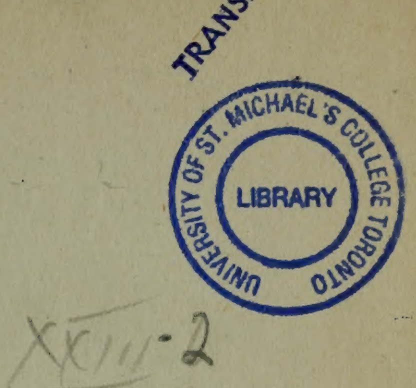

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04341 0240


TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY


BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS
TRANSFERRED

*Bibliothèque*

*de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*

---

La " Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique ", inaugurée en 1897, réalise lentement, mais persévéramment, son programme qui était de reprendre, avec les seules ressources de l'initiative privée, le projet confié jadis par Léon XIII aux cardinaux de Luca, Pitra et Hergenrœther, à la suite de la lettre pontificale sur les études historiques, — savoir la composition d'une « Histoire ecclésiastique universelle, mise au point des progrès de la critique de notre temps ».

La matière a été distribuée en une série de sujets capitaux, chacun devant constituer un volume indépendant, chaque volume confié à un savant sous sa propre responsabilité. On n'a pas eu l'intention de faire œuvre pédagogique et de publier des manuels analogues à ceux de l'enseignement secondaire, ni davantage œuvre de vulgarisation au service de ce que l'on est convenu d'appeler le grand public : il y avait une œuvre plus urgente à faire en matière d'histoire ecclésiastique, une œuvre de haut enseignement.

Le succès incontesté des volumes publiés jusqu'ici nous a prouvé que ce programme répondait au désir de bien des maîtres et de bien des étudiants de l'enseignement supérieur français, autant que de bien des membres du clergé et de l'élite des catholiques.

---



*Les origines du catholicisme.*

*Le christianisme et l'empire romain.*

*Les églises du monde romain.*

*Les anciennes littératures chrétiennes.*

*La théologie ancienne.*

*Les institutions anciennes de l'Église.*

*Les églises du monde barbare. — Les églises du monde syrien.*

*L'église byzantine. — L'État pontifical.*

*La réforme du XIe siècle. — Le sacerdoce et l'Empire.*

*Histoire de la formation du droit canonique.*

*La littérature ecclésiastique du moyen âge.*

*La théologie du moyen âge. — Les institutions de la chrétienté.*

*L'Église et l'Orient au moyen âge.*

*L'Église et le Saint-Siège de Boniface VIII à Martin V*

*L'Église à la fin du moyen âge.*

*La réforme protestante. — Le concile de Trente.*

*L'Église et l'Orient depuis le XVe siècle.*

*La théologie catholique depuis le XVIe siècle.*

*Le protestantisme depuis la Réforme.*

*L'expansion de l'Église depuis le XVIe siècle.*

*L'Église et les gouvernements d'ancien régime.*

*L'Église et les révolutions politiques (1789-1870).*

*L'Église contemporaine.*

# Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique

## VOLUMES PARUS :

**Le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose**, par M. PAUL ALLARD. *Huitième édition.*

**Histoire des Dogmes dans l'antiquité chrétienne**, par M. J. TIXERONT, doyen de la Faculté catholique de théologie de Lyon. *Ouvrage couronné par l'Académie française.* 3 vol.

— **I. La théologie anténicéenne.** *Huitième édition.*

— **II. De S. Athanase à S. Augustin** (318-430). *Six. édit.*

— **III. La fin de l'âge patristique** (430-800). *Quatr. édit.*

**Anciennes littératures chrétiennes : I. La littérature grecque**, par Mgr P. BATIFFOL. *Quatrième édition.*

**Anciennes littératures chrétiennes : II. La littérature syriaque**, par M. R. DUVAL, ancien professeur au Collège de France. *Troisième édition.*

**L'Afrique chrétienne**, par DOM H. LECLERCQ, bénédictin de Farnborough. Deux volumes. *Deux. édition.*

**L'Espagne chrétienne**, par DOM H. LECLERCQ. *Deuxième édition.*

**L'Angleterre chrétienne avant les Normands**, par DOM FERNAND CABROL, abbé de Farnborough. *Deux. éd.*

**Les Chrétientés celtiques**, par Dom L. GOUGAUD, bénédictin de Farnborough. *Deuxième édition.*

**Le Christianisme dans l'Empire perse**, par M. J. LABOURT, docteur en théologie et docteur ès lettres. *Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Deuxième édition.*

**L'Église byzantine de 527 à 847**, par le R. P. J. PARGOIRE, des Augustins de l'Assomption. *Deux. édition.*

**L'Église et l'Orient au Moyen Age : Les Croisades**, par M. LOUIS BRÉHIER, professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand. *Troisième édition.*

**Les Papes d'Avignon** (1305-1378), par G. MOLLAT. *Troisième édition.*

**Le grand Schisme d'Occident**, par M. SALEMBIER. professeur à la Faculté de théologie de Lille. *Cinquième édition.*

**L'Église romaine et les Origines de la Renaissance**, par M. JEAN GUIRAUD. *Ouvrage couronné par l'Académie française. Quatrième édition.*

**Les origines du Schisme anglican** (1509-1571), par M. J. TRÉSAL. *Deuxième édition.*

**Chaque volume in-12.**

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — PARIS.

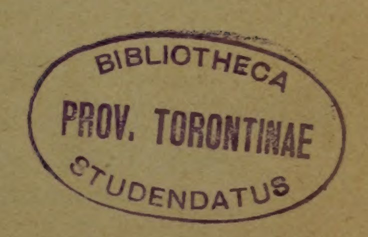
*Bibliothèque*
*de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*

---

LE

# GRAND SCHISME

D'OCCIDENT



NIHIL OBSTAT

Insulis, 1a Maii 1920

L. MAHIEU,
*Censor delegatus.*

---

IMPRIMATUR

Insulis, 4a die Maii 1920

A. MARGERIN,
v. g.

*Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*

# LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT

PAR

L. SALEMBIER

CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1921

# TABLEAU DES PAPES DE CETTE PÉRIODE

## PAPES DE ROME

Urbain VI (Barthélemy Prignano).
*8 avril 1378 — 15 octobre 1389.*

Boniface IX (Pierre Thomacelli).
*2 novembre 1389 — 1er octobre 1404.*

Innocent VII (Cosme Meliorati).
*17 octobre 1404 — 6 novembre 1406.*

Grégoire XII (Ange Corrario).
*30 novembre 1406 — démissionnaire le 4 juillet 1415, † 18 octobre 1417.*

## PAPES D'AVIGNON

Clément VII (Robert de Genève).
*20 septembre 1378 — 16 septembre 1394.*

Benoît XIII (Pierre de Lune).
*28 septembre 1394 — frappé de déchéance le 26 juillet 1417, † le 29 novembre 1422.*

## PAPES DE PISE

Alexandre V (Pierre Philarghi)
*26 juin 1409 — 3 mai 1410.*

Jean XXIII (Balthazar Cossa).
*17 mai 1410 — déposé le 29 mai 1415 † 22 novembre 1419.*

## PAPE UNIVERSELLEMENT RECONNU

Martin V (Odon Colonna).
*11 novembre 1417 — 21 février 1431.*

# AVANT-PROPOS

## DE LA PREMIÈRE ÉDITION

L'époque dont nous entreprenons le récit est marquée par l'une des crises les plus douloureuses de l'histoire.

Un schisme sans exemple déchire l'Église en deux parties égales, affaiblit et abaisse la papauté parce qu'il la dédouble, et diminue le respect qu'on lui doit. En même temps, l'hérésie relève la tête, produit Wiclef et Jean Hus, qui, à leur tour, préparent Luther. Des souverains, comme les ducs d'Anjou, envahissent à deux reprises la péninsule italique, pendant que Robert de Bavière au nord et Ladislas de Naples au midi profitent des défaillances du pouvoir ecclésiastique pour s'imposer aux papes, pour satisfaire des désirs ambitieux et cupides, pour envahir les États pontificaux et même pour profaner la Ville éternelle. Enfin certaines erreurs dogmatiques, jointes à l'affaiblissement de l'autorité, font naître mille désordres disciplinaires et mille troubles moraux, que les difficultés des temps empêchent

de réprimer. Toutes les épreuves anciennes de l'Église semblent renaître, toutes les crises futures sont en germe au sein de ce malheureux schisme, qui se prolonge pendant près d'un demi-siècle (1378-1418).

Ne nous étonnons donc pas que cette phase historique ait attiré de nos jours l'attention particulière des écrivains et ait provoqué les recherches les plus approfondies des critiques. Notre époque ne s'est plus contentée des pièces recueillies par certains annalistes du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, que le préjugé a égarés ou que la passion a trop souvent aveuglés. Les savants contemporains ont contrôlé tous ces documents, les ont mis en ordre et en œuvre, ont trouvé de nouvelles sources de renseignements; le temps viendra bientôt où l'on pourra prononcer en pleine connaissance de cause, sur ces questions jadis si obscures, la sentence équitable et définitive.

Au cours de ce long et parfois pénible travail, nous avons tâché de ne point perdre de vue la règle posée par Cicéron et rappelée, il y a près de vingt ans, par Léon XIII : *Quis nescit primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat* (1)? La première loi de l'histoire est de n'affirmer jamais rien de faux; la seconde, de ne jamais cacher rien de vrai.

L'une s'impose à la conscience de tout honnête

(1) *De oratore*, II, 15. — *De studiis historicis*, lettre adressée aux cardinaux Pitra, de Luca et Hergenröther, 1883.

homme; l'autre soumet parfois la sincérité de l'historien à une tentation plus difficile à surmonter.

Raconter certaines épreuves particulièrement délicates qu'a subies l'Église notre mère, n'est-ce pas mettre à nu des fautes de famille? Il faut savoir le faire cependant, pour obéir à sa conscience et au respect dû à la véridique histoire. S'il fut jamais des chrétiens assez malavisés pour être persuadés que la vérité religieuse peut gagner quelque chose à voiler la vérité historique, s'il reste encore chez les catholiques des écrivains arrêtés par cet obstacle, nous leur répéterons le mot de l'Évangile : « Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous? »

Le savant Labbe avait déjà fait, au XVIIe siècle, cette loyale déclaration au tome premier de sa *Collection royale des Conciles* : « Non tali auxilio, nec defensoribus istis indiget Ecclesia. »

Le Souverain Pontife lui-même vient de le redire au clergé de France et de lui rappeler ce principe de scrupuleuse probité scientifique.

« Dieu n'a pas besoin de nos mensonges, dit-il (1). L'historien de l'Église sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine céleste, supérieure à tout ordre purement terrestre et naturel, qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants, et parfois même de ses ministres, ont fait subir à cette

(1) Job, XIII, 7.

Épouse du Christ dans le cours des siècles. Étudiée de cette façon, l'histoire de l'Église, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du Christianisme (1). »

L'étude de ces grandes crises religieuses, si différentes de celles dont nous sommes les témoins, laisse pourtant au fond de nos âmes je ne sais quelle consolation et quel réconfort. Instinctivement, nous comparons nos épreuves actuelles à d'autres qui furent plus terribles.

Pascal a dit un mot profond, qui s'applique aussi bien au commencement du XV^e^ siècle qu'à la fin du XIX^e^ : « Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point. »

(1) *Encyclique aux archevêques, évêques et au clergé de France*, 1899.

Université catholique de Lille. Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.

16 juillet 1900.

**Note pour la cinquième édition**. — Il n'a été apporté au texte des précédentes éditions qu'un petit nombre de corrections de détails qui le plus souvent ont été prévues par l'auteur lui-même. On s'est surtout attaché dans cette revision à compléter la bibliographie, à la tenir à jour.

A. Leman.

15 avril 1920

# LE

# GRAND SCHISME

# D'OCCIDENT

---

## CHAPITRE PREMIER

### L'ÉGLISE ET LE MONDE CHRÉTIEN A LA FIN DU XIV$^{e}$ SIÈCLE

Le grand schisme d'Occident termine douloureusement le XIV$^{e}$ siècle et jette dans les commencements du XV$^{e}$ le trouble et l'inquiétude. Il divise le monde politique aussi bien que le monde ecclésiastique, et partage l'Europe chrétienne en plusieurs camps ennemis. Les problèmes qu'il a soulevés lui ont survécu, et, à l'heure qu'il est, ils ne sont pas tous résolus encore. Sans doute, les désordres religieux qu'il a fait naître ont disparu ; les incertitudes doctrinales qu'il a trop longtemps perpétuées ont été radicalement, sinon universellement, supprimées au concile du Vatican ; mais la question historique reste encore presque entière : De quel côté se trouvait alors le vrai Pape, le légitime successeur de saint Pierre ?

Pendant quarante ans, l'Église a cherché, sans le trouver, son véritable chef, un pontife qui fût reconnu sans conteste. Crise effroyable que celle que subissait alors la chrétienté ! Luttes douloureuses dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'au milieu du XIX$^{e}$ siècle, en entretenant chez nous ce schisme en puissance qui s'est appelé le gallicanisme ! Épreuve heureusement unique dans tout le cours de l'histoire ecclésiastique !

Nous ne l'ignorons pas : à certains jours malheureux de ses annales, l'Église avait vu des antipapes déchirer la robe sans couture de son unité et désunir le royaume divin sur la terre. Issus du caprice d'un monarque ou d'une révolution populaire, ces intrus sans conscience, ces passants téméraires disparaissaient bien vite de la scène où ils n'avaient été que des figurants, et leur influence était aussi éphémère que leurs titres étaient vains. Les fidèles avaient oublié rapidement, si jamais ils les avaient connus, les noms d'un Ursin, d'un Romain, d'un Novatien, les sacrilèges prétentions d'un intrigant comme Guibert de Ravenne ou les extravagances d'un esprit faible comme Pierre de Corbière.

Il n'en fut pas de même de la funeste scission de 1378. Le dualisme apparut tout de suite si profond, si fortement appuyé sur des intérêts contradictoires, si bien soutenu par des forces opposées, que le conflit sembla, dès l'abord, irrémédiable. Allait-il s'éterniser, en dépit de l'unité promise par Jésus-Christ ?

On put le craindre, surtout quand plus tard on vit, pendant huit années, trois pontifes ceindre la tiare en même temps, et partager en trois obédiences rivales la chrétienté scandalisée et désorientée. « Les choses alloient malement, écrivait alors notre Froissart ; et si nostre foy n'eust été si fort confermée en l'humain

genre et en la grâce du Saint-Esperit, qui renluminoit les cueurs des fourmenés et desvoiés et les tenoit fermes en unité, elle eust été croslée et branslée[1]. » Le fleuve de la tradition, découlant d'une source divine, allait-il, après quatorze siècles, se diviser en trois branches qui ne se rejoindraient plus? Tout autre fut le résultat et tout autre la conséquence qu'il convient d'en tirer. « Ce fléau des contemporains est un trésor pour nous dans l'histoire, dit de Maistre. Il sert à prouver que le trône de saint Pierre est inébranlable. Quel établissement humain résisterait à cette épreuve[2]? »

Sur ce point, les ennemis sont aussi affirmatifs que les amis. « Un royaume temporel y eût succombé, a écrit un historien incrédule; mais l'organisation du royaume spirituel était si merveilleuse, l'idée de la papauté si indestructible, que cette scission, la plus grave de toutes, ne fit qu'en démontrer l'indivisibilité[3]. »

De l'excès du mal allait donc sortir une preuve nouvelle, plus frappante et plus décisive, de la divinité originelle, de l'unité et de la perpétuité nécessaires de l'Église. Le monde catholique, tenu en suspens pendant quarante ans, attendait cette démonstration et la Providence allait la lui fournir.

## § 1. — État de l'univers catholique.

Quel était donc l'état de l'Europe chrétienne au moment où s'ouvre la période du schisme? Telle est la question fondamentale qui doit nous préoccuper tout d'abord.

1. Froissart, (édit. Kervyn de Lettenhove), t. XI, p. 251.
2. De Maistre, *Du Pape*, l. iv, conclusion.
3. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 3e édit., t. vi, p. 620.

Le catholicisme avait fait à peu près toutes les conquêtes qu'il devait garder jusqu'à la grande révolte protestante. A l'Ouest, la foi s'étendait sur toutes les côtes de l'Atlantique, depuis les frontières du royaume maure de Grenade jusqu'aux extrémités de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Islande. Elle s'était même élevée plus haut vers le pôle, jusqu'en Groenland, jusqu'à ces contrées glaciales découvertes par les moines irlandais. Là florissait cette église mystérieuse de l'Amérique du Nord qui allait bientôt succomber sous les coups de barbares inconnus et qui n'a guère eu d'historien, semblable à une de ces martyres ensevelies dans les catacombes, dont les annales de l'antiquité chrétienne n'ont ni raconté la vie, ni même conservé le nom, et qui n'est connue que par la palme et la fiole de sang[1].

Au nord de l'Europe, les trois royaumes scandinaves ont reçu depuis des siècles la doctrine catholique, mais ils sont impuissants à conserver la paix au dedans et l'influence au dehors. En se dirigeant vers l'Est, on rencontre la Livonie, la Courlande, le pays des Finnois, qui ont depuis longtemps brisé les idoles pour adorer la croix. La Prusse des Chevaliers Teutoniques commence aussi à s'élever à un certain degré de prospérité religieuse, avant le jour où la guerre étrangère et les divisions intestines la feront rapide-

1. L'évêché de Gardar, en Groenland, avait été fondé vers le XII[e] siècle : il dépendait à cette époque de l'archevêché de Drontheim en Norwège. Il payait chaque année le denier de Saint-Pierre en nature, ainsi que l'ont prouvé des recherches récentes. C'est en 1520 que fut consacré le dernier évêque de Gardar, 28 ans après que Colomb eut découvert ou plutôt retrouvé l'Amérique ; c'est aussi vers cette date que ce diocèse fut anéanti. BEAUVOIS, *La chretienté du Groenland au Moyen Age*, dans la *Revue des questions historiques* (1902), t. LXXI, pp. 538-582. — EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi* (1898), t. I, p. 270.

ment déchoir. La Pologne, sous Ladislas et Casimir, se constitue fortement en corps de nation et réunit sous un même sceptre toutes ses provinces éparses. La Hongrie, destinée comme la Pologne à être l'épée et le bouclier de la chrétienté, prélude aux jours glorieux d'Hunyade, pendant qu'à ses côtés la Bohême, turbulente et brutale, se prépare un avenir de discorde religieuse et voit naître Jean Hus.

Plus bas encore, l'Empire d'Orient agonise dans une décrépitude sénile, de plus en plus impuissant à résister à l'Islamisme qui s'avance en l'étreignant de toutes parts.

Au sud du monde catholique, les chrétientés asiatiques et africaines n'ont plus qu'une existence précaire, sur cette bande de terre qui longe la Méditerranée. De là, si notre regard se porte sur les régions lointaines qui s'étendent jusqu'aux Indes et aux limites du monde connu, s'il interroge ces nations immenses que l'Islam a déjà séduites ou que Tamerlan va grouper sous sa main de fer, il ne rencontre partout que les ombres de la mort. Le voyage de Marco-Polo, les courses apostoliques de Rubruquis en Mongolie et de Mont-Corvin en Chine, n'ont pas produit de fruits sérieux et durables de conversion. Quant à l'Afrique, telle au moins que nous la connaissons par les cartes de l'époque, elle est restée presque entièrement fermée à la foi et à la civilisation; elle dort en proie à toutes les erreurs et à tous les vices du paganisme ou de l'islamisme. C'est, pour longtemps encore, la grande inconnue et le continent mystérieux. Nous serions injuste cependant, si nous ne rendions pas hommage aux efforts qu'ont faits Clément V, Jean XXII et Clément VI pour conserver un reste de vie chrétienne en Abyssinie, dans tous les États barbaresques

et jusque dans l'Extrême-Orient. Quand les registres de ces grands papes auront été complètement publiés, le monde savant pourra juger de la hauteur de leurs pensées politiques, de la fermeté de leurs desseins apostoliques, de la continuité de leurs entreprises pour la propagation de la foi et de l'influence chrétiennes. Nous constatons seulement ici que le résultat finalement obtenu ne correspondit pas à la grandeur des conceptions, et à la générosité des sacrifices accomplis.

Si nous rentrons dans le monde chrétien, nous y pouvons reconnaître deux causes qui le paralysent, qui l'empêchent de conjurer le péril musulman et d'entreprendre au dedans la grande œuvre des réformes. La première est à Byzance et la seconde à Rome.

La chrétienté souffre dans ses deux centres, dans ses deux capitales, héritières chacune d'un empire, mais qui semblent accablées par des souvenirs trop pesants pour leur faiblesse, et ne sont plus que l'ombre d'un grand nom. Constantinople est en proie à toutes les divisions et à toutes les rebellions du schisme, Rome est livrée à tous les désordres et à toutes les faiblesses de l'anarchie.

Comment donner une idée exacte du caractère complexe de ces Byzantins qui se consument en subtilités casuistiques et en puérilités rituelles, pendant que les Turcs campent de l'autre côté du Bosphore, et qu'il n'y a que des trêves momentanées entre Constantinople et Iconium? Sans doute, les croisés latins ont projeté sur la Grèce mourante un dernier rayon de gloire militaire en même temps qu'ils retardaient d'un siècle la catastrophe finale, mais ils se sont lassés enfin de venir en aide à un pays qui ne les payait que de mépris et de trahisons. Les guerriers de l'Occi-

dent, successeurs des Godefroy et des Baudouin, se nomment Pierre de Lusignan, Amédée de Savoie, Louis de Bourbon, Jean de Nevers, Jean de Boucicaut; ils sont pleins de foi et de franchise : « ils veulent tousjours augmenter le bien de crestienté et l'honneur de chevalerie[1]. » Aussi dédaignent-ils profondément ces empereurs théologastres, ces ministres corrompus et corrupteurs, ces patriarches ambitieux et serviles à la fois, ces moines tantôt gyrovagues, tantôt sédentaires, mais toujours fanatiques, ce peuple avili qui fait et défait ses souverains, et à qui il ne reste plus que les tombeaux de ses morts, les ombres de ses sages et les reliques de ses saints.

De leur côté, les Byzantins, divisés sur mille points, ne s'accordent que pour opposer aux Latins des arguties d'école, des diversités insignifiantes de liturgie, et protestent avant tout contre cette primauté du pontife romain qui ne souffre point de partage. « Plutôt le turban que la tiare! » Ce mot d'ordre sacrilège ne sera jeté que plus tard, mais l'idée dont il s'inspirera a fait, pendant des siècles, le fond même de la politique byzantine.

A diverses reprises, les hypocrisies impériales surprennent la bonne foi des Papes et trompent l'Occident catholique; parfois les Comnènes ou les Paléologues, aidés par un patriarcat dégénéré, ébauchent entre les deux Églises des unions éphémères fondées sur des équivoques, et rompues presque aussitôt par des trahisons. Le despotisme du souverain grec les impose pour des besoins ou des intérêts d'un jour; pour le même motif, le servilisme des sujets les subit sans y croire, puis les rejette aussitôt sans les regretter.

1. J. Delaville le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, p. 565.

L'Empire byzantin est déjà « l'homme malade ». La mort le guette à brève échéance.

Tandis que Constantinople schismatique souffre d'être contre le Pape, Rome, délaissée par son légitime souverain, souffre d'être loin du Pape. Depuis plus de soixante ans, les pontifes avaient dû quitter leur antique capitale, livrée à l'esprit révolutionnaire qui semble endémique dans cette cité « veuve d'un peuple roi », et qui s'en croit l'héritière. Leur séjour prolongé à Avignon a laissé Rome en proie aux factions qui la déchirent, l'affaiblissent et la déshonorent. Les Romains du XIV^e siècle semblent suivre la pente fatale des Grecs du Bas-Empire. Tour à tour, on les voit porter leurs peu sincères hommages aux empereurs et aux tribuns, aux despotes et aux anarchistes, jusqu'à ce que, enfin désabusés, ils réclament le retour des Papes avec des cris de repentir. Tantôt ils se précipitent aux genoux de ces Césars qui se nomment Louis de Bavière et Charles de Bohême ; tantôt ils applaudissent le tribun ardent, doué de tous les talents qui séduisent les foules et qui devait rendre célèbre le nom de Rienzi. Un jour, c'est l'Empereur qui se fait couronner à Saint-Pierre par les mains d'un excommunié ; un autre jour, ce sont les nobles qui détruisent au hasard les palais, les remparts et les arcs de triomphe [1], vestiges sacrés d'un passé qu'ils ignorent, pour bâtir au sein de chaque quartier de formidables citadelles ; ou bien, c'est un démagogue illuminé qui se fait porter au Capitole par une foule en délire, qui devient fou d'orgueil et qui périt enfin par l'émeute comme il avait vécu par elle.

Pendant ces heures de désordre et de folie, les sou-

1. PÉTRARQUE, *Var.*, 48. — Cf. BRESSOLANO, *Pétrarque et Rienzi*, 1899.

verains pontifes, retirés sur les bords tranquilles du Rhône, pouvaient se convaincre de la vérité des remarques que saint Bernard adressait à son disciple Eugène III : « Quoi de plus connu, s'écriait-il, que l'arrogance et l'orgueil des Romains? Peuple étranger à la paix et accoutumé à la révolte, peuple récalcitrant et intraitable, qui, jusqu'à présent, n'a obéi que quand il n'a pu résister[1]. »

Deux ans avant le schisme, l'auteur du livre curieux qui est intitulé *Songe du Vergier*, proférait des plaintes semblables : « C'est à cause des démérites du peuple romain que le Sauveur lui a préféré la France. Le Romain ronge toujours, et quand il ne peut ronger, il se prend à haïr :

*Romanus rodit : quos rodere non valet, odit.*

« Neuf fois les Papes ont été chassés de la Ville éternelle : neuf fois nos rois les ont rétablis. La France est le refuge des papes : Rome est leur ruine. Ces païens incorrigibles sont les descendants impénitents des meurtriers de saint Pierre et de saint Paul[2]. »

Les cités mères et maîtresses du monde chrétien souffrent donc toutes deux du même malaise : le Pape leur manque. Mais le mal, incurable à Byzance, est guérissable à Rome. Pourtant la ville des Papes en gémira trop longtemps et fera souffrir avec elle la chrétienté tout entière jusqu'à la fin de ce grand schisme, dont il nous reste à exposer maintenant les causes éloignées et prochaines.

1. S. Bernard., *De consideratione*, lib. IV, 2.

2. *Somnium Viridarii*, publié par Goldast dans sa *Monarchia sancti Romani Imperii*, t. I, p. 225. — Ce libelle fut composé en 1376 deux ans avant le grand schisme, probablement par Philippe de Maizières. Cf. *Revue des Sciences ecclés.*, série VI, t. V, p. 45 (Amiens, 1887).

### § 2. — Les erreurs dogmatiques au XIV[e] siècle.

Les grands faits historiques, même quand ils paraissent éclater inopinément, ont dans le passé des racines profondes et multiples. Leur cause première est presque toujours intellectuelle : quand il s'agit de l'Église, elle est théologique.

Ce qui nous a frappé surtout, dans l'étude que nous avons faite de cette époque troublée, c'est l'ignorance ou la méconnaissance du pouvoir pontifical, de ses bases, de sa force, de ses privilèges ; c'est l'oubli pratique de la constitution même de la souveraineté spirituelle.

Sans doute, les docteurs de Paris ou d'ailleurs ont pu lire les principes de ce que nous nommons aujourd'hui le *Traité de l'Église,* dans les écrits des Pères, dans les canons conciliaires et dans les décisions pontificales. Mais ils n'ont pas su, en général, faire la synthèse de cette doctrine, ils ne l'ont pas réduite en corps, et n'ont pas eu la claire intelligence de la coordination logique des thèses qui la composent. Ils se sont laissé arrêter par certaines divergences de vues entre les docteurs, ils ont été aveuglés par les nuages qui ont obscurci parfois les vérités fondamentales en certains jours troublés, ils ont pris trop souvent pour des opinions libres, des points de dogme incontestables.

Saint Thomas était providentiellement désigné pour exécuter ce travail d'ensemble, et pour réunir en corps de doctrine tous les principes généralement admis par les anciens docteurs. « Parce qu'il a grandement vénéré les Pères, dit son commentateur Cajetan, il a en quelque sorte hérité de la science de tous [1]. » Malheureusement le monument théologique qu'il a édifié n'a

1. *In* 2[am] 2[ae], q. CXLVIII, a. 4.

pu être achevé, et, parmi ses successeurs dans les chaires les plus célèbres de l'École, personne n'a hérité de son esprit synthétique, personne n'a exposé d'une façon complète et systématique la doctrine sur l'Église[1].

Les ouvrages qui nous restent du XIV[e] siècle nous donnent assez souvent le compte rendu des disputes d'école, de ces discussions scolastiques ardentes qui s'engageaient dans la rue du Fouarre, au pied de la chaire du professeur, et qui se poursuivaient dans le cloître des Mathurins, sur la place Maubert, et dans tout le quartier latin d'alors. On est étonné et effrayé à la fois de rencontrer sur les lèvres de ces joûteurs intellectuels tant de propositions étranges ou suspectes sur tous les points de la théologie, mais principalement sur le pouvoir de l'Église. Il n'est guère d'erreur, condamnée depuis, que l'on ne puisse retrouver dans les questions singulières que pose cette théologie de décadence, dans les thèses aventureuses de quelque docteur frais émoulu, ou dans les leçons de quelque bachelier *sententiaire*, plus épris de nouveauté que de vérité. Bien souvent, il est vrai, ces assertions sont émises sous une forme dubitative, avec des restrictions inspirées par la crainte de la censure; mais le venin se fait jour par cette fissure discrète, et il va infecter l'enseignement chrétien tout entier.

C'est le dominicain Jean de Paris qui attaque la puissance temporelle de l'Église; puis, c'est Marsile de Padoue qui bat en brèche l'autorité spirituelle du Pape, la primauté de saint Pierre, le pouvoir des clefs. On sait quel rôle Marsile a joué à la cour de Louis de Bavière avec son complice Jean de Jandun, professeur à Paris

1. Dans son ouvrage, *Die Lehre des heiligen Thomas von Aquin von der Kirche als Gotteswerk* (Ratisbonne, 1903), M. Grabman s'est efforcé de reconstituer avec les éléments épars dans l'œuvre du docteur angélique, l'ensemble de la doctrine de saint Thomas sur l'Église.

comme lui[1]. Ils y ont été, à cinquante ans de distance, d'autres Pierre Flotte et d'autres Pierre Dubois, auprès d'un autre Philippe le Bel. Leurs doctrines, à la fois césariennes et révolutionnaires, ont laissé plus d'une trace dans les écoles de l'Université.

Mais ce mal théologique s'envenima surtout quand Guillaume Occam et quelques Franciscains querelleurs se jetèrent dans le camp de Louis de Bavière, lors de sa funeste lutte contre le pape Jean XXII. « Défendez-nous par le glaive, dirent-ils à l'Empereur, et nous vous défendrons par la plume. » C'est ainsi que des traîtres ouvraient à l'ennemi les portes du sanctuaire qu'ils étaient chargés de garder.

Les théories audacieuses d'Occam trouvent écho en Angleterre, sa patrie. Jean Wiclef, théologien d'Oxford, soulève une véritable révolte contre le trône et l'autel. Lorsqu'il meurt en 1384, le grand schisme est déjà déclaré, et Jean Hus, héritier de ses doctrines, commence ses études à l'Université de Prague. C'est sur ces bancs ou dans ces chaires qu'il poussera jusqu'à l'extrême ses conclusions contre l'Église et son chef.

Ces excès doctrinaux font germer une réaction moins subversive à coup sûr, mais tout aussi erronée. Déjà le général des Augustins, Augustinus Triumphus, avait attribué au Pape un pouvoir sans limite, une puissance directe même sur toutes les choses temporelles : « Le Souverain Pontife, dit-il, ne sait pas lui-même jusqu'où peut s'étendre sa suprême autorité[2]. » Alvarez Pelagius, lui aussi ancien étudiant de Paris, suit les mêmes

1. N. Valois, *Jean de Jandun et Marsile de Padoue auteurs du Defensor pacis* dans l'*Histoire littéraire de France* (Paris, 1906), t. XXXIII, p. 528-623. — Cf. R. Scholz, *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII* (Stuttgart, 1903); *Unbekannte Kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Baiern* (1327-1354), t. I (Rome, 1911), t. II (Rome, 1914).

2. *Summa de potestate Ecclesiae ad Joannem XXII*, q. I, a. 1.

errements, il professe des exagérations identiques [1].

Combien le monde universitaire devait être troublé par ces doctrines contradictoires, il est facile de s'en convaincre. D'après les uns, le Pape est l'Antechrist, fléau des hommes : d'après les autres, il est un demi-dieu, maître et régulateur suprême de toutes les choses célestes et même terrestres.

Dans ce chaos rempli de monstres de doctrine, où trouver la vraie notion de l'Église, de son chef, de son magistère, de ses droits? Sur tous ces points, l'École, c'est Babel : elle n'a plus de doctrine, parce qu'elle a trop de doctrines.

Voilà pourquoi les événements de Rome et de Fondi que nous allons raconter, la crise de 1378 et la double élection pontificale qui en sortit, n'ont pas été la cause première du schisme, mais seulement l'occasion qui permit aux erreurs latentes de se produire, de s'étendre et de se perpétuer. Les cardinaux électeurs et les principaux tenants de chacune des deux obédiences étaient imbus des idées puisées aux grandes écoles. D'un autre côté, les juristes qui entouraient les princes, les *milites legum* qui étaient l'âme de leurs conseils, avaient prêté l'oreille aux maximes pernicieuses de Pierre Dubois et de Marsile de Padoue. Ils étaient sûrs d'être favorablement écoutés quand ils flattaient, par des théories autocratiques, les vues intéressées des rois « avides de sacerdoce », selon le mot de saint Ambroise.

On le verra, le pouvoir ecclésiastique, profondément entamé par Philippe le Bel et ses légistes, ira s'affai-

1. *De planctu Ecclesiae*, L. I. — Cf. Rocquain, *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, t. II, p. 434 (Paris, 1897). — A. Baudrillart, *Des idées qu'on se faisait au XIVe siècle sur le droit d'intervention du Souverain Pontife en matière politique*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III (1898), p. 323-327. — Haller, *Papsttum und Kirchenreform* (Berlin, 1903), p. 73-89.

blissant pendant toute cette époque. Un célèbre historien de notre temps a qualifié l'attentat d'Anagni de *fait générateur*[1]. Avec combien de raison ! L'influence de l'acte inique commis par le roi de France, en 1303, se poursuivra à travers tout le XIVe siècle et dans les siècles suivants : c'est de là que date l'ébranlement des institutions et des opinions. A partir de cette époque, le principe du droit divin des Papes est mis en péril ; celui de leur suprématie sociale est aboli.

La doctrine théologique du pouvoir des pontifes sur les rois et les royaumes semblera atteinte, elle aussi, par les perfidies de Philippe le Bel et les brutalités sacrilèges de Colonna. « C'est un principe qui disparaît, et le plus grand de ceux qui ont régné jusque-là sur les intelligences. La société se trouva ainsi frappée du même coup qui avait atteint la papauté. Désormais, pour retrouver le moyen âge, il faudra descendre avec Dante dans la région des morts[2]. »

### § 3. — La question de la réforme.

Si nous abandonnons le dogme pour nous placer au point de vue disciplinaire et moral, nous découvrons une seconde cause du schisme, dans les retards et les oppositions que rencontrent partout les réformes depuis longtemps jugées nécessaires ? Des voix venues du cloître et du sanctuaire, du monde et même des cours, les avaient réclamées avec instance ; les meilleures raisons appuyaient les plaintes.

Saint Bernard indique très librement à Eugène III

1. Dom Tosti, *Storia del Concilio di Costanza*, t. I, p. 4. — Victor Le Clerc, dans un camp bien différent, approuve le mot et le jugement de l'écrivain bénédictin, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 103. C'est aussi la pensée de Comte et de Littré, *Études sur les Barbares et le moyen âge* (Paris, 1874), p. 372.

2. F. Rocquain, *Journal des Savants*, a. 1875, p. 190.

les abus à corriger au sein même de la cour pontificale [1], tandis que sainte Élisabeth de Schœnau se plaint de la richesse excessive du clergé et prédit, comme punition, la sécularisation des biens ecclésiastiques [2]. Sainte Catherine de Sienne avait cru trouver à la Cour de Rome un paradis de vertus : elle se plaint d'y avoir senti la puanteur de l'enfer [3].

Dans un camp moins respectable, des pseudo-mystiques s'inspirent des prophéties du trop célèbre Joachim de Flore et d'un certain Cyrille, général des Carmes. Ils remplissent les premières années du XIV[e] siècle de leurs déclamations très écoutées contre les désordres moraux [4].

Les poètes mêlent leur voix à ce concert de récriminations et de reproches. Dante lui même, *theologus Dantes*, flagelle en vers émus toutes les corruptions contemporaines; en bon Gibelin, il réclame contre la donation de Constantin, qu'il a le tort de croire authentique et qui serait, à l'entendre, la source de tous les maux qui accablent l'Église; il verse parfois l'injure à pleines mains sur la tête de ceux dont il devrait baiser les pieds [5].

Trop littérateur pour n'être point porté à l'hyperbole, Pétrarque appelle Avignon la Babylone de l'Apocalypse, et il la dénigre avec de grandes phrases de rhéteur. Il exagère encore toutes les attristantes laideurs que les Pontifes sont les premiers à constater.

1. S. Bernard., *De consideratione*, lib. I, III et IV.

2. Cf. W. Roth, *Die Visionen der hl. Elisabeth* (1884). — Bolland., *Acta Sanctorum junii*, t. IV, p. 499. — Migne, *Patr. lat.*, t. CXCVII.

3. Bolland., *Acta Sanctorum aprilis*, t. III, p. 891. — Cf. Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, p. 436.

4. Gebhardt, *L'Italie mystique*, p. 49-82. — *Revue historique*, t. XXXI. 1886, p. 56. — *Revue des Deux-Mondes*, t. LXIV, 1866, p. 94.

5. *Enfer*, XIX et XXVII ; *Purgat.*, VI ; *Paradis*, XXII et XXVII. — Cf. Ozanam, *Dante et la philosophie catholique*, p. 369.

tout en se plaignant de leur impuissance à les faire disparaître [1]. L'auteur anonyme du *Songe du Vergier* est un pamphlétaire, très bien informé, qui se fait l'écho de toutes les rancunes des légistes contre les gens d'église, et de toutes les attaques des libres penseurs de l'époque contre les défaillances morales des clercs [2].

Chacun de ces critiques met dans ses plaintes la forme particulière de son zèle, de son esprit, de son style. Invectives éloquentes, reproches amers, soupirs attristés et suppliants, avertissements prophétiques, haines mal déguisées ou mal assouvies, rien ne manque de ce qui peut émouvoir le monde consacré à Dieu : tout conspire à le pousser dans la voie d'un amendement salutaire, d'un réveil moral, de cette réformation totale *dans la tête et dans les membres*, que réclame depuis si longtemps l'univers chrétien.

Quelle est la cause principale de ces abus indéniables? Il faut la voir, à notre avis, dans les guerres continuelles qui désolaient à cette époque la plus grande partie de l'Europe, et qui furent plus funestes à l'Église que les guerres de religion. Des chefs d'aventure, toujours en quête de coups d'épée à donner et de déprédations à commettre, sont, pendant plus de cent ans, la terreur et la honte des royaumes chrétiens. Robert Knolles, Jean Hawkwood, Arnaud de Cervole, Eustache d'Aubérchicourt, Raymond de Turenne, Geoffroy de Boucicaut commandent à des bandes internationales sans foi et sans pitié, comme elles sont sans drapeau et sans patrie. Les rois rivaux les prennent à leur service ; elles

1. Geiger, *Petrarca* (Leipzig, 1874), p. 198. — *Lettres à Rienzi*, traduites par Develay, 1886.
2. *Somnium Viridarii* (édit. Goldast, 1614), t. II, p. 61 et suiv.

sont parfois hautement protégées par les princes et les nobles; amis et ennemis redoutent également leurs violences. Tous ces hommes de sang et de rapine exercent sur nombre d'églises et d'abbayes leur fureur dévastatrice. Il faut lire dans les bulles d'Innocent VI et d'Urbain V la peinture des horribles ravages causés par les grandes compagnies : rien n'était respecté par elles.

Le pillage et l'incendie dévastent les évêchés et les monastères, et donnent occasion à tous les désordres matériels en même temps qu'à toutes les décadences morales.

Les évêques cessent de visiter leur diocèse; les prélats abandonnent leurs résidences ruinées par de nouveaux barbares; ils se réfugient, soit à Paris, soit à la cour d'Avignon, et Grégoire XI est obligé de sévir pour les renvoyer au poste du devoir.

Les abbés des monastères envoient au Pape des suppliques désolées, et les bulles pontificales qui leur répondent nous révèlent les situations les plus précaires. En effet, les abbayes ont perdu toutes leurs redevances, quelques-unes ont été brûlées deux ou trois fois; les terres, abandonnées par les paysans, ne produisent plus, les biens monastiques sont aliénés, les églises ne reçoivent plus rien des fidèles, les chapitres sont dans la misère. Par le concours de toutes ces causes, la discipline religieuse et ecclésiastique se relâche, et les ruines morales sont encore plus nombreuses et plus déplorables que les ruines matérielles. La sainteté religieuse subit partout des éclipses. On peut le constater : pour les mœurs monacales, la pauvreté n'est pas moins meurtrière que ne le sera plus tard la richesse.

C'est en vain que d'excellents évêques protestent par

leur parole et leur exemple; c'est en vain que les chapitres généraux des ordres religieux ordonnent, supplient ou menacent[1]; la désorganisation se perpétue et s'aggrave, et la réforme, quand elle s'opère, n'a qu'une portée locale et restreinte.

Ne parlons pas en détail des abus qui s'introduisent alors dans les monastères et les églises par le moyen des *annates, des réserves* et des *expectatives.*

Qu'il nous suffise de dire ici que ces pratiques, devenues plus tard si nuisibles, furent d'abord l'exercice d'un droit légitime. Il en va de même de la *commende :* dans le principe, on se contentait de confier à un laïque, pendant une vacance de siège, par une délégation toute temporaire, la gestion des intérêts matériels d'un monastère. A l'époque dont nous parlons, c'était les bénéfices réguliers eux-mêmes que l'on conférait d'une manière permanente à des personnes étrangères à l'ordre et même à l'Église.

Les Papes du temps, et surtout ceux d'Avignon, eurent le malheur d'employer et d'étendre ces pratiques irrégulières. Évêchés, abbayes, paroisses, prieurés, dignités capitulaires, tout fut en proie, tout fut livré aux laïques, à des neveux parfois indignes, ou à des clercs trop jeunes, qui, contre tout droit, cumulaient les bénéfices[2]. De leur côté, les souverains, par une munificence qui ne leur coûtait guère, ne se faisaient pas faute de distribuer les biens d'Église à leurs créatures, dans l'intention évidente de les assouvir ou de les asservir.

1. MARTÈNE ET DURAND, *Thesaurus*, t. IV, pp. 1206 et suiv.
2. S. BERNARD, *Tractatus ad Henr. archiep. Senonensem*, 7; *De moribus et officio episcop.* Migne, t. CLXXXII, col. 826.

Les docteurs les plus vénérés, les conciles généraux et particuliers s'étaient bien souvent élevés contre ces abus et avaient proposé des remèdes efficaces. Mais, pour chasser tous ces vendeurs du temple, il eût fallu le bras vigoureux et le fouet vengeur d'un Grégoire VII ou d'un Innocent III. « Quand des Papes comme Clément V et Benoît XII voulurent enrayer ces funestes coutumes, dit Thomassin, ils s'aperçurent bien vite à leurs dépens qu'il est plus facile de faire des blessures que de les guérir. Quelque heureuse que puisse être la cure, il en reste toujours une cicatrice[1]. »

Au temps du grand schisme, toutes ces plaies morales s'enveniment et ne sont pas un des moins déplorables malheurs de l'époque. Chaque Pape, soit de Rome, soit surtout d'Avignon, exige avec insistance les communs et menus services, les subsides caritatifs, les procurations et les dépouilles, sans compter les annates et les décimes. Tout l'ancien système fiscal resserre ses mailles. Pour augmenter le nombre et échauffer le zèle de ses partisans, chaque pontife fait asseoir dans les stalles abbatiales des hommes à qui le casque siérait mieux que la mitre, et il fait monter sur les sièges les plus vénérés des prélats dont la place serait bien plutôt derrière un comptoir de publicain que dans la chaire des apôtres. A Avignon, l'intrigue, la faveur, le népotisme se donnent libre carrière. Ceux qui ont comparé cette cour pontificale à une bourse ou à une agence commerciale ont exagéré sans doute, mais leurs assertions ne sont pas sans fondement. On comprend dès lors quel intérêt avaient ces protégés du Pape à voir se perpétuer un schisme avec lequel eût disparu leur fortune simoniaque.

1. *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, 2e partie, l. III, ch. xx.

L'histoire n'a pas à contester l'existence de ces déplorables pratiques et de ces misères morales. Disons-le une fois pour toutes : l'Église n'a besoin que de la vérité ; elle n'entend pas être servie par d'autres armes.

Tous ces désordres anticanoniques, tous ces usages trop conformes à l'esprit du siècle, altéraient chez les fidèles le respect dû aux supérieurs ecclésiastiques. Cette tendance à l'insoumission se manifestait même à l'égard des Souverains Pontifes rivaux, quand l'univers étonné les voyait échanger des anathèmes, accabler de censures peu respectées ceux qui n'appartenaient pas à leur parti, et s'efforcer d'augmenter leurs ressources par des moyens que le droit ne reconnaissait pas. Écoutons un historien dont tous les savants reconnaissent l'autorité : « Le système financier adopté à Avignon, dit Pastor, a contribué, plus qu'on ne le croit généralement, à détruire le prestige de la papauté, et a singulièrement facilité la besogne à nos ennemis[1]. »

Faut-il s'étonner dès lors que Wiclef et Jean Hus se soient affublés du titre de réformateurs et qu'ils aient obtenu, dans des conjonctures si favorables pour eux, de très rapides et de très funestes succès? Car, au lieu de vouloir, après tant de saints, la réforme dans l'Église et par l'Église, ils rêvèrent la réforme malgré l'Église et contre l'Église. Ils attaquèrent le Pape et les cardinaux, les évêques et les moines ; ils voulurent détruire la notion même du pouvoir et de la hiérarchie. Sous prétexte de corriger de trop réels abus, ils prétendirent faire régner leurs idées personnelles sur les ruines de l'édifice fondé par Jésus-Christ.

A cette conception d'une réforme par la révolte,

1. Pastor, *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, t. I, p. 87. Cf. Haller, *Papsttum und Kirchenreform* (Berlin, 1903), 163 181.

l'Église opposa celle d'une réforme inspirée et dirigée par elle-même, d'après les principes de l'Évangile dont elle est l'interprète, et suivant la tradition dont elle a été constituée l'organe. Elle résista à tous ces docteurs de mensonge « qui mettaient en thèses toutes leurs fureurs », selon le mot de Bossuet[1].

D'après le grand évêque, les deux systèmes de réforme furent parfaitement représentés par deux hommes qu'il oppose l'un à l'autre : « Luther, dit-il, faisait dépendre la réformation de la destruction de la papauté, tandis que d'Ailly l'attendait du parfait rétablissement de cette autorité que Jésus-Christ a établie pour entretenir l'unité parmi ses membres et tenir tout dans le devoir[2]. »

### § 4. — Influence néfaste de la résidence des Papes à Avignon.

Le long séjour des pontifes dans le Comtat, nous l'avons déjà fait entrevoir, n'avait pas été non plus sans préparer la naissance du schisme en portant de graves atteintes à la croyance qui fait de Rome le centre nécessaire de la catholicité, et en opposant mille entraves diverses aux initiatives de réforme religieuse.

Sans doute, il y avait eu, au temps de Clément V et de Jean XXII, des raisons très spécieuses pour abandonner l'Italie livrée aux factions et sa capitale révolutionnaire. Qu'y aurait fait le pontife suprême au moment où Louis de Bavière y proclamait la déchéance du vrai pape, le remplaçait par le religieux hypocrite et dissolu qui se nommait Pierre de Corbière et traînait à sa suite tout ce qu'il y avait de schismatique

1. *Histoire des Variations*, I, 25.
2. *Ibid.*, I, 4.

et de gibelin dans la péninsule? De quel œil attristé le chef de l'Église n'aurait-il point vu les abus de la force et de la cupidité des nobles, et comment aurait-il accueilli les déclamations d'un tribun, devenu roi de la populace?

Et pourtant il est permis de se demander si le séjour du pontife dans sa capitale n'aurait pas tout empêché; si une lutte ouverte et généreuse contre l'Empire, la noblesse ou le peuple, n'eût point mieux valu qu'une paix achetée au prix d'une désertion. Les énergiques prédécesseurs des papes d'Avignon avaient compris autrement leur devoir pontifical et leur rôle de souverains temporels. Lorsque la papauté, s'exilant elle-même, a cherché un asile sur les bords du Rhône, qu'a-t-elle gagné en considération au dehors, devant les rois et la chrétienté? Et au dedans, n'a-t-elle point subi l'influence du luxe, de l'esprit mondain? N'a-t-elle point mérité quelques reproches plus graves encore, tombés des lèvres des saints eux-mêmes? En abandonnant cette Rome qui fut leur berceau, en s'éloignant du tombeau vénéré du prince des Apôtres, en cessant de régner sur cette terre consacrée par le sang des martyrs, les Papes ont paru faire bon marché de l'appui qu'ils empruntaient à ces augustes souvenirs.

En cet exil volontaire des rives du Rhône, les pontifes étaient sous la main de nos rois; les hautes tours de Villeneuve, possession française, projetaient une ombre trop protectrice sur le palais pontifical. Considérés, surtout à l'étranger, comme les grands-aumôniers ou, si l'on veut, les chapelains de la cour de Paris, ils étaient naturellement amenés à s'inféoder à la politique royale, et à prendre parti dans ces querelles éternelles qui mettaient aux prises la France avec les pays voisins, avec l'Angleterre en particulier.

D'un autre côté, l'Empereur ne pardonnait pas aux Papes leur séjour en Avignon, qui rendait impossible son rôle séculaire d'évêque du dehors. Les autres souverains suivaient son exemple et devenaient jaloux du pouvoir, même spirituel, d'un pontife qui paraissait soumis à un roi leur rival. Leur obéissance à tous avait trop de défiantes réserves, et leur respect trop de fâcheuses intermittences. « Le père universel, semblaient-ils dire, ne doit paraître le sujet d'aucun de ses enfants. » Aussi, quand le schisme viendra à éclater, l'Angleterre et l'Empire ne suivront-ils pas le parti d'Avignon.

Les successeurs de Pierre avaient beau dire : « Nous restons les pontifes de Rome ; mais, pour le moment, nous préférons les bords du Rhône à ceux du Tibre. » Tout le peuple fidèle d'Italie et d'ailleurs leur répondait : Le pontife romain ne doit point vivre loin de Rome ; il ne peut laisser les habitants de sa capitale croupir éternellement dans les misères politiques, morales et physiques, que causait l'absence prolongée du souverain légitime. Aux yeux de plusieurs, ces soixante-dix années d'exil, qu'on a pu nommer la *captivité de Babylone*, devaient avoir un résultat fâcheux pour l'unité de l'Église. Deux capitales préparaient deux têtes, deux sièges pontificaux, deux collèges de cardinaux, deux obédiences, c'est-à-dire le schisme.

Si le monde catholique le pressent, les Papes eux-mêmes ne sont point sans l'entrevoir et le craindre. Parfois, ils veulent s'arracher à la paix et aux charmes d'Avignon, pour aller sauver Rome du désordre et de mille misères. Un jour, le bienheureux Urbain V exécute ce projet réparateur. Escorté triomphalement de toutes les galères de l'Italie, il débarque à Gênes et se

dirige vers Rome, à travers les villes pacifiées et les populations respectueuses. La Ville éternelle n'a point vu son pontife depuis Boniface VIII, c'est-à-dire depuis soixante-trois ans. Elle reçoit Urbain avec enthousiasme et amour [1], mais celui-ci ne sait ni régner ni mourir dans sa vraie capitale. Il refuse de prêter l'oreille aux plaintes poétiques de Pétrarque, la voix la plus retentissante de l'Italie d'alors ; il n'écoute point le franciscain Pierre d'Aragon, qui lui prédit un schisme fatal, s'il retourne en France. Sainte Brigitte de Suède n'est pas plus heureuse, quand elle le menace d'une mort prochaine. Et pourtant cette prophétie s'accomplit à la lettre : Urbain ne revoit le ciel de la Provence que pour lui dire un dernier adieu : il expire. à peine arrivé dans le palais des Doms, et Grégoire XI monte sur le trône pontifical (1370).

Alors survient un événement unique dans l'histoire de l'Église : on voit surgir en son sein, comme autrefois parmi les tribus d'Israël, un prophétisme d'un genre nouveau. Dans le trouble de cette époque si profondément agitée, se lève une jeune fille, ange de paix et missionnaire de réconciliation. Issue d'une famille obscure, Catherine de Sienne se sent appelée de Dieu à sauver l'Église et à ramener dans sa capitale le Vicaire de Jésus-Christ. Elle va trouver sur son siège le nouveau Pape, sans se laisser intimider par l'éclat de cette cour fastueuse; elle réclame la réforme et le retour à Rome avec autant de franchise que de raison. Elle parle éloquemment au nom de la ville choisie par le Christ, régénérée par saint Pierre, et arrosée du sang des martyrs. Elle réussit, non sans miracle, à se

1. G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, 114. — Cf. Chaillan, *Le bienheureux Urbain V* (Paris, 1911), 177.

faire entendre, et comme aux jours de l'Ancien Testament, le prophétisme guide le sacerdoce. « Jamais peut-être n'a battu dans une poitrine humaine un cœur plus fidèle à l'Église et à la papauté [1]. »

Un rapprochement historique ne se présente-t-il pas ici à tous les esprits? Quelque cinquante ans après, une autre jeune fille, née aux marches de Lorraine, entendait des voix surnaturelles qui lui disaient de conduire à Reims le dauphin Charles. Jeanne d'Arc part, arrive en présence du prince, parle net et franc devant cette cour amollie et découragée. Elle se fait écouter, et elle emmène dans la ville des sacres le futur roi de France [2].

Lorsque Catherine fit revenir Grégoire à Rome, comme lorsque Jeanne conduisit Charles à Reims, tout paraissait de part et d'autre sauvé pour longtemps. Dieu avait montré sa main puissante : l'Italie de 1377 avait applaudi comme applaudira la France de 1429. Tous les cœurs semblaient avoir reconquis le droit de se livrer à l'espérance. Et pourtant l'on était à la veille d'une crise sans exemple, d'une funeste division, d'une longue période de troubles religieux et de malheurs publics.

1. HASE, *Katerina von Siena* (Leipzig, 1864), p. 197. — Cf. MIGNATY, *Caterina da Siena e la parte ch' ebbe nelli avenimenti d'Italia nel sec. XIV* (Florence, 1894). — J. JOERGENSEN, *Sainte Catherine de Sienne* (trad. fran., Paris, 1919). — Éléonore de SECKENDORFF, *Die Kirchenpolitische Tätigkeit der hl. Katharina von Siena unter Papst Gregor XI* (Berlin, 1917).

2. G. HANOTAUX, *Jeanne d'Arc* (Paris, 1911), p. 111.

# CHAPITRE II

## L'ÉLECTION D'URBAIN VI A ROME.

Ce n'est pas seulement au XIVe siècle que le problème historique de l'origine du grand schisme a divisé et passionné les esprits ; à l'heure qu'il est, cette question n'est point résolue pour tous. A cinq siècles de distance, Urbain VI et Clément VII conservent encore d'irréductibles partisans.

Quel fut, en 1378, le vrai successeur de saint Pierre? Était-ce Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, ou Robert de Genève, ancien évêque de Cambrai ? l'élu du 8 avril, ou celui du 20 septembre ? le Pape de Rome, ou celui de Fondi, puis d'Avignon ? Tel fut et tel est encore le point initial de la controverse. Le fait de l'élection est l'événement central d'où dépend tout le reste ; mais chaque parti l'expose à sa manière, suivant ses convictions ou ses passions.

Qu'on lise l'exposé (*factum*) envoyé aux princes chrétiens par le Pape romain[1], ou la *Declaratio* écrite par les cardinaux dissidents[2], qu'on étudie tous les

1. RAYNALD, a. 1378, p. 73-96.
2. DU BOULAY, *Historia Univ. Parisiensis*, t. IV, p. 468. — BALUZE, *Vitæ*

*Casus* de cette époque imprimés ou inédits[1], qu'on interroge les pièces conservées au Vatican et émanant des pontifes rivaux[2], et l'on verra que la question capitale est invariablement le récit de l'avènement d'Urbain VI.

La liberté morale des électeurs a-t-elle été suffisamment sauvegardée au sein du conclave? Le choix fait par eux de Barthélemy Prignano doit-il être reconnu comme légitime et valable? Au contraire, les cardinaux ont-ils cédé à une pression telle que leurs actes aient été par le fait même invalides et, partant, l'élection nulle? C'est le problème que se posent les historiens, surtout depuis le XVII[e] siècle.

Raynald, le continuateur de Baronius, et la majorité des écrivains étrangers à la France défendent Urbain : ils croient que son élection est, sinon irréprochable, du moins suffisante, et que, d'ailleurs, elle a été revalidée plus tard.

Baluze, avec un certain nombre d'historiens français, sont plutôt du parti de Clément, et inclinent pour l'invalidité du choix fait par le premier conclave. Cette conclusion ressort surtout des témoignages qu'ils publient, et qui émanent pour la plupart des cardinaux français. Certains champions de Robert de Genève et du roi Charles, surtout au XVII[e] siècle, sont soupçonnés à bon droit de se laisser parfois entraîner par des

*Paparum Avenion.*, t. I, col. 1235. — Cf. Christophe, *Histoire de la Papauté au XIV[e] siècle*, t. III, p. 354.

1. Gayet, *Le grand Schisme d'Occident d'après les documents contemporains.* — Pour la *Declaratio*, voir le chapitre suivant, p. 61. Les *Casus* sont des écrits composés par Urbain, par les cardinaux, par les avocats ou par d'autres écrivains parlant au nom de chacun des prétendants.

2. *Archives du Vatican*, Reg. 291-309 pour Avignon, 310 à 314 pour Rome.

préoccupations politiques, tout à fait étrangères au débat et par une sorte de patriotisme rétrospectif et mal entendu[1].

De nos jours, les écrivains ecclésiastiques ont traité derechef la question, mais, cette fois, en s'autorisant de documents que les historiens du XVII° siècle n'avaient pas eus entre les mains.

Hefele, Hergenrœther, Pastor, Hinschius, Chénon, de Beaucourt, Denifle, se sont prononcés ouvertement pour le pontife de Rome; Gayet, qui a commenté beaucoup de documents, penche plutôt pour Avignon; Noël Valois laisse le procès en suspens, considère les papes rivaux comme douteux et croit que la solution de ce grand problème échappe au jugement de l'histoire[2]. Tous s'appuient sur les événements qui ont précédé, accompagné ou suivi l'élection du 8 avril 1378.

Dans cette question de fait, l'histoire seule a la parole, la théologie n'a point de rôle à jouer, le droit canon n'aura à se prononcer que plus tard, lorsqu'il s'agira de revalider l'élection d'Urbain VI ou de recourir à certains moyens de procédure pour faire cesser le schisme. Jusqu'ici l'Église n'a pas résolu le problème par voie d'autorité et elle ne le fera probablement jamais. Quelques papes ont pu indiquer des préférences, aucun n'a imposé de décisions fermes et formelles sur ce grave sujet qui divise encore les esprits. Pourtant,

1. L'historiographe Mézeray s'indigne contre ses compatriotes qui prennent parti pour le pontife de Rome « sans penser qu'ils sont Français et que par là ils tiennent nos rois pour schismatiques et fauteurs de schisme ». *Hist. de France* (édit. 1685), t. II, p. 497. — Id. MAIMBOURG, *Hist. du grand schisme*, l. 1er.

2. VALOIS, *La France et le grand Schisme d'Occident* (Paris, 1896), t. I, p. 8. Nous suivrons souvent les indications données par cet ouvrage de premier ordre qu'on ne saurait trop apprécier. M. Valois a utilisé avec un grand sens critique un nombre très considérable de documents. On peut aussi consulter avec fruit Lindner dans l'*Histor. Zeitschrift*, t. XXVIII, pp. 101-127.

le savant Benoît XIV pouvait déjà dire au siècle dernier : « Aujourd'hui les ténèbres se dissipent, la légitimité d'Urbain et de ses successeurs est mise en pleine et évidente lumière [1] ». Les conciles n'ont point formulé de jugement sur la question ; les annalistes et les théologiens des siècles précédents, n'ayant sous les yeux qu'un nombre restreint de pièces officielles, se sont déterminés en sens divers.

Dans la dernière partie de notre siècle, les travaux approfondis des historiens et la découverte de nombreux documents ont entouré les faits d'assez de lumière pour que l'on puisse se faire une conviction raisonnée qui approche de la certitude.

## § 1. — L'état des esprits.

Grégoire XI était mort à Rome, le 27 mars 1378. A l'exemple de son saint homonyme Grégoire X, le pape défunt avait pris toutes les précautions désirables pour rendre plus facile, plus prompte et moins contestable l'élection de son successeur. C'était la première fois, depuis le départ des pontifes pour Avignon, c'est-à-dire depuis soixante-quinze ans, qu'un conclave allait se tenir dans la Ville éternelle ; il était donc nécessaire d'entourer le futur choix des cardinaux de toutes les conditions de validité. A cause de cela, Grégoire avait voulu que le commandant du château Saint-Ange, Pierre Gandelin, n'en livrât les clefs à personne, si ce n'est sur un ordre exprès de six cardinaux demeurés en Avignon [2].

1. *De servorum Dei beatificatione,* l. I, c. IX, n° 10.
2. Baluze, t. II, col. 813. Il nomme ce châtelain Pierre Rostaing.

On connaît le mot de Bossuet faisant le récit des derniers moments d'Alexandre le Grand : « Il expira plein des tristes images de la confusion qui devait suivre sa mort. » Telles furent aussi, semble-t-il, les appréhensions qui hantèrent les dernières heures du pontife mourant.

Le décès du Pape excita dans Rome des sentiments divers; mais celui qui dominait était l'inquiétude du lendemain. Le personnage encore inconnu que le conclave allait élire quitterait-il la Ville éternelle comme Urbain V, ou bien se déterminerait-il à y rester comme Grégoire XI? La France allait-elle garder sa prépondérance dans la direction de l'Église, ou l'influence allait-elle passer à l'Italie? Rome serait-elle de nouveau, et pour toujours peut-être, privée de ses pontifes, qui voudraient retourner à Avignon? Resterait-elle comme un corps sans tête, sur les bords abandonnés du Tibre, livrée aux divisions et à l'anarchie, sans défense contre les ambitions d'un empereur comme Louis de Bavière, ou les excitations d'un tribun comme Colà de Rienzi? Voilà quelles étaient à Rome les préoccupations de tous les esprits au courant des choses, des prêtres, des nobles, des *capitanei*.

Le peuple, de son côté, s'inspirait de sentiments moins élevés et plus positifs. Les Transtévérins s'agitaient; ils abordaient dans les rues les cardinaux électeurs et leur criaient : « Depuis soixante-dix ans, la France se gorge de l'or romain; à nous maintenant de nous enrichir de l'or français [1]. »

Le duc d'Anjou allait-il être bon prophète, lui qui

mais une pièce récemment publiée par Gayet l'appelle Gandelin de Saint-Crispin (t. I, *Pièces justif.*, pp. 161 et 168.). Pierre Rostaing était son oncle, Français d'origine, mais Italien d'adoption (*ibid.*, p. 156).

1. Baluze, t. I, col. 1073. — *Opera Gersonii* (édit. Ellies-Dupin), t. I, p. 11.

avait annoncé à Grégoire XI l'avenir qui attendait la papauté dans la Ville éternelle? « Si vous morés par delà, lui avait-il dit, Romains, qui sont *merveilleux* et *traîtres,* seront maistres de tous les Cardinauls et feront pape de force à leur séance » [1] (à leur convenance).

Ce qui pouvait le faire craindre, c'est que tous les citoyens romains, riches ou pauvres, étaient d'accord pour soutenir une prétention que nous considérons aujourd'hui comme extravagante, et qui était pour eux une sorte de dogme incontesté, à savoir le droit que possédait le peuple romain de prendre part à l'élection du pape.

Depuis longtemps, la noblesse turbulente et orgueilleuse de Rome avait cru qu'il lui appartenait de faire sentir son influence et d'imposer ses préférences au conclave. L'histoire ecclésiastique et civile est pleine des démêlés entre les Orsini du château Saint-Ange et leurs éternels adversaires, les Colonna du Capitole. Rome avait vu les Pierleoni de l'île du Tibre disputer la tiare à ces fiers Gaetani qui avaient établi leur aire d'oiseaux de proie dans le tombeau monumental et fortifié de Cæcilia Metella. Aujourd'hui, il ne s'agissait plus d'une querelle entre familles rivales, mais des prétentions de tout un peuple. Les capitulaires impériaux et de nombreuses usurpations avaient confirmé les Romains dans cette erreur séculaire. D'un autre côté, le souffle national et démocratique d'Arnaud de Brescia et de Colà de Rienzi avait soulevé toutes les revendications opposées à l'autorité pontificale. Il est juste d'ajouter que la faute en était aussi à certains théologiens de l'époque qui, à cet égard, faisaient beaucoup trop d'avances aux Romains dégénérés et accordaient trop de concessions à l'orgueil posthume de l'ancien peuple-roi[2].

1. Froissart (édit. Kervyn de Lettenhove), t. IX, p. 47.

2. Pierre d'Ailly, *De Ecclesiæ, Concilii generalis, Romani Pontificis*

Tout pleins de leur importance, les habitants de Rome étaient disposés à faire prédominer leurs prétentions au sein du conclave. Le triste état dans lequel l'exode des Papes à Avignon avait laissé, pendant soixante-dix ans, la ville et le patrimoine de Saint-Pierre, la crainte d'un nouveau et prochain départ paraissaient justifier jusqu'à un certain point leurs plaintes, et ne les encourageaient que trop à faire retentir bien haut leurs outrecuidantes réclamations. Sur ce point, les bannerets et les nobles étaient en parfaite harmonie de sentiments et de convoitises avec la plèbe romaine. *Nous voulons un pape romain, ou tout au moins italien,* tel était le mot d'ordre général qu'on entendait dans tous les carrefours de la cité. D'un autre côté, une foule de montagnards de la Sabine s'étaient abattus sur Rome [1]. Ils campaient dans les rues et sur les places; ils assourdissaient la ville du bruit des fifres et des tambours. On les voyait boire et manger à satiété, se promettant de piller bientôt, comme c'était l'usage, la demeure du futur élu, et même les palais des cardinaux électeurs. Les nobles, les hommes d'épée, eussent pu et dû empêcher ou réprimer les troubles populaires; mais on les avait priés de quitter immédiatement la ville. On laissait ainsi le champ libre

*et Cardinalium auctoritate*, dans les *Opp. Gersonii* (édit. Ellies-Dupin), t. II, coll. 230 et 236. Il appelle ce prétendu droit : *Jus naturale et divinum large sumptum.*

1. S. VINCENT FERRIER, *De moderno Ecclesiæ Scismate*, ms. latin, Bibl. nation. n° 1470, 2ª pars, 3ª obj. f° CCLXIII. « *Homines rustici et ribaldi cellarium fregerunt palacii pro vino potando...* » Ce traité fut composé par le saint en 1380 et envoyé au roi d'Aragon Pierre IV, dit le Cérémonieux. Le R. P. Fages, l'historien de saint Vincent, se proposait de livrer ce ms. à la publicité; il a été prévenu par M. A. Sorbelli qui en a donné une première édition en 1901 sous le titre : *De Moderno Ecclesiæ schismate, Trattato di Vincenzo Ferrer* (Rome), une deuxième, en 1906, sous le titre : *Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al grande scisma d'Occidente* (Bologne).

à tous ces fauteurs de désordre qui trouvent toujours des inconscients pour leur servir de complices.

Au sein de cette Rome si agitée, que devenait le Sacré-Collège, appelé, en ces conjonctures, à remplir les plus graves devoirs ? Il ne semble pas s'être ému outre mesure d'un état de choses que les passions locales, les ardeurs méridionales et les mœurs grossières des *contadini* expliquent suffisamment. La plupart de ses membres ne prirent aucune précaution personnelle. Ils déclarèrent plus tard avoir eu confiance dans les vrais Romains et n'avoir jamais cru que leur liberté fût sérieusement menacée [1].

D'ailleurs, s'ils avaient éprouvé quelque crainte, ils avaient sous la main deux moyens efficaces de se faire protéger. A quelques lieues de Rome campaient les terribles Bretons de Jean de Malestroit. Ces cinq cents lances avaient été longtemps redoutées de l'Italie tout entière. Le bruit seul de leur approche aurait suffi pour inspirer à la plèbe du Transtevère et aux paysans descendus de la montagne une salutaire terreur.

En second lieu, le château Saint-Ange, commandé par le brave et fidèle Pierre Gandelin, était tout prêt à ouvrir ses portes au Sacré-Collège, et à lui offrir l'abri de ses fortes murailles.

Si ces expédients de défense se présentèrent à l'esprit intimidé de quelques cardinaux, ils ne jugèrent pas à propos de s'y arrêter. En somme, il n'y avait rien là qui pût les empêcher de remplir en conscience leur devoir. Ils avaient placé leur confiance dans les bannerets des différents quartiers de Rome, ils leur avaient demandé d'élire un capitaine; celui-ci, à son tour, avait

1. Gayet, t. II. *Pièces justific.*, pp. 78 et 151. Baluze, qui a sous les yeux plusieurs témoignages dans ce sens, a négligé d'en faire mention.

choisi quatre connétables. Tous jurèrent, selon le droit et les antiques coutumes, de protéger la liberté de l'élection. Les trois prélats chargés de la garde du conclave prêtèrent le même serment. Les chefs de milice prirent des mesures énergiques pour le maintien de l'ordre, et des menaces graves furent faites à ceux qui tenteraient de troubler, soit la tranquillité publique, soit la sécurité personnelle des cardinaux [1].

Des cavaliers parcoururent les rues de la ville pour intimer ces ordres sévères. Le bourreau s'installa sur la place Saint-Pierre et exposa ses instruments de supplice à la vue de tous : menace vivante et permanente, capable de tenir en respect tous les fauteurs de désordre.

### § 2. — Ouverture du Conclave.

C'est dans ces circonstances que le conclave s'assembla, le 7 avril, neuf jours après la mort de Grégoire XI. Au sortir des vêpres, chaque cardinal entra dans le palais du Vatican en traversant la foule massée sur la place Saint-Pierre et sur les marches de la basilique. A l'arrivée de chaque *porporato*, vingt mille personnes s'écriaient : « *Romano lo volemo , o, al manco, italiano* » [2].

Les moins calmes ajoutaient, sur le passage des cardinaux étrangers : « Si vous ne nous donnez pas un

1. GAYET, t. I, p. 100 et plusieurs mss. cités par M. Noël Valois, t. I, p. 11. — KNOPFLER, *Die Wahl Urban's VI* dans la *Theolog. praktische Quartalschrift* de Passau (1891).

2. « *Dum Domini Cardinales vellent intrare Conclave pro Summo Pontifice eligendo, fere totus populus romanus armatus et congregatus in platea Sancti Petri vociferando et comminando : Romano lo volemo, o, al manco, italiano.* » S. Vincent Ferrier, *op. cit.*, f° CCLXI.

pape romain ou au moins italien, vous serez mis en pièces. »

Tous les cardinaux étaient-ils disposés à céder aux exigences de cette plèbe impérieuse? Qui voulait-on choisir? Quels étaient les partis qui divisaient, à cette heure si grave, les seize membres du Sacré-Collège présents au conclave?

Les Italiens étaient en minorité. Ils se nommaient François Tibaldeschi, cardinal de Saint-Pierre, âgé et invalide; Pierre Corsini, cardinal de Florence; Simon de Borsano, cardinal de Milan, et Jacques Orsini [1].

Les étrangers, plus nombreux, se divisaient en deux fractions. Les Français comptaient dans leurs rangs Hugues de Montalais, cardinal de Bretagne; Robert de Genève, ancien évêque de Thérouanne et de Cambrai, le futur Clément VII; Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache, et Bertrand Lagier, cardinal de Glandève. A eux se rattachait Pierre de Lune, cardinal aragonais, le futur Benoît XIII.

Les Limousins faisaient bande à part. Les trois papes avignonnais Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI étaient originaires du Limousin; ils avaient créé de nombreux cardinaux, choisis dans leur famille ou parmi leurs compatriotes. C'étaient Guy de Malesset, cardinal de Poitiers; Jean de Cros, cardinal de Limoges; Géraud du Puy, cardinal de Marmoutiers; Guillaume d'Aigrefeuille et Pierre de Vergne. L'opinion publique à Rome leur adjoignait Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, et Guillaume Noëllet, cardinal de Saint-Ange.

Donc, en résumé, le conclave comptait 4 cardinaux italiens, 5 français et 7 limousins. Chaque parti avait

1. Et non pas *Jean* comme l'appellent TH. DE NIEM, auteur contemporain, et le biographe de ce dernier, G. ERLER, *Dietrich von Nieheim*, p. 32.

son candidat et se promettait bien de le faire triompher par des alliances, des compromis ou des promesses. En tout état de cause, les Italiens et les Français paraissaient disposés à exclure les Limousins, qui, depuis des années, considéraient le Saint-Siège comme un fief qui leur appartenait en propre.

Tous les documents semblent d'accord pour affirmer que, dès avant le conclave, il y eut des négociations entre les deux partis inférieurs en nombre pour faire échec aux Limousins. Les Italiens unis aux Français auraient accepté un prélat choisi hors du Sacré-Collège et certaines dépositions prétendent même que le nom de Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, fut dès lors prononcé[1].

Il est curieux de savoir quelle était en ce moment l'attitude de Robert de Genève, celui qui allait devenir, sous le nom de Clément VII, le rival de Barthélemy. La candidature de l'archevêque de Bari n'avait pas de plus chaud partisan. « Nous aurons cette fois un Italien, ne cessait-il de répéter. Jamais je ne voterai pour ces traîtres de Limousins. » Et il ajoutait : « Par ces saints Évangiles, le pape que nous aurons sera l'archevêque de Bari[2]. » Il avait parlé dans ce sens à Barthélemy, qui était son candidat de choix. Pierre de Lune lui-même, le futur Benoît XIII, entra au conclave animé de sentiments semblables, et il annonça hautement qu'il se proposait d'élire Prignano[3]. On

1. Gayet, t. II, p. 10. — Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XCVII, ch. 48.

2. Baluze, t. I, col. 1001.

3. Gayet, t. II, p. 148-150. « Les Romains, ajoute M. Gayet, n'ont pas créé l'élection de Barthélemy Prignano : elle était, croyons-nous, dans la force des choses. Ils n'ont fait que compromettre et gâter la cause de leur client. Les cardinaux étaient incapables de s'entendre sur la personne de l'un d'eux; il leur était nécessaire de chercher un candidat en dehors du Sacré-Collège, et, en dehors du Sacré-Collège, il

affirme de plus que certains Limousins, très émus de la coalition qui se formait contre eux, et se sentant incapables d'y résister, n'étaient pas éloignés de voter pour Barthélemy [1]. Pierre de Lune l'avoue, et son témoignage est capital.

Donc, il paraît certain que, dès l'entrée des cardinaux au conclave, neuf ou dix voix sur seize étaient acquises à l'archevêque de Bari. Il avait d'avance beaucoup plus que la majorité absolue et atteignait presque les deux tiers des suffrages. La division des électeurs préparait son succès. Il avait reçu de plusieurs d'entre eux des assurances formelles d'adhésion et tout porte à penser qu'il croyait voir déjà la tiare se poser sur son front.

On n'a donc pas besoin de l'hypothèse d'une pression venue du dehors pour expliquer l'élection de l'archevêque de Bari. D'ailleurs les cris qui retentissent sur la place Saint-Pierre, pendant le défilé des cardinaux, ne demandent pas nommément Barthélemy, mais un Romain ou au moins un Italien [2].

## § 3. — Élection de Prignano.

Les électeurs, reçus aux portes du Vatican par le Sénateur, montent un à un l'escalier qui mène au premier étage, où sont préparées les cellules qu'ils doivent occuper. Plusieurs escaliers avaient été murés pour empêcher la foule de pénétrer dans les salles du conclave. Néanmoins, quelques hommes profitèrent du

n'y avait guère que l'archevêque de Bari. » T. II, p. 286. Venant d'un partisan de Robert de Genève, cet aveu est très remarquable.

1. VALOIS, t. I, p. 28. — Cf. JAHR, *Die Wahl Urban's VI*, p. 46. — GAYET, t. I, p. 152. — BALUZE, t. I, col. 1001 et 1077.

2. GAYET, t. I, p. 239. — Cf. VALOIS, t. I, p. 37.

passage des cardinaux et des conclavistes pour s'introduire dans le palais et pour continuer à exprimer bruyamment les violents désirs du peuple romain.

Les chefs de quartier (*caporioni*) survinrent alors et voulurent exiger des prélats réunis la promesse formelle d'élire un Italien. Le cardinal d'Aigrefeuille, prieur des cardinaux-prêtres, répondit noblement à ces sommations illégales et irrespectueuses : « Je n'ai pas le droit, dit-il, d'engager la voix de mes collègues, et eux ne sauraient disposer de la mienne. Retirez-vous donc. Des instances nouvelles ne feraient que vicier l'élection et n'aboutiraient qu'à la faire casser. » Le cardinal Orsini leur fit sentir l'inconvenance de leurs procédés d'une manière plus vive encore. Les *caporioni*, après une heure d'insistances inutiles, se retirèrent mécontents. Le peuple, qui attendait des assurances plus positives, se montra très déçu. Toute la nuit, il stationna sur la place Saint-Pierre, brisant et pillant les celliers du palais, buvant le vin volé et répétant sans cesse : *Un Romain, ou tout au moins un Italien* [1] *!*

Le 8 avril, aux premières heures du matin, pendant que les cardinaux entendaient la messe, le tocsin retentit dans la ville et bientôt les cloches de Saint-Pierre y unissent leurs tintements sinistres. Il leur semble que l'émeute gronde dans Rome et que le tumulte s'accroît d'heure en heure avec le nombre des manifestants. Les électeurs, réunis dans la chapelle, s'émeuvent; l'évêque de Marseille, Guillaume de la

1. « *Vinolentia non violentia.* » « Ce sont des scènes produites par une gaieté bruyante et par l'impatience. Elles ont pour cause les copieuses libations de la multitude. » Ainsi parle le protestant Léo, *Histoire d'Italie*, t. II, p. 315, (édit. Dochez, Paris, 1844). — Cf. Gayet, t. I. p. 244. *Pièces justific.*, pp. 77 et 154. — Baluze, t. I, pp. 450, 485, 1211 et suiv. — Valois, t. I, p. 39.

Voulte, gardien du conclave, est plus épouvanté qu'eux tous. Il vient leur crier : « Seigneurs, hâtez-vous. Le peuple veut un pape romain ou italien; si vous résistez, vous courez risque d'être massacrés sans miséricorde et coupés en morceaux[1]. »

Le jeune cardinal Orsini sort de la chapelle, essaye de gourmander et de calmer la foule; il n'y réussit guère. Tous les cardinaux rentrent dans la chapelle pleins d'émotion et de perplexité. Que faire? qui choisir? Une demi-heure se passe en délibérations infructueuses. Enfin deux électeurs vont promettre à la foule qu'on donnera sous peu satisfaction à son désir. Remarquons-le de nouveau : les Romains n'ont encore désigné nommément personne.

Pierre de Lune, d'un caractère plus obstiné et moins timide, engage le cardinal de Limoges à voter pour l'archevêque de Bari. Ce cardinal se lève à son tour : « Seigneurs, dit-il, puisque Dieu ne veut pas que nous soyons d'accord pour nommer un membre du Sacré-Collège, je pense que nous devons élire quelqu'un qui lui est étranger. Je ne vois personne d'aussi digne que l'archevêque de Bari. C'est un saint homme que nous connaissons tous, d'un âge mûr et d'une science suffisante. Je le nomme librement et spontanément[2]. » Aigrefeuille, qui paraît pressé d'en finir, s'écrie : « Je choisis Prignano comme pontife de Rome. » Presque tous parlent de la même façon. Quelques-uns semblent

1. Saint Vincent Ferrier, *loc. citato.* L'auteur ajoute : « *Considerabant Domini Cardinales antiquam et consuetam experientiam malitiae Romanorum. Iam ab antiquo expertus est universus mundus quomodo Romani fuerunt semper assueti ad mala, faciles ad irascendum, subiti ad seditionem et audaces ad percutiendum et occidendum.* » F° 281. N'oublions pas que le saint plaide pour Clément VII et qu'il resta longtemps attaché aux papes d'Avignon. — Cf. GAYET, *Pièces justific.* t. I, pp. 11, 17, 19, 36, etc. *Texte*, pp. 269, 275, etc.

2. GAYET, t. I, p. 313. — Cf. BALUZE, t. I, coll. 1104 et 1463.

hésiter; mais finissent par accepter Barthélemy. Orsini seul prétend qu'il ne se sent point suffisamment libre et que cette élection sera sans valeur.

Au contraire, Pierre de Lune et plusieurs autres protestent qu'ils choisissent l'archevêque de Bari, avec l'intention d'en faire un vrai pape [1]. Il est neuf heures du matin : l'élection est faite, mais les cardinaux se promettent le secret jusqu'à ce qu'ils se soient assurés du consentement de l'élu. L'évêque de Marseille fait avertir l'archevêque de se rendre au palais avec plusieurs prélats, pour que le peuple ne puisse se douter de celui que le Sacré-Collège a choisi.

Au dehors, la foule est toujours houleuse, et des cris assourdissants retentissent autour du palais : *Romano lo volemo!*

Les cardinaux commencent à craindre que le nom de Prignano, qui n'est point romain, ne soit pas bien accueilli : néanmoins, comme un calme relatif semble renaître sur la place, ils prennent tranquillement leur repas. Ils rentrent ensuite dans la chapelle et un des électeurs interroge ses collègues : « Maintenant que les troubles sont apaisés, dit-il, profitons du calme pour réélire l'archevêque de Bari. Sommes-nous toujours du même sentiment? » « Oui, oui! » répondent la plupart des cardinaux : treize sur seize. Trois

1. « *Cum et animo et intentione ut sit verus Papa.* » Ainsi s'exprimèrent les cardinaux de Limoges, de Saint-Pierre, d'Aigrefeuille, de Viviers, de Milan, de Lune et peut-être de Poitiers. Les cardinaux de Vergne, de Glandève et de Marmoutiers, interrogés plus tard sur le point de savoir quelle était alors leur intention, alléguèrent leur défaut de mémoire pour se dispenser de répondre. — Cf. Gayet, t. I, p. 323. — Valois, t. I, p. 45. Ces détails, dont on saisit l'importance, ne sont pas niés par les adversaires d'Urbain.

d'entre eux n'étaient point encore rentrés dans la chapelle .

Supposons que l'élection du matin n'ait pas été valide; voilà donc Barthélemy légitimement élu cette fois à la presque unanimité des voix.

Pendant ce temps, le cardinal Orsini paraît à une fenêtre du conclave. « Vous avez un Pape, » crie-t-il à la foule; mais il ne prononce pas le nom de l'élu. Des rumeurs diverses et contradictoires circulent dans les groupes. « C'est Tibaldeschi, c'est le vieux cardinal de Saint-Pierre », disent les uns. « C'est le camérier Jean de Bar », s'écrient les autres. Ce dernier, limousin de naissance, était détesté des Romains [2]. L'émotion grandit et devient menaçante : de nouvelles clameurs retentissent, on brise les portes, on lance des pierres dans les fenêtres, on profère des paroles de mort. La populace pénètre dans le palais, blesse quelques conclavistes et commence à piller. Les prélats ne parviennent pas à contenir la foule déchaînée : le malentendu persiste et ne fait que s'accroître.

Alors commence une scène étrange et unique dans l'histoire des conclaves. Un clerc s'imagine que le choix de Barthélemy n'est pas agréé du peuple : il a l'idée de présenter à la foule le vieux cardinal de Saint-Pierre comme l'élu du conclave.

Tebaldeschi proteste; ses collègues effrayés le supplient de sauver leur vie en se prêtant à cette ruse. On s'empare du vieillard presque impotent, on le place dans la chaire papale, on lui ceint la tête d'une mitre blanche, on lui jette sur le dos une chape rouge et on

1. Cf. Valois, t. I, p. 50. Les trois absents étaient les cardinaux de Bretagne, de Marmoutiers et de Vergne. On n'est pas sûr de la présence du cardinal de Glandève. Cf. Gayet, t. I, p. 359.

2. Cf. Niem, *De scismate* (édit. Erler), t. I, 2.

entonne le *Te Deum* au milieu du tumulte. Le cardinal a beau s'écrier : « Je ne suis point pape : c'est l'archevêque de Bari » ; on ne l'entend pas ; on le hisse de force sur l'autel jusqu'à ce qu'enfin le nom de Prignano soit entendu et compris par la foule [1].

Barthélemy était arrivé au Vatican sur ces entrefaites : il avait appris son élection. Quelques Romains, déçus dans leurs espérances ambitieuses, essayèrent de le faire renoncer à la tiare ; mais il parvint à se dérober à leurs instances et réussit à rentrer dans la chambre secrète. Les cardinaux, gênés de la mystification qui venait d'avoir lieu, disparaissent un à un et regagnent leurs demeures ; six d'entre eux se réfugient au château Saint-Ange après avoir couru quelque danger ; quatre sortent de Rome et se mettent à l'abri dans les forteresses voisines.

Donc, malgré les cris et les menaces, il y avait eu élection, puis réélection. Les grands désordres, les violences, n'ont eu lieu qu'après. Personne n'avait songé à avertir l'archevêque de Bari que le choix qu'on avait fait de lui avait été inspiré par la peur et se trouvait par là même entaché d'irrégularité.

D'ailleurs, les frayeurs qu'éprouvèrent les électeurs furent-elles assez fortes pour les empêcher de faire un acte humain et moral, c'est-à-dire un acte revêtu de toutes les conditions nécessaires pour que l'homme en soit responsable en conscience? Urbain a été élu dans la crainte, mais non par la crainte. Barthélemy devait donc se croire légitimement choisi et la conduite des cardinaux pendant les jours suivants ne put que le confirmer dans sa conviction.

Les cardinaux ont été, en vertu de leur office même,

1. *Ibid.* — Cf. MURATORI, *Rerum ital. Scriptores*, t. III, 2e pars, p. 664.

les principaux facteurs de l'élection du Pape. Ont-ils voulu, ont-ils pu faire un choix valide dans les circonstances que nous avons racontées? S'ils ont été effrayés au point de penser qu'ils n'ont pas fait une élection légitime, ils vont sans aucun doute s'empresser de la déclarer nulle aussitôt après l'apaisement; ils vont se communiquer leurs sentiments et procéder à une nouvelle élection. Si, au contraire, ils croient avoir fait un choix valable, ils se conduiront conformément à leur conviction et rendront leurs devoirs au nouvel élu. C'est donc leur manière d'agir qui va nous édifier sur les sentiments qui les animent, maintenant que toutes les raisons de craindre se sont évanouies. Examinons leurs démarches.

L'archevêque de Bari attend les hommages des cardinaux : il n'est pas déçu. Le cardinal de Florence accourt le premier, le cardinal de Milan le suit : tous deux sont Italiens. Géraud du Puy, cardinal de Marmoutiers est Limousin, et pourtant il engage ses collègues réfugiés au château Saint-Ange à se rendre au Vatican. Le français Lagier, cardinal de Glandève, et l'aragonais Pierre de Lune arrivent à leur tour complimenter le nouveau pontife. Si celui-ci exprime quelque doute sur la validité de son élection, les cardinaux présents s'empressent de le rassurer. Les six prélats renfermés dans le château font plus de difficultés, excités qu'ils sont par le camerlingue Pierre de Cros. Le souvenir des émotions éprouvées et des injures reçues la veille semble être resté cuisant dans leur cœur. Eurent-ils cependant quelque velléité de contester l'élection de Prignano? Ils l'ont affirmé plus tard, mais le cardinal d'Aigrefeuille les a contredits.

Les honneurs dont ils entourent le nouveau Pape témoignent de leurs impressions présentes. Ce n'est pas

tout : nous les voyons envoyer immédiatement leur procuration pour que l'on puisse sans eux procéder validement à l'intronisation du Pontife. Mais le soir même ils se ravisent. Est-ce pour exprimer des doutes sur le vote? Au contraire, c'est pour le confirmer. Ils sont résolus à se rendre en personne au Vatican et à procéder, avec les autres membres du Sacré-Collège, à la cérémonie de l'intronisation. Ils reconnaissent donc solennellement Barthélemy comme leur élu. Le cardinal de Florence dit au nom de tous : « Seigneur, nous vous avons choisi. » Celui-ci accepte le choix qu'on a fait de lui. On le revêt de la soutane blanche et des ornements pontificaux, on entonne le *Te Deum*. Les électeurs se jettent à ses pieds et l' « adorent ». Pendant ce temps, le cardinal limousin Pierre de Vergne ouvre une fenêtre et prononce de façon à être entendu du peuple assemblé, la formule consacrée : « Je vous annonce une grande joie : vous avez un pape, et il a pris pour nom Urbain VI. »

Les clercs, puis les Romains, entrent à leur tour dans la salle et se prosternent aux pieds du nouveau pontife.

### § 4. — Couronnement d'Urbain.

Aucune hésitation, aucun doute ne se fait jour : aucun délai n'est demandé pour agiter la question de validité, pour savoir s'il est besoin d'un nouveau choix. Le Pape, les cardinaux, les ecclésiastiques, le peuple, tous semblent d'accord. Quand, plus tard, les membres du Sacré-Collège changeront d'avis et procéderont à une nouvelle élection, la chrétienté pourra leur dire : Seigneurs,

si c'est une erreur, c'est vous-mêmes qui nous avez trompés. Quand nous avons unanimement reconnu Urbain, nous n'avons fait que suivre votre exemple. Pourquoi prétendre nous imposer aujourd'hui un autre pontife pour remplacer celui que vous avez déclaré légitimement élu?

Quelques mois après cependant, ces mêmes cardinaux voudront faire cette révolution : ils viendront dire au monde catholique légitimement étonné de leur palinodie: « Si nous avons choisi pour un instant Barthélemy, c'est parce que, mêlé plus qu'aucun autre aux scènes tumultueuses de ces derniers jours, il devait plus aisément comprendre la nécessité d'un désistement immédiat[1]. »

Les Limousins, et en particulier Jean de Cros, cardinal de Limoges, se montrent dès lors très empressés à solliciter du nouveau pape des faveurs spirituelles et temporelles. Aucun doute ne semble surgir dans leur esprit sur le pouvoir que possède Urbain d'accorder ces privilèges. Eux et en particulier le cardinal Pierre de Lune, qui peu après éliront Clément, ne craignent point d'avouer ces circonstances qui pourtant les accusent. Bientôt tous les autres membres du Sacré-Collège réfugiés dans les environs, reviennent à Rome. Robert de Genève est avec eux, et il n'est pas le moins

1. VALOIS, t. I, p. 61. — On s'étonne de voir saint Vincent Ferrier répéter ce singulier raisonnement : « *Domini Cardinales... nominarunt dictum Bartolomeum in papam, quem reputabant hominem intelligentem et devotum et in factis curiae satis expertum, quatenus ipsemet per suam scientiam et experientiam cognoscens nullitatem notorissimam* (sic) *illiusmodi electionis, eam propter timorem Dei retractus nullathenus acceptaret, vel solum ad tempus eam acceptasse simularet ad liberandos Dominos Cardinales.* » *De moderno Ecclesiae scismate*, f. CCLXIIII, 6ª objectio. — M. Gayet trouve que l'élection fictive de Barthélemy était la plus grande marque de confiance que les cardinaux pouvaient lui donner. t. I., p. 334.

prompt à présenter ses hommages à Urbain VI. Les cérémonies se succèdent pendant tout le mois d'avril. Le Pape donne la bénédiction solennelle qu'on nomme *urbi et orbi*, il distribue les palmes au jour des Rameaux, et lance l'excommunication contre les ennemis de l'Église.

Enfin le jour de Pâques (18 avril), il est intronisé, selon l'usage, à Saint-Jean de Latran ; puis, à Saint-Pierre, les cardinaux procèdent solennellement à la cérémonie du couronnement.

C'est le cardinal Orsini, le seul qui n'ait point voulu voter pour Prignano, qui est chargé de placer la tiare sur la tête du nouveau pontife : il est complètement rallié.

Tout le Sacré-Collège acclame donc Urbain VI, flatte ses goûts, épouse ses querelles, et continue pendant les mois de mai et de juin à lui demander de nombreuses faveurs[1]. Plus tard, le clémentin Guillaume de la Voulte, évêque de Marseille, sera contraint d'avouer que, durant plusieurs mois, la conduite des cardinaux ne lui a pas permis de douter que l'élu du 8 avril ne fût réconnu par eux comme pape légitime[2].

Et, de fait, le Sacré-Collège notifia officiellement, par lettre collective, l'avènement d'Urbain aux six cardinaux restés dans la ville d'Avignon (19 avril)[3], puis à l'Empereur (8 mai), ainsi qu'aux autres souverains catholiques. Dès le 14 avril, Robert de Genève, le futur Clément VII, avait écrit en son nom personnel à Char-

1. GAYET, t. II, p. 130.

2. VALOIS, t. I, p. 63. — Cf. HEFELE, *Histoire des Conciles* (Trad. LECLERCQ), t. VI, 2e partie, p. 1051.

3. RAYNALD donne le texte complet de ce document, a. 1378, n° 19. — Cf. D'ACHERY, *Spicilegium*, t. I, p. 763. — DU BOULAY, *Historia Univ. Paris.*, t. IV, p. 497.

les V [1], puis à plusieurs reprises à l'électeur palatin, enfin au comte de Flandre, Louis de Maele, son parent [2].

De son côté, Pierre de Lune, le futur Benoît XIII avait envoyé à plusieurs évêques d'Espagne des lettres racontant et approuvant en tout point l'élection d'avril. Tous les jours il récitait à la messe l'oraison *pro Papa* pour Urbain [3]. « Nous avons élu un vrai pape, écrivait-il le 8 avril ; les Romains m'arracheraient les membres, avant de me faire revenir sur l'élection d'aujourd'hui. »

On le voit, ce sont les deux futurs papes d'Avignon qui mettent le plus d'empressement et de conviction à défendre la légitimité des actes du conclave, et à annoncer au monde chrétien l'élection d'Urbain VI. Aucune protestation, aucune communication entre eux sur la situation étrange faite à l'Église, aucune crainte pour l'avenir ; tous se comportent comme si l'élection d'Urbain ne pouvait donner lieu à aucune contestation sérieuse.

Quand plus tard on opposera aux électeurs, devenus révoltés, les lettres qu'ils ont écrites aussitôt après l'événement, ils ne trouveront que des réponses faibles et embrouillées [4]. Leurs plus subtils défenseurs seront

1. Pastor, *Geschichte der Päpste*, 2e édit., t. I, p. 686. — Gayet, pp. 107, 141.

2. Raynald, a. 1368, n° 17. — Robert, électeur palatin, écrivit en 1379, au roi Charles V son cousin, qu'il avait eu sous les yeux plus de dix-huit lettres des cardinaux, dont quelques-unes étaient autographes. Elles avaient été écrites, soit à Rome, soit hors de Rome ; quelques-unes émanaient de Robert de Genève. Toutes affirmaient qu'Urbain avait été élu par l'inspiration du Saint-Esprit et que les formes juridiques avaient été respectées. Baluze, *Vitae Pap. Avenion.*, t. II, col. 888.

3. Gayet, t. II, p. 140. *Pièces justific.*, p. 148-151. — Valois, t. I, p. 73. — Cf. Baluze, t. I, col. 1462.

4. Je n'en veux pour preuve qu'un discours prononcé au concile de Cambrai en 1380. par Guy de Malesset, cardinal de Poitiers, alors légat de Clément pour essayer d'amener les Flamands à l'obédience d'Avignon. J'en ai publié le texte d'après des mss. de Paris, dans la *Re-*

embarrassés et ne parviendront pas à les justifier pleinement.

De leur côté, si les six cardinaux restés en Avignon[1] tardent quelque peu, ils n'en finissent pas moins par écrire à Urbain VI pour le prier de recevoir leurs respectueux hommages[2]. Ils font placer dans la ville les armes du nouveau pape et deux d'entre eux ordonnent à Gandelin d'ouvrir au pontife les portes du château Saint-Ange.

Plus tard seulement, certains doutes leur viendront : ils ne se serviront de l'expression *sede vacante* dans les actes officiels qu'à partir du 12 septembre, c'est-à-dire cinq mois après l'élection du Vatican[3].

Donc, les cardinaux des rives du Rhône sont d'ac-

*vue des sciences eccl.* (série IX, t. III, p. 262). Bibl. nat., 15561, f° 108, et de Rome, Bibl. Vat. *Armarium* LIV, vol. XIV, f. 93. Baluze en a reproduit quelques phrases, t. I, 1106. Le cardinal s'efforce de répondre à cette objection : « *Illas* (litteras) *non legi, sed supponatur quod ita contineatur... In facto, sic fuit veritas quod dictus Bartholomaeus litteras illas petiit a nobis omnibus, fuit sibi responsum quod nunquam de more Sacrum Collegium notificat per litteras electionem Summi Pontificis principibus vel aliis, et sic se habet veritas, et quaeratur audacter ab omnibus principibus christianitatis, si unquam alias ante illam intrusionem litteras de hoc a Sacro Collegio receperunt et recepient. Ipse tamen, hoc non obstante, cum instantia habere voluit. Ad quem finem ? bene potest cogitare. Vidit enim quod, propter notoriam violentiam in electione factam, mundus non obedivisset ei, sicut nec debet. Ad attrahendum mundum in obedientiam sui litteras habere voluit, et multa alia dolosa ad finem istum operatus est, quae essent nimis longum enarrare.* » Ces lettres ne prouvent rien, ajoute-t-il, parce qu'elles ont été écrites dans la ville même où les cardinaux ont eu peur, parce qu'elles ne peuvent pas elles-mêmes revalider une élection juridiquement nulle, et enfin parce qu'elles ont été contredites et annulées par d'autres actes authentiques, faits plus tard à Anagni ou à Fondi et procédant des mêmes personnes.

1. Ce sont Anglic Grimoard, cardinal d'Albano ; G. Aycelin de Montaigu, ancien évêque de Thérouanne ; Jean de Blanzac, cardinal de Nîmes ; Guillaume de Chanac, cardinal de Mende; Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune et Hugues de Saint-Martial (Eubel, *Hierarchia*, p. 22).

2. Guggenberg, *Die Anerkennung Urbans VI durch die in Avignon weilenden Kardinäle*, dans le *Historisches Jahrbuck* (1905), t. XVI, p. 314-317.

3. Conrad Eubel, *Das Itinerar der Päpste zur Zeit des grossen Schismas* dans le *Historisches Jahrbuch*, XVI.

cord avec ceux des bords du Tibre pour acclamer Urbain VI. Sur les vingt-trois membres du Sacré-Collège il n'y a pas une seule exception. D'ailleurs, s'il s'est produit quelque trouble au moment du scrutin, ne serait-il pas aisé de trouver, à certaines dates de l'histoire de l'Église, des conclaves plus mouvementés que celui de 1378? Faut-il rappeler les élections tumultueuses des papes Silvère, Vigile, Félix IV, Jean XII et de plusieurs autres? Personne cependant n'a douté et ne doute de la validité de ces choix.

Le récit que nous venons de faire s'appuie sur des documents nouveaux, qui émanent pour la plupart des futurs partisans de Clément VII. Ces pièces sont plus nombreuses d'ailleurs que celles qui procèdent des amis d'Urbain. Quand les Clémentins sont d'accord avec les Urbanistes sur certains détails des faits, ou lorsque les premiers émettent des assertions qui sont favorables à la cause du pape de Rome, on peut être de leur avis sans crainte de se tromper [1].

Donc, de l'aveu de tous, la pacification était complète dans les premiers mois du pontificat d'Urbain : on ne semblait plus se souvenir des journées si agitées d'avril. Le pontife élu à Rome était accepté sans hésitation non seulement par le Sacré-Collège, mais encore

1. Nous avons déjà cité un bon nombre d'auteurs catholiques de notre temps qui affirment comme un fait indubitable la légitimité de l'élection romaine. Ajoutons-y les noms des historiens protestants Leo et Botta, *Histoire de l'Italie*, t. II, p. 316. (Trad. Dochez, 1844.) — Siebeking, *Beiträge zur Geschichte der grossen Kirchenspaltung*, Dresde, 1881, p. 14, note 3. — Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, t. I, p. 271. Berlin, 1889. — Sismondi, *Précis de l'Histoire des Français*, (édit. Bruxelles), t. VII, p. 342. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VI, p. 484. (Stuttgart, Gotha, 1878.)

par tout l'univers catholique. Mais si l'élection d'avril est incontestable, l'élection de septembre est illégitime. Urbain et ses successeurs sont donc les vrais papes de Rome, ils appartiennent à la véritable lignée qui remonte à Pierre et qui descend jusqu'à Léon XIII. Ceux qui, comme M. Chénon[1], appellent le futur Clément VII un antipape, se fondent sur les documents les plus certains de l'histoire, et c'est l'opinion qui prévaudra sans doute dans l'avenir.

1. *Histoire générale* publiée par Lavisse et Rambaud, t. III, p. 319. — Nous aimerions mieux cependant qu'on employât le terme de *faux pape*. L'élection des pontifes d'Avignon n'a pas eu ce caractère odieux que nous présentent les élections anticanoniques des antipapes qui, dans les siècles précédents, sont montés illégitimement sur le siège de saint Pierre. Nous prouverons plus tard aussi que le mot *schisme* est mal choisi au point de vue théologique. Il n'y eut nullement désobéissance au véritable pasteur, ce qui constitue à proprement parler le schisme, mais on a pu se tromper sur la personne qui possédait alors légitimement le pouvoir des clefs. Voir le chapitre IX de ce livre, p. 187.

# CHAPITRE III

## L'ÉLECTION DE CLÉMENT VII A FONDI

### § 1. — Les causes.

Quelques semaines après l'élection d'Urbain, plusieurs cardinaux, ceux de Glandève et de Vergne en particulier, avaient fait tenir de secrets avis à leurs collègues restés en Avignon. Ils avaient également mis les souverains d'Europe en garde contre les récits officiels précédemment envoyés. Ils avaient pris soin surtout d'avertir le roi Charles V, soit par des lettres confidentielles, soit par des messages officieux. On entendait déjà je ne sais quel bruit sourd de révolte et de trahison, et aucune communication émanée de Rome ne venait rétablir l'exacte vérité.

Au contraire, les ambassadeurs du Pape romain auprès des princes n'eurent rien de plus pressé que de trahir celui qui les déléguait. Ils furent d'ailleurs mis en route trop tard, à l'heure où des rumeurs défavorables à Urbain commençaient à se répandre. De plus, la conduite de l'un d'eux semble nous mettre en face d'une rare figure de traître. Pierre de Murles, délégué au roi Charles, s'acquitta sans doute correctement de sa mission extérieure et publique. Mais, suborné par certains

cardinaux et par le camerlingue, ce diplomate sans scrupules nia tout bas ce qu'il était chargé d'affirmer tout haut; il sema le doute et éveilla toutes les défiances au sujet de la légitimité du pontife qui l'avait accrédité. Il se fit l'écho de tous les bruits malveillants; il raconta avec mille détails exagérés les violences que les Romains auraient exercées sur le Sacré-Collège avant et pendant l'élection [1].

Une seconde ambassade, composée de Jacques de Ceva et de Raymond de Capoue, confesseur de sainte Catherine de Sienne, auxquels devait s'adjoindre l'évêque de Valence, Guillaume de la Voulte, n'arriva jamais jusqu'à la cour de Charles V. Ceva et Guillaume embrassèrent plus tard le parti adverse [2].

En Castille et en Portugal, l'ambassadeur Jean de Roquefeuille joua le même rôle équivoque. Il sera toujours dans la destinée d'Urbain d'être trahi par ceux qu'il aura chargés de défendre sa cause et qu'il aura promus aux plus hautes dignités [3].

Grâce à ces manœuvres déloyales, certaines hésitations s'étaient fait jour au delà des Alpes, à Paris comme à Avignon, chez les pouvoirs civils comme parmi les autorités ecclésiastiques. On se demandait, avec une curiosité inquiète, ce qui allait se passer à Rome et en Italie.

Les événements se chargèrent bientôt de la réponse.

Tout d'abord, on le sait, les cardinaux électeurs n'avaient point considéré Urbain comme un pontife illégi-

1. VALOIS, t. I, 93. — CHRISTINE DE PISAN, *Livre des Fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, III, 52.

2. Cf. DENIFLE, *Chartularium*, t. III, n° 1615. Les dix lettres que publie le savant dominicain ont été retrouvées récemment dans les archives de l'État, à Sienne, où elles ont été rapportées sans doute par Raymond de Capoue lui-même. — Cf. VALOIS, t. I, p. 124.

3. VALOIS, t. I, p. 193; t. II, p. 285.

timement élu, qu'il fallait au plus tôt renverser et remplacer. Ils avaient tiré de la situation tous les profits personnels qu'ils pouvaient en espérer. Leurs scrupules ne s'éveillèrent que tardivement : des désirs de changement, des aspirations vers un nouveau conclave se manifestèrent petit à petit : leurs intérêts se trouvèrent facilement d'accord avec leurs rancunes pour renverser Prignano.

Quelles furent les causes de ce brusque revirement? Elles se révèlent à plusieurs reprises dans les dépositions des cardinaux clémentins. A peine élu, Urbain parut changer de caractère. On l'avait considéré jusque-là comme un ennemi du vice, de la simonie et du faste, comme un ami des mortifications corporelles, de mœurs exemplaires, de rigide intégrité, protecteur éclairé des lettres et des arts. Il était évêque depuis quinze ans, et on l'avait choisi, non seulement en raison de son origine italienne, mais à cause de sa prudence éprouvée, de sa science juridique et de sa longue pratique des affaires. Vice-chancelier sous Grégoire XI à Avignon et à Rome, il s'était montré à la hauteur des plus délicates fonctions. « C'était l'homme du monde le plus digne d'être pape, s'il ne l'eût jamais été », disent les historiens, imitant un mot bien connu de Tacite [1]. Barthélemy Prignano avait été irréprochable : Urbain fut loin de l'être, si l'on s'en rapporte aux documents contemporains.

Il est trop certain que le nouveau pontife, à peine élevé sur le siège de saint Pierre, se montra inflexible dans ses volontés, précipité et fantasque dans ses pro-

1. « *Capax imperii nisi imperasset* » (*Histor.* I, 49). — Cf. TH. DE NIEM, *De scismate*, l. I, c. 1.

jets de réforme, plus rude que prudent et plus passionné que sage. Croyons-en un juge dont l'impartialité ne saurait être suspectée ; écoutons sainte Catherine de Sienne, s'adressant au pontife dont elle avait acclamé l'élection : « Très Saint-Père, lui écrivait-elle, vous devez être bien aise d'avoir quelqu'un qui vous aide à voir et à éviter des choses qui tourneraient à votre déconsidération et à la perte des âmes : adoucissez un peu, pour l'amour de Jésus crucifié, ces mouvements subits que la nature vous occasionne; par la sainte vertu, réprimez votre naturel [1]. »

Malheureusement, il ne paraît pas qu'Urbain ait fréquemment mis en pratique ces sages conseils.

Pourquoi faut-il que l'éminence de sa science, la dignité de ses mœurs et la grandeur incontestable de ses qualités ne l'aient point préservé de ce manque complet de tact et de modération? Peut-être l'impression des événements dramatiques qui avaient marqué le commencement de son règne déséquilibra-t-elle son intelligence à certains moments de sa vie?

Dès le lendemain de son couronnement, le Pape rudoie les prélats étrangers venus au Vatican pour lui présenter leurs hommages. Ne va-t-il pas jusqu'à les traiter de parjures, parce qu'ils ont quitté pour un temps leurs églises et parce qu'ils résident momentanément à Rome?

Quinze jours plus tard, il prêche en consistoire public et commence par ces paroles pleines de mansuétude : « Je suis le bon Pasteur. » Or, tout son sermon est un continuel démenti à son texte : c'est dans les termes les plus virulents qu'il attaque les mœurs des cardinaux et des prélats. Un favori du feu pape vient le

1. NIEM, *De scismate*, l. I, 4. — PASTOR, t. I, p. 137.

trouver pour lui remettre une certaine somme qu'il devait au trésor; le nouvel élu lui jette l'apostrophe de saint Pierre à Simon le Magicien : « Sois maudit, toi et ton argent ! [1] ». Toujours courroucé, menaçant et rude, il exige impérieusement que les princes de l'Église réforment leur maison et leur table, qu'ils réparent à leurs frais les sanctuaires dont ils portent les titres, qu'ils renoncent aux cadeaux et aux pensions que leur servaient bénévolement les souverains. Il leur adresse en public les plus dures invectives. Le prélat qui l'a couronné, Orsini, est traité de fou, et Robert de Genève, le futur Clément VII, s'entend infliger l'épithète de ribaud. Les princes et les seigneurs sont gourmandés parfois avec une âpreté voisine de l'insulte. Sans doute, tous les projets de réforme qu'il méditait étaient louables en eux-mêmes, ils étaient tels qu'on pouvait les attendre d'un pontife qui avait été élu à cause de plusieurs belles qualités; mais il ne semble pas que la prudence ait toujours inspiré et la délicatesse de formes toujours accompagné les procédés d'Urbain VI [2].

L'opposition naquit, puis grandit à Rome : elle eut bientôt un siège, un chef et des soldats. Le château Saint-Ange n'avait point ouvert ses portes à Urbain, malgré les ordres formels des cardinaux d'Avignon. Au moment même de l'élection, Pierre de Cros, frère du cardinal de Limoges, s'y était retiré avec le trésor pontifical, et il y faisait au nouveau Pape une guerre sourde, mais acharnée. Cette forteresse devint bientôt un centre hostile où l'on réunit les cardinaux

1. Saint Antonin, *Summa histor.*, lib. III, tit. 22.
2. Cf. Pastor, t. I, p. 140. — Hefele, *Histoire des Conciles* (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1065 et suiv.

mécontents ou tièdes, où l'on exposa tous les doutes, où l'on grossit tous les griefs, où l'on fomenta toutes les révoltes. Les dissidents trouvèrent vite un chef : c'était le cardinal français Jean de la Grange, évêque d'Amiens. Ce prélat n'était pas à Rome quand Grégoire mourut et qu'Urbain fut choisi. Il entoura néanmoins de tous les témoignages extérieurs de respect le nouveau Pape; mais des doutes lui survinrent bientôt, paraît-il. Il faut sans doute en chercher également la cause dans la violence des procédés d'Urbain, qui, « toujours fumeux et mérancolieux[1], » eut avec Jean de la Grange plus d'une altercation et l'accabla d'amers reproches.

Et cela fut de grave conséquence. Le cardinal était le familier de Charles V; le roi avait eu plus d'une fois recours à ses incontestables talents de diplomate et de financier, et il l'avait comblé d'honneurs et de richesses. D'autre part, comme tous les prélats français, Jean de la Grange désirait le retour à Avignon, tandis qu'Urbain était d'un avis tout opposé. Enfin on savait à Rome, et le Pape ne le cachait guère, que celui-ci voulait créer un bon nombre de cardinaux italiens en vue de contrebalancer l'influence française.

Toutes ces circonstances désignaient Jean de la Grange pour être le chef de l'opposition. De concert avec Robert de Genève, il encouragea à la résistance le commandant du château Saint-Ange et s'aboucha avec les chefs des routiers. Bientôt le complot s'organisa, l'abandon fut aussi unanime que l'avait été l'adhésion.

Dès le mois de mai, les chaleurs commencèrent à se faire sentir; les cardinaux dissidents profitèrent de cette raison ou de ce prétexte pour s'éloigner et se

1. FROISSART, t. XVI, p. 143.

retirer à Anagni « par motif de santé ». Néanmoins ils ne cessèrent de témoigner à Urbain tous leurs respects et ils continuèrent en même temps à lui adresser des demandes instantes de faveurs nouvelles.

Peut-être se crûrent-ils obligés de dissimuler leurs projets de révolte jusqu'au jour où ils se sentirent efficacement appuyés.

Du château Saint-Ange le camerlingue Pierre de Cros appela à leur aide le fameux capitaine de routiers, Bernardon de la Salle, le vieux compagnon de Duguesclin. Presque aussitôt, deux cents lances gasconnes et navarraises, après avoir mis en déroute en passant les troupes romaines au pont Salaro, prirent sous leur protection les cardinaux dissidents.

Ces préparatifs de sécession avaient enfin éveillé l'attention d'Urbain [1], ils avaient contribué à le faire revenir par instant à des sentiments plus modérés et à une vue plus nette de la vraie situation. Au mois de juin, il pria trois des membres du Sacré-Collège restés à Rome (Borsano, Corsini et Orsini) de se rendre à Anagni pour remplir auprès de leurs collègues une mission délicate : il s'agissait de reprocher avec douceur à ces mécontents leur manque de confiance, et de leur promettre que le nouveau Pape leur serait plus favorable qu'aucun de ses prédécesseurs. La démarche fut faite, et, en retour, les cardinaux d'Anagni assurèrent le pontife de leur fidélité. Ce qui ne les empêcha point, le soir même, de tenir une assemblée pour constater l'invalidité de l'élection d'avril et pour se concerter sur les moyens à prendre afin de déposer Urbain. Ils engagèrent même les trois députés à rester dans la ville d'Anagni et à faire cause commune

1. SCHEUFFGEN, *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 11.

avec eux, mais sans réussir tout d'abord à ébranler leur fidélité.

Les trois cardinaux italiens voulurent continuer les négociations : ils essayèrent de la diplomatie pour éviter de fâcheuses extrémités et rétablir la concorde entre le Sacré-Collège et le Pape. Il est curieux de le constater : les deux principaux moyens préconisés plus tard, pendant près de vingt ans, pour éteindre le schisme furent, dès la première heure, conseillés, au nom du Pontife, par ses trois députés. Le premier de ces moyens était la réunion d'un *concile général*[1] dans une ville sûre, soit à Venise, soit à Pise, soit même à Naples : c'est celui qui réussira, quarante ans plus tard, à Constance. Le second était une sorte de *compromis* qui aurait confié le choix d'un pape aux soins de six délégués spéciaux : c'est la voie qu'on s'efforcera en vain de faire prévaloir à plusieurs reprises dans les années qui suivront.

Ni l'un ni l'autre de ces expédients ne rallia les suffrages à ce moment. Les cardinaux dissidents écartèrent même le projet de réélire Barthélemy, ce qui aurait coupé court à toutes les difficultés juridiques. Ils refusèrent d'écouter les consultations sur les points de droit et de fait que publièrent, en août 1378, Jean de Legnano à Bologne, Balde à Pérouse et Colluccio Salutato à Florence : c'étaient les trois juristes les plus éclairés de l'époque[2].

A partir de cette date, la rébellion éclate au grand jour. Les cardinaux d'Anagni envoient d'abord à Urbain

1. Raynald, A. 1378, n° 43. — Valois, t. I, p. 80. — Gayet, t. II, *Pièces justific.*, p. 188. — Baluze, t. I, col. 1107. — Scheuffgen, p. 7.
2. Raynald, n°s 31 et 36.

une lettre outrageante, l'appelant, entre autres injures, « ancien évêque de Bari », et se permettant de lui souhaiter des inspirations plus sensées. Ils contestent vivement la légitimité de son élection et lui déclarent qu'ils ne l'ont intronisé que sous le coup de la terreur[1]; ils le dénoncent comme apostat, frappé d'anathème, et le somment d'abdiquer [2]. Le 2 août, ils font suivre ce document peu édifiant de leur fameuse *Declaratio*, récit destiné à la publicité. Ils y détaillent dans un exposé peu exact et très passionné les circonstances de l'élection du 8 avril, affirmant derechef qu'ils n'ont élu Prignano que pour plaire au peuple et par crainte de la mort[3]. Ils se constituent donc accusateurs, témoins et juges dans un procès contre un Pape qu'eux-mêmes ont créé et solennellement reconnu : c'est une déclaration de guerre, et, dès lors, les événements se précipitent.

Le 9 août, les treize cardinaux donnent lecture publique d'une encyclique adressée à tous les fidèles, dans laquelle ils renouvellent le récit de tout ce qui s'est passé en avril et où ils anathématisent Urbain

1. Saint Vincent Ferrier (*De moderno scismate*, ms. Bibl. nat. 1170, f° 265, 7°) cherche, lui aussi, à excuser les cardinaux par la terreur que leur inspirait Urbain, *homo furiosus*, comme disait le cardinal de Bretagne. Ce n'est qu'à Anagni, sous la protection des routiers, « *postquam fuerunt stipati armatis stipendiariis* », qu'ils osent déclarer Barthélemy apostat et intrus. On peut trouver que leur pusillanimité a été de longue durée. Elle les avait déjà empêchés d'élire un vrai pape en avril; elle les suit pendant plusieurs mois et les force à agir contre leur conscience : ils ont peur du peuple d'abord, du pape ensuite! « Les cardinaux électeurs ont-ils eu tort de se taire si longtemps? se demande le saint. Devaient-ils subir la mort plutôt que de simuler ainsi? » « Je ne me permets pas de les juger, » répond-il.

2. Du Boulay, t. IV, p. 467.

3. *Ibid.*, pp. 468 et suiv. — Baluze, t. II, col. 821. — Hefele, *Histoire des Conciles* (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 987 et suiv.

comme intrus. Ils déclarent se mettre sous la protection spéciale de Gaetani, comte de Fondi, que le Pape avait mortellement insulté.

Quelques jours après, le 27 août, ils quittent Anagni pour se rendre à Fondi, plus près des États de la fameuse Jeanne de Naples. Celle-ci avait d'abord montré ses sympathies pour le Pape de Rome, mais s'était ensuite déjugée, parce qu'Urbain avait, à l'entendre, gravement froissé son mari Othon de Brunswick.

Le 7 septembre, meurt le vieux cardinal Tibaldeschi. témoin et quelque peu victime de l'élection du 8 avril. Jusqu'au bout, il affirme sa conviction en la légitimité d'Urbain [1].

Vers le 15 septembre, les trois cardinaux italiens, fatigués de continuer d'inutiles négociations, rejoignirent leurs collègues à Fondi. Peut-être chacun d'entre eux fut-il poussé à cette défection par l'espérance d'être élu pape, car il paraît que cette fallacieuse promesse avait été faite séparément à tous trois [2] : l'ambition avait préparé les voies à la trahison. Peut-être aussi y furent-ils engagés par la nouvelle qu'Urbain était sur le point de créer vingt-neuf nouveaux cardinaux pour remplir les vides que le départ des treize Français avait produits dans le Sacré-Collège [3].

L'intervention du roi de France vint hâter une solution qui était dès lors attendue. Travaillé par de malignes confidences, Charles doutait de plus en plus de la légitimité d'Urbain. Les rapports qu'il recevait des dissidents n'avaient fait que le confirmer dans ses dispositions peu favorables à l'élu romain. Le 18 septembre, une lettre du roi de France arriva à Fondi.

1. RAYNALD, a. 1378, n° 41.
2. NIEM, *De scismate*, lib. I, 9 — BALUZE, t. I, coll. 1050 et 1139.
3. BALUZE, col. 1239. — Urbain mit son projet à exécution le 18 septembre.

Nous n'en avons pas le texte exact, mais nous en connaissons la teneur générale. Elle encourageait les dissidents à persévérer dans leurs desseins, à élire un Pape qui serait agréable à la France et à compter sur des secours d'hommes et d'argent [1].

Cette lettre ôta sans doute aux cardinaux leurs derniers scrupules. Le 20 septembre, les treize prélats se réunirent dans le palais des Gaetani à Fondi, entrèrent en conclave et élurent Robert de Genève à l'unanimité, moins une voix. Les trois cardinaux italiens, se sentant joués, n'avaient point participé au vote; mais ils regardèrent l'élection de Fondi comme canonique. Le nouveau pontife prit aussitôt le nom de Clément VII et fut sacré le jour de la Toussaint.

### § 2. — Clément est reconnu par plusieurs nations.

Robert était allié aux principales familles de l'Europe, et il était, du côté maternel, petit cousin du roi de France. Son frère était comte de Genève, et sa mère comtesse de Boulogne. Nommé, jeune encore, évêque de Thérouanne, il avait occupé ce siège pendant sept ans, puis celui de Cambrai pendant trois, sans donner d'ailleurs à ses diocésains aucun sujet de plainte sérieuse. Sa taille était imposante, sa voix sonore, son extérieur affable, son esprit délié et insinuant. Homme de haute lignée, il aimait et protégeait les nobles, les gens d'armes et les artistes. Mais il y avait dans sa vie une tache que rien ne pouvait effacer. L'année précédente, il avait dirigé contre la ville de Césène, rebelle au Pape, des bandes de mercenaires étrangers et on

1. Valois, t. I, p. 99 et suiv. Vers la même date, le roi écrivait à Jeanne de Naples pour recommander les cardinaux dissidents. Lettre retrouvée par M. Noël Valois à la bibl. de Cambrai, ms. 940, n° 92.

disait qu'il avait couvert de son autorité leurs débordements de toute sorte. Ces cruautés avaient excité l'horreur de l'Italie tout entière. Robert y était plutôt considéré comme un chef de *condottieri* que comme la représentation vivante du bon pasteur.

Ce n'est pas d'ailleurs du côté de sa conscience que lui venaient les obstacles. C'est ainsi qu'il n'éprouvera aucun scrupule, comme nous le verrons par la suite, à octroyer au roi de France la nomination aux bénéfices les plus considérables du royaume [1], et à disposer, au gré de sa politique, des États pontificaux. Il n'hésitera point, par exemple, à abandonner une bonne partie de ce patrimoine sacré à l'habile duc d'Anjou pour lui permettre de créer le fantastique et éphémère royaume d'Adria [2]. C'est même dans cette vue que l'élu de Fondi sacrifia son désir de s'établir immédiatement à Avignon. Il resta en Italie jusqu'à l'année suivante afin d'y fomenter ou d'y accroître la discorde [3] et pour essayer d'y établir sa trop précaire autorité.

Voilà donc le schisme consommé. Les cardinaux de Fondi ont déchiré de leurs propres mains la robe du Christ. Avaient-ils eu, pour agir, des raisons suffisantes? Nous ne le pensons pas. Et qui donc le croira? Les craintes qui ont pu peser sur l'élection d'Urbain ont-elles nécessairement porté atteinte à la liberté des électeurs? Que dire, d'ailleurs, de cette réélection silencieuse qui a duré de longs mois? De plus, leur conduite est trop souvent marquée au coin de la passion, et les considérations d'intérêt personnel y tiennent trop

1. Bulle du 6 janvier 1380 adressée à Charles V.

2. Durrieu, *Le royaume d'Adria* dans la *Revue des questions histor.*, 1880, t. XXVIII, p. 45.

3. Valois, t. I, p. 167. — Froissart, t. XVI, p. 67. — *Chronic. Karoli VI* l. XI, c. 9.

de place. Ah! s'ils avaient pu prévoir combien le monde chrétien serait divisé, combien de consciences seraient scandalisées et d'âmes torturées par le doute dans toutes les parties de l'univers catholique; s'ils s'étaient rendu compte des progrès de l'hérésie en Angleterre et de sa propagation en Bohême; s'il leur avait été donné d'entendre les dérisions et les insultes des ennemis de notre foi [1]!.. Si encore on leur avait pu prédire que cette scission sacrilège allait durer quarante ans, abaissant le pontificat suprême dans l'esprit des fidèles et des princes, ajournant indéfiniment tous les projets de réforme et engendrant toute espèce de maux religieux ou matériels! Sans doute ils auraient reculé devant les funestes suites de leurs actes, aussi inconsidérés qu'injustes. Une troisième fois, s'ils l'avaient cru nécessaire, ils auraient élu Urbain, ou ils auraient supporté avec plus de patience les conséquences du premier choix, dont ils étaient les seuls auteurs.

Sainte Catherine de Sienne, la voyante inspirée, fit d'amers reproches aux trois cardinaux italiens, qui avaient abandonné Urbain. Ces récriminations trop justifiées tombent, à plus forte raison, sur les prélats français qui ont poussé à la rébellion. « Vous avez tourné le dos comme de lâches chevaliers, leur écrit-elle... C'est vous-mêmes qui m'avez enseigné à ne plus vous croire... Qui n'est pas pour la vérité est contre la

1. Voici comment s'exprime un rimeur anonyme dont les quatrains ont été retrouvés à Rouen par M. N. Valois, t. I, p. 383 :

Les sacrements faudront si le scisme demeure,
Juifs s'esjoiront, Sarrasins sans demeure
Assaudront crestiens. Ois est nés de malheure
Qui contre le Conseil (Concile général) pour le scisme labeure.

Cf. *Opp. Gerson.* II, col. 115. — Martène, *Thesaurus*, t. II, col. 1159. — H. de Langenstein, *Invectiva*, V, 243. *Epistola Pacis*, II, 30. — *Chronic. Karoli VI*, l. II, c. 2. — Froissart, t. XI, p. 251.

vérité. Qui ne fut pas à Fondi pour le Christ sur terre, pour le pape Urbain, fut contre lui. Je vous dis que vous avez mal fait, vous et l'antipape, je répète qu'on a choisi un membre du diable. Si Clément eût été membre du Christ, il eût mieux aimé mourir que de consentir à un si grand mal, parce qu'il connaît la vérité comme nous et ne peut s'excuser par ignorance[1]. »

Dès le jour même de l'élection, les cardinaux de Fondi prirent soin d'annoncer au monde catholique qu'ils avaient choisi Clément VII.

Pendant que les fidèles, étonnés et scandalisés, se demandaient quels pouvaient être les motifs d'un revirement si inattendu, Urbain prenait des mesures pour défendre ses droits violés. Le 29 novembre 1378, après enquête et en pleine connaissance de cause, le Pape de Rome lançait une bulle d'excommunication contre Clément et frappait avec lui tous les principaux fauteurs du schisme, « ces ouvriers d'iniquité et de perdition[2] ». Personne ne devait leur donner l'hospitalité ; quiconque prendrait part à une expédition dirigée contre eux jouirait des mêmes avantages spirituels qu'un croisé de Terre-Sainte.

C'était déjà un cri de guerre. En outre, les sujets de tous les princes qui protégeraient le nouveau Pape étaient déliés du serment de fidélité, que leurs souverains fussent rois ou évêques. C'était un appel aux armes spirituelles.

De son côté, Clément ne restait pas inactif : il en-

1. *Lettre* 31e, apud RAYNALD, a. 1378, nos 58 et 59. — *Ibid.*, a. 1379, nos 21 et 23. — DU BOULAY, t. IV, p. 518. — CHAVIN DE MALAN, *Histoire de sainte Catherine de Sienne*, t. II, p. 462.
2. RAYNALD, a. 1378, no 103.

voyait des légats de distinction aux souverains et aux princes catholiques, en particulier à Charles V.

Le roi de France, nous l'avons vu, était déjà gagné à la cause des cardinaux. Ses intérêts politiques le portaient vers Avignon et le détournaient de Rome : il n'eut pas de peine à se rendre aux arguments de Clément VII et des siens. Mais comment entraîner l'Université, les évêques, le pays tout entier dans le camp du schisme? L'Université avait dès l'abord chanté le *Te Deum* à l'élection d'Urbain. Elle-même avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour lui présenter le rôle (*rotulus*), c'est-à-dire la liste de ceux qu'elle proposait pour les bénéfices. Jusqu'au mois de juillet, le Pape de Rome fut presque universellement reconnu en France. Mais, à partir de cette date, les cardinaux d'Anagni avaient envoyé des émissaires au roi, aux universitaires, aux membres du Parlement. En passant par Avignon, ces messagers de discorde avaient trouvé cinq cardinaux sur six déjà gagnés à la cause de la révolte. Ceux-ci joignirent leurs lettres à celles de leurs collègues d'Italie. Tous invitèrent Charles à accorder sa protection au Sacré-Collège. « Ces bons amis cardinaux étaient au roi et de sa pension, » disent naïvement les *grandes Chroniques de France*[1].

Le souverain convoqua alors une grande réunion du clergé devant laquelle les délégués clémentins parlèrent contre l'élection d'Urbain. Ce petit concile national ne donna point de décision formelle, mais conseilla à Charles de garder une prudente expectative. « La matière est moult haulte, périlleuse et doubteuse, » dirent les membres de l'assemblée[2]. Le roi

1. T. VI, p. 441 (édit. P. Paris). — Cf. BENOIST, *La politique du roi Charles V*, p. 218. — DENIFLE. *Chartul.*, t. III, p. 558.
2. BENOIST, p. 219. — DU BOULAY, t. IV, pp. 524 et 576.

s'abstint de se prononcer soit pour, soit contre Urbain VI; il proposa la réunion d'un concile général[1].

Quelques semaines plus tard, de nouveaux échanges de lettres avaient lieu entre Paris et Anagni. Charles, de plus en plus travaillé, se laissa graduellement gagner et se prononça pour les cardinaux, même avant l'élection de Robert de Genève. Celui-ci crut devoir l'en remercier plus tard : les termes emphatiques dont se servit l'élu de Fondi montrent toute la chaleur d'une reconnaissance qui ne tardera pas à se manifester par des actes.

Une seconde assemblée fut tenue au Bois-de-Vincennes après qu'on eut appris en France l'élection de Clément VII (16 novembre). On conseilla au roi de se déclarer ouvertement pour son parent, qui se fixerait sans doute à Avignon. Cette décision s'accordait évidemment avec les sentiments intimes de Charles, car il s'empressa de faire publier dans toutes les églises, avec le cérémonial accoutumé, la nouvelle de la seconde élection.

Malgré l'expression de la volonté royale, l'Université eut quelque peine à changer d'avis. Le recteur demanda un répit avant de se décider : les nations anglaise et picarde déclarèrent vouloir rester neutres.

Sur ces entrefaites, l'habile Jean de Cros fut envoyé à Paris par Clément pour le représenter et pour défendre ses intérêts. Il avait reçu de celui-ci le droit de poursuivre les Urbanistes qui se rencontreraient en France et de fortifier les convictions des Clémentins.

1. La réponse officielle de Charles V aux envoyés des cardinaux d'Anagni, rédigée par le conseiller royal Jean Le Fèvre, fut transmise aux cardinaux à la fin de décembre 1378 par Gilles Bellemère. Voir F. Bliemetzrieder, *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas* (Vienne, 1909), p. 32*-34* et p. 1 et suiv.

Le 6 avril 1379, le cardinal fut reçu à Notre-Dame. Quelques jours après, il parla avec chaleur et assurance devant le roi, les princes et les prélats : il raconta les détails de l'élection d'Urbain de manière à apaiser les scrupules de son auditoire. Le 7 mai, il renouvela son récit au château du Bois-de-Vincennes devant une nouvelle assistance de choix. Il oublia, sans doute, de dire qu'il avait été le premier à donner sa voix à Barthélemy et qu'il avait formellement exprimé l'intention de l'élire à titre définitif. Quoi qu'il en soit, deux autres cardinaux arrivés récemment à Paris, Guy de Malesset et Guillaume d'Aigrefeuille, appuyèrent chaleureusement ses dires et toute l'assemblée se déclara convaincue. Elle adjura le souverain de reconnaître l'élu de Fondi, de lui obéir et de le soutenir [1].

Le peuple suivit naturellement ses pasteurs : l'Université elle-même consentit à se déjuger et à se soumettre, les nations anglaise et picarde exceptées. Un docteur en théologie assez célèbre, Simon Fréron, fut chargé d'annoncer à Charles la décision résignée de l'*Alma Mater*. Il le fit avec un certain oubli de la dignité professionnelle, qu'un historien a pu qualifier de platitude [2] ; mais les intéressés feignirent de croire que cette adhésion était aussi spontanée qu'unanime. La Nation française s'empressa d'envoyer à Clément la liste de ses suppliques : elle voulait recueillir immédiatement le fruit de sa soumission. Pierre d'Ailly, alors simple bachelier en théologie, fut chargé de la porter au nouveau Pape (avant le 24 mai).

Tel paraît donc avoir été le rôle de Charles V dans ces délicates circonstances. Comme les conseils qu'il recevait répondaient peut-être à ses désirs secrets, et

1. VALOIS, t. I, p. 130. — DENIFLE, *Chartul.*, t. III, n° 1621.
2. VALOIS, t. I, p. 139. — Cf. DENIFLE, t. III, n° 1624 et suiv.

sûrement à ses intérêts politiques, il fut entraîné dans la voie du schisme sans que sa conscience pût s'inquiéter. Les vrais coupables seraient, en cette circonstance, plutôt les cardinaux de Fondi, puis le pontife créé par eux. Ils ont assumé devant l'histoire de terribles responsabilités, et la plus grande est peut-être d'avoir trompé le roi, de l'avoir amené à devenir le fauteur inconscient du schisme et d'avoir ainsi perpétué les plus lamentables divisions.

Sans doute cette grave affaire ne fut pas débattue en France dans toutes les formes judiciaires ; sans doute une pression fut exercée sur l'Université, alors si influente ; mais nous ne saurions incriminer la bonne foi et la loyauté de Charles V. Jusque sur son lit de mort, il affirma s'être déterminé à embrasser l'obédience de Clément à cause des révélations des cardinaux. C'est donc sur eux seuls que doivent retomber toutes les sévérités de l'impartiale histoire.

Il faut l'avouer pourtant : si la France n'avait point soutenu Clément, le parti de la révolte eût paru bien peu solide. Grâce à Charles V, le royaume de Naples se décide pour le Pape qui avait été élu sur ses frontières. L'Écosse embrasse le parti français à cause d'une haine commune contre l'Angleterre qui s'était déclarée pour Urbain. La Castille, d'abord neutre, se prononce en faveur de Clément par des motifs semblables[1]. Le Portugal est gagné aussi à sa cause par le renom d'orthodoxie de la maison de France. Le duc de Savoie se range du parti de Clément à cause de sa parenté avec lui. Enfin, l'Aragon et la Navarre s'attachèrent plus tard au nouveau Pape, grâce aux secrètes intrigues, à l'habileté consommée et au zèle

1. Cf. VALOIS, t. I, p. 210 et passim. — DELALONDE, *Étude historique et critique sur le grand Schisme*, p. 93.

infatigable de son légat Pierre de Lune[1]. Ce n'est pas dans l'évidence des faits et des preuves qu'on doit chercher les motifs de ces adhésions, qui d'ailleurs ne furent jamais unanimes, mais bien plutôt dans les alliances et dans les passions politiques.

### § 3. — Délimitation des obédiences.

On le voit, la révolte s'était allumée comme une traînée de poudre dans presque toute l'Europe occidentale. Que restait-il donc à Urbain? La majeure partie de la chrétienté lui demeurait fidèle. D'abord l'Empire, dont le chef Charles IV s'était, dès la première heure, déclaré en sa faveur. Il fit reconnaître par lui, comme roi des Romains, son fils Wenceslas, et sut défendre avec succès devant la diète l'élection pontificale, dès que celle-ci fut contestée. Outre la vérité des faits qui légitimaient le pontife de Rome, des raisons diplomatiques lui dictaient d'ailleurs sa conduite. Depuis le séjour des Papes à Avignon, l'Empire avait perdu presque toute son influence dans l'Église. Puisque Urbain voulait régner à Rome, il était de bonne politique de le défendre contre les cardinaux français.

Malheureusement pour le pontife romain, l'Empereur mourut au lendemain de l'élection de Fondi, le 29 novembre 1378. Son fils Wenceslas ne pouvait que marcher sur ses traces; mais il n'égalait son père ni par la culture intellectuelle, ni par l'habileté politique, ni surtout par la dignité morale. Néanmoins, quand les envoyés du roi de France voulurent l'entraîner dans le schisme, il les reçut assez mal à Francfort : au repas

1. VALOIS, p. 212 et suiv.

qui leur fut offert, on les servit à une table à part comme schismatiques. C'était en février 1379. Somme toute, malgré quelques défections partielles[1], l'Empire demeura attaché au Pape de Rome.

Peut-être faut-il attribuer cet échec de la politique française à la présence des ambassadeurs d'Angleterre. Ici encore, l'intérêt du roi d'Outre-Manche était d'accord avec les sentiments nettement urbanistes de son clergé et du peuple fidèle. Les Anglais avaient eu à se plaindre plus d'une fois, depuis un demi-siècle, de la sourde malveillance des Papes d'Avignon. Le schisme de Charles V, l'ennemi héréditaire, raffermissait indirectement l'orthodoxie de Richard II et de son peuple. Le Parlement, de son côté, montrait une intolérance intraitable pour les Clémentins.

Le cardinal de Poitiers, Guy de Malesset, ne put jamais pénétrer en Angleterre pour y exposer et y défendre la cause de l'élu de Fondi. Dans les provinces du continent soumises, soit à l'autorité, soit à l'influence anglaise, la lutte commence entre les deux obédiences et se continue longtemps avec des chances diverses. Dans la région du sud-ouest, Urbain l'emporte ; en Bretagne, c'est Clément qui règne, mais non sans conteste. D'un autre côté, la fidèle Irlande se prononce en grande partie pour Rome.

En Flandre, la situation était plus compliquée. Le pays était rattaché depuis longtemps à la France par sa situation géographique, par les liens politiques et

1. Ainsi le duc Léopold III d'Autriche vendit son adhésion à Clément VII pour 120.000 florins d'or. Metz, Toul et Verdun furent, dès l'origine, inféodés au pape d'Avignon. Albert de Bavière, Wenceslas de Luxembourg, Adolphe de Clèves, Robert de Bar, Jean de Lorraine, se déclarèrent aussi clémentins. Sur les partisans de Clément VII en Allemagne, cf. Göller, *Repertorium germanicum. Erster Band, Clemens VII von Avignon* (Berlin, 1916), pp. 99-170.

par son prince, Louis de Maele, beau-père du duc de Bourgogne, frère de Charles V. Mais le peuple flamand. indépendant par nature et par tradition, avait tout intérêt, au point de vue commercial, à s'orienter vers l'Angleterre. Quand, par suite de la guerre, les laines anglaises n'arrivaient plus à Damme, à l'Écluse, à Gand, à Bruges ou à Ypres, la puissante et remuante bourgeoisie de Flandre se plaignait du comte, et parfois armait contre lui les belliqueuses milices des villes et des campagnes. Cette année même, en 1378, les Gantois soutenus par les Anglais, venaient de commencer un soulèvement qui allait durer sept ans.

D'ailleurs les Flamands avaient d'excellentes raisons pour croire à la légitimité d'Urbain et pour lui rester opiniâtrément attachés. Qui donc avait averti Louis de Maele de l'élection faite à Rome et de sa canonicité [1] ? C'était celui-là même qui, cinq mois plus tard, allait devenir l'adversaire du pontife qu'il avait proclamé légitime, c'était Robert de Genève. Le pape de Fondi avait donc mauvaise grâce à combattre une conviction qui s'appuyait sur sa propre parole.

Quelques mois plus tard, le cardinal Pileo de Prata avait écrit de Venise à Louis de Maele et avait confirmé le premier choix du Sacré-Collège [2]. Les lettres en sens contraire du cardinal de Pampelune ne purent le faire changer d'avis. Enfin le clergé de Flandre avait engagé le comte à s'entourer de toutes les lumières et à consulter la savante Université de Bologne. La réponse avait été favorable à Urbain.

C'est donc en toute connaissance de cause que Louis de Maele se sépara de la France et résista à toutes

1. MEYER, *Annales rerum Flandricarum*. p. 169. — RAYNALD, a. 1378, n[os] 17 et 62.

2. DU BOULAY, t. IV, p. 14. — D'ACHERY, *Spicilegium*, t. III, p. 743.

les sollicitations clémentines. Il le fit connaître fièrement dans un acte public : « Nous sommes prêt à nous en rapporter à la décision du concile général, dit-il. Nous ne voulons en aucune façon nous écarter de l'unité de l'Église, mais nous n'abandonnerons jamais l'obédience d'Urbain VI, qui fut élu en premier lieu et que nous avons tenu jusqu'à présent pour vrai pape[1]. »

Si le prince, le clergé et le peuple se déclaraient pour le pontife romain, par contre, les quatre évêques du pays se tournaient vers Clément. Celui de Cambrai, Jean T'Serclaes, et celui de Thérouanne, Pierre d'Orgemont, étaient l'un comme l'autre les successeurs de Robert de Genève. L'évêque d'Arras, Pierre Mazuyer, dépendait, comme les deux précédents, de la métropole de Reims pour le spirituel ; au temporel, il était le sujet de Marguerite, comtesse douairière de Flandre et toute dévouée à Clément. Quant à Tournai, la ville appartenait au roi de France depuis Philippe-Auguste ; elle était française de langue et de sentiments, et son chapitre venait d'élire comme évêque Pierre d'Aussay, un Bourguignon[2].

Donc, d'un côté les fidèles, le prince et le bas clergé, de l'autre les hauts pasteurs, telle était la situation de la Flandre. Les conseils, les discours et les ordres du roi de France ou de ses envoyés n'y eurent dès l'abord aucun genre de succès [3]. D'avance leurs rapports étaient considérés comme suspects.

Les Flamands qui appartenaient au diocèse de Cam-

1. Cf. BALUZE, t. I, coll. 492 et 551. — 2. VALOIS, t. I, p. 253 et p. 255. — 3. Mgr HAUTCOEUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 88. — Sur les bénéfices accordés par les papes des deux obédiences, cf. U. BERLIÈRE, *Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum des Archives Vaticanes* (Rome, 1904), p. 101-146.

brai prévinrent leur évêque T'Serclaes qu'ils étaient dans l'intention de rester provisoirement dans l'obédience d'Urbain. Ceux qui dépendaient de l'évêché de Tournai n'acceptèrent pas davantage le pape d'Avignon. Ces derniers reconnurent Jean de West, doyen de Tournai, à qui Urbain envoya ses bulles vers 1380[1], et qui se fixa à Gand. A part les châtellenies de Dunkerque, de Bourbourg et de Cassel, qui dépendaient de la duchesse de Bar, toute la Flandre obéit au Pape romain. Après quelques hésitations, le Hainaut resta neutre ; le duc de Brabant se tint à l'égard de Clément dans les limites d'une froide politesse.

L'Italie est le centre de la grande lutte. D'abord divisée, elle aussi, en deux obédiences, elle devint bientôt le principal boulevard du pontife de Rome. Dès le commencement de la révolte, l'adhésion de la reine Jeanne et de son mari Othon de Brunswick valut à Clément la soumission du royaume de Naples au sud, et du marquisat de Montferrat au nord. De plus, les mercenaires gascons et bretons, tout dévoués à l'élu de Fondi, maintenaient par la terreur une partie de la péninsule. Mais l'opinion publique était hostile aux Français et au Pape qu'on appelait le « bourreau de Césène ». Florence et Milan se rallièrent au Pape de Rome. En plusieurs rencontres les étrangers furent battus, le château Saint-Ange fut repris par les Romains (27 avril 1379). A cette nouvelle, le pontife de

1. Il mourut en 1384 et eut pour successeur Guillaume de Coudembergbe. A Malines, on reconnut plus tard Jean Ysewyns que Rome désigna comme administrateur spirituel et temporel du diocèse de Cambrai en 1400. — Sur Jean de West, cf. U. BERLIÈRE, *Jean de West, évêque urbaniste de Tournai*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (1904), t. LXXIII, p. 351-365. — BAETEN, *Verzameling van Naamrolen betrekkelijk de Kerkeljke Geschiedenis van het Aartsbisdom van Mechelen*, t. I, p. 5. — MIRAEUS, *Opp. dipl. et hist.*, t. II, p. 1030. — Cf. *Revue des Sciences eccl.*, février 1902.

Fondi s'enfuit et se réfugia à Naples. Mais, trois jours après, la ville se souleva aux cris de : « Vive le pape Urbain ! Mort à Clément ! » Effrayé de ces désordres et de ces menaces, peu confiant d'ailleurs dans le secours que pourrait lui apporter le duc d'Anjou, Clément quitta l'Italie révoltée et s'embarqua pour Marseille. Après quelques péripéties fâcheuses, il aborda en Provence, et ne se trouva complètement en sûreté qu'à l'abri des murs du palais pontifical : il arriva à Avignon le 20 juin 1379. Il retrouvait là une capitale paisible, un palais magnifique, une cour de cardinaux et mille souvenirs de puissance et de grandeur. Il renouait la chaîne des temps et la succession momentanément interrompue des papes avignonnais.

Donc, les sièges des deux papes sont, à partir de cette époque, définitivement établis et les grandes lignes de leurs obédiences respectives nettement dessinées. Tout l'Ouest, sur les bords de l'Atlantique, est clémentin, à part l'Angleterre et la plupart de ses possessions en France. Au contraire, l'Allemagne dans sa grande majorité, la Flandre et l'Italie à l'exception du royaume de Naples, sont urbanistes. Partons d'Édimbourg et traçons une ligne de démarcation entre l'Angleterre et l'Ecosse jusqu'à la mer d'Irlande, puis continuons de Nieuport à Liège, de Liège à Bâle, de Bâle à Constance, de Constance à l'ouest de Gênes, faisons-la enfin passer entre le royaume de Naples, officiellement soumis à Clément, et les États de l'Église, et nous aurons une délimitation géographique assez exacte des obédiences de Rome et d'Avignon [1]. Quant

1. EUBEL et HAUPT, *Das Itinerar der Paepste zur Zeit des grossen Schismas*, dans le *Historisches Jahrbuch*, XVI, p. 545. — 2. NOEL VALOIS, pp. 292 et 305. — EUBEL, *Die provisiones prælatorum* dans la *Römische Quartalschrift*, Rome, 1894. Les renseignements fournis par Haupt sont

à la Grèce, elle ne sera jamais ni romaine ni avignonnaise, et recevra, semble-t-il, avec assez d'indifférence les nominations faites par chacun des papes.

Seulement, il faut bien remarquer que, même dans les pays dévoués à Clément, nous rencontrons toujours un parti plus ou moins nombreux d'Urbanistes ; il en va de même pour Clément, dans les provinces qui obéissent à Urbain. La délimitation par frontières et la distinction par territoires resteront donc toujours un peu flottantes. Il y a plus : des royaumes, des comtés, des évêchés changeront parfois d'obédience parce qu'ils auront changé de souverains ou de titulaires. Quelquefois les mêmes personnages ecclésiastiques, comme les évêques de Bâle et de Constance, comme Guillaume de la Voulte, évêque de Valence et de Die [1], porteront leurs hommages d'abord à Urbain, puis à Clément. A Dax, ce sera l'inverse : l'évêque Jean Beaufaix ira de Clément à Urbain. A Bayonne, le chapitre sera divisé entre les deux obédiences; une partie du diocèse soutiendra Urbain et l'autre Clément. A Coire, le chef du diocèse tiendra pour Rome, tandis que le chapitre inclinera vers Avignon. Parfois, comme à Liège, l'évêque clémentin sera renversé par ses diocésains, et son successeur recevra ses bulles d'Urbain. Certains diocèses auront en même temps deux pasteurs, certains monastères deux abbés ; quelques ordres religieux, comme les Carmes par exemple, deux généraux;

plus étendus comme temps, ceux de M. Noël Valois sont plus précis comme limites. D'ailleurs, il sera toujours difficile d'établir complètement les *series episcoporum* d'après les archives soit de Rome, soit même d'Avignon.

1. Albanès, *Gallia christiana novissina* (Marseille, 1899), p. 363. Quatre ans après, Guillaume, qui avait été évêque de Marseille et que nous avons vu garde du conclave au 8 avril, fut transféré à Albi où il mourut en 1392.

quelques ordres de chevalerie deux grands maîtres [1].

Le schisme, qui désole en grand l'Église, se répercutera en petit jusque dans les moindres circonscriptions ecclésiastiques ; l'anarchie dans le gouvernement engendrera mille scandales et mille désordres, avec un amoindrissement général de l'autorité hiérarchique comme de la vie surnaturelle.

Somme toute, l'obédience d'Urbain est plus nombreuse, et les motifs qui ont déterminé les adhésions peut-être plus désintéressés, sont à coup sûr plus solides. L'obédience de Clément semble plus brillante, surtout à cause de l'appui que prête au pontife d'Avignon la fille aînée des rois et des papes, l'Université de Paris, mère et maîtresse de toutes les écoles de la chrétienté. C'est elle-même d'ailleurs qui, dans une lettre adressée au roi, prend soin de le constater, non sans une pointe de complaisance et de vaine gloire. « L'obédience de Rome est plus considérable, dit-elle, *altera amplior ;* la nôtre est plus intelligente et plus saine d'esprit, *altera sanior* [2]. » Cette constatation est trop intéressée pour n'être pas suspecte : nous n'en acceptons que la première partie.

1. Cf. PASTOR, t. I, p. 154. — DELAVILLE LE ROULX, *Un anti-grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Bibl. de l'École des Chartes, t. XL, p. 523. — Sur l'étendue du schisme chez les Franciscains cf. EUBEL, *Die Avignonesische Obedienz im Franziskanerorden zur Zeit des grossen abendländischen Schismas*, dans les *Franziskanische Studien* (1914), t. I, p. 165-192, 312-327, 479-490.

2. FROISSART, t. XVI, p. 146. — *Chronic. Karoli VI* lib. XVI, c. 3, t. II, p. 160.

# CHAPITRE IV

## LA DIVISION DES AMES

### § 1. — Saints et saintes dans chaque obédience.

Malgré ce schisme à jamais regrettable, malgré tous les désordres qui en sont les conséquences, les saints ne cessent point de paraître, de briller dans l'Église, de produire des fruits de salut : ils font naître même ces effets surnaturels de l'action divine qui s'appellent des miracles. Ils appartiennent à l'une et à l'autre obédience. La sève de la sainteté monte toujours et partout : l'irrégularité matérielle et accidentelle des canaux mystérieux qu'emploie le Saint-Esprit n'empêche pas la grâce de produire dans les âmes tous ses effets surnaturels. Dieu n'a jamais limité à telle ou telle fraction de l'Église la justification et la sanctification à cause d'un désordre passager dont les fidèles ne sont point responsables. Il serait donc illogique de conclure à la légitimité d'une obédience et à l'illégitimité de l'autre, parce que tel saint ou telle sainte soutenait l'un ou l'autre pape. Dans chaque camp, nous trouvons des bienheureux et même des thaumaturges. Les saints présents à Rome ou vivant près du théâtre des événements sont restés fidèles à Urbain ; ceux qui sont nés dans les pays dont les souverains ou les évêques reconnaissaient le

Pape d'Avignon se sont attachés à Clément. Tous ont suivi leurs guides naturels.

Il y avait alors à Sienne, dans un monastère de Dominicaines, une des saintes les plus extraordinaires que l'Église ait jamais fait monter sur les autels. Prévenue dès son jeune âge des grâces les plus merveilleuses, elle ne se contenta pas d'édifier ses sœurs dans le cloître et de servir les pestiférés dans sa ville natale; elle se sentit appelée par Dieu à rendre les plus grands services au siège de saint Pierre.

Nous l'avons déjà dit, une mission divine peut seule expliquer le rôle qu'elle joua dans les affaires de l'Église, les encouragements puis les objurgations qu'elle osa adresser au souverain Pontife, les reproches dont elle accabla les cardinaux dissidents, « mauvais pasteurs de l'Église[1]. » « Ce que vous avez voulu, leur écrivait-elle, c'est un pape français. »

Elle se permet d'envoyer à plusieurs reprises son confesseur Raymond de Capoue en ambassade auprès du roi Charles V, qu'elle voudrait détourner du schisme. En l'année même où elle rendit sa grande âme à Dieu (1380), Urbain voulait la députer auprès de Jeanne de Naples pour ramener cette princesse à l'obédience romaine[2]. Elle devait être accompagnée de sa sœur en sainteté et en dévouement au pape légitime, sainte Catherine de Suède. Il n'eût fallu rien moins que leur influence combinée pour convertir cette reine astucieuse, perverse et changeante. Malheureusement pour l'Église et pour elle, l'ambassade n'eut pas lieu; les let-

1. Chavin de Malan, *Histoire de sainte Catherine de Sienne*, t. II, ch. xiii. — Cf. Pastor, t. I, p. 143.

2. Raynald, a. 1379, nos 21 et suiv. — Bolland., *Acta sanctorum aprilis*, t. III, p. 946.

tres que l'illustre dominicaine écrivit à Jeanne demeurèrent sans réponse et sans résultat.

Sainte Catherine de Suède, cette autre lumière de l'Église à la fin du XIV[e] siècle, était à Rome au moment de l'élection d'Urbain. Elle poursuivait auprès de la cour pontificale la béatification de sa mère sainte Brigitte. Témoin oculaire de ces grands événements, elle affirma toujours avec la plus grande énergie qu'Urbain était légitime et que les cardinaux avaient, dès avant le conclave, l'intention de le choisir[1]. Elle déplorait cependant les maladroites rigueurs de sa conduite. « L'élection a été libre, déclara-t-elle solennellement à Rome devant les juges ; l'émeute (*aliqualis rumor*) n'a éclaté qu'après. Les cardinaux n'en ont douté que quand le nouveau pape leur a refusé des faveurs et quand il a exigé des réformes[2]. »

Pierre d'Aragon, autre persévérant défenseur d'Urbain, était de race royale : il était entré jeune encore dans l'ordre des Frères Mineurs. Il passait pour favorisé de visions célestes, jouissait du don de prophétie et était vénéré comme un saint. Pierre donna les meilleurs conseils aux évêques de Castille. Il profita de ses alliances princières pour reprocher amèrement au roi d'Aragon sa défection à l'égard du pontife romain, et au roi de France son attachement au pape que le saint qualifiait d'intrus. Malheureusement toutes ses observations demeurèrent inefficaces[3].

Dans le parti d'Urbain brillait aussi Gérard de

1. RAYNALD, *ibid.*, n° 20. Cf. BOLLAND., *Acta sanctorun martii*, t. III, p. 515.

2. « *Non erat blandus in eorum petitionibus et corrigere eos optabat.* » RAYNALD, *ibid.*

3. F. BLIEMETZRIEDER, *Die zwei Minoriten, Prinz Petrus von Aragonien und Kardinal Bertrand Atgerius zu Beginn des abendländischen Schismas*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. II (1909), p. 441-446.

Groote, que Thomas à Kempis proclame une des lumières de l'Église. Prédicateur d'une éloquence véhémente, il est le Vincent Ferrier de la Hollande et du Nord de l'Allemagne; réformateur du clergé, il prélude à la mission de Vincent de Paul [1]; éducateur de la jeunesse, il lui consacre toute sa vie comme Jean Calazanz; fondateur d'ordre, il est le père de cette congrégation qui fut si populaire dans nos contrées, celle des *Frères de la vie commune;* c'est le Jean-Baptiste de la Salle du XIV[e] siècle.

Cet illustre serviteur de Dieu est lié avec les Urbanistes les plus ardents et il leur écrit, sur la question du schisme, une lettre importante restée jusqu'ici inédite [2]. Son influence et celle de ses disciples soutiennent et défendent le parti de Rome dans nos provinces du Nord.

Dans le camp opposé, on rencontre aussi des personnages saints autant qu'illustres, qui demeurent attachés au pontife d'Avignon. On ne saurait douter de leur bonne foi, mais on ne pourrait pas non plus y voir une présomption contre la légitimité des papes de Rome.

Le plus célèbre des partisans des pontifes avignonnais fut assurément saint Vincent Ferrier. Dans tous les pays où le portait son zèle apostolique il semait les miracles sur ses pas. Longtemps il fut attaché à

1. Cf. BONET-MAURY, *Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme.* L'auteur, qui est protestant, considère son héros comme un de ces hommes qui furent au XIV[e] siècle des réformateurs avant la Réforme. Pétrarque, d'Ailly, Gerson, Clémangis, Nicolas de Cusa et plus tard Savonarole furent souvent rangés de force dans cette lignée d'ancêtres inconscients.

2. Bibl. Vatic. ms. lat., n° 4927, f. 137. Cette lettre est adressée à Guillaume de Salvarville, docteur en théologie, chanoine de Paris et de Rouen. — Cf. Karl GRUBE, *G. Groot* (Köln, 1883). — PASTOR, t. I, p. 161. — VALOIS, t. I, p. 367. — Registre acheté à la vente de lord Ashburnham en 1899 par M. Léopold Delisle, f° 43. B. N., nouv. acq. lat., n° 1793. Cf. *Journal des savants*, 1899, p. 325.

Benoît XIII, qui était Espagnol comme lui et qui se confessait à lui.

En 1380, deux ans après l'élection de Fondi, il composa sur le schisme le remarquable traité que nous avons déjà cité à plusieurs reprises. Il y pose trois questions principales : 1° Quelle foi dans le vrai pape est nécessaire au salut en temps de schisme? 2° Des deux prétendants, lequel doit être considéré comme le véritable pontife? 3° Comment cette vérité de fait doit-elle être prêchée au peuple chrétien[1]?

Nous n'entrerons pas dans le détail des multiples divisions et subdivisions de cet ouvrage très important. Qu'il nous suffise de dire que l'écrivain, mal informé, soutient à outrance la seconde élection du Sacré-Collège, puis il exalte l'autorité souveraine des cardinaux en pareille matière, et enfin affirme l'obligation qui s'impose à tout chrétien et surtout à tout prince de défendre Clément, même par l'épée. Ce langage, qui nous semble violent, se ressent des ardeurs espagnoles, et de l'influence extraordinaire qu'exerça Pierre de Lune sur celui qui fut plus tard son défenseur persévérant. Deux fois son attachement extrême pour le pontife d'Avignon mit le saint aux portes du tombeau.

Enfin Vincent ouvrit les yeux, et il se déclara convaincu que l'obstination du cardinal de Lune, devenu Benoît XIII, était un obstacle à la paix de l'Église. Ce jour-là, le grand et humble thaumaturge monta en chaire, blâma le pontife et renonça avec presque toute l'Espagne à l'obédience d'Avignon. C'était le 12 janvier 1416[2].

1. Ms. Bibl. nat., fonds latin, n° 1470, f° 235. — Cf. A. Sorbelli. *Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al grande scisma d'Occidente* (Bologne, 1906).

2. R. P. Fages, *Histoire de saint Vincent Ferrier* (1893), t. I, *App.* O, p. XXX, et t. II, pp. 113 et 117.

Cette nouvelle fut accueillie au concile de Constance par des acclamations unanimes et par le chant solennel du *Te Deum*.

Moins connu, mais non moins sympathique, fut le jeune cardinal Pierre de Luxembourg, ce Louis de Gonzague du XIVe siècle. Étudiant à l'Université, otage de l'Angleterre à Calais, chanoine à Paris, archidiacre de Chartres, puis de Cambrai, il laissa partout les traces d'une sainteté extraordinaire dont témoignait son extrême mortification et que rehaussaient sa simplicité et sa douceur. Attaché à l'obédience d'Avignon, il fut nommé par Clément VII évêque de Metz à l'âge de quinze ans. Peu après, il fut revêtu des insignes du cardinalat et appelé à faire partie de la cour pontificale.

Il y demeura à regret, car il voyait à Avignon beaucoup de choses qui lui déplaisaient [1]. A dix-huit ans, déjà mûr pour le ciel, il mourait pieusement sans avoir jamais exprimé de doute sur la légitimité du pape en qui il avait placé sa confiance. Des miracles s'opérèrent sur son tombeau bien vite glorieux, et le vulgaire regarda ces prodiges comme une preuve éclatante en faveur d'Avignon.

Elle fut aussi thaumaturge cette pieuse Colette qui s'inspira si bien de l'esprit du séraphique François et qui, comme sainte Thérèse, devint réformatrice d'un grand ordre religieux. Elle était née à Corbie dans l'obédience d'Avignon, elle avait pris le voile à Gênes, en 1406, des mains mêmes de Benoît XIII; à Poligny, elle eut l'honneur de recevoir la visite de Vincent Ferrier. Comme ce saint, elle n'hésita pas à se séparer du pontife avignonnais quand elle eut les preuves palpables

1. Bolland., *Acta ss. julii*, t. I, pp. 428 et 483. — Froissart, t. XIII, pp. 40 et 333. — Raynald, a. 1387, c. II. — Du Boulay, t. IV, p. 561.

d'une opiniâtreté fatale à l'Église; comme Vincent, elle écrivit au concile de Constance une lettre de renonciation qui fut lue en public et qui réjouit toute l'auguste assemblée[1].

Quand les contemporains voyaient ces personnages éminents en sainteté restés longtemps attachés à une obédience, ils étaient tentés d'établir dans leur esprit une présomption en faveur du pontife reconnu par ces âmes célestes. Mais qu'on remarque d'abord que parmi les tenants d'Avignon, plusieurs se sont rétractés avant de mourir. De plus, voici comment s'exprime le plus célèbre d'entre eux, Vincent Ferrier. Le saint avait entendu dire que des effets surnaturels avaient été obtenus par des fidèles attachés à l'obédience de Barthélemy. « Certains défenseurs d'Urbain, disait-on, ont joui de grandes faveurs spirituelles. Ils ont été favorisés de sublimes contemplations et ont même opéré des miracles. Donc, Urbain est le vrai pape : le Saint-Esprit nous le montre par ces grâces insignes[2]. »

Saint Vincent s'efforce de répondre à l'objection et voici par quelles raisons : « Il ne faut pas, dit-il, juger de la légitimité d'Urbain par les prophéties, les miracles et les visions, et cela pour trois motifs. D'abord le peuple chrétien est gouverné depuis l'origine par certaines lois immuables contre lesquelles les faits extraordinaires ne peuvent rien. « Si un ange de Dieu, dit saint Paul, vous enseigne une autre doctrine que la mienne, qu'il soit anathème. » Comme il a été reconnu

1. DOUILLET, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, son culte et son influence*, Paris, 1884. — CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Paris, 1868). — A. PIDOUX, *Sainte Colette* (Paris, 1907).

2. *De moderno Ecclesiæ Scismate*, Bibl. nat., n° 1470, p. I, cap. v. Le saint ne nomme pas Pierre d'Aragon, mais il est probable qu'il s'agit de lui. Cf. VALOIS, t. I, p. 222.

par l'Église romaine, c'est-à-dire par le collège des cardinaux, que Clément est vrai pape, aucun miracle, aucune vision ne peut nous faire croire le contraire. De plus, ces faits merveilleux ne sont souvent ni infaillibles en ce qu'ils annoncent, ni certains en eux-mêmes : parfois ce n'est pas Dieu, mais le démon qui en est l'auteur. Voyez les magiciens de Pharaon. Lisez Cassien qui nous raconte comment des personnages considérables furent fréquemment trompés par des visions. Satan se transforme souvent en ange de lumière. Il exercera surtout ce genre de puissance infernale au temps de l'Antechrist : or cette époque de ténèbres est proche ; donc, restons en défiance. »

Nous pouvons opposer ce raisonnement de saint Vincent à ceux qui s'appuient précisément sur les miracles de ce thaumaturge pour essayer de démontrer la légitimité du pontife d'Avignon qu'il soutenait. Si ces prodiges avaient été opérés dans le but exclusif de prouver le bien fondé des prétentions de Clément ou de Benoît, nous serions forcés de nous incliner. Le doigt divin se serait montré, et le Maître de la nature ne saurait apporter son témoignage au mensonge ou à l'erreur. Mais la question n'est pas là. Ces faits extraordinaires démontrent tout simplement que, pendant cette lamentable période de quarante ans, Dieu n'a point privé la moitié de son Église des effets les plus merveilleux de sa puissance, manifestée par l'opération de ses serviteurs ou de ses servantes de choix.

Le témoignage des saints de ce siècle n'est donc ni unanime, ni décisif. Celui des membres des deux Sacrés-Collèges l'est-il davantage ? C'est ici surtout que nous allons rencontrer des divisions acharnées et des procédés regrettables.

## § 2. — Élection de nouveaux cardinaux.

Chaque Pape veut avoir son sénat de cardinaux au complet et multiplier ainsi ses créatures. Urbain, abandonné de tout le Sacré-Collège, en reforme un nouveau de toutes pièces par une promotion de vingt-neuf princes de l'Église. C'est sans doute la plus importante qui ait jamais été faite. Obéissant à une pensée vraiment catholique, il avait choisi ses cardinaux au sein de toutes les nations. Un seul refusa, ce fut Pierre de Barrière, évêque d'Autun. Mais bien vite les procédés arbitraires, fantasques et tyranniques du Pape romain détachèrent de lui ceux qui s'étaient montrés jusque là les plus dévoués à sa personne et à sa cause. Nous avons déjà eu occasion de nommer Pileo de Prata, cardinal de Ravenne. D'abord très attaché à Urbain, il s'acquitta en son nom des plus importantes missions en Flandre, en Allemagne, à Liège, à Wurzbourg et ailleurs [1]. Mais quand ce prélat revint en Italie et qu'il fut le témoin désolé des inconséquences de conduite du pontife, de ses cruautés et du discrédit dans lequel il tombait de plus en plus, il le condamna et l'abandonna. Plusieurs membres du Sacré-Collège suivirent son exemple.

D'un autre côté, Clément multipliait pour les mêmes motifs le nombre de ses cardinaux. Dès le mois de décembre 1378, le pontife créé à Fondi avait introduit neuf nouveaux élus dans le Sacré-Collège. Les anciens s'affirmaient comme les *missi dominici* du Pape qu'ils avaient choisi. Nous avons déjà constaté les efforts

1. Valois, t. I, pp. 123, 258, 272. Il revint plus tard à Boniface et mérita le surnom de cardinal aux trois chapeaux, *de tribus pileis*. — Cf. Zanutto. *Il cardinale Pileo de Prato e la sua prima legazione in Germania* (1378-1382), Udine, 1901.

de Jean de Cros, cardinal de Limoges, de Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal de Saint-Étienne, et de Guy de Malesset, cardinal de Poitiers.

Auteurs responsables du schisme, ils prodiguaient en faveur de Clément des démarches où ils trouvaient tout à la fois leur intérêt et leur justification. Jean de Cros se distingua par ses rigueurs contre les Urbanistes et par les nombreuses condamnations dont il les frappa. D'Aigrefeuille, comblé de largesses par le pontife d'Avignon et par le roi de France, fut chargé par eux d'une mission en Allemagne. Il se vit arrêté aux frontières de l'Empire par les ordres formels de Wenceslas [1]. Malesset dirigea ses efforts vers le nord et s'attacha à convertir les Flamands : nous verrons plus tard avec quel succès. Nous avons déjà fait mention des efforts et des victoires de l'énergique Pierre de Lune, cardinal d'Aragon, le futur Benoît XIII, qui luttait par la parole et par la plume. D'autres, moins illustres, moins convaincus ou moins dévoués, se contentent de former à Avignon la cour du pontife de leur choix.

### § 3. — **Docteurs en droit et en théologie.**

A un degré moins élevé les docteurs en droit, *milites legum,* avaient à cette époque dans l'Université comme dans l'Église une influence que beaucoup de bons esprits jugeaient excessive [2]. Plusieurs d'entre eux et des plus célèbres furent consultés par les rois et les prin-

1. VALOIS, t. I, pp. 284 et suiv.; t. II, pp. 277 et suiv. Le cardinal ne rentra à Avignon, de retour de sa légation, que le 30 janvier 1385. Cf. BALUZE, *Vitæ pap. Aven.*, t. I, col. 1011.

2. Roger BACON s'en plaint à plusieurs reprises. Cf. *Opera inedita*, édit. Brewer, p. 84. — DANTE, *Parad.*, IX. — D'AILLY, *De materia Concilii gen.*, pars III.

ces. La plupart se décidèrent pour Urbain, nous l'avons vu. Qu'il suffise de rappeler Jean de Legnano, Baldo de Pérouse, Colluccio Salutati, Barthélemy de Saliceto. Ajoutons à tous ces noms celui de Jean de Bournazel, ce conseiller de Charles V qui résume les allégations contradictoires et ne se décide point[1].

Les ecclésiastiques surtout prennent parti dans cette querelle qui, à proprement parler, est la leur :

Scisme est un fait qui appartient aux clercs,

dit une pièce de poésie du temps.

Aussi voyons-nous éclore, un peu partout, au sein du clergé, des écrits en faveur de l'un ou l'autre pontife[2].

Un des premiers en date est celui de Perfetto Malatesta, abbé de Sassoferrato dans la marche d'Ancône. Dans un dialogue supposé entre Rome et la France, il donne tous les torts à cette dernière et rejette la responsabilité du schisme sur cette nation « trompeuse et menteuse » (juin 1379)[3]. Le saint ermite Alphonse, ancien évêque de Jaen, écrivit aussi un opuscule en faveur d'Urbain[4]. Vers la même date, Henri de Hesse ou de Langenstein publiait à Paris son *Epis-*

1. Valois, t. I, p. 127. — Les traités de Baldo et de Legnano se trouvent dans Raynald (édit. de Bar-le-Duc, t. XXVI), p. 580. Jean Le Fèvre, abbé de Saint-Vaast d'Arras et conseiller du roi, répondit à Legnano en 1379 et chercha à le réfuter phrase par phrase. Son ms. se trouve à la Bibl. nat., mss. latins 1469 et 1472, et à la Bibl. du Vatican 4153 et 5608. Il a pour titre : *De planctu bonorum*. — Sur les traités de Legnano, cf. Ehrle, *Martin de Alpartils chronica actitatorum* (Paderborn, 1906), p. 430-439.

2. Peu de temps après le commencement du schisme, le cardinal Pierre Flandrin écrivait un traité pour établir la légitimité de Clément VII. Voir le traité dans Bliemetzrieder, *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schisma* (Vienne, 1909), p. 3-71. Dès le commencement de 1379, le cardinal Mezzavacca répliqua par un traité que Bliemetzrieder a publié dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichte* (*Ergänzungsband*, t. VIII, fasc. 3, 1911, p. 674-701).

3. Ms. Bibl. nation., 1479, f° 141. — Cf. Valois, t. I, p. 221.

4. Raynald, a. 1379, n° 8.

*tola pacis*[1]. Après un court prologue, il met en scène dans ses 88 chapitres un partisan de Urbain VI et un de ses adversaires. Le point le plus important est traité à la fin du livre où l'Urbaniste propose la convocation d'un concile général et défend ce projet contre les objections de toute sorte que lui oppose le Clémentin. De plus, l'auteur met aussi en avant l'idée de réunir une commission d'arbitrage où chacun des deux papes, ainsi que le parti des *neutres,* serait représenté par deux ou trois personnages. C'est pour lui le second moyen de rendre promptement la paix à l'Église.

En ce temps-là brillait encore à l'Université de Paris Conrad de Gelnhausen, allemand comme Henri de Hesse. Lui aussi défendit en août 1379 le projet de concile dans une courte épître (*Epistola brevis*) qui devint bientôt un traité complet (*Epistola concordiæ*) qu'il dédia à Charles V[2]. Ce livre, terminé en mai 1380, est, ce semble, le premier traité où la « théorie conciliaire » soit exposée d'une façon scientifique et méthodique. Il démontre que la réunion de ce synode est utile, possible et nécessaire. Il réfute toutes les objections, surtout celle de l'impossibilité d'un concile général sans l'autorité du Pape. Enfin il supplie le roi de France de concourir de toutes ses forces à la convocation de cette assemblée, seule capable de mettre fin à tous les maux.

1. VALOIS, *ibid*, p. 321. — Cf. SCHEUFFGEN, *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, 1889, p. 35. — KNEER, *Die Entstehung der konziliarien Theorie* (1893), p. 64. — HIRSCH, *Die Ausbildung der konziliarien Theorie im XIV Iahrhundert* (Vienne, 1903), p. 55-58. — L'ouvrage d'Henri de HESSE se trouve en ms. à Paris Bibl. nat., 14644, fonds de Saint-Victor, à la bibl. de Mayence 241, à Vienne, 3097, bibl. de Bourgogne à Brux. 2243. — Cf. PERTZ, *Archiv.*, VIII. 683.

2. VALOIS, t. I, p. 325. — Cf. F. BLIEMETZRIEDER, *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas* (Vienne, 1909), 111-140. Cette édition, qu'on peut considérer comme définitive, remplace celle de MARTÈNE ET DURAND, *Thesaurus*, t. II, col. 1200-1226. Sur l'histoire de ce traité de Conrad, cf. BLIEMETZRIEDER, *op. cit.*, p. 71*-91*. — HIRSCH, *op. cit.*, p. 76-82. — CULLEY, *Konrad von Gelnhausen* (Leipzig, 1913).

Un peu plus tard, en 1381, Henri de Hesse publia encore un nouvel ouvrage intitulé *Concilium pacis*, ou plus exactement, d'après l'épilogue métrique du livre : *Epistola concilii pacis*[1]. Dans les 20 paragraphes de son épître, il démontre avec énergie et abondance la nécessité et la possibilité du Concile général, mais il n'en limite pas l'objet à la seule question de l'union. Il insiste sur la réforme nécessaire de l'Église, et il trace un sombre tableau des maux religieux et sociaux de son temps[2]. Entre le traité de Conrad de Gelnhausen et ce dernier ouvrage, il règne une telle similitude de pensée et même d'expression que l'on peut sans témérité considérer l'*Epistola concilii pacis* comme inspirée par l'*Epistola concordiæ* écrite un an auparavant. Il y a cependant cette différence que Conrad attribue aux évêques réunis le pouvoir qu'Henri accorderait plutôt à la collectivité des fidèles[3].

On voit alors paraître sur la scène religieuse et politique Pierre d'Ailly, un jeune docteur qui va jouer le

1. Von der Hardt, *Rerum Conc. Constant.*, t. II, col. 361. — *Opp. Gersonii*, t. II, col. 809. — Hartwig, *Leben und Schriften H. von Langenstein* (Marbourg, 1858). — L'Ecuy, *Essai sur la vie de J. Gerson*, p. 326. — Denifle, *Die Universitäten des Mittelalters*, t. I (1885), p. 607. — Hirsch, *Die Ausbildung der konziliarien Theorie*, 58-59. — F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma* (Paderborn, 1904).

2. Kneer, *ibid.*, p. 76-86.

3. *Ibid.*, 106-126. — 4. Deux cardinaux de l'obédience de Clément VII, Pierre Flandrin et Pierre d'Ameilh, combattirent le projet de concile, le premier, dans deux traités publiés l'un, vers mars ou avril 1379, l'autre en février 1380; le second, dans un traité achevé avant août 1380. Ces traités ont été édités par F. Bliemetzrieder, *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas*, p. 3-111. — Sur les divers ouvrages de polémique publiés de 1378 à 1383, cf. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abenländischen Schisma* (Paderborn, 1904), p. 39-103. Certaines conclusions de cet ouvrage ont été abandonnées dans la *Literarische Polemik* du même auteur. — Voir encore F. Bliemetzrieder, *Ueber die Konzilsbewegung zu Beginn des grossen abendländischen Schimas*... dans les *Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden* (1910), t. XXXI, p. 44-75, 391-410.

plus grand rôle jusqu'à la fin de ces funestes divisions [1].

Né à Compiègne en 1350, d'Ailly fut envoyé à Paris dès sa première jeunesse pour y commencer ses études au collège de Navarre. A cette époque, réalistes et nominaux se disputaient, dans la rue du Fouarre et sur la place Maubert, avec le même acharnement que Français et Anglais sur le champ de bataille de Poitiers ou sous les murs de Calais. La victoire semble appartenir d'abord au parti nominaliste et c'est sous sa bannière que le jeune élève s'engage à la suite de ses maîtres. Dès cette date, Roger Bacon, au point de vue scientifique, et Guillaume Occam, sous le rapport théologique, seront et resteront ses maîtres préférés. Reçu docteur en théologie vers l'âge de trente et un ans, il aspire immédiatement à d'autres luttes qu'aux joutes pacifiques des écoles. La question du schisme lui fournit le moyen de montrer tout à la fois son talent d'orateur, sa verve de polémiste, sa science de théologien et son zèle pour les intérêts supérieurs de l'Église.

Dès 1381, il se jette dans la bataille en écrivant un pamphlet dans le goût du temps, qu'il intitule : *Lettre du démon Léviathan* [2]. Par un artifice de composition, qui n'était pas alors sans exemple [3], il met dans la bouche de Léviathan, prince de ce monde, un discours

1. Paul TSCHACKERT, *Peter von Ailli* (Gotha, 1879). — L. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco* (Lille, 1886).

2. Tschackert a publié ce texte d'après le ms. 11804 de la bibliothèque de Vienne (*Peter von Ailli*, App. V). Nous avons lu cet ouvrage dans le n° 531 de la Bibl. comm. de Cambrai et dans le n° 14643 de la Bibl. Nationale, f° 331.

3. En 1351, avait été écrite une lettre de Lucifer *ad malos principes ecclesiasticos* (*Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 24). En 1408, on vit paraître une lettre de Satan à Jean Dominici, arch. de Raguse. O. HARTWIG en cite d'autres exemples dans *Leben und Schriften H. von Langenstein*, t. II, p. 9. — Cf. WATTENBACH, *Ueber erfundene Briefe in Handschriften, besonders Teufelbriefe*, dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Berlin (1892). — Cf. PASTOR, *Histoire des Papes*, t. I, p. 187; t. IV, p. 136.

d'encouragement que ce démon adresse à tous ceux qui veulent diviser l'Église et faire durer le schisme. Entrant dans son rôle de détracteur, d'Ailly attaque d'abord violemment saint Pierre et saint Paul, en se servant d'expressions bibliques qu'il prend volontairement à rebours du sens légitime. Léviathan se réjouit grandement des divisions qui ont éclaté dans l'Église et des moyens inefficaces que l'on emploie pour y porter remède. Il se moque surtout des membres de l'Université qui viennent de réclamer un concile général et qui se promettent de contrecarrer par ce moyen tous les efforts diaboliques.

« Voici que des rats sont sortis de leurs trous, dit-il ; ils osent nous provoquer au combat. C'est une bande de personnages ridicules et vils, sans naissance et sans autorité. Et pourtant ils se moquent de mes ministres, les prélats de l'Église ; ils osent les regarder en face. Ces grenouilles ont quitté leurs marécages et leurs cris s'élèvent du sein de la boue : *Le Concile général! Le Concile général!* coassent-elles sans cesse... Il faut les écraser, car ce moyen, seul efficace, procurerait bien vite l'élection d'un chef unique et la paix de la chrétienté [1]. »

Dans une autre pièce tout aussi curieuse et qui date également de cette époque, Pierre d'Ailly s'attaque aux faux et mauvais pasteurs. Il emploie le même procédé de rhétorique et c'est au nom d'Ézéchiel, prophète du Seigneur, qu'il leur fait les plus sanglants reproches. Il s'arme contre eux des invectives les plus terribles de la Sainte Écriture et des objurgations brûlantes des Pères. Il termine par cette prédiction qui ne devait se réaliser que trente-six ans plus tard : « Je sauverai

1. Tschackert, *App.* V, p. 17 et 18.

mon troupeau, dit le Seigneur, et je lui donnerai un pasteur unique [1]. »

C'est aussi contre ces prélats indignes qu'il s'élève dans ses sermons du même temps. Il s'appuie sur les prophéties suspectes de Joachim de Flore et sur les écrits de sainte Hildegarde pour les menacer de châtiments exemplaires [2].

Dans son panégyrique de saint Bernard, il s'adresse à ces clercs et à ces prélats qui connaissent mieux le code de Justinien que la loi du Christ, qui sont appelés trop jeunes au ministère des âmes et même à la charge épiscopale et qui s'en montrent indignes. D'Ailly s'écrie : « Ah! si dans notre malheureux temps s'élevait un autre saint Bernard pour faire cesser le schisme actuel, il nous ramènerait bien vite à une pacifique unité! Plaise à Dieu qu'il nous envoie un homme qui s'oppose comme un mur à la rage schismatique! O fureur, où cours-tu? O erreur, jusqu'où t'avances-tu [3]? »

Un des amis les plus chers de Pierre d'Ailly [4] ne s'en tenait point à ces reproches mystiques et ne croyait pas à l'efficacité des voies pacifiques. Il est vrai que ce théologien de rencontre, avant de se retirer chez les Célestins de Paris, avait longtemps porté l'épée contre les infidèles, il l'aurait volontiers tirée encore contre

1. *Invectiva Ezechiel contra pseudopastores*, Bibl. de Cambrai, ms. 531.p.185. Cf. Tschackert, *App.* IV.

2. *Tractatus et sermones*, ad finem. Édit. de Strasbourg (1490).

3. *Sermo de beato Bernardo*, reproduit en partie par Tschackert, (*App.* VI) d'après un ms. du collège Emmanuel à Cambridge.

4. C'est à Philippe de Maizières que d'Ailly a dédié son ouvrage intitulé : *Epistola ad novos Hebræos*. Nous l'avons publié intégralement en 1889, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, sous ce titre : *Une page inédite de l'histoire de la Vulgate*. Cette lettre se trouve en ms. à Cambrai (n° 514), à Reims (n° 466) et à Bruxelles (Bibl. de Bourgogne, 18978). Cf. Tschackert, *App.* III.

les schismatiques. Nous voulons parler de Philippe de Maizières, ancien chancelier du royaume de Chypre, ami particulier du bienheureux Pierre de Luxembourg et qui fut au XIV[e] siècle le plus ardent promoteur de la croisade. Malheureusement on lui attribue [1] *le Songe du Vergier*, traité presque schismatique qui a exercé, dans ce siècle et surtout plus tard, la plus déplorable influence sur les esprits. Si les Bollandistes l'appellent « un grand serviteur de Dieu », et « le plus dévot des Parisiens », c'est qu'il a composé d'autres œuvres beaucoup plus dignes de louange [2]. Nous distinguons surtout parmi elles : *Le Songe du vieil pélerin* [3].

Dans cette allégorie quelque peu diffuse, l'ancien croisé se montre l'ennemi acharné d'Urbain et des Romains; il exhorte Charles VI à courir sus à tous les Urbanistes, comme il l'a déjà fait en Flandre où il vient d'écraser Artevelde et ses Gantois, partisans du Pape de Rome. Le roi ne se montrait que trop disposé à suivre ce belliqueux conseil, à descendre en Italie « à puissance de gens d'armes pour détruire tous incréduretć [4] ». Six ans après, Philippe reviendra sur cette question, appuiera les mêmes projets militaires et attaquera de rechef « les mauvais prêtres qui veullent régner, mais non point par Dieu [5] ».

1. Cf. Paulin Paris, *Mémoires de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. VI, p. 336 (1841). — Voir aussi les thèses de MM. Le Foullon, Molinier et A. Froment (1887) à l'École des Chartes ainsi que le travail de M. N. Jorga dans la *Biblioth. de l'École des Hautes Études* (1896). Nous avons défendu la même opinion dans la *Revue des Sciences ecclésiast.* en 1887.

2. *Acta ss. julii*, t. I, p. 456 et 482.

3. Cet ouvrage fut terminé vers la fin de l'année 1389. (Ms. à la Bibl. de l'Arsenal, 2682, à la Bibl. Nation, 9200 et 22542, à la Bibl. de Vienne, 2251.)

4. Cf. Jorga, *op. cit.*, p. 466.

5. *Lettre de Charles VI à Richard II.* Cette épître se trouve en ms. au

Nous retrouvons avec un certain étonnement le même langage guerrier sous la plume d'un prélat de l'époque, Robert Gervais, évêque de Senez. Lui aussi est adversaire du pontife romain, qu'il avoue ne pas connaître, mais que cependant il calomnie. Il se déclare de même l'ennemi des canonistes italiens qu'il n'a point lus, mais qu'il s'efforce de réfuter. Il veut qu'on emploie la voie de fait et qu'on oblige *manu militari* les Urbanistes récalcitrants à s'incliner devant le suprême pouvoir du pontife d'Avignon [1].

Il serait excessif autant que fastidieux de reproduire des extraits de tous les écrits imprimés ou restés manuscrits qu'a produits cette fin du XIV^e siècle [2].

Le schisme à cette époque est la préoccupation constante et la peine aiguë de tous les esprits élevés : chaque écrivain propose sa panacée et expose sa solution : chacun aussi y apporte son style, son genre d'esprit, ses préjugés de naissance ou d'éducation.

*British Museum* (Royal. B, 4). — Cf. FROISSART, t. XV, p. 376. et t. XVI, p. 274.

1. Son ouvrage est intitulé *Myrrha electa*. C'est l'aromate qui doit dissiper « les exhalaisons puantes produites par la putréfaction du schisme ». Bibl. nat. ms. lat., 1467. Il a été écrit vers 1388. — Cf. VALOIS, t. I, p. 375. *La via facti* sera presque unanimement réprouvée plus tard.

2. Cf. Jean de JENZENSTEIN, archevêque de Prague, *Liber de consideratione scriptus ad Urbanum Papam VI* (inédit). Bibl. Nat. 1122, f. 434. — *Compendio di dottr. eccles.* de Giovanni DELLE CELLE (Bologne, 1861); *Concilium super schismate* de Nicolas de BITONTO (Bibl. Vat., 4192); *Dialogus de tollendo schismate* de Jean de SPOLÈTE. Ms. Bibl. Vat. — *Complainte de l'Église* par Jean PETIT, 1392. — Pierre de LUNE, cf. EHRLE, t. VII, p. 515. — Pierre BOHIER, évêque d'Orvieto, *Tractatus compositus tempore hujus scismatis* (1379). Bibl. nat. 14643, publié par F. BLIEMETZRIEDER, dans les *Questions Ecclésiastiques*, juillet 1909. — Jean de MONTSON, *Tractatus informatorius de electione papæ* (1389). Bibl. nat., 1466. — Honoré BONNET, *Somnium super materia scismatis* (1394), publié par VALOIS, dans l'*Annuaire de la Société de France*, t. XXVII, p. 193. — *Determinatio pro consilio generali* de Guillaume de SALLARVILLA, publié par F. BLIEMETZRIEDER, *Conclusions de Guillaume de Sallarvilla*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, janv. 1910, p. 47-55, etc., etc.

### § 4. — Conciles particuliers dans chaque obédience.

Néanmoins, tous ces auteurs si opposés sous le rapport des opinions et des moyens à prendre pour les faire prévaloir, s'accordent sur deux points : la grandeur des maux dont souffre l'Église et la nécessité toujours mieux sentie d'une autorité unique, capable d'inspirer à tous confiance et respect.

Aussi tous ces fidèles et ces pasteurs éprouvaient-ils le besoin de se réunir pour porter remède aux maux de l'Église et parfois pour faire triompher leur conviction sur la grande question en litige : quel est le vrai pape?

Comme ils ne pouvaient, pour le moment du moins, provoquer la réunion de ce concile général que la plupart désiraient, ils s'efforçaient de convoquer un peu partout des conciles particuliers ou de grandes assemblées nationales du clergé.

En Castille, l'archevêque de Tolède avait réuni, en 1378, à Illescas tous les évêques du royaume. On y avait ajourné toute réponse définitive, bien que le président y eût défendu énergiquement la cause d'Urbain [1].

Un second concile se tint à Burgos; on envoya des délégués à Avignon, puis en Italie pour compléter l'enquête et éclairer la conscience des prélats : soixante dépositions contradictoires furent entendues par eux [2] (1380). Ils rendirent compte de leur mission dans une troisième assemblée à Medina del Campo. Enfin, après bien des tergiversations et des discussions, le résultat fut proclamé à Salamanque, le 19 mai 1381. La Cas-

1. Valois, t. I, p. 200. — Cf. Raynald, a. 1379, n. 5.
2. Valois, t. I, p. 209.

tille suivait l'exemple de la France et s'inféodait à Clément. Le roi Henri de Transtamare et son fils Jean ne devaient-ils pas leur trône à l'intervention de Charles V et à l'épée de Duguesclin[1] ?

En Aragon, un concile particulier fut tenu à Barcelone, le 31 août 1379, et peut-être à Calatayud en septembre. Après une enquête faite en 1386, le pays se rangea lui aussi à l'obédience de Clément. En Navarre, les clercs, les lettrés et les légistes se réunirent à Pampelune en 1390, et le résultat fut de même favorable au Pape avignonnais[2].

Dans le centre de l'Europe, les assemblées conciliaires produisent des effets tout différents : Urbain triomphe partout.

A Prague, l'Université se déclare pour Rome : les étudiants tchèques désertent en masse l'Université clémentine de Paris : les synodes du clergé et spécialement celui de Prague, en 1381, affermissent le peuple dans l'obédience d'Urbain[3].

En Hongrie, les conciles particuliers soutiennent aussi la cause du pontife romain. Le roi Louis prend même la résolution de rompre avec les Français schismatiques, et il a l'extrême hardiesse d'envoyer une ambassade à Paris pour déclarer son intention au jeune roi Charles VI, son parent. Le duc d'Anjou se charge de la réponse ; par de bonnes paroles et des présents il réussit à calmer les bouillants Hongrois et à conserver la paix entre les deux royaumes[4].

La Pologne donne sans cesse de nouvelles preuves d'attachement au Pape de Rome ; l'Autriche se rallie à

1. Valois, t. II, p. 202.
2. Id., p. 213 et 216.
3. Sur le schisme en Bohême, cf. Krofta, *Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia*, t. V, *Acta Urbani VI et Bonifatii IX*, 1re partie, 1378-1396 (Prague, 1903).
4. Valois, t. II, p. 274.

sa cause après que le duc Léopold a trouvé la mort dans les champs de Sempach (1386)[1].

En Allemagne, les diètes de Nuremberg (1378-1381) et de Francfort (1379) se terminent par des déclarations formelles en faveur d'Urbain. Comme les Hongrois, les Allemands envoient des ambassadeurs auprès de Charles VI à Paris, et ils supplient tous ensemble le roi de France de défendre avec eux le pontife de Rome, le vrai pape.

Nous avons déjà décrit la situation de la Flandre[1], tiraillée en sens contraire par ses évêques qui étaient clémentins, et par son bas clergé qui maintenait le Comte et les fidèles dans le camp urbaniste. L'infatigable cardinal Guy de Malesset avait entrepris de conquérir cette contrée à la cause de Clément et il était arrivé à Tournai en 1379. Louis de Maele lui fit refuser l'entrée de ses domaines et l'obligea de rétrograder jusqu'à Cambrai. Avec la protection de l'évêque clémentin Jean T'Serclaes, Malesset s'obstina à vouloir forcer l'entrée du pays flamand.

Écoutons Froissart : « Il cuidoit aller en Flandres pour parler au conte et au paÿs, mais point n'y ala, car il ly fu signefyet dou comte qu'il n'y avoit que faire pour ceste cause, car il tenoit Urbain à pappe et tousjours le tenroit et en cel état viveroit et morroit »[2].

Comment convertir à la cause de Clément ces Flamands opiniâtres? Le cardinal crut qu'un concile aurait quelque influence sur ces esprits prévenus, et il les réunit à Cambrai en 1379. Il y raconta à sa manière l'élection mouvementée d'Urbain et les scènes de Fondi. Cet exposé des faits ne dut pas différer sensiblement de la

1. Valois, p. 305. — *Chronic. Karoli VI* t. I, p. 72-80
2. Froissart, t. XVI, pp. 147 et 520.

narration qu'il avait faite quelque temps auparavant devant le roi, le clergé et les seigneurs à l'assemblée du Bois-de-Vincennes, ou encore de celle qu'il fera plus tard à Avignon devant les ambassadeurs du roi d'Aragon [1].

L'année suivante, nous le retrouvons à son poste d'observation, sur les frontières de Flandre : avec plus de persévérance que de succès, il épie toujours le moment où il pourra entrer dans le pays. Le 1er octobre 1380, il tient à Cambrai un nouveau concile régional, et y prononce un discours. Nous en avons le texte [2] sous les yeux et nous en donnons une rapide analyse.

Le premier point flétrit certains abus qui empêchent la connaissance de la vérité. Ils sont dus aux prédicateurs et aux envoyés de Barthélemy : il faut dévoiler leur malice. Guy attaque ensuite indirectement le comte de Flandre. « Quelques-uns, dit-il, ne veulent pas entendre les tenants de chaque parti. De là beaucoup d'inconvénients : la vérité est cachée, l'erreur est introduite, la loi est méprisée, Dieu est offensé, le prochain est scandalisé, le soupçon se fait jour, la division s'augmente et l'amitié civile qui doit régner entre les hommes disparaît. Vous m'objectez : Mais les partisans de Clément sont excommuniés, ils ne sont pas dans la vraie foi, ce sont des schismatiques à éviter. — Je ré-

1. Dans cette pièce importante le Cardinal se plaint beaucoup de son manque de mémoire et répète jusqu'à dix fois : *non recordor*, *non stat in memoria mea*, *nescio*. Il est pourtant obligé d'avouer qu'il a demandé des bénéfices à Urbain et qu'il lui a offert des présents avant l'exode des cardinaux à Anagni et à Fondi. Si les prêtres du synode de Cambrai lui avaient objecté toutes ces circonstances, ils auraient probablement beaucoup embarrassé Guy de Malesset. — Cf. Gayet, t. II. Pièces justific., pp. 97 et suiv. — *Bibl. de l'École des Chartes* (1896), p. 140.

2. Bibl. nat., ms. lat. 15561, f. 102.

ponds : Il n'y a pas de raison pour refuser au moins de nous entendre. Est-ce ainsi que vous agissez à l'égard des infidèles? Évitez-vous de vous entretenir avec eux? Qu'avez-vous à craindre d'une libre discussion, si vous êtes convaincu de la légitimité de Barthélemy?

« Il y a dans cette conduite un triple abus. On refuse de prêter l'oreille à ceux qui seuls connaissent les faits et on écoute le seul cardinal de Ravenne (Pileo de Prata), qui était absent de Rome et se trouvait en Flandre au moment de l'élection d'Urbain.

« On répugne à admettre le témoignage de ceux qui sont au-dessus de tout soupçon, et on accorde confiance à des dépositions suspectes, provenant de personnes à qui Barthélemy a prodigué ses faveurs.

« Enfin on donne sa confiance à des hommes dont le temoignage suspect et mensonger a fréquemment varié. Au contraire, les cardinaux de Clément ont toujours répété la même vérité, à savoir que l'élection d'Urbain leur a été arrachée par la peur. Pourquoi donc refuser de me recevoir en Flandre? Pourquoi faire injure à celui que vous ne voulez pas écouter? Pourquoi garder à son endroit un silence inconvenant? »

Dans un second point, le cardinal pose trois conclusions : 1° L'élection de Barthélemy a été faite sous l'impression de la crainte. Les cardinaux ont été placés dans cette alternative : mourir ou condescendre aux désirs des Romains révoltés. 2° Ce choix du Sacré-Collège ne donne légalement aucun droit à Barthélemy; 3° Rien dans la suite n'a pu légitimer cette élection.

Enfin Guy de Malesset répond à certaines objections faites à propos de la conduite des cardinaux après l'élection d'Urbain et s'efforce, sans grand succès d'ailleurs, de les disculper. Il termine par une exhortation pathétique à la paix, à la conservation intégrale

de la foi, à l'édification et à la dilatation du corps de l'Église.

Tel est, dépouillé de sa forme trop sèche et de ses divisions sans nombre, le sermon jusqu'ici peu connu prononcé par le cardinal clémentin. Ce n'est point un acte isolé concernant seulement le pays de Flandre : il donne une idée exacte de l'état d'âme des envoyés du Pape d'Avignon et des sentiments qui s'exprimaient dans les conciles de l'époque. Sous forme d'objections ou de réponses, il résume les raisons des deux partis qui se partageaient alors la France et le monde chrétien.

Il n'est jamais question, on le voit, d'une division de races qui placerait d'un côté les peuples latins et de l'autre les nations germaniques[1]. Il ne s'agit pas non plus, d'une façon exclusive, de l'influence ou de la suprématie française acceptée par les uns et contestée ou rejetée par les autres[2]. D'autre part, ce serait changer la nature du conflit que d'y voir un simple épisode d'une rivalité séculaire qui aurait existé entre le Sacré-Collège et la Papauté[3]. Le problème est plus grave, plus difficile et plus profond ; car il s'agit de l'unité de l'Église. C'est une question qui trouble partout les consciences chrétiennes jusque dans leurs plus secrets replis. Ni les saints, ni les docteurs en droit ou en théologie, ni les conciles particuliers eux-mêmes n'en peuvent donner une solution agréée de tous, et le schisme continue partout ses déplorables ravages.

1. Höfler a soutenu cette singulière manière de voir, *Anna von Luxemburg*, p. 119.

2. Cf. Gottlob, *Karls IV private und politische Beziehungen zu Frankreich*, p. 128. — Valois, t. I, p. 302.

3. C'est l'opinion de Souchon. Cf. *Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI und die Entstehung des Schismas.* (Braunschweig, 1888.)

## CHAPITRE V

### LA MORT D'URBAIN VI

#### § 1. — Mort du roi de France.

Charles V avait quarante-trois ans quand il se sentit atteint d'une maladie dont il ne se releva plus. Il était monté depuis seize ans sur le trône de France et il s'était donné pour rôle de panser les plaies sanglantes de la patrie, plaies d'honneur et plaies d'argent, blessures de défaites cruelles et d'invasion étrangère, blessures de ruines financières et d'amoindrissement matériel. Grâce à ses longs et habiles efforts, le royaume était sur le point de retrouver ses limites naturelles et avait recouvré presque toutes ses provinces : il avait repris son rang séculaire au sein de la chrétienté.

Notre Froissart a bien jugé « ce prince durement sage et soutils, qui bien le montra tant qu'il vesqui. Estant en ses cambres et en ses déduits, il reconquérai tout ce que son prédécesseur avoit perdu dans les camps, la teste armée et l'espée à la main [1] ».

Au point de vue politique, ce roi pacifique avait réussi dans presque tout ce qu'il avait entrepris pour le relèvement du pays. Mais, sous le rapport ecclésiastique, il avait été moins heureux; il le sentait et

1. FROISSART, t. IX, p. 123.

peut-être cet échec contribua-t-il grandement à précipiter sa fin.

La scène des derniers moments de Charles V a été admirablement racontée par Philippe de Maizières : c'est une des plus belles de notre histoire. C'est au château de Beauté, près de Paris, qu'il passe ses derniers jours. Ses amis et ses conseillers sont réunis autour de lui : « Merci d'être venus en ce moment suprême, leur dit-il. Vous tous qui êtes ici, vous savez ce qu'ont fait les cardinaux; vous avez lu leurs rapports. J'ai suivi leurs conseils et j'ai cru en cela prendre le parti le plus sûr. J'ai donc cru et je crois encore fermement que Clément VII est le vrai pasteur des fidèles. Aucune considération temporelle ou étrangère ne m'a dicté ce choix. D'ailleurs, je m'en rapporte au concile général qui devra décider la question. Dieu veuille ne pas me reprocher ce que j'ai pu faire à mon insu contre cette future décision de l'Église[1] ! » (16 sept. 1380.)

Ce testament ecclésiastique de Charles V donne le résumé de son œuvre, la vraie note de son intervention dans le conflit religieux. Le roi met à nu sa conscience devant l'histoire comme devant les chefs de son peuple. Il croit ne s'être pas trompé dans son jugement. Peut-être cependant les objurgations de Pierre d'Aragon et de Catherine de Sienne ont-elles agi sur son esprit? Peut-être les lettres et les avances d'Urbain ainsi que les tendances avouées de Clément lui ont-elles inspiré quelques doutes tardifs? Le monarque s'en rapporte à la décision du tribunal suprême et l'accepte par avance.

Ainsi tombent toutes les appréciations que les au-

1. Cf. HAURÉAU, *Notices et extraits de qq. mss. latins de la Bibl. Nation.*, t. I, p. 340. D'après certains partisans d'Urbain VI, Charles V se serait à ses derniers moments prononcé pour le pape de Rome. Cf. F. BLIEMETZRIEDER, *Conclusions de Guillaume de Salvarvilla* dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique* (janvier 1910), p. 48.

teurs étrangers ont formulées sur le rôle de Charles V au milieu de ces déplorables malentendus. Il ne s'est pas laissé guider uniquement par des considérations politiques, par le souci de l'influence française, encore moins par le désir d'asservir la papauté et d'être, non plus l'évêque du dehors, mais le pape du dedans. Charles n'avait rien de l'astuce emportée de Philippe-le-Bel, mais il n'avait pas non plus l'âme héroïquement sainte de Louis IX. Son action fut celle d'un roi chrétien qui se laisse guider par des motifs de conscience, mais qui se réjouit pourtant de voir que les intérêts de sa politique sont d'accord avec ce qu'il croit être le bien de l'Église. Si le roi ne fut pas dans le bon chemin, tout au moins resta-t-il dans la bonne foi.

### § 2. — Les événements en Italie et en Flandre.

Son fils, qui lui succédera sous le nom de Charles VI, n'apportera dans ce grand litige ni la même largeur de vues, ni la même sagesse de conduite, ni le même esprit de suite.

Le duc d'Anjou, régent de France, avait des motifs spéciaux de protéger Clément. Son ambition, servie par de grands talents politiques et militaires, cherchait une couronne. Ne pouvant aspirer à celle de France, il avait voulu pour un temps conquérir celle de Minorque. Il prétendait maintenant à un trône en Italie, et comptait sur le Pape d'Avignon pour l'aider dans cette hasardeuse entreprise.

Déjà, en 1379, Clément lui avait donné le titre de roi vassal du Saint-Siège. Il lui avait permis de se tailler un royaume au milieu des États pontificaux, et parce que ces provinces ainsi abandonnées se trouvaient le long de la mer Adriatique, il avait donné à

ce territoire le nom de *royaume d'Adria*[1]. De plus, le Pape français négociait avec Jeanne de Naples, qui n'avait point d'enfants, pour qu'elle se décidât à faire du duc d'Anjou son fils adoptif.

Une expédition militaire en Italie devant être la suite de ces projets : Clément espérait que ce moyen ferait rentrer par force toute la péninsule sous son obéissance : c'était la « voie de fait ».

Cette campagne fut entreprise, en effet, au commencement de l'année 1382, mais elle ne produisit pas les fruits que le Pape d'Avignon en attendait. Il avait mis pourtant les revenus apostoliques à la disposition du futur roi de Naples, et celui-ci était descendu des Alpes à la tête d'une des plus brillantes armées françaises qui aient jamais envahi la péninsule.

Comme tant d'autres expéditions qui ont eu l'Italie pour théâtre, cette entreprise hardiment commencée finit mal. Louis d'Anjou y trouva une mort peu glorieuse, son armée se dispersa et l'obédience d'Avignon n'en fut nullement augmentée. — Peu après, Clément se berça de l'espoir que la campagne contre les Gantois révoltés, entreprise par Charles VI, dompterait enfin l'opiniâtre Flandre et la ferait revenir à lui. Le roi avait fait déployer l'oriflamme parce que les Flamands étaient urbanistes et par conséquent schismatiques. De son côté, le chef des Gantois, Philippe van Artevelde, renvoyait, aux Français le même qualificatif, comme fauteurs du schisme[2].

C'était, semblait-il, une guerre de religion. La victoire éclatante de Roosebeke confirma Clément dans

1. DURRIEU, *Le royaume d'Adria* dans la *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1880. — JARRY, *La « voie de fait » et l'alliance franco milanaise*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes* (1892), p. 21[illegible].

2. J. MEYER, *Annales rerum Flandricarum*, l. XIII, p. 189.

sa confiance, surtout quand il vit le jeune roi exiger des vaincus qu'ils reconnussent l'obédience d'Avignon. De plus, l'année suivante, une descente des Anglais urbanistes sur les terres de Flandre ne réussit pas[1].

Un autre événement vint encore augmenter ses espérances. Louis de Maele, comte de Flandre, était à peine rétabli par l'armée française qu'il tomba malade en janvier 1384, et mourut le 30 de ce mois à l'abbaye de Saint-Bertin. Il avait été, on s'en souvient, un des plus énergiques protecteurs d'Urbain. Les funérailles solennelles eurent lieu à Lille le 1er mars. Il ne laissait qu'une fille, Marguerite de Flandre, qui apportait un riche héritage à son mari Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et oncle du roi de France.

Déjà Philippe avait pris possession de Lille, et le nouveau comte était, par esprit de famille, attaché au pape d'Avignon. Qu'allait faire la Flandre? Le chapitre de Saint-Pierre se soumit le premier et, le jour même des funérailles, quatre chanoines délégués renoncèrent à l'obédience d'Urbain entre les mains de l'évêque de Tournai, Pierre d'Aussay, devant l'archevêque de Reims et l'évêque de Cambrai, Jean T'Serclaes[2].

C'était un grand point acquis, mais il restait à faire la conquête de la Flandre. Quoi qu'on en ait dit[3], Philippe le Hardi ne consentit jamais à diriger une persécution violente contre les Urbanistes si nombreux dans ses nouveaux Etats. Il essaya des voies de douceur : le premier moyen qu'il employa fut la réunion d'un

1. Walsingham, *Historia anglicana*, t. II, p. 88. — Meyer, p. 194.

2. Mgr Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, II, 97.

3. Meyer, *loc. cit.* — O. Cartellieri a démontré dans sa *Geschichte der Herzöge von Burgund*, t. I, *Philipp der Kühne* (Leipzig, 1910) que le duc avait adopté une attitude conciliante vis-à-vis des partisans d'Urbain VI.

synode qu'il présida lui-même à Lille, le 27 septembre 1384, et les jours suivants[1]. Les députés de l'Université de Paris y assistèrent et nous savons leurs noms. C'était Guy Custelli, délégué par la nation de Picardie ; Jean Raulet de Roncourt, chanoine de Meaux, envoyé par la nation de France, et Jean d'Aramon représentant la Faculté de Droit. Ce dernier fit à l'assemblée un long discours retrouvé récemment à la bibliothèque Barberini à Rome[2].

Nous épargnons à nos lecteurs le texte de cette démonstration technique, hérissée de citations et de références juridiques. Ce sermon, composé dans le goût de l'époque, n'apprendrait rien à ceux qui ont lu le récit de l'élection, tel que nous l'avons donné. Qu'il nous suffise de dire que Jean d'Aramon s'efforce de prouver, à

1. Aucun recueil spécial et aucune histoire n'ont parlé jusqu'en ces derniers temps de ce synode de Lille. J'ai été mis sur cette trace par un texte de P. d'Ailly, qui vient d'un ms. du collège Emmanuel à Cambridge, et que Tschackert a publié incomplètement en 1877. *Peter von Ailli*, Appendix, VII, p. 24.

Pierre d'Ailly avait été délégué par l'Université de Paris pour soutenir un procès important contre Jean Blanchard, chanoine de Cambrai, chapelain du Pape et chancelier de l'Université. Cette cause avait été portée devant Clément VII à Avignon en 1385, et le futur cardinal de Cambrai avait pris la parole. Au cours de sa démonstration, il s'exprimait ainsi : « Universitas Parisiensis declarationem seu adhaesionem suam sanctam et justam per diversas mundi partes publicavit, et, *quod in recenti memoria est, nunc etiam proprios deputatos solemnes ad sedationem scismatis in Flandriam delegavit.* »

J'avais trouvé de plus dans l'*Histoire de l'Université de Paris* (Du Boulay, t. IV, p. 603) et plus tard dans Denifle (*Chartularium*, t. III, pp. 332 et 591) les noms des délégués, mais je croyais que ce concile provincial n'avait pas eu lieu parce qu'on n'en trouve aucun vestige dans les archives départementales du Nord pourtant si riches. J'avoue m'être trompé (Cf. *Petrus de Alliaco*, p. 28.)

2. C'est à M. Noël Valois que nous devons l'indication de ce manuscrit. M. l'abbé E. Bonduel a bien voulu copier pour nous cette pièce intéressante que nous avons publiée dans la *Revue des Sciences eccl.* février 1902). Dom Leclercq a reproduit le texte que nous avons édité, dans la 2e partie du tome VI de sa traduction de l'*Histoire des Conciles* de Hefele (app. III), p. 1521-1525. — Cf. Valois, t. II, p. 257.

grand renfort de textes, que les cardinaux ont choisi Urbain sous l'influence de la peur, que cette élection fut nulle, et qu'enfin les actes subséquents des électeurs n'ont pu ni valider, ni confirmer un choix originairement dépourvu de valeur. Nous avons entendu Guy de Malesset soutenir la même thèse sans succès à Cambrai[1].

Comme nous l'avons vu, il ne paraît pas que l'éloquence et les citations de Jean d'Aramon aient produit un effet immédiat sur les convictions tenaces des Flamands flamingants.

Dans les années qui suivirent, quelques villes flamandes reconnurent Clément, grâce à l'influence persuasive de Philippe et aux exhortations pathétiques de sa femme, Marguerite de Flandre; mais cette acceptation ne fut jamais entièrement sincère, ni universelle[2]. Le trouble des consciences était profond dans ce pays de foi si vive et d'énergie si grande. Les Brugeois urbanistes refusaient d'assister à la messe des prêtres clémentins; ils allaient faire leurs Pâques à Gand pour ne point communiquer *in divinis* avec les schismatiques[3]. Les partisans d'Urbain et ceux de Clément ne conservaient pas plus de rapports entre eux que n'en avaient autrefois les Juifs et les Samaritains, dira plus tard l'historien flamand Jacques Meyer[4].

### § 2. — Mort d'Urbain VI et avènement de Boniface IX.

C'est dans presque toutes les parties de son obé-

1. Voir chapitre précédent, p. 100.
2. VALOIS, t. II, p. 268.
3. *Chronica Joannis Brandon, monachi Dunensis* (1391), ouvrage publié récemment (1870), par KERVYN DE LETTENHOVE, p. 20. — BOURGEOIS DU CHASTENET, *Nouvelle histoire du concile de Constance*, p. 140.
4. *Annales rerum Flandricarum*, XIII, p. 210.

dience que le pape de Rome pouvait voir ces divisions et constater des défections partielles. Urbain, pendant les quelques années qui précédèrent sa mort, n'eut point de plus cruel ennemi de sa cause que lui-même. Etrange et triste destinée que celle de ce pape, édifiant avant de ceindre la tiare, rendu ensuite extravagant jusqu'à la cruauté par les contradictions et les mécomptes.

Les choses en vinrent à un tel point que ses cardinaux ourdirent un complot, soit pour le mettre en tutelle, soit pour le livrer à ce Charles de Duras, qui venait d'être l'heureux compétiteur de Louis d'Anjou au trône de Naples.

Urbain fut mis au courant de ces desseins et en poursuivit cruellement les auteurs. Thierry de Niem entre dans le détail des supplices qui leur furent infligés. Ils sont tels que nous en croyons à peine son récit, pourtant circonstancié [1]. Ou bien le chroniqueur exagère et calomnie, ou bien Urbain n'avait plus alors qu'une raison amoindrie.

Le Pape, assiégé par le roi de Naples dans Nocera, parvint à s'enfuir, emmenant avec lui les cinq cardinaux prisonniers. A Gênes, il s'en débarrassa, et leur genre de mort, resté jusqu'ici à peu près inconnu, a donné lieu aux plus sinistres conjectures [2].

Les autres cardinaux, terrifiés par cet exemple, l'a-

1. *De scismate libri tres*, lib. I, 45 et 50.

2. *Ibid.* 60. — Cf. DOELLINGER, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, p. 282. — BALUZE, *Vitæ Paparum Avenion.*, I, p. 513. Voir aussi les chroniques de Jean de Mussis, de Minerbetti et de Gobelinus Persona qui rapportent les mêmes faits. Nous n'ajoutons pourtant aucune foi aux détails pleins d'invraisemblable cruauté que nous fournit André GATARUS dans MURATORI, *Rerum italic. Scriptores*, t. XVII, 460. — Lire des pièces intéressantes dans SAUERLAND (*Hist. Jahrbuch*, 1893, p. 820-832). Sur les relations d'Urbain VI avec le royaume de Naples, cf. Margarethe ROTHBARTH, *Urban VI und Neapel* (Berlin, 1913).

bandonnèrent et crurent de leur devoir de faire connaître sa conduite. Pendant que des mercenaires payés par lui dévastaient le patrimoine de saint Pierre et y répandaient la terreur, Urbain voyait son autorité méconnue en Toscane et dans les Romagnes. Son parti se désorganisait partout et Rome elle-même cessait de lui rester attachée.

Ces multiples abandons et les tristes pronostics qu'Urbain pouvait en tirer ébranlèrent enfin la santé de ce vieillard, martyr sans grandeur. Le 15 octobre 1389, il mourut dans ce palais du Vatican qui avait été, onze ans auparavant, le théâtre des scènes tumultueuses de son élection.

Dès lors, il semblait naturel d'espérer que son parti discrédité allait finir avec lui, que tous les cardinaux se réuniraient, se soumettraient unanimement à Clément VII et rendraient ainsi l'unité à l'Église.

Dans le cas où telle n'eût point été leur intention, les princes et les peuples n'auraient-ils pu exercer une pression sur les quatorze cardinaux urbanistes réunis à Rome, pour les contraindre à se rallier à l'obédience clémentine? Hélas! avant que les rois eussent pu être avertis de la mort presque subite d'Urbain, un successeur lui était déjà donné en la personne du cardinal de Naples, Pierre Thomacelli (2 novembre 1389)[1]. Il prit le nom de Boniface IX, et toute espérance de voir cesser le schisme disparut, au moins pour un moment. Les mêmes déplorables errements recommencèrent : Clément VII excommunia le nouvel élu, et celui-ci, de son côté, réitéra toutes les condamnations portées par Urbain contre le pape d'Avignon.

1. L. Zanutto, *Il pontefice Bonifazio IX. Memorie friulesi sullo scisma d'Occidente* (Udine, 1904). — Cf. Jansen, *Papst Bonifaz IX und seine Beziehungen zur deutschen Kirche* (Munich, 1904).

Ce dernier n'eut pas à s'applaudir du changement de Pontife à Rome, car Boniface était aussi sympathique que son prédécesseur l'était peu. La bonté et l'affabilité remplaçaient sur le trône pontifical la raideur et l'inconséquence. Le nouveau pape reconquit en peu de mois tout le terrain perdu par Urbain, dans les sympathies des peuples et des rois[1]. Bien que les Romains eussent commencé par se révolter contre lui, il parvint bientôt à réparer le château Saint-Ange et le Vatican ; il rétablit son autorité un instant compromise dans le centre de la péninsule, et trouva dans le jubilé de 1390 un moyen de relever le prestige moral de la papauté romaine, tout en augmentant ses ressources matérielles[2]. Les deux obédiences se retrouvèrent de force égale ; les deux compétiteurs eurent moins que jamais l'intention de céder, et la crise religieuse se perpétua dans tous les Etats du monde chrétien.

1. Raynald, a. 1390, n° 15 ; a. 1392, n[os] 1-6 ; a. 1393, n[os] 2-6 ; a. 1395, n° 17 ; a. 1396, n[os] 1 et 4.

2. Jean Guiraud, *L'État pontifical après le grand schisme*, p. 11. Il faut toutefois regretter que le pape se soit en ces circonstances montré trop préoccupé d'augmenter ses ressources matérielles ; il a plus que de raison insisté sur les aumônes. Cf. Janssen, *op. cit.*

# CHAPITRE VI.

## L'ANARCHIE DES DOCTRINES

### § 1. — Les précurseurs.

Le trouble qui augmentait sans cesse au sein de tous les royaumes de la chrétienté exerçait aussi de funestes effets dans les esprits. Aux époques où l'autorité spirituelle est moins respectée, les désordres intellectuels et moraux s'introduisent avec plus de facilité et persévèrent plus longtemps, au grand détriment des âmes.

A la fin du XIVe siècle, on voit croître et « redonder le nombre des cervelles chaudes, aiguës et contentieuses », dont devait plus tard se plaindre saint François de Sales.

Presque toutes les erreurs sur la hiérarchie, condamnées depuis par l'Église, sont nées ou se sont développées pendant cette lamentable période; elles ont troublé dans beaucoup d'esprits la vraie notion de la papauté et des conciles, et elles ont méconnu parfois la situation nécessairement subordonnée du clergé et du peuple fidèle au point de vue de l'autorité.

A l'heure qu'il est, grâce surtout aux décisions solennelles du Vatican, tout le monde sait que le Pape est au sein de l'Église comme un docteur infaillible dans

son enseignement et comme un monarque souverain dans son gouvernement. C'est lui qui, en vertu de son universel pouvoir, convoque, préside et confirme les conciles généraux. Infaillibles quand ils sont avec lui, ils ne sauraient l'être sans lui ou contre lui. Le Pape est leur tête unique, et, dans un organisme vivant comme est l'Église, la tête n'est pas séparable du corps qu'elle anime et qu'elle domine. D'un autre côté, les prêtres et les simples fidèles ne font point partie de l'Église enseignante, ils ne sauraient avoir part au gouvernement; leur rôle est tout fait de soumission d'esprit et de conduite aux chefs hiérarchiques divinement institués. Quoi qu'en aient pensé des écrivains trop portés à voir dans le corps ecclésiastique une société humainement constituée, l'Église est une *monarchie* pure et absolue; elle ne pourrait être une *aristocratie*, moins encore une *démocratie*.

Avant de nous engager dans un labyrinthe d'erreurs, il importait de rappeler ces vérités primordiales que certains chrétiens du moyen âge ont ignorées et que certains catholiques modernes ont méconnues.

Au commencement du XIV^e siècle, en effet, la suprématie de la papauté sur les royautés catholiques, sa juridiction sociale avaient été totalement niées par Philippe le Bel, et les brutalités d'Anagni n'avaient été que la première et grossière manifestation de cette révolte. A l'heure où nous sommes arrivés, les rebelles vont plus loin : c'est la juridiction intérieure du pontife suprême, c'est son pouvoir gouvernemental qu'ils contestent, c'est principalement sa prérogative de juge infaillible des controverses qu'ils attaquent. Aussi les opinions erronées pullulent-elles, au sein des Universités surtout. A côté des chaires où l'on enseigne la vérité totale, « le verbe irrépréhensible », humain mais

fidèle écho des paroles divines, il y en a d'autres où montent chaque jour l'ignorance, la témérité, l'inconséquence. C'est le chaos des opinions, c'est Babel. A Paris, l'audacieux Occam a plus de disciples que n'en ont jamais eus le docte frère Thomas ou le pieux frère Bonaventure; les hypothèses théologiques s'égarent jusqu'aux extrêmes limites de l'absurdité et parfois même les dépassent.

Pour juger du désarroi doctrinal qui règne alors dans certains esprits, il suffit de reproduire les questions qui se posent dans les écoles, sur tous ces dogmes qui sont les fondements incontestés de notre foi. Nous en exposerons quelques-unes qui feront connaître l'état d'âme de ceux qui sont ou qui seront les conducteurs de la société chrétienne au milieu de la confusion causée par l'élection de Fondi.

« Le Pape est-il vraiment si nécessaire? Est-ce sur Pierre ou sur le Christ que Notre-Seigneur a bâti son Église [1]? Ou bien encore ne serait-ce pas la sainte Écriture qui en est le fondement? Si on la bâtit sur le pontife de Rome, n'est-ce point l'élever sur une base chancelante et qui peut faillir? »

Tels sont les problèmes théologiques qu'agite d'Ailly dans un de ses premiers écrits, achevé au moment même où il sortait des écoles théologiques de Paris [2], et où l'élection inattendue de Clément VII commençait le schisme. « C'est du Christ et non du Pape que découle la juridiction des évêques et des prêtres; le pon-

1. « Quis enim in Petri infirmitate Ecclesiae firmitatem stabiliat? » — Jean Hus ne parlera pas autrement dans son traité de l'Église. HEFELE, *Histoire des Conciles* (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 154.

2. *Recommendatio Sacræ Scripturæ*, traité composé vers 1380. Dans les *Opp. Gersonii* (édit. Ellies-Dupin), t. I, col. 604.

tife romain est la tête de l'Église en ce sens qu'il en est le principal ministre : *ministerialiter exercens, administrative dispensans,* » ajoutera-t-il plus tard [1]. — « La subordination de l'Église au Pape n'est qu'accidentelle [2]. » — « L'Église universelle est seule infaillible [3], toute autre Église partielle peut errer, l'Église romaine comme les autres. Le Souverain Pontife n'est pas nécessairement le pontife romain, car la primauté a passé autrefois du siège d'Antioche à celui de Rome [4]. Le Pape peut faillir, et, de fait, il s'est trompé plus d'une fois [5], à commencer par saint Pierre quand il fut repris par saint Paul », continue d'Ailly [6]. « Le Pontife peut même devenir hérétique [7]. »

1. *De Ecclesiae, Conc. Gen. et Sum. Pontificis auctoritate, ibid.*, t. II, col. 928 et 951. Zabarella dira de son côté : « Potestas est in universitate, tanquam in fundamento, et in Papa tanquam *in principali ministro* ». — Cf. Scheuffgen, *Beiträge zu der Gesch. des grossen Schismas*, p. 114. — Cf. la bulle *Auctorem fidei*, pr. 3.

2. *De Ecclesiæ, Conc. Gen.*, col. 958.

3. *Ibid.*, col. 953.

4. *Ibid.*, t. I, col. 668, 690, 691.

5. *Ibid.*, t. II, col. 949 et 959. « Papa est *deviabilis* », dit Gerson.

6. Voir notre *Petrus de Alliaco*, p. 249 (1886). — Cette hypothèse de la faillibilité du Pape, purement métaphysique pourtant, se rencontre à l'état de supposition indiscrète chez certains vieux scolastiques : Gerson lui-même avoue que sa doctrine est nouvelle. (*De pot. eccl.*, cons. XII, t. II, p. 247.) Cependant un bon nombre de docteurs de cette époque l'admettent au moins comme possible. Voici la pensée de Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, écrivant au roi des Romains : « Si le Pape scandalise l'Église, il faut lui désobéir : ceux qui lui obéissent en pareil cas se rendent coupables de péché mortel. Pour juger un pareil pontife, il suffit de deux ou trois juges. Il faut le condamner sans remède, comme le fut autrefois Lucifer... Quand le Pape tombe dans une hérésie déjà proscrite, une nouvelle sentence n'est pas nécessaire, car il devient moins respectable qu'aucun autre catholique. » Ce texte, resté inédit jusqu'en ces dernières années, est de 1414. Il a été publié par Finke, *Acta Concilii Constanciensis* (1896), t. I, p. 281.

7. *Opp. Gerson.*, t. I, col. 689. — *De materia Conc. generalis* ms. in Bibl. nat. Paris, fonds latin, n° 1571, p. 24. Gerson et Nicolas de Cusa sont aussi de cet avis avec un bon nombre de théologiens de l'époque. Ger-

Dans tous les cas qui regardent la foi, le Pape est soumis au concile général[1], qui peut juger sa doctrine et la condamner. Il a même le droit de se prononcer sur sa conduite et de le déposer, s'il se montre obstiné ou s'il passe pour incorrigible.

Ce synode général, selon quelques théologiens, est infaillible. *C'est seulement une pieuse croyance*[2], car, de fait, plusieurs conciles anciens ont erré dans la foi. Ce synode œcuménique, représentant l'Église universelle, est supérieur au Pape. D'Ailly s'efforce de prouver cette supériorité en s'appuyant sur le droit naturel, divin et canonique[3].

Telles sont les idées qu'ose exposer un des plus célèbres théologiens de cette époque, dont l'influence a été si considérable dans tous ces événements et en qui souvent on entend toute la Faculté de Paris, d'après Bossuet[4]. De telles opinions rappellent celles de ce grand et funeste révolutionnaire qui s'appelle Occam. Jusqu'au XIV[e] siècle, en effet, si ce n'est chez les Grecs schismatiques qui rejetaient la primauté elle-même, on ne rencontre pas de traces de cette négation totale de l'infaillibilité.

son ajoute que, dans cette hypothèse, le Pape pourrait être licitement chargé de chaines, incarcéré et même jeté à la mer. *Opp. Gerson.*, t. II, col. 221. *De auferibilitate Papae ab Ecclesia.*

1. *Ibid*, et *Opp. Gerson.*, t. II, col. 951, 953, 959, 960. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 219.

2. *Opp. Gerson.*, t. II, col. 958. « Selon quelques grands docteurs, le concile général peut errer *in facto, in jure, et quod magis est in fide*, dit le cardinal de Cambrai, au sein du Concile de Constance. Von der Hardt. *Rerum conc. œcumen. constant.*, t. II, col. 201. A peine sorti des études, d'Ailly soutenait à Paris cette même opinion, *Utrum Petri Ecclesia rege gubernetur... Opp.* Gers., t. I, col. 689. Comme Bossuet, l'évêque de Cambrai n'a donc jamais varié sur ce point. Mais qu'est-ce qu'une pieuse croyance, quand les faits positifs viennent la contredire?

3. *Ibid.*, col. 956.

4. *Defensio declarationis cleri gallicani*, p. II, lib. VI, c. 20.

Les Hussites, les Protestants et les Gallicans les plus audacieux n'ont guère dépassé ces théologiens de Paris dans leurs négations les plus erronées, quand ils contestent non seulement les limites, mais encore l'origine des droits du Pape. Nous ne voulons retenir de ce système que cette affirmation alléguée et soutenue alors par plus d'un docteur, et que, depuis cette époque, l'Église gallicane a faite sienne : le *concile général est supérieur au Pape*[1].

Est-ce à dire que, dans un temps de calme pour l'Église, les évêques réunis soient supérieurs à celui qui doit les présider, que ce dernier tienne d'eux tous ses pouvoirs, que le corps soit supérieur à la tête en un mot? Non, car l'hypothèse serait absurde.

Mais le tort du Gallicanisme consiste à profiter des époques exceptionnelles de trouble et de schisme et des mesures parfois fâcheuses qu'elles entraînent, pour séparer ce qui doit être uni, pour proclamer que l'aristocratie ecclésiastique est supérieure à son souverain naturel, qu'elle a le droit de l'élire, de le priver de certaines prérogatives, de le juger et même de le déposer.

Sans doute, les cardinaux de Fondi avaient donné un funeste exemple : à cause d'eux, la désunion régnait à cette époque dans l'Église; sans doute le concile, c'est-à-dire la réunion générale des évêques, pouvait seul, peut-être, apporter un remède à tant de maux; mais on ne doit jamais faire de l'exception une

1. TH. DE NIEM, *De modis uniendi*, *Opp. Gerson.*, t. II, col. 172 et suiv. Ce traité a été longtemps attribué à Gerson et inséré dans ses œuvres, mais LENZ et FINKE ont pensé que THIERRY DE NIEM en était l'auteur. D'autres avec SCHWAB, HARTWIG et SÄGMÜLLER (*Hist. Jahrbuch*, 1895, p. 562) croient au contraire que cet ouvrage important doit être attribué à André d'Escobart, bénédictin espagnol, mort évêque de Mégare en 1428.

règle et de la division un fait normal et naturel. Un expédient temporaire inventé pour faire cesser un désordre accidentel ne saurait devenir une loi perpétuelle et moins encore un dogme de foi [1].

C'est pourtant ce qu'auront le malheur de faire plus tard les théologiens imprudents de Constance et de Bâle. Ce que nous voulons démontrer, c'est que ces théories aujourd'hui condamnées sur la supériorité du concile ne datent point de 1415 et de l'assemblée de Constance [2], encore moins de la codification qui en a été faite dans les quatre articles de 1682.

Elles ont été introduites dans l'Église par un certain groupe de théologiens amoureux de nouveauté, elles ont été défendues et propagées dès la fin du XIVe siècle, au sein même de l'Université. C'est Paris qui a fait Constance ou qui du moins l'a rendu possible. A certaines époques particulièrement troublées, on verra reparaître au grand jour ces déclarations fausses et funestes, attentatoires à l'autorité du pontife romain.

Cette doctrine gallicane, c'est une « opinion que le Pape souffre et tolère malgré lui... qui est de peu de personnes, qui est contraire à l'opinion commune et dont on se moque partout ailleurs, et même en France ».

1. « Jamais on ne fera proclamer ces doctrines (gallicanes) qu'en temps de trouble pour l'Église », écrira Bossuet à Le Tellier, au moment de la Déclaration de 1682. Voir le chapitre XV de notre ouvrage.

2. D'excellents théologiens, comme Ruard Tapper, André Duval, Th. Raynaud, Bannez, Ballerini, etc... professent l'opinion contraire, et pensent que ces doctrines ont été inventées de toutes pièces à l'époque même du concile. Nous croyons être en mesure de prouver qu'ils se trompent. Sur les origines de la théorie conciliaire, cf. R. Scholz, *Die Publizistik zur Zeit Philipp des Schönen und Bonifaz VIII* (Stuttgart, 1903). — K. Hirsch, *Die Ausbildung der konziliarien Theorie im XIV Jahrhundert* (Vienne, 1903). Voir aussi *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* (Paris, 1911), v° *Gallicanisme* (art. d'Arquillière et de Dubruel).

Ainsi la jugera Pierre de Marca, archevêque de Paris, vingt ans avant la fameuse Déclaration de 1682 [1].

Cette opinion schismatique a survécu pourtant jusqu'au concile du Vatican, malgré les oppositions de presque toute l'Église, et malgré les anathèmes plusieurs fois répétés des Souverains Pontifes.

### § 2.— Les doctrines démocratiques et multitudinistes dans l'Église.

Le système que nous venons d'exposer d'après d'Ailly est tout *aristocratique;* il institue en fait la prédominance des évêques, c'est-à-dire de l'aristocratie ecclésiastique, et aussi des docteurs en théologie et en droit canon, c'est-à-dire de l'aristocratie doctrinale ou scientifique [2].

Le plus célèbre disciple du futur évêque de Cambrai, le chancelier Jean Gerson, va plus loin, et soutient que les curés ont voix définitive dans les conciles aussi bien que les évêques [3].

Le concile de Constance admettra cette doctrine : il permettra aux simples prêtres et même à certains laïques de siéger comme juges. Le conciliabule de Bâle ira plus loin et, dans ses dernières convulsions schismatiques, il ne comptera plus guère que des ecclésias-

1. Mémoire demandé par le ministre Le Tellier à l'archevêque de Paris (1662). Il est resté longtemps manuscrit à Saint-Sulpice, puis à la Bibliothèque Mazarine (2,284) et à la bibliothèque Nationale (17,614). M. Puyol en donne de longs extraits dans son livre : *Edmond Richer*, t. II, p. 435. — Cf. Bouix, *De Papa*, t. I, p. 566.

2. Von der Hardt, t. II, col. 224. Voir le chap. xv de cet ouvrage.

3. Gerson, *De potest. ecclesiastica*, consid. XII, t. II, col. 249. Item, *Sermo de privilegiis mendicantium : Opp. Gerson.*, t. II, col. 436. — Un auteur protestant a pu montrer les rapports qui existent entre Gerson, Wiclef, Jean Hus et les réformateurs. Cf. Arminius Jepp, *Gerson, Wiclefus, Hussus* (Gœttingue, 1857). — Ém. de Bonnechose, *Les Réformateurs avant la Réforme, Jean Hus*, Introd., p. 71.

tiques [1] de second ordre, délibérant et se disputant au sein d'une complète anarchie.

Nous verrons plus tard les pires Gallicans s'emparer de ces doctrines. Richer déclarera que les simples prêtres seront juges nécessaires dans toutes les difficultés dogmatiques, qu'ils ont un suffrage délibératif et décisif en vertu même de leur caractère sacerdotal [2].

C'est ce qu'on pourrait appeler le système *démocratique modéré*.

D'autres, avec le même Gerson, descendront encore plus bas et verseront dans cette *démocratie absolue* ou radicale, qui se nomme le *multitudinisme*.

D'après eux, le pouvoir spirituel réside tout entier dans le corps mystique de l'Église qui le communique au Pape et aux évêques. Ce système, on le voit, correspond à celui de l'origine démocratique du pouvoir en politique. Les chefs des deux sociétés ne recevraient l'investiture de leur autorité que par l'intermédiaire du peuple [3].

Si cette opinion est soutenable en politique, elle ne

1. A la 33e session, qui prit des décisions graves, on ne compte que 20 prélats, tant évêques qu'abbés, et 400 autres ecclésiastiques, *Copistarum et paedagogorum grex*, dira l'archevêque de Milan ; *colluvies copistarum*, s'écriera Patricius ; *turba inconsulta et confusa, synagoga Satanae*, avouera Æneas Sylvius, le futur Pie II, trop longtemps partisan de ce conciliabule. Ces idées démocratiques inspireront d'abord J. Almain, J. Courtecuisse, A. Tostat, puis plus tard Saint-Cyran, Travers, Maultrot et les auteurs schismatiques de la *Constitution civile du clergé*.

2. *Defensio libelli de eccl. et politica potestate*, l. IV, c. III (1701). — Cf. Puyol, *Edmond Richer*, t. I, p. 444.

Le synode hérétique et schismatique de Pistoie (1786) renouvela cette doctrine gallicane (bulle *Auctorem fidei*, pr. 9 et 10) et tout récemment les Vieux-Catholiques semblèrent aussi adopter cette erreur presbytérienne. On ne saurait la confondre cependant avec l'hérésie de l'église d'Écosse qui n'admet pas le corps épiscopal.

3. *Auctorem fidei*, pr. 2.

saurait l'être en théologie, car la puissance spirituelle vient de Dieu par la mission de son Fils et des Apôtres; elle n'émane point du peuple considéré soit comme source, soit même comme canal.

Gerson soutient encore que le droit de corriger et même de déposer le souverain Pontife est entre les mains de la communauté tout entière et non pas seulement du concile général [1]. « Tout fidèle peut demander d'être entendu par le concile, ajoute-t-il, quand il s'agit d'une question qui regarde l'autorité publique dans l'Église, la foi et les mœurs [2]. » Occam, plus téméraire encore, avait affirmé que les femmes elles-mêmes ne doivent pas être exclues du concile général [3].

On sait comment le Protestantisme, surtout calviniste, s'empara de ces doctrines et les exagéra en les introduisant dans son système religieux. « Voilà comme on prêche la Réforme, s'écriera douloureusement Bossuet; c'est ainsi qu'on met en pièces le christianisme et qu'on prépare la voie à l'Antechrist [4]. »

On le voit, toutes les erreurs sur la réforme et le régime hiérarchique de l'Église, sur la puissance des conciles, sur la monarchie pontificale, sur les droits des simples prêtres ont leur source dans les théories qui faisaient naître, qui encourageaient et qui perpétuaient le schisme. Nous en avons noté les principales manifestations. Nous ne rappellerons pas les opinions de ces énergumènes qui s'écrient : « Après tout, qu'im-

1. *De auferibilitate Papae*, consid. XII, t. II, p. 216.

2. Cf. *Sermones in Vigilia Domin. Palmarum*, col. 205 (23 mars 1415). — Cf. J. B. Schwab, *Johannes Gerson* (Wurzbourg, 1859), p. 507, en note.

3. *Dialogus*, l. VI, c. 85. Apud Goldast, *Monarchia sancti Romani Imperii*, t. II, p. 392.

4. Bossuet, *Histoire des Variations*, livre XV, n° 121.

porte le nombre des Papes? Qu'importe qu'il y en ait deux, ou trois, ou dix ou douze? Chaque pays devrait avoir son pontife à lui [1]. N'est-ce point la volonté divine que l'Église soit ainsi divisée pour un temps, ou même peut-être pour toujours? En luttant pour l'unité contre le schisme, ne lutte-t-on pas contre Dieu? »

Ici encore nous rencontrons comme un reflet des opinions les plus avancées d'Occam, et une trace de plus de l'influence subversive de ce mauvais génie théologique.

### § 3. — Opinions plus singulières encore.

Peut-on s'aventurer davantage et s'écarter plus imprudemment des sentiers sûrs et battus? Descendre plus bas, n'est-ce pas tomber au milieu de cette tourbe misérable d'hérétiques et de libres-penseurs, dont Dante nous fait voir la punition et entendre les plaintes dans le huitième cercle de son Enfer?

Plusieurs auteurs de l'époque semblent avoir eu cette sacrilège hardiesse, et, pour nous en convaincre, il nous suffira d'ajouter à ce tableau déjà si sombre quelques traits aussi vrais, mais plus sombres encore [2].

Certains théologiens considèrent comme probables des propositions comme celles-ci : « Le Pape, les évêques, tous les clercs peuvent en même temps tomber dans l'erreur. Seules, quelques âmes simples, quelques pauvres laïques conserveraient le dépôt de la révélation. C'est ainsi, disent-ils, qu'au moment de la passion, la sainte Vierge seule a gardé la foi. »

1. Cf. Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, p. 192. — L'Université de Paris fait connaître ces propos scandaleux et hérétiques dans sa dernière lettre à Clément VII, 17 juillet 1394. Cf. Denifle, *Chartularium*, t. III, p. 633.

2. C'est d'Ailly lui-même qui nous rapporte toutes ces hypothèses qu'il

Mais que devient dans cette hypothèse l'indéfectibilité promise à l'Église, sa visibilité et par là même son influence et son pouvoir? Qu'est-ce que cette société surnaturelle sans pape orthodoxe, sans clergé fidèle? Qu'est-ce que ce temple vide d'autorité doctrinale, rempli d'erreurs et de ruines? Comment le Christ a-t-il pu assurer dans ces conditions la perpétuité de son Église?

Ces novateurs audacieux ont trouvé une réponse à cette question : « En ce cas, disent-ils, Dieu ordonnerait lui-même des prêtres et des évêques et ferait connaître à son Église, par un mode surnaturel, cette ordination extraordinaire. Nier la possibilité d'un pareil fait, ajoutent-ils, ce serait contester la toute-puissance de Dieu. »

C'est pousser trop loin, on l'avouera, la liberté de l'absurde; de ces suppositions gratuites et scandaleuses aux négations protestantes il n'y a qu'un pas : il sera franchi. Ces simples d'esprit, qui, seuls, penseront avoir conservé la pureté de la foi, refuseront d'obéir aux décisions d'un concile œcuménique; ils en appelleront à un autre concile, ils se révolteront ouvertement. Ainsi agiront plus tard les premiers réformés de 1517 : ce sera le triomphe du libre examen. Bien plus, un théologien de XIV^e^ siècle, que l'on a cru longtemps être Gerson

trouve plausibles dans son traité *De Resumpta* (1380) : « *Utrum Petri Ecclesia rege gubernetur, lege reguletur, fide confirmetur, jure dominetur.* » *Opp. Gerson*, t. I, coll. 669, 689, 690. — Occam, *Dialogus*, t. V, c. I, 22, 28. — Cf. Bouix, *de Papa*, t. I, p. 469. « Habemus Papam Christum, sufficit ut credamus in eum. » Propos répété par Gerson, *De aufer.*, t. II, col. 224. — « Ecclesia non est aliud nisi conjunctio omnium existentium in charitate (âme de l'Église). » P. Plaoul apud Denifle, III, 552. C'est l'Église invisible des Jansénistes. — « Nous n'avons point de Pape, fors Dieu et la Vierge notre papesse, et l'Église est veuve. » Cf. Féret, *La Faculté de théologie de Paris*, t. III, p. 208. — J. de Varennes, in *Opp. Gerson.*, II, 841 et suiv. — André d'Escobar, *Gubernaculum Concil.* etc...

lui-même, ose affirmer que dans cette hypothèse, le concile peut être convoqué par l'Empereur ou par les autres princes, par de simples particuliers, par des paysans et même par quelque bonne femme, *minima vetula* [1].

Quelle confusion dans les idées et quelle perturbation dans les esprits suppose le simple énoncé de ces théories subversives! Avions-nous tort de dire, en commençant, que le traité de l'Église n'existait pas, même dans ses bases les plus fondamentales, pour ces théologiens de décadence, pleins d'inconscience ou de mauvais esprit ? [2]

Quel livre singulier et scandaleux l'on composerait, si l'on résumait toutes les opinions hétéroclites de l'École à cette époque! Un bon nombre se trouvent condensées dans les œuvres de Wiclef, dont l'hérésie forme la transition entre les anciennes erreurs vaudoises et la révolution protestante.

Les novateurs d'alors sont fort éloignés de vouloir et même d'apercevoir les conséquences logiques de leurs premiers pas. Le blasphème anti-doctrinal a toujours mené, inconsciemment peut-être, à tous les désordres anti-sociaux; les coups qui frappent le siège romain ébranlent tous les trônes, et, comme on l'a dit, un Luther religieux a toujours engendré un Luther politique.

Toutes ces hérésies théologiques auront donc bien vite leur répercussion dans l'ordre social, et Wiclef tirera bientôt lui-même la conclusion de ses prémisses. Qu'on relise ses propositions incendiaires condamnées

1. Traité *De modis uniendi Ecclesiam in concilio*, composé, nous l'avons dit, soit par Thierry de Niem, soit par André d'Escobar.
2. Ch. 1er, p. 10.

à Constance[1], et qu'on nous dise si, de là à prêcher ouvertement l'anarchie, il y a bien loin.

De fait, en Angleterre dès le commencement du schisme, l'ouvrier Wat Tyler et le franciscain Jean Ball, tous deux Wiclefistes, soulevèrent les foules par des prédications fanatiques, et, en 1381, vingt mille révoltés vinrent camper audacieusement aux portes de Londres[2]. Grégoire XI, dans sa condamnation de l'hérésiarque, le fait justement remarquer : « Ces propositions ne sont pas seulement erronées quant à la foi, mais elles tendent à détruire tout établissement politique[3]. »

Cette anarchie en permanence, on sait comment Jean Hus l'a introduite plus tard en Bohême, quand il y établit la république démocratique et socialiste. Ce malheureux pays a porté longtemps les traces sanglantes des troubles inouïs qui accompagnèrent cette tentative tout à la fois anti-patriotique et anti-religieuse.

D'un autre côté, les Bégards et les Vaudois agitaient tout l'est du monde chrétien et prêchaient toutes les formes de la révolution.

### § 5. — Les Prophéties du temps.

En cette époque si troublée, des prédictions se répandaient partout, et annonçaient l'apparition de l'Antechrist précédant la fin prochaine du monde. Ce n'était

1. Hefele, *Histoire des Conciles* (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 224 et 225.

2. Cf. Réville, *Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre en* 1381, Paris, Picard, 1898). — Trevelyan, *England of the age of Wycliffe*. dans *The english historical Review*. Une association anglaise, la *Wyclif Society*, réédite en ce moment toutes les œuvres de l'hérésiarque qui, lui aussi, a composé un livre sur l'Antechrist; c'est son dernier ouvrage. Cf. *Revue historique*, t. XLV (1891), p. 460 (1891) et t. LXXII, p. 460 (1899). — J. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. IV, ch. III.

3. Labbe, t. XI, p. 2041.

pas la première fois qu'un phénomène semblable se produisait au sein des foules toujours avides de merveilleux. Dans tous les siècles, quand une calamité particulièrement grave s'abattait sur les fidèles, ils levaient les yeux vers le ciel et attendaient avec une anxieuse épouvante l'arrivée du terrible et dernier adversaire de Jésus-Christ.

Au temps des premières persécutions, ils avaient déjà cru que Néron allait ressusciter d'entre les morts et reparaître bientôt dans le monde pour rétablir le culte des idoles et accomplir tout ce que saint Jean avait prophétisé de l'Antechrist. Au IIIe siècle, Tertullien, séduit par les rêveries montanistes, attend la fin prochaine du monde et expose ses espérances fanatiques avec une sombre énergie. Il écrit au moment de la persécution de Septime-Sévère et de Caracalla; il veut qu'on se dégage de toute entrave terrestre pour courir plus vite au martyre. A la date où l'on commence à prévoir la chute fatale de l'Empire, saint Hilaire voit l'Antechrist tantôt dans Sabellius, tantôt dans Arius, tantôt dans l'empereur Constance. Vers l'an mil, c'est Adso, le moine de Luxeuil, qui écrit son livre *de Antichristo* pour donner à la femme de Louis d'Outremer des notions plus précises sur ce point. A l'époque de la chute de Constantinople nous verrons deux grands hommes, saint Jean de Capistran et le savant Nicolas de Cusa, s'occuper à leur tour de cette inquiétante question, en attendant que Luther et Cranmer viennent publier que l'Antechrist, c'est le Pape. Si nous n'avions pas vu de nos yeux, après les tristes événements de 1870, le même débordement de ces prophéties que la folie invente, que la crédulité reçoit et que la superstition propage, nous ne croirions pas possible le succès que les prédictions les plus extravagantes ont rencontré dans les dernières années du XIVe siècle.

En ces temps malheureux, les voyants surgissent de partout, et leurs visions acquièrent une influence et une diffusion qu'elles n'avaient jamais rencontrées auparavant. Un ermite nommé Télesphore déclame contre l'Église de Rome et le clergé, prévoit le pontificat d'un « pasteur angélique », et prédit la fin du schisme pour 1393. « A cette époque, dit-il, la couronne impériale passera au roi de France, qui deviendra monarque universel. » Télesphore est clémentin, on le voit, et c'est pour cela que son livre sera réfuté par Henri de Langenstein, allemand et urbaniste [1]. D'un autre côté, un certain Gamaléon annonçait la translation du Saint-Siège en Allemagne.

On s'appuyait sur ces prédictions sans base dans les sermons les plus solennels, et certaines compositions de l'époque offrent le singulier mélange d'insanités prophétiques, de conjectures astrologiques et d'affirmations doctrinales. Dans un discours prononcé pendant l'Avent de 1385, Pierre d'Ailly met le prétendu voyant Cyrille et l'excentrique Joachim de Flore sur le même rang que saint Jean-Baptiste et que saint Jean l'Évangéliste.

Il ajoute foi à toutes les extravagances de ces faux spirituels, il ne craint pas d'annoncer que dans 15 ans l'Antechrist de l'Apocalypse régnera. « Il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, s'écrie-t-il. le *soleil,* ce sont les prélats : la lumière de leur sagesse s'éteint; la *lune,* ce sont les princes : le rayon de leur justice s'obscurcit; les *étoiles*, ce sont leurs nombreux inférieurs : la grâce disparaît en eux tous [2]. »

1. *Contra quemdam eremitam de ultimis temporibus vaticinantem nomine Theolophorum*, publié par Pez (*Thesaurus*, t. I, p. II, c. 505). — Cf. Valois, t. I, p. 373. — Pastor, t. I, p. 165. — Bibl. Nat., mss. lat. 3184, 14643 ; Bibl. Maz., ms. 1687.

2. *Sermo* III, *De Adventu Domini*. — En 1418, Pierre d'Ailly renouve-

D'autres que d'Ailly se faisaient les échos de ces prédictions fantastiques : ils annonçaient comme lui la venue de l'Antechrist et la fin prochaine du monde. Clémangis, élève et ami de l'évêque de Cambrai, compose sur ce grave sujet un traité spécial [1], ainsi que Nicolas Oresme, évêque de Lisieux [2]. Thierry de Niem se demande si le schisme et ses suites sont les signes précurseurs de l'arrivée prochaine de l'Antechrist : « Oui, si l'on en croit les historiens et les prophètes, » répond-il [3]. Saint Vincent Ferrier en faisait le thème habituel de ses prédications. Sept de ses sermons sur dix, avaient pour sujet le jugement dernier qu'il croyait proche [4]. D'un autre côté, des processions lugubres de vingt à trente mille personnes parcouraient le centre et tout le sud de l'Italie. Elles étaient précédées de grands crucifix d'où découlaient du sang et de la sueur. Un de ces pèlerins se croyait le prophète Élie et annonçait pour bientôt le tremblement de terre qui devait amener la fin du monde [5].

Tous ces détails s'accordent à montrer la perturbation profonde des esprits et les imaginations étranges

lait ses prédictions dans son *De persecutionibus Ecclesiæ*. N. Valois a retrouvé cet ouvrage à la bibliothèque de Marseille. Cf. son art. : *Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly, le De persecutionibus Ecclesiæ*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1904), t. LXV, p. 557-574.

1. *De Antichristo, ortu ejus, vita, moribus et operibus*, Edit. Lydii, p. 367.

2. Cf. Martène et Durand, *Veter. Script. nova collectio*, t. IX, col. 1271.

3. Niem, l. III, xli. — Thierry a composé aussi sur l'Antechrist un traité spécial qu'on trouve dans Schardius, p. 834. — Cf. Bellarmin, *De Romano Pontifice*, III.

4. Dans une lettre adressée à Benoît XIII, il écrit que l'Antechrist arrivera *cito, bene cito, valde breviter*. Bibl. nat. fonds lat. ms. 14.669. Cette lettre a été reproduite par le R. P. Fages, *Histoire de Saint Vincent*, t. I, app., p. lxxvi.

5. Niem, l. II, 26. — Gregorovius, t. VI, p. 638.

qui les hantaient : la superstition passait par toutes les brèches faites à la foi.

D'un autre côté, les malheurs publics réveillaient le véritable esprit religieux et excitaient partout un nouveau besoin de prière.

Charles VI venait d'être frappé de folie dans la forêt du Mans (1392) et le peuple y voyait une punition divine [1]. D'un bout de la France à l'autre, on faisait des processions et des pèlerinages pour obtenir la guérison du roi. Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame du Puy, la basilique de Saint-Denis, Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, la sainte Chapelle du Palais et d'autres églises miraculeuses recevaient tour à tour les hommages et les supplications des bons Français que le malheur des temps dirigeait en foule vers les sanctuaires les plus vénérés. A Avignon, le Pape lui-même composa une messe spéciale « pour la paix » et promit des indulgences à tous ceux qui l'entendraient.

Étrange et cruelle situation, en effet, que celle de la France ! Un roi fou, une reine dissolue, des princes rivaux, faisant passer leurs intérêts avant ceux de la patrie ! Dans un ordre supérieur, des écoles théologiques divisées sur des points très importants, des évêques incertains de la légitimité de leur chef, et enfin au sommet de la hiérarchie, un pape douteux !

1. « L'oppinion commune du royaulme de France estoit qu'il n'auroit jamais santé, si seroit Église en autre estat... Le roy s'excusoit en disant : Nous avons creu le conseil de ceux qui nous ont gouverné jusques à ores, et se nous nous avons abusé de folie, a euls en est la coulpe et non à nous. » FROISSART, t. XVI, pp. 69 et 441.

# CHAPITRE VII

## LES MOYENS DE PACIFICATION

### § 1. — Les trois voies.

Déjà, vers 1381, Pierre d'Ailly avait indiqué les trois moyens les plus pratiques pour arriver à l'extinction de la division religieuse : la voie de compromis, la voie de cession et celle du concile général[1]. D'autres écrivains, non moins célèbres, s'associèrent, dès la première heure, aux tentatives du futur évêque de Cambrai et répétèrent ses affirmations[2].

Le *compromis* consistait à confier le soin de terminer ce grand débat pendant depuis douze ans à des arbitres qui jugeraient en dernier ressort.

Mais où et comment les trouver? Choisirait-on des cardinaux? Ils seraient tout à la fois juges et parties. On les trouverait divisés en deux camps par leurs sympathies et leurs votes antérieurs, par leurs intérêts peut-être.

Prendrait-on d'autres membres du clergé? Mais eux-mêmes seraient divisés pour des motifs semblables. Des princes? Mais ont-ils à juger des différends ecclé-

1. *Epistola diaboli Leviathan* apud TSCHACKERT, *Peter von Ailli*, App. V. — Cf. *Opp. Gers.*, t. I, col. 157.

2. Cf. DENIFLE, *Chartularium*, t. III, pp. 596, 597, 667.

siastiques? Des professeurs de droit? Des membres éminents des Universités? Mais, outre toutes les raisons précédentes qui militent contre ce choix, la plupart d'entre eux et des plus célèbres n'ont-ils pas émis déjà leur avis dans des circonstances solennelles? Pense-t-on qu'une chose toute spirituelle puisse faire l'objet d'un compromis de ce genre? De plus, qui se chargera de mettre ces arbitres en communication entre eux? Enfin, quelle sera la sanction de la sentence arbitrale? La décision des juges aura-t-elle par elle-même assez d'autorité pour se faire accepter? Qui sera assez puissant pour la faire mettre à exécution [1]?

Quant à la voie de *cession*, pouvait-on y songer? L'élection de Boniface avait donné de nouvelles forces à la papauté romaine, qui avait pour elle, outre le droit primordial, tous les suffrages reconquis depuis la mort d'Urbain.

Clément est pape depuis plus de douze ans, et il est peu probable qu'il veuille maintenant renoncer à sa dignité. De plus, que de difficultés pratiques! Entre les mains de quels personnages chacun des papes résignerait-il? Comment et par quel collège de cardinaux serait élu le successeur?

La convocation d'un *concile œcuménique*[2] semblait ouvrir une voie plus légitime, plus efficace et moins difficile. Si l'on compte, et même si l'on pèse les suffrages, c'est le moyen qui a rallié dès l'abord le plus de sympathies[3].

Dès le commencement du schisme, la puissante cité de Florence, malgré les instances du duc d'Anjou, de-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 3 et 12. — Denifle, t. III, pp. 601 et 626.
2. Denifle, t. III, p. 611.
3. Sur le succès qu'eut de 1378 à 1383 l'idée de réunir un concile pour mettre fin au schisme, cf. F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 1-104.

mande qu'un concile général lui démontre qu'elle a tort de rester attachée à Urbain [1]. Le roi de Castille, sollicité de même par Charles V, veut demeurer neutre en attendant la réunion d'un synode convoqué par les cardinaux [2]. Le roi de France mourant s'était rallié, lui aussi, à cette solution et avait réclamé cette assemblée de l'Église universelle [3].

Les écrivains les plus connus de l'époque préconisaient le même moyen. Sur ce point les docteurs allemands et urbanistes, Henri de Langenstein et Conrad de Gelnhausen [4], étaient d'accord avec les maîtres français et clémentins, comme Gerson. Celui-ci rappelle, dans un de ses sermons, les efforts faits en faveur du concile par l'Université d'Oxford, par Pierre d'Ailly et par d'autres professeurs illustres [5].

Le chevalier Philippe de Maizières mêle sa voix [6] à celle du frère prêcheur Jean de Montson [7]. A la prose latine de ce dernier s'unissait la poésie française, alors à son berceau. Un rimeur de 1381 préconise en ces termes la réunion du futur concile :

Le général Conseil en sentence qu'il dit
Ne mesprendra de rien : du tout à li m'affie.
Donques qui du Conseil général se meffie
Monstre qu'il ne sent pas bon droit pour sa partie [8].

Nulle autorité en effet n'était plus grande dans l'É-

1. Valois, t. I, p. 155.
2. Bibl. Nat. 11643, f. 114. — *Thesaurus novus anecdot.*, t. II, c. 1099-1120.
3. Valois, t. I, p. 327. — Les bourgeois de Gand se montrent aussi de cet avis en 1385.
4. Cf. K. Hirsch, *Die Ausbildung der konziliarien Theorie*, 55-82. — F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, 44-77.
5. *Sermo coram Anglicis*, t. II, col. 126.
6. *Le Songe du vieil pèlerin*, Bibl. Nat. ms. fr. 22542, f. 276.
7. Dans son *Dialogus*, composé en 1391, Bibl. Nat. ms. lat. 14.6.
8. Pièce de vers retrouvée par Valois, t. I, p. 385 dans un ms. de la bibl. de Rouen, n° 1357.

glise que celle du synode général, à cette époque où le pape paraissait douteux à un grand nombre.

Cependant, dès 1380, les adversaires du concile s'exprimaient ainsi par la bouche de saint Vincent Ferrier : « La cause d'Urbain, dit-il, a été jugée en dernier ressort et avec autorité souveraine par les cardinaux de Fondi, pourquoi révoquer en doute la validité de l'élection de Clément VII? A quoi bon la décision d'un concile œcuménique? Les guerres qui désolent l'Europe en ce moment ne donneraient aucune sécurité à ceux qui devraient en faire partie. D'ailleurs. la multitude immense des prélats italiens y écraserait infailliblement la minorité infime des pères venus des autres nations [1]. »

D'autres ajoutaient : « Aucun schisme ne s'est encore terminé de cette manière. Qui convoquerait cette assemblée universelle? Les deux papes rivaux? Ils n'y consentiront jamais. L'un des deux? L'obédience de l'autre ne l'écouterait pas. Les cardinaux? L'Empereur? Ils n'ont point qualité pour le faire.

« D'ailleurs, viendrait-on en nombre suffisant à cette réunion? Si non, quelle serait l'autorité de cette minorité de prélats? Qui la lui donnerait? Qui la présiderait? Qui accepterait ses décisions? Un remède si difficile à appliquer n'est-il point pire que le mal [2]? »

Si nous reproduisons toutes ces objections dans le détail, c'est que nous les entendrons répéter par tous les échos du monde chrétien jusqu'à la réunion du concile

1. *De moderno Ecclesiæ scismate*, 2a pars, c. IV, 2a obj. Bibl. Nat. ms. lat. 1470. On verra plus tard (ch. XV du présent ouvrage), p. 301, le moyen qu'on employa à Constance pour neutraliser l'influence de ces nombreux prélats, *episcopelli italiani*.

2. La lettre de l'Université au roi, en 1394, réfute quelques-unes de ces objections. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. III, t. II, p. 155. — Cf. p. 231, décision prise par l'assemblée de Paris, de la même année.

de Constance. Même après les décisions finales du concile, ces prétextes serviront encore à contester la valeur des décrets de cette assemblée.

### § 2. — Intervention inutile de l'Université.

Ce troisième moyen, qui finit par prévaloir, fut aussi proposé le premier en date.

Immédiatement après la mort de Charles V, l'Université discuta ce projet de concile et les quatre Facultés tombèrent d'accord pour en reconnaître l'utilité[1]. Pierre d'Ailly fut chargé de sonder officiellement les dispositions de la cour; mais les princes du sang, tuteurs de Charles VI, et surtout le duc d'Anjou, firent échouer ce dessein[2]. De 1380 à 1394, c'est-à-dire durant l'espace de quatorze ans, ce fut le grand moyen préconisé par la France, par l'Université de Paris et par ses élèves dispersés en tout lieu.

Mais, à partir de cette date, une nouvelle orientation semble s'imposer aux esprits, et la *voie de cession* paraît un moment l'emporter sur le projet de concile.

Sans doute, les *tres viæ,* comme disaient les suppôts des Facultés, sont encore maintenues et présentées ensemble, mais c'est la renonciation absolue des deux candidats qui réunit le plus de préférences. Sans doute aussi, quand tous les membres de l'Université sont appelés au scrutin, en janvier 1394, et qu'ils déposent dans l'urne dix mille bulletins, les trois expédients pro-

1. F. BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 83.

2. Voici ce qu'écrivait d'Ailly, en 1412 : « Taceo qualiter a principio schismatis materiam concilii generalis in concilio Franciæ *primus* ex parte Universitatis proponere diu instanter prosequi non timui. » *Apologia Concilii Pisani*, apud TSCHACKERT, *Peter von Ailli*, Appendix XII, p. 37.

posés réunissent chacun un bon nombre de suffrages, mais la voie de *cession* a la majorité. Chose remarquable, les maîtres en sont venus à considérer les deux pontifes comme également responsables du schisme, comme tous deux intrus, et à vouloir exiger, non plus seulement la démission de Boniface, mais encore celle de Clément. C'est un premier abandon du Pape d'Avignon et une manière nouvelle d'envisager la solution [1].

La même façon de voir est proclamée par l'Université dans une autre grave circonstance. Elle voulut porter ses plaintes jusqu'aux pieds du trône; et elle chargea trois de ses meilleurs maîtres d'exposer à Charles le moyen qui lui semblait le meilleur. Pierre d'Ailly, Gilles des Champs, Clémangis et d'autres composèrent donc une lettre collective qui est restée célèbre. Les docteurs y mirent leurs idées, Clémangis y ajouta la forme cicéronienne [2]. Le 30 juin 1394, les universitaires furent admis dans la chambre du roi; Guillaume Barraut, prieur de Saint-Denis, se fit l'organe de leurs do-

1. Voici les vers que composa à cette époque Henri de Langenstein dans son *Carmen pro pace*, à propos de la *cession* qu'il préconise, après avoir soutenu la voie du *concile* :

> Qui prius hoc faceret Christo gratissimus esset,
> Promptus ad hoc placitum sit quilibet ergo duorum
> Sed quia *cedendo* jus unus non daret altri,
> *Ambo desistant electi*...

Cf. Denifle, t. III, p. 598. La date de cette pièce est le 8 juin 1393. — Jarry, *La « voie de fait » et l'alliance franco-milanaise*, Bibl. de l'École des Chartes, 1892, p. 523.

2. « Tulliana facundia singulariter pollens, eam coloribus rhetoricis exornandam suscepit. » *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. II. Jean de Montreuil l'appelle « vas eloquentiæ ». La lettre datée du 6 juin 1394 est imprimée dans Denifle, III, p. 617. Cf. F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 123.

léances devant une nombreuse assemblée et exposa les idées développées dans leur adresse écrite.

La double cession était préconisée par eux comme le moyen préférable. Les cardinaux des deux obédiences devaient ensuite se réunir et choisir un pape qui serait universellement reconnu. La lettre menaçait des plus terribles châtiments et du supplice de Dathan et d'Abiron celui des deux papes qui refuserait sa démission[1]. On le voit, les pontifes rivaux sont mis derechef sur le même pied. Est-ce cette façon péremptoire de les juger, sont-ce les menaces quelque peu aigres de la délégation qui mécontentèrent le roi? On ne sait, mais ce qu'on n'ignore pas, c'est que Charles VI, poussé par l'astucieux Pierre de Lune et par le duc de Berry, intima à l'Université l'ordre formel de ne plus s'occuper du schisme.

La démarche des maîtres de Paris avait fait grand bruit; son insuccès en fit plus encore. La lettre au roi avait été divulguée partout : elle fit naître des réponses acerbes de la part des avignonnais.

Un d'entre eux, un dominicain, prend l'adresse à partie et l'appelle « diffamatoire, blasphématoire, séditieuse. La théologie, la philosophie, la rhétorique sont absentes de cette pièce. C'est l'œuvre de jeunes gens sans expérience et sans esprit pratique : ils méritent d'être arrêtés et punis[2] ».

On conçoit le vif dépit qu'éprouvèrent les universitaires en se voyant repoussés par la cour et critiqués amèrement par leurs adversaires. Ce n'était pas la

1. Cf. Denifle, t. III, p. 617. — Du Boulay, t. IV, p. 687. — D'Achéry, *Spicil.*, I, 776. — Raynald, a. 1394, n. 3. — Cf. F. Bliemetzrieder, *op. cit.*, p. 127-130.

2. Denifle, t. III, p. 634.

première fois que leurs avis solennels étaient méprisés, mais ils croyaient avoir à leur disposition un moyen infaillible pour forcer le roi à les écouter. Ils se résolurent à cesser les cours, à suspendre toute leçon et tout sermon jusqu'au jour où l'on ferait droit à leurs requêtes [1].

C'était la révolte qui commençait, non seulement contre la cour, mais encore contre leur ancien protégé le pontife de Fondi et d'Avignon. Les maîtres de Paris étaient aussi mécontents de Clément que des princes, et les plaintes que la France faisait entendre n'étaient que trop justifiées. Déjà, quelques années auparavant, le religieux de Saint-Denis avait tracé un triste tableau des procédés fiscaux de Clément : « Par toutes ces innovations, écrivait-il, la volonté des fondateurs des églises se trouve frustrée, le service de Dieu est négligé, la dévotion des fidèles diminue, le royaume est épuisé d'argent. Beaucoup d'ecclésiastiques, errant çà et là, sont accablés de misère. Les écoles du royaume, jadis si florissantes, sont abandonnées et l'Université de Paris, cette tendre mère des arts libéraux *(altrix dulciflua)*, pleure la perte de ses enfants qui passent à l'étranger [2]. »

Depuis cette époque, les marchandages et les exactions du Pape d'Avignon n'avaient fait qu'augmenter. Sous le nom de subsides volontaires, de décimes, d'annates, de taxes diverses, c'était l'emprunt forcé qu'il avait établi en permanence. Rien n'échappait à cette fiscalité avide, qui surveillait tout et tirait profit de tout : le schisme pesait sur les intérêts comme sur les consciences.

1. *Cronic. Karoli VI* lib. XV, c. 4. — DENIFLE, *Désolation des églises*, pp. 603 et 734.
2. *Ibid.*, lib. II, c. 2.

Encore si ces impositions extraordinaires avaient eu pour excuse des nécessités réelles et urgentes! Mais la cour pontificale, plus nombreuse que jamais, ne se départait en rien de son luxe traditionnel et ne retranchait pas une obole de ses injustifiables prodigalités [1]. Aussi l'épiscopat refusait-il de payer ces nouvelles redevances; le conseil du roi prenait des mesures contre les collecteurs et sous-collecteurs pontificaux; l'Université elle-même croyait de son devoir de se faire l'interprète d'un mécontentement qui allait grandissant.

## § 3. — Derniers jours et mort de Clément VII.

Clément lui-même sentait que son prestige était atteint et que son pouvoir diminuait aussi bien parmi le clergé qu'au sein du peuple. Il lui importait surtout de reconquérir les bonnes grâces de l'*Alma Mater*.

A cet effet, le pontife d'Avignon manda près de lui Pierre d'Ailly, Gilles des Champs et quelques autres membres influents de l'Université. Il avait besoin, disait-il, de prendre leurs conseils. Ceux-ci refusèrent, peu touchés d'une invitation aussi intéressée de la part du pape que compromettante pour leurs propres personnes [2].

Peut-être étaient-ils encouragés dans cette attitude expectante par le nouveau légat de Clément à Paris,

1. Valois, t. II, p. 388. — Cf. N. de Clémangis, *De corrupto Ecclesiæ statu*, dans Brown, *Fasciculus rerum exp. et fug.*, t. II, p. 555. — Les protestants ont beaucoup abusé des textes tirés de cet ouvrage dont le ton déclamatoire et outré est évident pour tous. Ce livre, qui affecte l'allure d'un libelle, est-il seulement de Clémangis? On a pu se le demander. Toutefois Hemmerle le lui maintient. Cf. son article *Nikolaus Poillevillain genannt Nikolaus von Clemanges und die Schrift De corrupto Ecclesiæ statu* dans le *Historisches Jahrbuch* (1906), t. XXVII, p. 803-812.

2. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 2.

Pierre de Lune. Celui-ci, à cette époque, approuvait hautement en principe cette voie de cession qu'il devait si énergiquement répudier plus tard [1]. Était-il sincère à cette date? Était-ce un diplomate à opinions successives? Servait-il uniquement ses intérêts et ménageait-il l'avenir? Dieu seul le sait.

Quoi qu'il en soit, l'Université écrivit alors au Pape d'Avignon une lettre énergique jusqu'à la rudesse : c'était un suprême appel à sa conscience. Le roi, qui avait poussé l'*Alma Mater* à cette démarche, envoyait lui-même à Clément l'adresse dans laquelle, quinze jours auparavant, les docteurs de Paris, lui rappelaient les trois voies depuis longtemps proposées et suppliaient le pontife de se lever enfin pour faire cesser le schisme et rétablir la paix [2].

Le messager, porteur de cette missive, arriva à Avignon et remit sa lettre au Pape qui en commença la lecture. A peine en eût-il parcouru la moitié que, transporté d'une violente colère, il s'écria : « Mais c'est un libelle diffamatoire contre le Saint-Siège! Cette lettre est pleine de venin : elle n'est pas digne d'être lue [3]. »

Et se levant brusquement : « Entendez-vous le latin? » dit-il au messager qui attendait la réponse. « Assez bien, très saint Père. » Clément se retira très agité; l'envoyé fit de même. Le pape l'avait compris :

1. *Thesaurus nov. anecdot.* II, 1177. « Quand je oy dire que Pierre de la Lune estoit eleu en pape, j'en eu singulière joie, pour ce que je luy avois ouy preschier et approuver la voie de *cession*, en tant qu'il estoit légat en France. » Déclaration de Jean Petit en 1406. — Cf. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Nouv. histoire du Concile de Constance*, Preuves, p. 206. — DOUET D'ARCQ, *Choix de pièces inédites du temps de Charles VI*, t. I, p. 144.

2. DENIFLE, t. III, p. 631. « Satis jam, satis hucusque cessatum est, satis tepuimus, satis quievimus, satis expectavimus. Exurgendum tandem aliquando ad pacem est!... »

3. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 5.

c'était un ultimatum que cette lettre. Son irritation redoubla lorsqu'il sut que les docteurs de Paris avaient écrit en même temps aux cardinaux, et que le Sacré-Collége tout entier se laissait inspirer par cet esprit nouveau [1]. Sa cause était donc perdue; le siège d'Avignon allait lui échapper pour toujours. C'était exact, mais d'une autre façon qu'il le craignait. En ce moment critique et suprême, Clément sembla vouloir revenir à résipiscence et obéir aux conseils qui lui venaient de toutes parts. Il parut décidé à donner sa démission et s'en ouvrit à plusieurs. Soudain, une indisposition le frappa. Il souffrit pendant plusieurs jours, puis, se croyant mieux, il sortit de sa chambre pour entendre la messe. A peine rentré, il s'affaissa mortellement atteint. Il n'eut que le temps d'invoquer Dieu, la sainte Vierge et le saint cardinal qu'il avait créé, Pierre de Luxembourg : il mourut presque aussitôt [2]. C'était le 16 septembre 1394. Le corps du Pape fut inhumé en grande pompe dans la cathédrale des Doms; puis, sept ans après, il alla rejoindre aux Célestins les restes vénérés du bienheureux Pierre de Luxembourg [3].

Il est assez difficile de porter un jugement équitable sur Clément VII. Son caractère fut aussi complexe que sa vie fut agitée. Issu d'une famille illustre, orné de tous les dons de l'esprit et de l'éloquence, protecteur éclairé des lettres et des arts, il eût pu être, en des temps moins troublés, un pape digne de la tiare, un Colonna ou un Borghèse, un Martin V ou un Paul V.

1. Du Boulay, t. IV, p. 700. — D'Achéry, *Spicil.* I, 785. — Bibl. Nat. Paris mss. lat. 1463, p. 98b, 14643, f° 24. — 2. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 5. — 3. Alpartil (Martin d'), *Chronica actitatorum* (edit. Ehrle), p. 123.)

Nous l'avons dit ailleurs : l'Italie ne lui avait jamais pardonné le massacre de Césène permis par lui, non plus que son retour à Avignon; la France subit en murmurant ses exactions et ses profusions. Le monde chrétien regrettera toujours de ne l'avoir point vu descendre généreusement de ce trône pontifical sur lequel la révolte et l'intrigue l'avaient fait asseoir, et où la force des armes et des habiletés trop humaines l'avaient maintenu. Clément VII est sans cesse ballotté au gré des circonstances, des passions ou des intérêts. Il tâche de s'imposer aujourd'hui par la politique, demain par la force. Pendant seize ans, il vit d'expédients; il promet des bénéfices à tel évêque, il prodigue les bonnes paroles à tel roi, il encourage tel prétendant ambitieux, il cherche à plaire ou à s'imposer aux sept royaumes qui le reconnaissent.

Tantôt il reçoit le roi de France avec la plus grande magnificence dans son palais d'Avignon, il lui accorde la nomination à certains évêchés et à sept cent cinquante bénéfices (nov. 1389). Tantôt il prépare la descente en Italie du jeune duc d'Orléans, unit ses intérêts aux siens et aspire de nouveau à s'imposer aux Romains par la force (1393). Il ne répudie pas « la voie de fait », pourtant indigne de sa cause et de son caractère sacré. « Il soumet les clercs aux magistrats civils et aux princes, dit Clémangis, et chacun d'eux est plus pape que le pape lui-même [1] ». Il se conduit en toute circonstance comme un souverain habile mais égoïste, qui vit pour lui-même et pour son ambition plutôt que pour son peuple et pour son devoir : *Omnia serviliter pro dominatione,* aurait dit Tacite.

Juste un siècle auparavant, le 13 décembre 1294,

1. « Ut principum benevolentiam facilius assequeretur, assecutam foveret, fotamque conservaret, conservatam amplificaret, plurima ultro dona et xenia illis dabat. »

saint Pierre Célestin, pour des raisons moins graves, avait su descendre du trône de saint Pierre et avait fait « ce grand refus » dont parle Dante [1]. « Plût à Dieu que cet exemple sublime fût imité! s'écriait Pierre d'Ailly, biographe de l'humble et vaillant pontife. De nos jours, quelques-uns se sont élevés par ambition jusqu'à ce sommet d'honneur, et voici que, depuis bien des années, l'Église reste déchirée par un schisme horrible et funeste [2]. »

Peut-être cependant Clément fut-il de bonne foi! Peut-être mérite-t-il d'être plaint plus encore que blâmé! Il y a des temps où le plus difficile n'est point de faire son devoir, mais bien de le connaître. Le roi Charles VI a exprimé d'avance notre pensée quand il a envoyé aux cardinaux, six jours après la mort de Clément, ce souhait laconique qui est peut-être pour lui la meilleure des oraisons funèbres : Que Dieu lui pardonne! *cui parcat Altissimus* [3]!

1. *Enfer*, c. III.

2. *Vita Beatissimi Patris Domini Petri Cœlestini quinti*, apud BOLLAND., *Acta SS. maii*, t. IV, p. 128.

3. *Chronic. Karoli VI* l. XV, c. 6. — Il y a dans la liste des papes un autre Clément VII, Julien de Médicis, qui ceignit la tiare en 1523 et qui mourut en 1534. Deux siècles plus tard, nous rencontrons un autre Benoit XIII, Vincent Marie Orsini, qui monta sur le siège de saint Pierre en 1724 et qui régna jusqu'en 1730. Mais cet argument, s'il était seul, ne suffirait pas à prouver que l'on doit considérer les papes d'Avignon comme illégitimes. Plusieurs noms, portés par des antipapes avérés, ne furent point repris par les papes légitimes (Léon VIII, Boniface VII, Benoît X). Cf. GAYET, préface, XVII.

# CHAPITRE VIII.

## BENOIT XIII. — LA SOUSTRACTION D'OBÉDIENCE.

### § 1. — Élection de Benoît XIII.

A la mort de Clément VII, une occasion unique s'offrait aux cardinaux français de mettre fin au schisme. Qu'ils s'abstinssent de lui choisir un successeur, et la paix était rendue à l'Église.

Malheureusement trop d'intérêts et trop de passions étaient en jeu pour que les membres du Sacré-Collège pussent ou voulussent profiter de ces circonstances favorables. A peine le corps de Clément était-il descendu près de celui de Jean XXII, dans les caveaux de la cathédrale (18 septembre 1394), que les cardinaux entrent en conclave[1].

Dans ces délicates conjonctures, que va faire le roi de France, le protecteur attitré de la papauté d'Avignon? A la nouvelle de la mort du Pontife, Charles rassemble son conseil particulier. On y décide à l'unanimité

1. Les noms des 21 membres du Sacré-Collège alors présents à Avignon se trouvent dans Baluze, t. I, col. 566, dans le document publié par le P. Ehrle, en 1889, *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, t. V, p. 401 (Fribourg), et dans la *Chronica actitatorum* de Martin d'Alpartil (édit. Ehrle, Paderborn, 1906), p. 10.

qu'on priera le Sacré-Collège de surseoir à l'élection jusqu'à ce que le roi de France ait envoyé un message spécial et solennel aux cardinaux. Une lettre partit immédiatement pour faire connaître cette décision.

De son côté, l'Université ne restait pas inactive; son influence grandissait au milieu de ces divisions. Elle envoya à Charles une députation de maîtres chargés de lui présenter quatre demandes : « Que les cardinaux retardent l'ouverture du conclave, disait-elle, jusqu'à ce que le prince ait fixé le mode de procéder. La voie de cession nous semble toujours la meilleure et la plus facile. Qu'une assemblée composée de prélats, de barons, d'universitaires et de notables se réunisse pour choisir le moyen le plus sûr de réussir. Que le roi écrive au Pape de Rome Boniface et à ses principaux partisans. Qu'enfin Charles fasse faire des prières et des processions solennelles pour obtenir de Dieu le rétablissement de la paix [1]. »

Le roi acquiesça à toutes ces demandes, puis il pria à son tour les professeurs de reprendre les cours et les actes scolaires. Ils y consentirent avec empressement. Le même jour, c'est-à-dire le 23 septembre, Charles résolut d'envoyer en Avignon une députation qui serait chargée d'empêcher une nouvelle élection et qui essayerait ainsi de faire cesser le schisme.

Malheureusement, quand le premier message parvint au Sacré-Collège, tous ses membres étaient déjà réunis en conclave [2]. Les prélats devinèrent sans doute le contenu de la lettre royale, car ils résolurent de ne l'ouvrir qu'après avoir terminé l'élection. Néanmoins, comme ils tenaient à être en règle avec leur cons-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 7. — Cf. VALOIS, t. III, p. 7.
2. *Ibid.*, c. 8. — 26 septembre 1394.

cience, comme ils ne voulaient pas encourir les reproches du roi, ils s'engagèrent par serment solennel à travailler à l'extirpation du schisme en aidant le futur pape, et en ne créant aucun obstacle qui pût entraver sa bonne volonté. Chacun d'eux promit en outre, s'il était élu, d'employer les moyens les plus propres à rétablir l'unité religieuse, fallût-il en venir jusqu'à renoncer à la papauté, si ce sacrifice était jugé nécessaire au bien de l'Église[1]. Donc, la voie de *cession* était adoptée en principe par tout le Sacré-Collège : elle paraissait à la veille de triompher[2].

Après cette promesse si grave, les vingt et un cardinaux invoquèrent ensemble les lumières du Saint-Esprit, puis ils élurent d'un accord unanime l'ancien légat à Paris, l'Aragonais Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII[3].

Né en Aragon d'une noble famille, Pierre de Lune[4] avait fait de bonnes études en France et avait professé le droit canon à l'Université de Montpellier. Grégoire XI le créa cardinal et s'en fit accompagner quand il retourna à Rome. D'abord convaincu de la légitimité d'Urbain VI, il fut l'un des derniers à se rallier à son rival, mais son dévouement, quoique tardif, fut absolu et efficace. C'est lui qui rattacha à la cause de Clément VII la péninsule hispanique tout entière. Conquérant en Espagne, il fut temporisateur à Paris; mais, d'un côté comme de l'autre des Pyrénées, il se montra diplomate consommé. En 1394, il avait soixante-six ans.

1. NIEM, l. II, 32.

2. Il y eut cependant trois cardinaux qui refusèrent de jurer, dit la pièce rapportée par EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 402. BALUZE affirme qu'il n'y en eut qu'un seul, le cardinal de Pampelune, *op. cit.*, p. 574.

3. M. D'ALPARTIL, *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 11.

4. Sur Benoît XIII et son pontificat, cf. J. DOIZÉ, *Le dernier pape d'Avignon* dans les *Études* (1903), t. XCIV et XCV.

Au conclave d'Avignon, il se déclara partisan de *la cession*. « Il faisait l'Aigneau-Dieu et il semblait que ce fust merveille : je l'eusse voulentiers eslu, si j'eusse eu voix à l'élection », disait plus tard Simon de Cramaud[1]. Comme il avait paru jusqu'alors insinuant et éloquent, de vie exemplaire et de caractère pacifique, il fut choisi par tous les membres du Sacré-Collège. On était persuadé qu'il tiendrait plus encore qu'il ne promettait, et que, sous son règne, l'union ne rencontrerait point d'obstacle, au moins de sa part. Il avait voulu d'ailleurs refuser le poste d'honneur qu'on lui offrait[2]. Pendant les cinq premiers mois de son règne, il sembla donner raison aux conjectures les plus optimistes. Il avait dit un jour en ôtant sa chape : « Je résignerais la papauté avec autant de facilité que je quitte ce vêtement. »[3] « J'aimerais mieux me faire cordelier que de retenir l'Église en pareil schisme », ajoutait-il, et l'on était persuadé qu'il disait vrai.

### § 2. — État d'esprit du nouveau pape.

Malheureusement chez Benoît XIII, comme chez Urbain VI, on vint à constater bien vite un déplorable changement de conduite et de caractère[4]. Est-ce l'effet d'une ambition jusque-là dissimulée et enfin découverte ? Est-ce l'accoutumance des honneurs et de la

1. Discours au concile de Paris de 1406. Cf. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*, Preuves, p. 216.

2. *Diu renitens*, dit la pièce rapportée par EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 405. *Invito et diu renuente inthronizatus*, p. 403.

3. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 10. Le religieux de Saint-Denis rapporte le même fait et l'attribue à Clément VII : lib. III, c. 14. — Cf. VALOIS, t. II, p. 401. Ils ont pu tenir tous deux le même propos.

4. « Petrus ille de Luna, homo nunquam non lunaticus, turbavit omnia. » MEYER, *Annales rerum Flandricarum*, a. 1406, p. 225.

plus haute dignité du monde qui lui en rendaient le sacrifice plus difficile? Qui le dira?

Pourtant les premières dispositions de Benoît avaient été excellentes. Immédiatement après son élection, il s'était empressé d'écrire au roi : « Je vous notifie ma promotion, disait-il en substance, et je vous assure en même temps de ma ferme et sincère intention de faire cesser le schisme. Je mettrai à profit vos bons conseils et ceux des princes vos oncles pour que vous conserviez tout entière la gloire d'avoir rendu ce grand service à l'Église. J'emploierai pour arriver à mon but tous les moyens raisonnables et possibles; mais, je vous en prie, envoyez tout de suite en Avignon une ambassade solennelle. J'accepterai sans tergiverser tout ce qui sera proposé par elle. J'aimerais mieux finir mes jours dans le désert ou dans le cloître que de contribuer en quelque façon à prolonger cet état de désordre si préjudiciable à tous[1]. »

Une lettre de l'*Alma Mater* rappela au nouveau pape, en termes pressants, le désir qu'il avait toujours manifesté de rétablir l'union[2]. « Aujourd'hui, disait-elle, le moment est favorable, et le Ciel semble vous seconder. Mettez sans retard à exécution ces projets de concorde arrêtés depuis longtemps dans votre esprit. Si vous hésitez, les flatteurs, les ambitieux, les courtisans viendront qui vous solliciteront en sens contraire. Vous prendrez insensiblement le goût des honneurs et vous agirez comme votre prédécesseur. Qui sait pour combien de temps vous posséderez ce pouvoir que Dieu vous a confié? La paix de l'Église est entre vos mains, car votre rival tiendra sans doute à vous imiter. S'il vient à refuser de le faire, vous aurez convaincu tout le

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 9. — 2. DENIFLE, III, p. 602.

monde de votre bon droit et votre compétiteur sera renversé comme le plus obstiné des schismatiques. Le salut et l'unité de l'Église dépendent donc de vous[1]. »

Le Pape accueillit tout d'abord favorablement cette requête si touchante et reçut avec bienveillance les rôles de promotions que lui adressèrent divers groupes de maîtres et d'écoliers parisiens[2]. Benoît désirait qu'on lui députât une ambassade extraordinaire : Charles ne crut pouvoir mieux faire que d'envoyer au Pape son aumônier Pierre d'Ailly pour préparer les voies. Le docteur, jeune et déjà illustre, était depuis cinq ans chancelier de l'Université de Paris, et il avait été élevé à la dignité de trésorier de la Sainte-Chapelle[3].

Par ces charges si importantes il appartenait tout à la fois à l'*Alma Mater* et à la cour ; il allait les représenter l'une et l'autre devant le nouveau pontife d'Avignon. De plus, par ses correspondances avec les personnages les plus influents de l'époque[4], par son esprit diplomatique, par son désir sincère de mettre fin au schisme, il était tout naturellement désigné pour cette mission de confiance (octobre 1394).

Le discours que Pierre d'Ailly prononça dans cette grave occurrence nous a été conservé, et nous l'avons lu dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai[5].

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 19. — 2. DENIFLE, IV, 1, 2, 6, 16. Il faut noter que l'Université elle-même ne voulut pas adresser au pape « son rôle », alors que Benoît XIII l'y avait invitée. Cf. DENIFLE, IV, 18 ; VALOIS, III, 24.

3. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 406. — TSCHACKERT, *Peter von Ailli*, p. 91. — VALOIS, t. III, p. 24.

4. Lettre de P. d'Ailly au roi, 6 juin 1394 (DENIFLE, *Chartul.*, t. III, p. 620, 624). — Lettre de Clément VII à Pierre d'Ailly (*ibid.*, 483 et 485). — Lettre de B. Alaman à Pierre d'Ailly à propos de son traité *de scismate* (*ibid.*, p. 600). — Lettre de P. d'Ailly à Henri de Langenstein et réponse de celui-ci (*ibid.*, p. 637).

5. Ms. de la Bibl. de Cambrai, n° 531, f. 203 verso. — TSCHACKERT pense à tort que ce discours fut prononcé pendant l'ambassade dont d'Ailly fut de nouveau chargé en 1398 (*Peter von Ailli*, p. 353). Mais l'orateur dit

L'habile ambassadeur, dans un style que le goût moderne trouverait quelque peu ampoulé, adresse d'abord au Pape des compliments prophétiques que l'avenir devait peu justifier. Il espère la fin du schisme, grâce à la bonne volonté, à la puissance et à la science de Benoît. Il salue d'avance l'aurore de la paix et de la réforme de l'Église. L'âge d'or va renaître grâce à l'élection du nouveau Pape.

Dans cette amplification oratoire, il n'est fait nulle mention de la voie de cession. Était-ce qu'en ce moment il jugeait plus convenable de réserver ce sujet délicat pour les entretiens particuliers qu'il aurait avec Benoît? Était-ce qu'il lisait déjà dans la pensée secrète du pape et commençait à douter de sa sincérité[1]?

Quelle fut la réponse de l'adroit pontife? Il paraît bien qu'elle fut simplement dilatoire et que d'Ailly ne reçut pas d'assurances positives. En effet, de retour à Paris, l'ambassadeur, après avoir rendu compte au roi de sa mission secrète, parut au sein de la grande assemblée du clergé tenue à l'hôtel royal de Saint-Paul, le premier février 1395. Pierre d'Ailly préconisa encore hautement la voie de *cession* comme la plus ex-

que le schisme dure depuis seize ans, donc ce document date de 1394. Ce ms. avait déjà été remarqué à Cambrai par PERTZ (*Archiv*, VIII, 431), dès avant 1843. — Cf. VALOIS, III, 25.

1. Nous rencontrons dans ce ms. des traces de ces *concetti* qui sont fréquents dans les œuvres oratoires de cette époque. D'Ailly dit au Pape : « Fiet pax ista vera utique et perfecta si sit *misericordia in affectu* quantum ad inchoationis ingressum, si sit *veritas in effectu* quantum ad mediationis progressum, si sit *justitia in profectu* quantum ad consummationis egressum. » Mais nous n'y trouvons point de mention de la voie de cession. Nous sommes sûr cependant qu'il en parla à Benoît, car le duc de Bourgogne fit allusion à cette communication en 1398, lorsqu'il s'agit de nouveau de la soustraction d'obédience. Mais le duc se trompe quand il affirme que cette requête fut faite en plein consistoire. Cf. *Choix de pièces inédites*, par DOUET-D'ARCQ, t. I, p. 145.

péditive, la plus simple et la plus avantageuse[1]. La réunion l'approuva, et le lendemain, quatre-vingt-sept prélats, sur cent-neuf membres, se prononcèrent pour le même moyen. Ils émirent un avis semblable dans l'instruction donnée aux messagers que le roi avait l'intention d'envoyer en Avignon. « Si le Pape veut accepter ce moyen, ajoutent-ils, il sera nécessaire d'avertir les princes qui sont de l'obédience du pontife de Rome avant de prévenir l'intrus Boniface lui-même. S'il refuse, les souverains auront contre lui un excellent recours : ce sera la soustraction d'obédience[2] ».

Hélas! c'est contre l'obstiné Benoît, et non contre Boniface, que le clergé français allait bientôt devoir appliquer cette mesure de rigueur. L'ambassade solennelle qui allait partir pour Avignon était composée des ducs de Berry et de Bourgogne, du duc d'Orléans, frère du roi, ainsi que d'une brillante suite de seigneurs et de maîtres de l'Université. Le 21 mai, les délégués arrivèrent à Villeneuve-lez-Avignon, et dès le lendemain ils furent reçus par le pape avec une bienveillance apparente. Benoît se défiait déjà des conseils qu'il pourrait recevoir de Paris. Aussi lorsque, plusieurs jours après, l'ambassade se permit de lui demander à nouveau le texte du serment que le futur pape avait prêté avant le conclave comme les autres cardinaux, le pontife s'y refusa d'abord. Vivement pressé par les députés, il finit cependant par consentir à le laisser copier[3].

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XV, c. 11. — Cf. Hefele, *Histoire des Conciles* (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1163. — Jarry, *Louis de France*, p. 131.

2. *Chronic.*, lib. XV, c. 12. — Valois, t. III, p. 36.

3. *Ibid.*, lib. XVI, c. 2. Nous suivrons dans tout ce récit le document trouvé par le P. Franz Ehrle, S. J., au musée Calvet d'Avignon. Ce texte, publié en 1889 dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, etc.,

Cette résistance opiniâtre et équivoque ne se comprend que si Benoît avait d'ores et déjà l'intention de ne pas tenir la promesse qu'il avait faite. Il tenait à ce qu'on ne pût pas se servir contre lui du document officiel qu'il avait signé.

### § 3. — Les projets du pontife.

Ce que le Pape d'Avignon aurait voulu, et il le déclara bientôt après aux ambassadeurs, c'est que Boniface et lui, avec leur collège respectif de cardinaux, eussent ensemble une conférence en lieu sûr, non loin des frontières de France et sous la protection du roi. Cette assemblée aurait traité de l'union et chaque membre aurait pu exposer ses raisons librement devant elle. « Cette voie nouvelle, prétendait Benoît, est plus sage et plus facile que la cession[1] ».

t. V, p. 394 et suiv., est beaucoup plus complet que celui de Baluze. (*Informatio seriosa*, *Vitæ Pap. Avenion.*, t. II, col. 1107.)

Nous ferons cependant certaines réserves, car cette pièce émane d'un partisan de Benoît qui s'efforce de justifier tous les actes du pontife d'Avignon devant les contemporains et devant la postérité. Le P. Ehrle a collationné son texte qui est postérieur avec celui de Baluze et avec celui d'un ms. trouvé au Vatican. Le document de Rome date de 1399 comme celui de Baluze. La rédaction primitive a subi des suppressions et des modifications très curieuses à constater dans le second texte que publie Ehrle et qui a été composé en 1408. La situation de Benoît était changée et motivait ces transformations.

La première partie des pièces données par le savant jésuite contient, après l'introduction, la première période du gouvernement de Benoît jusqu'au traité de Château-Renard (1394-1403). La seconde renferme le récit des négociations avec Grégoire XII (1404-1408). La troisième racontera la rupture des négociations, la fuite de Benoît et les circonstances qui ont marqué le pseudo-concile de Perpignan (1408-1409). Le manuscrit retrouvé par Ehrle modifie en plusieurs points tous les faits admis jusqu'ici et comble des lacunes importantes.

1. *Chronic.*, lib. XVI, c. 3. — VALOIS, t. III, p. 48.

Quelques jours plus tard, Gilles des Champs[1] lui répliqua au nom des envoyés royaux ; il supplia le pape avec instance d'adopter le moyen proposé par la cour de Paris. « C'est l'intention formelle du roi, ajouta le duc de Berry. » « Si cela est vrai, répondit le pape, que Charles m'en donne son avis par écrit. » « Pas n'est besoin d'écrit, dit Gilles des Champs ; toute notre proposition tient en un seul mot : *cession*. » « Je demande le temps et le loisir nécessaires pour réfléchir, répliqua enfin Benoît. Je vous assure d'ailleurs que je reste très disposé à assurer la paix de l'Église. »

Les cardinaux réunis à Villeneuve et consultés par les ambassadeurs donnèrent chacun leur avis sur ce point. Repoussant, eux aussi, les atermoiements du Pape, tous prononcèrent le grand mot de *cession*. Il n'y eut d'excepté que le cardinal de Pampelune, qui se déclara formellement pour « la voie de fait » et demanda l'emploi de la force. « La vraie voie selon Dieu et la justice, dit-il, celle qui rétablira la paix et l'union dans l'Église, c'est l'expulsion de l'intrus à main armée autant qu'il sera possible[2] ».

Malgré toute cette opposition, le Pape continuait à tergiverser et à hésiter. Il avait préparé une bulle et il en livra aux ducs une copie. « La voie de *cession*, y disait-il, n'est pas admise en droit pour terminer les schismes ; elle n'a jamais été pratiquée, mais au contraire toujours rejetée comme peu convenable... Toute

1. Il était du diocèse de Rouen. D'abord élève du collège d'Harcourt et maître ès arts, il devint docteur en théologie en 1383. Il fut ensuite recteur du collège de Navarre, en 1389. Créé cardinal avec P. d'Ailly le 6 juin 1411, il retint l'administration de l'église de Coutances, dont il avait été nommé évêque le 2 octobre 1409. Il mourut à Rouen en 1413.

2. EHRLE, *Archiv*, t. VII, p. 23-28. — Cf. le procès-verbal de l'ambassade par Gontier Col, secrétaire du roi. *Vet. script. amplis. collectio*, t. VII, pp. 466, 472 et 492. — Le cardinal s'appelait Martin de Salva.

innovation sur ce point serait préjudiciable à l'Église et d'un fâcheux exemple[1] ».

Benoît proposait ensuite son système qui était, nous l'avons vu, de s'aboucher avec son compétiteur et les cardinaux de la partie adverse, afin qu'ils pussent exposer respectivement leurs raisons. « Si l'entrevue ne donne pas de résultat, ajoutait-il, que l'on constitue un tribunal arbitral et tout se décidera à l'unanimité ou aux deux tiers des voix. » Le Pape d'Avignon commençait déjà à donner des preuves de cette malheureuse obstination dans laquelle il allait persister jusqu'à la mort. Il résista à toutes les instances du Sacré-Collège et de l'ambassade.

On l'accusa même d'avoir fait incendier le pont célèbre qui relie Avignon à Villeneuve où habitaient les ducs[2], « afin qu'ils n'eussent plus opportune de venir vers lui », dira plus tard Jean Petit qui faisait partie de la légation[3]. Il alla jusqu'à se refuser à recevoir les députés de l'Université en audience publique. Ceux-ci, dit-on, la demandèrent à des heures et en des lieux qui ne convenaient pas au pontife. Était-ce une raison ou un prétexte ?

Aussi prodigue des biens de l'Église que ménager des siens, il offrit aux ducs de leur abandonner la conquête et la possession des pays qui formaient le patrimoine pontifical en Italie et que d'ailleurs il n'avait pas sous sa domination. Il ne faisait que suivre en cela l'exemple peu honorable de son prédécesseur, qui, seize ans auparavant, avait cédé au duc d'Anjou le royaume d'Adria.

Les oncles du roi de France répondirent dédaigneu-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XVI, c. 4 et 5. — 2. EHRLE, p. 415. — 3. Discours à l'Université de Paris en 1408.

sement qu'ils n'avaient que faire de son appui. Pendant ce temps, les relations entre les ambassadeurs et les cardinaux devenaient de plus en plus intimes et fréquentes. Ils se rencontraient souvent en Avignon dans le couvent des Cordeliers, et ils concertaient ensemble les demandes et les réponses à faire au Pape. Dans toutes ses cauteleuses négociations, dont le détail serait fastidieux, le pontife ne cherchait visiblement qu'à gagner du temps et à fatiguer les envoyés royaux. Une dernière entrevue eut lieu sans qu'ils pussent rien obtenir de l'inflexible Benoît au mépris de ses promesses les plus solennelles [1] (8 juillet).

Avant de sortir du palais apostolique, les ducs mécontents convoquèrent les cardinaux et plusieurs autres personnes choisies par eux. Tous se réunirent le 9 juillet 1395; quatre orateurs haranguèrent la foule au nom du roi et de l'Université et s'efforcèrent de justifier leur conduite en blâmant celle du pontife. C'était exciter à la révolte les sujets du Pape. Quant aux cardinaux, ils étaient déjà presque tous gagnés à la cause du roi; tous leurs bénéfices étaient en France : on les menaçait de leur couper les vivres et leur intérêt répondait de leur zèle.

### § 4. — Mécontentement du roi de France et des autres souverains.

A partir de cette époque, le nouveau Pape sembla n'user de son habileté qui était grande, de sa science qui était profonde et de sa ténacité qui était étonnante, que pour rechercher des expédients politiques ou des subtilités juridiques afin de retarder sa

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XVI, c. 14. — JOUVENEL DES URSINS, a. 1395. Collection Michaud, p. 400. — VALOIS, t. III, p. 62.

chute : *Homo contentiosus,* dit un de ses historiens[1].

D'abord l'obédience d'Avignon se prit à mettre en doute les promesses du Pape et à soupçonner sa bonne foi. Jouvenel des Ursins rend compte de cet état d'esprit : « Plusieurs doubtoient que ce fut toute fiction, écrit-il à propos de Benoît; qu'il disoit d'un et pensoit d'autre[2]. » On n'hésita plus à l'accuser, quand on le vit multiplier les obstacles à la cession. Aussi dans le concile qui se tint à Paris du 16 août au 15 septembre 1396, se marqua une très vive opposition au pontife. Alors on vit se produire ces motions téméraires que l'Université tenait en réserve depuis un an : suppression des provisions apostoliques, suppression des levées faites au profit du pape, toutes mesures destinées à vaincre par l'intérêt, la résistance de Benoît XIII[3].

Au retour des ambassadeurs à Paris, après 120 jours de négociations inutiles[4], le roi Charles s'était aperçu qu'il ne pouvait compter sur le pontife d'Avignon pour rendre la paix au monde catholique. Il résolut dès lors de s'unir aux autres princes chrétiens dans le dessein de « ramener au port du salut le vaisseau de l'Église », comme dit le moine de Saint-Denis.

A la fin de 1395, sur le conseil de l'Université, il envoya une députation aux archevêques et aux princes allemands, mais elle revint bientôt sans avoir rien conclu. Une ambassade en Angleterre fut reçue courtoisement par Richard II, qui convoitait alors la main de la jeune Isabelle de France. Le roi promit de s'em-

1. Auctor vitæ Innoc. VII apud MURATORI, III, 836. — Discours de Jean Petit au concile de 1406. — Cf. BOURGEOIS DE CHASTENET, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*, Preuves, p. 107.

2. *Histoire de Charles VI*, p. 387.

3. VALOIS, III, 105. — HALLER, *Papsttum und Kirchenreform*, 223.

4. Bibl. Nat. ms. fr. 10431, 594. — Ils rentrèrent à Paris le 24 août 1395.

ployer pour l'œuvre de l'union, mais il conseilla aux députés de ne pas entrer en relation avec l'Université d'Oxford, qui avait embrassé énergiquement le parti du pape italien[1]. En définitive, l'Angleterre ne fit rien dans le sens d'Avignon.

L'année suivante, Charles VI envoya de nouveau des ambassadeurs à tous les princes voisins. Le Roi des Romains était alors l'ivrogne et débauché Wenceslas. Comme disait de lui un vieux traducteur de Boccace, « il ne se souvenait mie des merveilleux faits de ses prédécesseurs, ains aimait la gloire mieux de Bacchus de Thèbes qu'il ne faisait la resplendisseur du Mars italien[2]. »

Un pareil prince ne pouvait être bien zélé pour la cause de l'union. Il refusa de recevoir les délégués de l'Université; mais cependant, il accueillit avec une certaine courtoisie les envoyés du Roi et il promit de délibérer sur leurs propositions[3].

Le roi de Hongrie Sigismond fut plus affirmatif et approuva la voie de *cession*. Il en fut de même de l'archevêques de Trèves et de Cologne, ainsi que de l'archiduc d'Autriche, du duc de Bavière. D'un autre côté, les souverains de la péninsule hispanique encouragèrent aussi quelque peu les desseins du roi de France[4].

Sur ces entrefaites, arriva en France (25 décembre 1396) la nouvelle de la sanglante défaite de Jean sans peur à Nicopolis et de la victoire chèrement

1. *Chronic.*, c. 14.

2. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 141. — D'après P. Paris, mss. français, t. I, p. 254.

3. Les ambassadeurs rendirent compte de leur mission au synode parisien de 1396.

4. *Chronic. Karoli VI* lib. XVII, c. 1, 5, 11, 18. — Du Boulay, t. IV, p. 773. — Raynald, a. 1396, c. 2. — Rymer, *Fœdera,* 13 février et 17 août.

achetée du sultan Bajazet. La stupeur produite par l'insuccès de cette chevaleresque entreprise et le soin de délivrer les prisonniers français retardèrent la poursuite de la grande affaire, celle de l'extinction du schisme. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Castille ne se présentèrent au Pape que vers la mi-juin 1397. Benoît refusa de nouveau d'écouter les conseils pacificateurs et leur opposa son projet de compromis [1]. Les députés français, c'est-à-dire maître Gilles des Champs, Jean Courtecuisse [2] et Colard de Calleville furent très mécontents de voir refuser une fois de plus la voie de cession [3]. Calleville le déclara solennellement à l'obstiné Benoît : « Si à la Chandeleur, dit-il, l'Église n'est point régie par un seul pasteur, le roi de France agira énergiquement et efficacement. »

Les députés allèrent ensuite trouver Boniface à Rome. Celui-ci se retrancha, comme son compétiteur avignonnais, dans des fins de non-recevoir et ne chercha qu'à gagner du temps. « J'examinerai le cas à loisir avec mes frères les cardinaux, répondit-il; je consulterai les princes de mon obédience, puis je ferai connaître mes intentions aux souverains qui vous ont envoyés. »

Vers cette même époque, Wenceslas, pressé de plus en plus par le roi de France, poussé d'un autre côté par

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XVII, c. 33. — Cf. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 422.

2. « Breviscoxa ». Il fut plus tard évêque de Paris, puis de Genève. — Cf. A. COVILLE, *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires* dans la *Bibliot. de l'Ecole des Chartes* (1904), t. LXV, p. 469-529.

3. HEFELE, *Hist. des Conc.* (Trad. LECLERCQ), t. VI, 2e partie, p. 1197. — MARTÈNE et DURAND, *Vet. Script. nova collectio*, t. VII, pp. 556 et 622. — CHRISTOPHE, *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*, t. III, p. 164.

l'Université de Prague, se résolut à détacher sa cause de celle du pape romain, à braver le mécontentement de quelques seigneurs et à accepter une entrevue à Reims avec Charles VI pour travailler de concert à rétablir la paix religieuse[1].

Le souverain français, très heureux de cette décision, alla au devant du roi des Romains et le reçut solennellement à Reims, le 23 mars 1398. Il lui fit de grands présents et lui offrit de magnifiques festins qui mirent plus d'une fois à l'épreuve la sobriété du prince allemand.

Dans un moment de présence d'esprit, Wenceslas promit au roi de France de s'employer auprès du pape Boniface pour lui demander d'abdiquer. Il avait sous la main un négociateur tout indiqué : Pierre d'Ailly avait abandonné son siège du Puy[2] et avait pris possession de celui de Cambrai. En sa qualité de comte de Cambrésis, il venait de prêter serment de vassalité au roi des Romains (3 avril 1398). Wenceslas le pria de se rendre à Avignon pour y faire prévaloir la voie de *cession*[3].

Pierre d'Ailly partit aussitôt, se faisant accompagner du secrétaire intime de Wenceslas, Nicolas de Jewicka. Quand il arriva à la cour de Benoît, il fut reçu en consistoire public, en présence des cardinaux, de prélats et d'un grand nombre de laïques. Il prit la parole et prononça un discours plein de douceur, de souplesse et d'esprit insinuant. « Le roi des Romains, dit-il, est d'accord avec le roi de France pour vous engager à rendre la paix à l'Église, et à réaliser les saintes intentions que vous avez depuis longtemps ma-

1. Bibl. de Cambrai, 940, f. 42 seqq.

2. Il avait été nommé au Puy comme successeur d'Itier de Martreuil, le 2 avril 1395, mais il ne s'y rendit jamais. Sa translation à Cambrai fut faite par bulle le 15 novembre 1396 et il prêta à Soissons le serment de fidélité le 5 juin 1397.

3. *Archiv. Vatic.* Arm. LXIII, t. 85, p. 30.

nifestées [1] ». L'évêque de Cambrai, on le voit, se permet de rappeler au pontife les promesses qu'il avait faites, dès avant son élection [2].

A cette pressante invitation le Pape répondit cette fois de la manière la plus formelle : « Cette voie de cession, dit-il, je ne l'ai jamais acceptée, et jamais je ne m'y résoudrai. Je croirais pécher mortellement, si j'employais ce moyen. »

Ce langage émut grandement les assistants qui virent bien que tout espoir d'arriver à une solution s'évanouissait de ce côté. Tous se souvenaient d'ailleurs d'une parole énergique qu'avait prononcée Benoît l'année précédente en s'adressant à un chambellan du roi, Guillaume de Tignonville : « Le roi veut m'obliger à la cession : je n'en ferai rien. Je me laisserais plutôt écorcher vif que de céder [3]. »

1. Bibl. de Cambrai, ms. 531, f° 205-208.

2. Nous avons trois preuves authentiques de l'existence de cette ambassade. Nous lisons la première dans le discours de Pierre Raval, évêque de Saint-Pons, au concile de Paris, le 29 mai 1398, un mois à peine après l'événement. La seconde se rencontre dans un mémoire dirigé contre les deux papes et lu à Pise devant le concile, le 24 avril 1409. (Hardouin, t. VIII, col. 60. — Mansi, t. XXVI, col. 1198.) La troisième se trouve dans un document semblable lu au concile de Constance à la XXXII[e] session. (Hardouin, t. VIII, col. 772. — Mansi, t. XXVII, col. 1083.) Le récit de Froissart (t. XVI, p. 116) est de tout point erroné. Il place l'ambassade de d'Ailly en septembre, tandis qu'elle eut lieu en mai. Il pense que l'évêque de Cambrai fut envoyé par le roi de France en même temps que par le roi des Romains : il ajoute qu'il fut accompagné par le maréchal de Boucicaut ; autant d'erreurs que d'affirmations. Enfin, à la façon de Tite-Live, il met dans la bouche d'un prélat, dévoué pourtant à Benoît, un discours qui est un insolent ultimatum. Le chroniqueur valenciennois, qui était en relations particulières avec son voisin l'évêque de Cambrai, aurait dû se souvenir que celui-ci n'abandonna que bien plus tard, vers 1408, la cause du pape d'Avignon.

Remarquons enfin que les cardinaux, auteurs ou éditeurs de ces deux derniers documents, ont pris une part active à toutes ces négociations. Par conséquent, ces relations officielles méritent bien plus créance que les récits parfois fantaisistes de Froissart.

3. Bourgeois du Chastenet, *op. cit.*, *Texte*, p. 24, *Preuves*, p. 86.

Pierre d'Ailly et ses compagnons allèrent-ils jusqu'à Rome, comme Froissart l'a affirmé, suivi en cela par plusieurs historiens? Ont-ils entendu les paroles que l'inventif chroniqueur met dans la bouche du Pape? « Mes enfants, aurait dit le pontife au peuple, soyez tous confortés et asseurés que Pape je demourerai, ni jà pour traité ni paroles que les rois de France et d'Allemagne ni leurs consaux aient fait, je ne me soumettray à leur voulenté [1]. »

On doute beaucoup de la réalité de ce voyage [2] ; mais ce qui est certain, c'est que l'évêque de Cambrai revint auprès de Wenceslas, et que celui-ci l'envoya à Paris pour communiquer à Charles la réponse négative qu'il avait reçue de Benoît [3]. Le roi crut alors qu'il fallait prendre un parti énergique, et sauver l'Église, comme il le prétendait, sans les papes et malgré les papes.

### § 5. — La soustraction d'obédience.

Toutefois Charles ne voulut point assumer à lui seul cette grave responsabilité. Il convoqua à Paris tout le clergé de France avec les maîtres de l'Université. Le 22 mai 1398, onze archevêques, soixante évêques, trente abbés, un grand nombre de prélats inférieurs, des députés des Universités du royaume se trouvèrent réunis dans une des salles du palais royal.

L'autoritaire patriarche d'Alexandrie [4], Simon de

1. Tel est le récit de FROISSART, t. XVI, p. 86 et 117. — Cf. MARTÈNE et DURAND, t. VII, præfatio, p. LII. — TSCHACKERT, *Peter von Ailli*, p. 103. — RAYNALD, a. 1409, n° 50. — VALOIS, t. III, p. 135.

2. D'Ailly a certainement eu l'intention de faire ce voyage. Voir D'ALPARTIL, *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 493.

3. LINDNER, *Geschichte des deutschen Reichs unter König Wenzel*, t. II, p. 394.

4. Il joua un grand rôle dans tous ces événements. Originaire du diocèse de Limoges, il fut successivement nommé évêque d'Agen, de

Cramaud, prit le premier la parole et exposa l'état de la question depuis la mort de Clément VII, les efforts faits par le roi de France pour arriver à la paix par le moyen de la cession. « Puisque Benoît refuse obstinément, ajouta-t-il, il s'agit de savoir si l'Église de France va s'affranchir de toute obéissance à son égard, ou si une soustraction partielle d'obédience suffira pour faire réfléchir le Pape d'Avignon. » Six commissaires furent nommés pour défendre Benoît et six pour exposer les griefs qu'on pouvait avoir à lui reprocher[1].

Le 29 mai, Pierre Ravat, chargé d'affaires du pontife avignonnais, fit un discours latin pour soutenir sa cause. Il affirma la nécessité d'obéir à Benoît en tout ce qu'il commandait, quelque défaut qu'on remarquât dans sa conduite et même s'il était soupçonné d'être hérétique, avant qu'il fût déclaré tel par une sentence juridique. Il s'efforça de montrer les mauvais effets probables de la soustraction et essaya de disculper Benoît du reproche d'exactions qui lui était adressé. « D'ailleurs, ajouta-t-il, quand même le Pape céderait, bien des gens douteraient que cette cession soit valable... Les rois de France ont toujours été les protecteurs des pontifes; ils les ont parfois rétablis dans leur siège; je ne saurais croire que Charles VI veuille être le premier à les persécuter. » Deux autres parlèrent dans le même sens. Puis le président, Guillaume de Tignonville et maître Gilles des Champs soutinrent la thèse opposée: ils émirent un bon nombre de propositions gallicanes, alléguèrent beaucoup de textes juridiques et citèrent

Béziers, de Poitiers et d'Avignon, patriarche d'Alexandrie en 1391. Il fut appelé au siège de Reims en 1409 par Alexandre V, cardinal en 1413. Il mourut en 1423.

1. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Texte*, p. 8. *Preuves*, p. 4.

certains exemples historiques très erronés [1]. Après quelques répliques, l'Université de Paris, par la bouche de maître Pierre Plaoul, se déclara contre le Pape et demanda la complète soustraction d'obédience [2]. Les Universités de Montpellier et d'Orléans se prononcèrent dans le même sens.

Le 28 juillet, au sein d'une nouvelle assemblée, le chancelier de France, Arnaud de Corbie, parla au nom du roi et déclara que, sur trois cents prélats appelés à donner leur suffrage, deux cent quarante-sept s'étaient prononcés pour l'abandon complet de l'obédience, jusqu'à ce que le pontife d'Avignon eût adopté efficacement la voie de cession [3]. Le duc de Bourbon se déclara dans le même sens ; les ducs de Bourgogne, de Berry, le comte d'Alençon, le duc de Lorraine, et d'autres acquiescèrent aussi à cette décision [4].

M. Noël Valois soutient, contrairement à l'opinion généralement admise, que la soustraction d'obédience ne fut votée par le clergé qu'à une assez faible majorité, celle des trois cinquièmes de l'assemblée, et encore à cause de la pression qu'avait exercée la royauté. Le duc d'Orléans et une trentaine de prélats demandèrent

1. Cf. Ehrle, *Archiv für Literatur*, t. VI, p. 274 seqq.

2. Du Boulay, t. IV, p. 835. — Sur Plaoul, cf. Froissart, t. XVI, p. 69 et 278. Ce prélat était clerc de Liège et le religieux de Saint-Denis dit de lui : « *In sacra pagina excellentissimus professor.* » Plus tard, il fut l'interprète de la Sorbonne au concile de Pise. Il mourut évêque de Senlis, le 11 avril 1415.

3. *Chronic. Karoli VI* lib. XIX, c. 2,6. — Mansi, t. XXVI, p. 90. — Du Boulay, t. IV, p. 848. — Bourgeois du Chastenet, p. 51.

4. Ces votes ont été publiés par Douet-d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, t. I, p. 142-149. Société de l'histoire de France (1863). — Cf. Jarry, *Louis de France*, pp. 207 et 439.

Sur la division des esprits à cette époque voir la lettre d'un confident de Benoît récemment trouvée par le P. Ehrle dans un ms. du Vatican. (*Archiv.*, t. vii, p. 102).

qu'une nouvelle sommation fût faite à Benoît. D'autres, au nombre de cinquante, se prononcèrent en sens divers. L'éminent historien, qui a retrouvé et compté les bulletins de vote, accuse donc le chancelier d'avoir falsifié les résultats du scrutin et d'avoir induit en erreur l'Église gallicane[1].

Dans cette même séance solennelle, le chancelier fit défense, de la part du roi, de parler directement ou indirectement contre les décisions prises. Le duc de Berry alla plus loin. « Quiconque, dit-il, sera assez hardi pour se permettre une pareille attaque sera privé de son bénéfice, s'il est membre du clergé. S'il est laïque, il sera livré au bras séculier pour en recevoir un châtiment exemplaire[2]. » Des menaces exagérées venaient ainsi soutenir une décision illégitime que l'énergie de Benoît allait rendre inutile.

Quelques jours plus tard, le 8 août, Charles VI déclara nulles les collations faites par le Pape[3] et remit aux mains des évêques la confirmation des élections monastiques[4].

Le 22 août, une loi organique décida que, pendant la soustraction d'obédience, on daterait tous les actes de l'année de l'élection de Benoît et non plus de l'année courante de son pontificat[5]. La France espérait ne pas être seule et entraîner dans sa défection plusieurs autres royaumes de l'Occident.

1. *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. III, p. 173. Dans une pièce importante publiée par le P. Ehrle (*Archiv*, t. VII, p. 79), on lit : « Non fuerunt publicatæ voces in substractione quando fuit facta, quia multi, ut dicitur, erant contradicentes. »

2. *Cronic. Karoli VI* lib. XIX, c. 2. — Bourgeois du Chastenet, p. 52.

3. Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, p. 1153.

4. *Chronic.*, c. 4. — *Archives nat.* J. 508, f. 291.

5. Martène et Durand, *loc. cit.*

La scission entre la cour, d'un côté, et le pontife avignonnais, de l'autre côté, était donc un fait accompli. Mais qu'allaient faire les cardinaux français?

La premier septembre, deux conseillers royaux, Robert Cordelier et Tristan du Bosc, arrivèrent à Villeneuve près Avignon pour signifier au Pape les décrets royaux. Ils les firent aussitôt publier et ordonnèrent à tous les sujets français, clercs ou laïques, d'abandonner l'obédience de Benoît. La plupart des cardinaux n'hésitèrent pas; ils vinrent rejoindre à Villeneuve les envoyés royaux et adhérèrent à la soustraction d'obédience. Sept d'entre eux pourtant refusèrent; cinq se réfugièrent dans le palais des Doms avec le Pape et deux se retirèrent chez eux [1]. Tous ceux qui occupaient quelques charges à la cour pontificale imitèrent l'exemple de la majorité du Sacré-Collège et les bourgeois d'Avignon abandonnèrent, eux aussi, le parti de Benoît qui commençait à se fortifier dans le palais des Doms. Comment allait-on le forcer à reconnaître les décisions prises par le concile?

Il y avait alors dans le midi de la France un aventurier sans fortune à qui son caractère violent et batailleur avait déjà fait une peu enviable réputation. Prêt à tous les coups de main, même les plus malhonnêtes, il était surtout avide des biens ecclésiastiques. On comprend que ce détrousseur ait saisi avec empressement une occasion si favorable de s'enrichir sans grand risque [2]. Il était pourtant chambellan du roi, et il portait un nom que son frère aîné allait

1. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 424. — M. D'ALPARTIL, *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 35 et suiv. — 2. VALOIS, t. III, p. 194.

rendre illustre; c'était Geoffroy de Boucicaut [1].

C'est cette épée à vendre que les cardinaux appelaient à leur secours pour prêter main-forte aux citoyens d'Avignon et aux cardinaux en révolte contre le Pape. Geoffroy accourut aussitôt, et, à sa voix, descendirent des montagnes d'Auvergne, du Velay et du Vivarais ces aventuriers qui avaient été, dix ans auparavant, aux ordres de Raymond, tous les survivants de ces routiers des *grandes Compagnies* qui, au nombre de 3000, avaient assiégé autrefois Urbain V dans Avignon. Le siège de la cité des Papes allait commencer.

1. FROISSART, t. XVI, p. 121. On ne s'explique guère comment Froissart, Jouvenel des Ursins et beaucoup d'autres historiens à leur suite, ont pu se tromper à ce point et identifier le grand Boucicaut avec le vulgaire *condottiere* que fut son cadet. Pourtant Froissart était l'ami de Pierre d'Ailly, et devait avoir reçu de lui des renseignements sur le siège d'Avignon et sur l'ambassade dont l'évêque fut chargé.

A cette époque, Jean de Boucicaut guerroyait au nom du roi contre le comte de Périgord et s'emparait de vive force du château de Martignac où l'ennemi s'était réfugié (fin de 1398 et commencement de 1399). Aussitôt après, il fut envoyé en Orient pour défendre les Grecs contre les attaques de Bajazet. Il n'a donc pu commander l'armée qui assiégeait, puis bloquait la ville des Papes. Les Mémoires de Jean de Boucicaut écrits pourtant par un contemporain, ne font aucune allusion à ce fait. On ne comprend guère que les cardinaux avaient pris ce Geoffroy à leur solde. C'est lui qui emprisonna et rançonna indignement en octobre 1398, les cardinaux de Pampelune et de Saint-Adrien. Nommé gouverneur du Dauphiné en 1399, il se rendit coupable de mille exactions, excita de nombreuses réclamations et fut excommunié en 1404 par l'archevêque de Vienne (CHEVALIER, *Le Mystère des trois Doms*, p. 735). Plus tard, en 1424, Geoffroy fut poursuivi à Toulouse par ordre du roi pour ses crimes et méfaits (*Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 1077; édit. 1885). En 1426, il demanda et obtint de Martin V un pardon complet pour les offenses et les dégâts qu'il avait commis avec ses complices dans Avignon et le Comtat, en 1398. Le repentir et les résolutions d'amendement de ce routier ne furent point de longue durée, car il recommença ses attentats dans cette province au commencement de 1428. Il mourut en 1429.

Cf. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 465. — CHEVALIER, *Bulletin d'histoire eccl. de Valence* (1884-85), p. 129. — DELAVILLE LE ROULX, *La France en Orient*, t. I, p. 189.

Retournons un instant en arrière et demandons-nous de quel droit le roi et le clergé avaient décrété la soustraction d'obédience. Beaucoup de théologiens et d'hommes politiques de cette époque ont cru en la justice de cette mesure de rigueur. Les discussions ont plutôt porté sur l'utilité et l'opportunité de l'acte que sur sa légitimité. Si l'on écoute les accusateurs de Benoît au sein du concile de 1398, Simon de Cramaud, Pierre le Roy, Pierre Plaoul, tous leurs arguments se résument ainsi : le pape a promis avec serment de consentir à la cession : or, il se montre obstiné, il est suspect d'hérésie et de schisme. Il est donc non seulement licite, mais utile et même nécessaire de lui refuser l'obéissance. Cette soustraction est l'unique moyen de procurer l'union, car c'est la France qui fournit à Benoît tous les subsides qui lui sont indispensables. Les lui enlever, c'est ôter au schisme ses avocats, ses soutiens, ses conseillers. Le roi, continuent ces prélats, a le droit de décréter la soustraction sans s'inquiéter de l'opposition du Pape. Car si tous les fidèles sont obligés de faire tous leurs efforts pour rendre l'unité à l'Église, à plus forte raison les princes. On n'a besoin, ni de citation, ni de procès, ni de sentence, puisque le crime de Benoît est notoire. D'ailleurs le droit fournit bien des moyens d'obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de cette révolte [1]. On saura se passer du pontife et s'adresser aux primats pour les cas réservés, les dispenses de mariage, la nomination des évêques, etc. [2]...

Telle était alors en effet la malheureuse situation de l'Église. Elle était abandonnée par le roi, et la

1. Bourgeois du Chastenet, p. 15. *Preuves*, p. 17 et suiv. — Cf. Ehrle, *Archiv*, t. VII, p. 72.

2. Ehrle, *ibid.*, pp. 92 et 103.

conduite de Charles et de ses conseillers était considérée par les prélats eux-mêmes comme juste et légitime. Déjà, vingt ans auparavant, Charles V avait approuvé les cardinaux rebelles quand il s'était agi de créer un nouveau pape. Aujourd'hui le fils de Charles s'alliait avec le Sacré-Collège pour renverser le successeur du pontife que son père avait reconnu et soutenu. A dater de l'élection de Fondi, le pontife intrus d'Avignon s'était mis sous la tutelle du roi de France. Aujourd'hui le souverain, qui ne devait être que l'évêque du dehors, devenait le pape du dedans ; l'autorité séculière s'imposait aux consciences et prétendait les soustraire au pouvoir pontifical.

Par un phénomène heureusement presque unique dans son histoire, notre pays allait donc briser volontairement tout rapport avec la suprême puissance religieuse. Il n'avait jamais reconnu le Pape de Rome ; il allait répudier celui d'Avignon.

Il nous faudra descendre dans nos annales jusqu'aux plus mauvais jours de la Révolution pour que la France revoie une crise semblable, et soit tout à la fois témoin et victime d'une situation aussi extraordinaire. Pendant cinq années, le pouvoir pontifical n'existera plus pour elle.

Nous devons le constater et l'affirmer, le roi de France, ou plutôt ceux qui parlent en son nom, outrepassent évidemment leur pouvoir. Sans doute, le pape d'Avignon est douteux en droit, mais, en fait, l'Église gallicane l'a, à plusieurs reprises, formellement reconnu. En brisant avec Benoît, la France fait un schisme dans un schisme, et sème les germes de ces divisions qui se formuleront à Constance en 1415 et à Paris en 1682. L'Assemblée de 1398 inaugure une sorte de Constitution civile du clergé et pré-

pare une sorte d'Église nationale dans le sens le plus étroit et le plus schismatique du mot, une Église comme celle de Byzance, de Moscou ou de Londres. Elle prélude à ces procédés despotiques que Napoléon allait plus tard reprendre à l'égard de Pie VII.

Elle va même plus loin que l'Empereur n'osera aller. Que dire de ce règlement émanant du concile de Paris de 1398? « Quant à ceux qui auraient scrupule de conscience d'obéir à la soustraction, il a été dit qu'ils sont tenus de se conformer à la détermination du Roy et de déposer leurs scrupules, et s'ils ne le voulaient faire, le Roy y pourvoirait et devrait y pourvoir ». Tout ce que l'on enlève au Pape, on l'accorde donc bénévolement à ce roi qui se nomme Charles VI, c'est-à-dire au prince le moins intelligent qui ait jamais régné sur notre pays. C'est lui qui exerce cette main-mise sur les consciences, qui devient le grand directeur des âmes et qui a la prétention d'indiquer au clergé lui-même ce qu'il faut penser sur les points les plus graves. On lui octroie sans scrupule une infaillibilité laïque, mais absolue. C'est le monarque ou plutôt c'est le grand chancelier de France qui, pendant cinq ans, se constituera l'arbitre de l'Église, voudra la diriger dans toutes ses voies et agira comme s'il était le vrai pape français [1].

1. Du Boulay, t. IV, pp. 882 et 883.

# CHAPITRE IX.

## L'ÉGLISE DE FRANCE PENDANT LA SOUSTRACTION D'OBÉDIENCE.

### § 1. — Le siège d'Avignon.

Avignon n'était pas seulement le séjour somptueux des pontifes français, c'était encore une forteresse de premier ordre, dont les tours massives et les murailles crénelées de quatre mètres d'épaisseur n'ont pas cessé jusque aujourd'hui d'étonner le regard. Laissons la plume facile et l'imagination brillante d'un fils de la Provence nous faire la description de la cité des Papes : « Les nations buvaient au Rhône, dit Mistral : les églises, les chapelles, les oratoires s'y comptaient par milliers. Continuellement en branle sur la ville, le carillon de cent clochers bourdonnait joyeusemant, et dans la nuit les madones illuminées brillaient au coin des rues.

« A cheval sur la roche escarpée, l'énorme château qui touche aux nues lançait jusqu'au ciel la masse prodigieuse de ses sept tours en pierre dure dont les nervures rappellent une demeure de géants. Le colosse se mirait dans le fleuve qui coule à ses pieds, dominant de sa hauteur la plaine immense d'alentour... Enjambant le Rhône enflé, comme un chemin d'arcs

de triomphe, un pont de pierre d'une hauteur et d'une longueur inouïes réunissait France et Provence, Villeneuve et Avignon... Quand le mistral élevait par dessus la ville sa voix formidable, vous eussiez dit que le souffle de Dieu passait pour emporter sur les nations la bénédiction du Pape[1]. »

Le palais pontifical est encore aujourd'hui une des merveilles de l'architecture du moyen âge et la gloire de la cité d'Avignon. « A la fois château-fort et monastère, prison et palais, la résidence provisoire des papes présente, dans un curieux rapprochement, l'image fidèle du sort fait à la papauté en France et de son amoindrissement. C'est tout ensemble la prison des pontifes et l'un de ces châteaux féodaux de l'époque où les chefs de la chrétienté, acceptant sans rougir le rôle de vassaux des rois de France, se paraient du titre de comtes de Venaissin et d'Avignon[2]. » Si cette image fut vraie un jour, ce fut surtout au moment où Geoffroy de Boucicaut vint assiéger, puis bloquer Benoît XIII dans ce palais que Benoît XII avait bâti et que Clément VII avait formidablement fortifié.

En septembre 1398, Avignon, nous l'avons dit, ne semblait guère disposée à résister[3] : les habitants restés

1. MISTRAL, *Nerto*, nouvelle provençale.
2. PASTOR, *Histoire des Papes*, t. I, p. 98.
3. On le sait, nous regardons comme inadmissible le récit, d'ailleurs très pittoresque, que fait Froissart d'une ambassade de Pierre d'Ailly à Avignon immédiatement avant le siège de la place pour poser un ultimatum au nom du roi de France, t. XVI, p. 121. Cette histoire a été réfutée par le P. EHRLE, *Archiv*, 1889, t. V, p. 471 et suiv. — Cf. l'*Histoire des Conciles* d'HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VI, 2e partie, p. 1230. — Les *Chroniques de Charles VI* ne parlent pas de cette ambassade. Froissart l'a confondue sans doute avec la mission du mois d'avril, dont nous avons parlé au chapitre précédent, p. 163. — Voir une intéressante lettre du roi Martin d'Aragon dans DOELLINGER, *Beiträge*, III, 353.

en ville criaient bien haut qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient soutenir une guerre contre la France. Benoît leur répondait : « Votre cité est forte et bien approvisionnée. Défendez-vous : J'aurai tôt ou tard du secours de l'Aragon, mon pays d'origine, ou d'ailleurs. Je me charge de la résistance dans mon palais [1]. »

En effet, l'énergique pontife était prêt : déjà depuis longtemps il avait fait mettre en état de défense le formidable château des Papes [2]. Les salles où avait chanté Pétrarque ne cessèrent point de répéter les appels réitérés des sentinelles; les armoires, autrefois pleines de manuscrits précieux, se garnirent d'épées et de viretons, et les fenêtres ogivales aux larges baies, d'où Urbain V et Grégoire XI se plaisaient à contempler les rives majestueuses du Rhône, se convertirent en étroites meurtrières d'où les 200 soldats espagnols de Benoît surveillaient et inquiétaient les assiégeants.

Grâce aux efforts de Boucicaut et de ses aventuriers, le comtat Venaissin était en pleine révolte; les Avignonnais se souciaient peu de défendre leur pontife; de gré ou de force, ils embrassaient ouvertement le parti des cardinaux fugitifs. Ils ouvrirent leurs portes aux bandes ennemies, commirent plus d'une violence et concoururent à l'attaque du palais fortifié. Le cardinal de Neufchâtel, oublieux de sa dignité et des serments qui le liaient au Pape, alla plus loin qu'eux tous, parcourut la ville à cheval et en costume de guerre, et excita le peuple à la révolte. Tous criaient à l'envi : Vive le Sacré-Collège! Vive la cité

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XIX, c. 8; lib. XX, c. 5. — Martène et Durand, *Vet. Script.*, t. VII, praef., p. LXII. — Baluze, t. II, p. 1122.
2. Ehrle, *Archiv*, t. VII, p. 18 et 67.

d'Avignon[1] ! Quelques jours après, le cardinal fut frappé lui-même d'une maladie mortelle[2], et plusieurs virent dans cette mort subite un châtiment du Ciel. Les mines étaient poussées jusque sous les tours ; les bombardes et les arbalètes lançaient sans cesse de grosses pierres et des viretons. La tour du pont fut prise et Geoffroy y arbora ses bannières. Benoît, qui dirigeait énergiquement la résistance, fut blessé d'un éclat de pierre dans une de ces attaques. De quelque côté qu'il se tournât, il ne voyait aucun souverain disposé à lui porter consolation ou à lui prêter assistance.

En effet, beaucoup de princes et de villes avaient suivi l'exemple de la France et avaient abandonné l'obédience du pontife d'Avignon.

Marie, reine de Naples et de Provence, l'avait délaissé ; la Castille et la Navarre refusaient désormais d'obéir ; au nord, Cambrai et Besançon, dépendant de l'Empire, brisaient les liens qui les rattachaient à Benoît. D'un autre côté, son confesseur, saint Vincent Ferrier, n'avait point voulu se renfermer avec lui dans la citadelle que les Français s'apprêtaient à forcer. Il désapprouvait hautement cette résistance à main armée. Tout semblait lui manquer à la fois, et la forteresse d'Avignon, qu'il avait si bien munie de vivres et de matériel de guerre, était chaque jour serrée de plus près. Une énorme provision de bois avait été brûlée par le feu grégeois que lançaient les assiégeants aidés des Avignonnais révoltés[3], la garnison ne pouvait plus faire cuire ses aliments, les vivres frais faisaient défaut, le vin manquait ainsi que les remèdes, et

1. Cf. Ehrle, *Archiv*, t. V, p. 427, t. VII, pp. 180 et 234. — Baluze, t. II, p. 1123.
2. Alpartil (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. Ehrle), p. 49.
3. Cf. Ehrle, *Archiv*, t. VII, pp. 68 et 200.

les maladies commençaient à sévir parmi les assiégés.

L'opiniâtre pontife parut alors disposé à négocier. Trois des cardinaux restés avec lui s'abouchèrent, le 24 octobre, avec trois de ceux qui avaient fait défection pour arriver à un accommodement. On ne put s'entendre : le déloyal Geoffroy de Boucicaut retint dans son camp, comme otages, les trois prélats négociateurs et les garda en captivité dans son château de Boulbon où il faisait sa résidence habituelle[1]. C'étaient les cardinaux de Pampelune, de Buyl et de Saint-Adrien.

Le 26 du même mois, un capitaine des bandes de Geoffroy, nommé Richard, faillit s'emparer du château par surprise. Il avait découvert qu'on pouvait s'introduire dans la place par les égoûts des cuisines. Il eut l'audace de se glisser par cette ouverture et ses hommes le suivirent un à un. Une victoire allait sortir de ces bas-fonds, quand les soldats du Pape, avertis comme par miracle, dit la chronique[2], accoururent et s'emparèrent de cinquante-six de ces téméraires assaillants. Un peu plus tard, ils éventèrent les mines et empêchèrent les assiégeants de faire sauter les murs du château des Papes.

D'un autre côté, une tentative faite par certains Catalans, amis du Pape, pour débloquer la ville en se servant des eaux du Rhône, avait misérablement échoué. Geoffroy n'avançait pas, mais la mort décimait les troupes de Benoît. Près de cent personnes avaient été victimes des hostilités et les assiégeants étaient aussi fatigués que les assiégés des ravages et des lenteurs du siège[3]. Ils s'entendirent pour cesser les

1. EHRLE, t. V, p. 129 : t. VII, pp. 70 et 180.
2. *Id.*, t. VII, p. 198.
3. Sur les principaux incidents du siège, cf. ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 38 et suiv.

hostilités de part et d'autre et pour conclure une trêve momentanée.

### § 2. — L'opinion se modifie à Paris.

Sur ces entrefaites, trois cardinaux, ceux de Préneste[1], de Thury et de Saluces se rendirent à Paris pour provoquer de nouvelles mesures de rigueur à l'égard du pontife assiégé. Mais l'opinion publique était changée, les sentiments du roi et de la cour avaient subi un revirement complet. On ne voulait plus pousser les choses à l'extrême et la violence voyait diminuer de jour en jour le nombre de ses partisans.

Les trois membres du Sacré-Collège furent reçus plus que froidement par les seigneurs et par les gens du peuple, qui s'oublièrent jusqu'à les insulter en public[2].

Ces prélats, en effet, n'avaient pas hésité à déclarer Benoît coupable d'hérésie, d'injustice, de parjure et de dissolution; ils l'avaient accusé de déshonorer la dignité papale. Une telle conduite à l'égard du pontife qu'ils avaient contribué à élire, et le soin excessif avec lequel ces cardinaux veillaient sur leurs intérêts personnels, contribuèrent à ramener au pape persécuté et outragé les sympathies publiques.

Le 20 février 1399, une nouvelle Assemblée du clergé se réunit à Paris[3].

1. C'était Guy de Malesset dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Il avait abandonné, en 1383, son titre de cardinal de Poitiers pour prendre celui de Préneste.

2. *Chronic. Karoli VI* lib. XIX, c. 12; lib. XX, c. 2.

3. Le récit du moine de Saint-Denis ne laisse deviner qu'une partie de la vérité. La vraie physionomie de cette assemblée se trouve dans la lettre qu'un clerc attaché vraisemblablement aux cardinaux dissidents écrivit de Paris à un des membres du Sacré-Collège restés en Avignon. Ehrle, *Archiv*, t. VII, p. 41.

Le roi commença par réclamer des subsides pour subvenir aux frais qu'occasionnait l'affaire de l'union de l'Église. Les prélats accordèrent la décime exigible de tous les bénéficiers et même des monastères exempts; mais ils demandèrent en même temps que les membres du clergé, et non les officiers du roi, fussent chargés de cette perception. Les ducs acceptèrent cette proposition, tout en faisant observer que la somme ainsi obtenue ne serait pas suffisante. De plus, et peut-être comme compensation, les prélats abolirent de leur propre chef toutes les dettes dont ils étaient redevables à la Chambre apostolique ainsi que toutes les expectatives, qu'elles émanassent de Clément ou de Benoît. Les cardinaux protestèrent avec énergie, mais sans succès. L'Université se montra particulièrement ardente pour réclamer en faveur de ses suppôts. Plus de mille d'entre eux se trouvaient sur les listes de bénéfices présentées au pape (*rotuli*). Chaque jour, c'était de leur part de nouvelles demandes bruyantes et insolentes au sein de l'Assemblée. Certains prélats, honteux autant que désolés, quittèrent la réunion avant qu'elle eût pris fin [1].

Somme toute, on ne traita dans cette Assemblée que de questions matérielles. Le prestige et l'autorité du clergé n'y gagnèrent rien. Les prétentions royales augmentèrent en proportion directe des capitulations épiscopales. L'ambition des princes et la cupidité des courtisans ne connurent plus de bornes [2].

De plus, le sentiment religieux commençait à s'inquiéter du traitement qu'on continuait à infliger à celui que la majorité des Français considérait encore comme

1. Ehrle, *ibid.*, p. 43.
2. *Chronic. Karoli VI* lib. XX, c. 2.

le vrai Pape. D'ailleurs, le côté chevaleresque de cette défense de plusieurs mois ramenait à Benoît l'affection que son entêtement lui avait précédemment aliénée. Sans doute, le Pape renfermé dans Avignon avait une situation précaire, « mais il s'esbahissoit point pour petit de chose, dit Froissart, et il se tint dedans le palais qui est la plus belle et la plus forte maison du monde et la plus aisée à tenir. »

D'un autre côté, les amis qu'avait conservés Benoît ne se décourageaient pas. Les ambassadeurs du roi Martin d'Aragon [1] auprès du roi de France étaient passés par Avignon et avaient été témoins de la détresse du pape. Arrivés à Paris, ils en rendirent compte à la cour de Charles. Le roi fit au pontife des propositions de paix que des ambassadeurs portèrent à Avignon.

Le 4 avril 1399, ils les présentèrent à Benoît pour qu'il voulût bien en confirmer les dispositions. Benoît, pressé par la nécessité, accepta en apparence [2], le 10 avril, les points suivants :

« Si son adversaire Boniface renonçait à la tiare, ou venait à mourir, ou était chassé, le pontife d'Avignon abdiquerait à son tour, afin de permettre l'élection d'un pape incontesté. Si une assemblée se réunissait pour arriver à l'union, Benoît serait tenu de s'y rendre. En retour, Charles s'engageait à prendre Benoît sous sa protection, lui et cent des siens, et il le ferait traiter d'une manière digne de son rang. Il exigeait cependant qu'il ne sortît point sans permission de la demeure pontificale [3]. » Les préliminaires de l'accord

1. EHRLE, *Archiv*, t. VII, p. 15 et suiv. Ce prince demeura le persévérant défenseur de Benoît.

2. Le 10 avril 1399, Benoît XIII signa la pièce qui lui était soumise, tout en protestant mentalement que sa signature était de nul effet. Cf. DOIZÉ, *Le dernier pape d'Avignon* dans les *Etudes* (1903), t. I, p. 846. — VALOIS, t. III, p. 219-221.

3. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 430. — MARTÈNE ET DURAND, *Vet. Script.*, t. VII, coll. 636 et suiv.

furent conclus en ces termes ; on fit l'échange des prisonniers, les cardinaux de Pampelune et de Saint-Adrien furent délivrés après avoir payé une rançon de 18,000 francs à l'avide Geoffroy et le siège fut transformé en une sorte de blocus. Benoît devait être placé sous la garde du duc Louis d'Orléans, frère du roi, qui lui était particulièrement dévoué et qui avait pris une grande part à ces négociations[1].

Pendant quatre ans et six mois, le pontife allait donc demeurer ainsi captif sans que la question de l'union fît un seul pas. Les assemblées partielles, les longues et savantes dissertations, les ténébreuses intrigues, les ambassades des cardinaux et des cours, les prolixes discussions n'eurent d'autre résultat que d'attirer au pontife persécuté beaucoup de sympathies et de créer des adversaires toujours plus nombreux à cette soustraction d'obédience dont personne ne voyait les résultats avantageux[2].

Une correspondance du mois d'août 1399, envoyée de Paris à Avignon par un agent de Benoît, jette un grand jour sur la situation du Pape ainsi que sur l'état des esprits en France à cette époque. Cette pièce, que le P. Ehrle a récemment découverte dans les Archives du Vatican[3], comble les lacunes des rares documents officiels que nous possédons sur ces faits. Composée d'éléments assez disparates, elle était destinée, selon toute probabilité, à fournir des matériaux pour un mémoire que le pontife se proposait d'adresser à son fidèle ami le duc d'Orléans. Nous l'analysons briève-

1. Douet-d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, t. I, p. 203. — Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 225.
2. Ehrle, *Archiv*, t. VII, p. 102.
3. *Ibid.*, p. 59.

ment : « Tout ce qui se fait contre Benoît se fait au nom du roi et des ducs. La famille royale, si noble et si ancienne, en est rendue ainsi responsable devant l'histoire. Pour l'amour de Dieu, au nom de la piété, de l'humanité, de la religion, prenez garde. Si vous arrivez à préserver le Pape d'une mort cruelle et ignominieuse, vous gagnerez une gloire immortelle. »

Le confident de Benoît énumère, depuis le commencement du siège d'Avignon, les meurtres sacrilèges qui ont accompagné l'invasion, les déprédations, les violences, les menaces adressées aux habitants au nom du roi, les injures vomies contre le Pontife lui-même. Puis il raconte longuement toutes les circonstances de l'investissement de la place ; il donne aussi des détails intéressants sur l'assemblée du clergé qui décréta la soustraction d'obédience.

« Si Benoît meurt, ajoute-t-il, ou si on le force à la cession, la situation de l'Église sera aussi mauvaise que sous Célestin V, Boniface VIII ou Jean XXII. Que le duc d'Orléans veuille bien accepter la mission de garder le Pape. Surtout qu'on ne confie pas cette surveillance aux membres dissidents du Sacré-Collège. »

L'auteur inconnu de ce document fait ensuite un portrait peu flatté du cardinal d'Amiens et principalement du cardinal de Thury qu'il représente comme avare, jaloux, intrigant et surtout comme très désireux de s'asseoir sur le trône pontifical. C'est lui qui a falsifié des messages du pape destinés au roi, c'est lui qui a envoyé de Paris à Avignon des lettres fausses au nom du conseil royal. « Benoît est meilleur qu'eux, ajoute-t-il ; il n'est point tombé dans le népotisme de son prédécesseur. Si on l'incarcère ou si on le met à mort, que le royaume de France prenne garde[1] ! Il a dû se re-

1. Ehrle, t. VII, pp. 83 et 84.

pentir autrefois des mauvais procédés que Philippe a employés envers le pape Boniface; les châtiments eussent été plus graves encore, si les pontifes d'Avignon n'avaient protégé notre patrie. A l'heure qu'il est, les gens du roi traitent Benoît comme s'il était juif ou sarrazin; ils le persécutent de toute façon dans son palais assiégé. »

L'auteur entre enfin dans l'énumération des moyens à employer pour faire sortir l'Église et le Pape de cette situation fausse et dangereuse.

Il nous semble que cet humble anonyme nous donne des renseignements très précieux sur l'état d'âme du pontife, de certains cardinaux, des princes et de tous les principaux acteurs du grand drame dont les lentes péripéties se déroulaient tout à la fois à Avignon et à Paris.

### § 3. — Négociations à Avignon et à Rome.

Le duc d'Orléans, auquel sans doute fut envoyé ce mémoire, nourrissait l'intention de correspondre aux désirs exprimés par Benoît, mais il tenait avant tout à ce que le Pape fît sa soumission. Il voulait que le pontife s'obligeât à condescendre à toutes les volontés des ducs, ses oncles, et du conseil royal.

Au sein même de sa captivité, Benoît gardait le haut souci de sa dignité pontificale. Au mois d'octobre 1399, il déclina poliment mais résolument les propositions du duc d'Orléans. Il voulait bien de lui comme correspondant, comme ami, comme protecteur jusqu'à un certain point, mais il se refusait à admettre le patronage gênant de la cour de France[1].

1. Ehrle, t. VII, pp. 123 et suiv. Les pièces inédites que le P. Ehrle a publiées et que nous résumons, nous font connaître toute une série

A la fin de l'année 1399 ou au commencement de 1400, Benoît fit cette réponse au duc, par l'organe de ses ambassadeurs : « Si je me soumets aux désirs du roi, dit-il, je suis certain de m'attirer l'animadversion des rois de Castille et d'Aragon, mes protecteurs. D'autre part, les cardinaux ne souffriront pas que cette décision soit laissée aux mains d'un laïque et ils n'hésiteront point à m'en faire des reproches. Enfin, parmi les conseillers royaux, j'ai quelques adversaires déterminés qui feront certainement opposition à tout ce que l'on pourra proposer [1]. »

Il demandait en terminant que le duc vînt lui-même à Avignon ou que, tout au moins, il lui procurât des lettres de sauvegarde signées du roi.

Louis d'Orléans se montra peu satisfait de cette réponse trop vague à son gré, ainsi que de cette fierté que les persécutions et les malheurs n'avaient point abattue. De nouveau, il demanda au Pape, par son ambassadeur Pierre Beaublé, évêque d'Uzès, si, oui ou non, il acceptait de se soumettre aux conditions précédemment posées, et s'il entrerait dans les frais qu'occasionnerait l'envoi d'une garde du corps,(mars 1400).

Dans sa réponse prudemment calculée, Benoît fit savoir au duc qu'il acquiesçait à la seconde demande. mais que, quant à la première, il se réservait d'y réfléchir plus mûrement. Sur de nouvelles instances de l'envoyé, il répliqua qu'en juillet il ferait connaître au duc sa décision par le moyen de personnes sûres.

En effet, le 31 du mois de juillet, le Pape envoya à Paris trois religieux chargés d'exposer à Louis d'Orléans toutes les tristesses et toutes les hontes de sa si-

d'incidents jusqu'ici inconnus de la captivité de Benoît, et toute la suite des négociations entre le Pape et la France.

1. Ehrle, t. VII, p. 127. — Cf. Martène et Durand, t. VII, col. 661.

tuation. Avec toutes les formes respectueuses que commandait la nécessité du moment, Benoît déclinait de nouveau les propositions royales et refusait de se soumettre sans conditions. Le roi de France consentit enfin à envoyer des lettres officielles de sauvegarde pour le Pape et pour les cent personnes de sa suite : il chargeait le duc d'Orléans de protéger le pontife (18 oct. 1400)[1]. Sans entrer dans le fastidieux détail des négociations qui s'engagèrent alors, nous rappellerons seulement quelques faits saillants. Un concile devait se réunir à Metz, le projet échoua[2]; une autre tentative pour une réunion d'évêques du parti d'Avignon n'eut pas un meilleur succès[3]. Les cardinaux dissidents persistent dans leur attitude pleine de défiance et de hauteur vis-à-vis du pape prisonnier; ils tiennent peu de compte des intentions du roi, tout en repoussant avec énergie l'accusation de vexer indignement Benoît et ses compagnons de captivité. La situation du pontife empire de jour en jour, on échange de longs mémoires sans résultat, les projets pacificateurs n'aboutissent pas, on piétine sur place, on s'agite dans le vide. Telles sont, au commencement de l'année 1402, les difficultés au milieu desquelles se débat la papauté d'Avignon.

De son côté, que devenait le pontife de Rome? Les événements de France nous ont fait perdre de vue ceux qui se passaient, à la même époque en Italie. Boniface IX regagnait-il en autorité et en prestige tout ce qu'avait perdu son compétiteur? Consentait-il à

1. EHRLE, t. VII, p. 137 et suiv.
2. *Ibid.*, pp. 55 et 160. — Cf. *Ordonnances des rois*, t. VIII, p. 431.
3. EHRLE, *Archiv*, t. VII, pp. 206 et 256. Réunion à Senlis des cardinaux résidant à Paris et des ducs, pour faire réussir ce projet de concile. Cette assemblée avait été jusqu'ici ignorée des historiens. — Cf. VALOIS, t. III, p. 252.

accepter enfin cette voie de *cession* que Wenceslas, d'accord avec le roi Charles, essayait de lui imposer? Quels étaient ses rapports avec le roi des Romains et avec les électeurs de l'Empire?

Quand Wenceslas, lors de l'entrevue de Reims, se résigna à faire demander aux deux papes l'abdication volontaire, Boniface sentit que sa position devenait précaire et périlleuse. Pour regagner les bonnes grâces du roi des Romains, il lui proposa la couronne impériale (4 septembre 1398)[1]. Wenceslas, de plus en plus abruti par l'ivrognerie et la dissolution, ne répondit pas à ces avances. Il semble qu'à partir de cette époque, l'esprit d'imprudence et d'erreur se soit emparé de plus en plus de ce triste monarque. Les princes électeurs des rives du Rhin résolurent dès lors de se débarrasser de Wenceslas et ils ne désespérèrent pas de rendre Boniface favorable à leur complot. Le chef de cette opposition redoutable était Robert de Bavière, qui aspirait ouvertement à l'Empire.

C'est en vain que le roi des Romains, tardivement inquiet, voulut réunir des diètes, exciter les nobles à tirer l'épée et ses sujets à le défendre. Ses parents eux-mêmes l'abandonnaient : son frère Sigismond, qui guerroyait pour son propre compte en Moravie ne songeait guère à le soutenir. Les électeurs en vinrent jusqu'à traduire Wenceslas à la barre de leur tribunal et à vouloir juger leur chef hiérarchique. Ce n'était pas seulement dans l'Église, mais aussi dans l'Empire que prévalaient les idées subversives et révolutionnaires. Le roi des Romains refusa de se soumettre à ces injonctions, et les électeurs se regardèrent dès lors comme déliés du serment de fidélité. Ils se réunirent non loin de Coblentz

1. LINDNER, t. II, p. 365.

dans une petite chapelle qui existe encore aujourd'hui, et mirent Wenceslas en accusation. Ils lui reprochèrent d'avoir nui à l'Empire, d'avoir commis d'horribles cruautés, de n'avoir pas procuré la paix à l'Église, et le condamnèrent comme ayant été « inutile, inintelligent et indigne détenteur du Saint-Empire romain [1]. »

Le 20 août 1400, l'archevêque de Mayence lut solennellement la sentence de déposition, puis, le lendemain, les princes électeurs, réunis à Koenigstuhl, choisirent pour lui succéder le comte Robert de Bavière. Il fut couronné à Cologne, le 6 janvier 1401.

Robert était sans doute plus habile, plus moral et plus estimable que l'inepte Wenceslas; mais le caractère illégal et révolutionnaire de son élection sautait aux yeux et ne saurait être excusé que par les procédés maladroits, grossiers et tyranniques de celui qu'il remplaçait.

Aussi le Pape de Rome refusa-t-il d'abord de reconnaître ce choix des électeurs de l'Empire et de couronner Robert. Ce ne fut qu'à la fin de 1403, après beaucoup de tergiversations et de négociations, que Boniface se déclara en faveur du nouveau roi des Romains et confirma la déposition de Wenceslas. De son côté, Robert promit d'employer toutes ses forces à l'exaltation de l'Église catholique. Par conviction peut-être, en tout cas par devoir de reconnaissance et par intérêt personnel, il se crut désormais tenu à reconnaître le Pape romain comme seul légitime et à le défendre en toute circonstance.

La paix religieuse se trouvait donc reculée de plus en plus, puisque le nouvel empereur apportait à Boniface une force au moins égale à celle que le roi de France

1. Janssen, *Frankfurts Reichscorrespondenz*, t. I, p. 56.

allait rendre à son rival, en lui restituant l'obédience qu'il lui avait enlevée depuis cinq ans.

### § 4. — Que devient l'autorité dans l'Église ?

A la date où nous sommes parvenus, c'est-à-dire en 1403, le Pape d'Avignon est donc en état de demi-captivité et gardé à vue dans son palais, tandis que son rival de Rome vient à peine de conclure, avec le nouveau roi des Romains Robert, une paix dont le caractère précaire et louche n'échappe à personne. C'est le moment le plus aigu de la crise du grand schisme.

En reportant ses regards plus haut, le chrétien peut se poser une douloureuse question qui intéresse la foi :

Que devenait, dans des circonstances si critiques, au milieu du schisme et de la soustraction d'obédience, l'autorité suprême dont Jésus-Christ a investi son Église? Est-ce le captif d'Avignon ou le pontife impuissant de Rome, qui est l'unique dépositaire de l'autorité accordée par le divin fondateur? Est-ce que la moitié de l'Église qui, dans la réalité, n'adhère pas au véritable pontife, alors connu de Dieu seul, est vraiment une portion schismatique, dépourvue par conséquent des pouvoirs juridictionnels, notamment de celui d'absoudre, appartenant à la seule hiérarchie légitime? Est-ce que cette même moitié en serait venue jusqu'à perdre le pouvoir même de conférer le sacrement d'ordre et de consacrer validement les saints mystères [1] ?

Que la foi et la piété ne s'alarment pas. Dieu n'a jamais frustré de la puissance des clefs et des bienfaits qui en émanent une partie considérable de son Église.

1. Des thèses exagérées sur ce point ont été parfois soutenues par les théologiens d'Avignon. Cf. EHRLE, t. VII, p. 209.

entraînée par ses évêques dans une erreur *pratique* et de *bonne foi*. Le Pape d'alors, quel qu'il soit, est au moins investi de ce que le droit canonique appelle un *titre coloré*, parfaitement suffisant dans ces conditions d'erreur commune et pratiquement invincible, pour administrer les sacrements, pour garder et conférer la juridiction extérieure.

Les fidèles se trompent de chef peut-être, mais qu'importe? Leur erreur est involontaire et leur bonne foi parfaite. Les sacrements qu'ils reçoivent sont efficaces. l'autorité qu'ils respectent produit tous ses effets.

Les instructions données par le synode national tenu à Paris en 1395 indiquent parfaitement cette situation : « Dans les grands schismes précédents, disent-elles, il estoit cler et évident que l'un estoit intruz, combien qu'il fût soutenu de fait par aucuns seigneurs. Mais à présent, combien que la partie de l'intruz soit fausse, toutes-fois *est-elle grandement colourée et fondée par diverses escriptures et raisons*, et soutenue par plus grand nombre de clers notables qu'il n'en a en l'obéissance de notre saint père Benoît ; et si est certain que, au commencement du scisme, les deux esleuz furent esleuz par tout le collège des cardinaulx »[1].

Ces conditions toutes spéciales ont été bien appréciées à cette époque par saint Antonin : il est particulièrement compétent dans l'occurrence, car il fut longtemps attaché à un homme éminent, mêlé à toutes ces difficiles questions, le bienheureux cardinal Jean Dominici : « Il faut croire sans doute qu'il n'y a qu'une seule Église et un seul vicaire de Jésus-Christ, écrit le savant évêque. Mais s'il arrive que, par un schisme, on élise plusieurs Papes, il n'est pas nécessaire au salut de

1. Archives nationales, 5,518, f° 84, verso. — Cf. VALOIS, t. III, p. 35.

savoir que c'est celui-ci ou celui-là qui est le vrai pontife. Il suffit en général d'être dans la disposition d'obéir à celui qui est élu canoniquement. Le peuple fidèle n'est pas obligé de savoir le droit canon : il peut et doit s'en rapporter au sentiment de ses supérieurs et de ses prélats. Le chrétien qui se trompe est alors excusé par une ignorance presque invincible[1]. »

Écoutons maintenant un théologien moderne des plus autorisés : « Si, après l'élection d'un Pape, avant son décès ou sa renonciation, une nouvelle élection se produit, elle est nulle et schismatique : l'élu n'est point dans la série apostolique. Cela s'est vu au début de ce qu'on appelle, un peu à tort, [2] le *grand schisme d'Occident,* qui n'était qu'une apparence de schisme, au point de vue théologique. Si deux élections se faisaient simultanément ou à peu près, l'une selon les lois précédemment portées, et l'autre contre elles, l'apostolicité appartiendrait au pape légalement choisi, non à l'autre; et y eût-il même des obscurités, des doutes, des discussions et des déchirements cruels à ce sujet, comme à l'époque de ce prétendu *schisme d'Occident,* il n'en serait pas moins vrai, pas moins réel, que l'apostolicité existerait *objectivement* dans le *véritable* pape. Qu'importe, sous ce rapport objectif, qu'elle ne soit pas manifeste pour tous, et qu'elle ne soit reconnue de tous que longtemps après? Je sais qu'un trésor m'a été légué, mais j'ignore s'il est renfermé dans la caisse A ou dans le coffret B : en suis-je moins possesseur de ce trésor[3]? »

Ce sentiment fait écho à celui qu'exprimait au XV[e] siècle, le grand archevêque de Florence, celui

1. *S. Antonini Summa Histor.*, pars III, tit. XXII, c. 2. *Ibid.*, tit. XXIII, c. 8.

2. Cf. Bouix, *De Papa*, t. I, p. 461.

3. Didiot, *Logique surnat. objective*, n° 823 (Lille, 1892).

que la voix publique appelait « l'Antonin des conseils. »

Donc, la source de toute sainteté, de tout pouvoir législatif et judiciaire ne sera point tarie dans une moitié de l'Église. Le vrai pape est présent en elle ; il reste l'âme puissante de ce grand corps. Cette autorité gouvernementale n'est passée ni aux évêques, ni à la multitude des prêtres et des croyants, ni à l'Université de Paris, ni aux princes français ou étrangers parfois trop avides de sacerdoce, selon l'expression de saint Ambroise.

Le pouvoir sanctificateur ne perdra rien de son efficacité. En cette funeste époque, la disette et la guerre s'unissent aux troubles religieux pour tourmenter l'humanité [1]. La peste noire poursuit, à travers toutes les nations occidentales, sa course dévastatrice, et semble corrompre toutes les sources de la vie naturelle. Le monde, effrayé et abattu par la conspiration de tant de maux, semble plongé dans le désespoir. L'Église seule restera debout, portant dans ses mains sanctifiées le trésor des sacrements qui nourrissent, fortifient ou relèvent, ayant sur les lèvres les consolations divines et les surnaturelles espérances. En ce siècle de désastres, comme au temps plus heureux de saint François et de saint Dominique, chacune des deux parties de l'Église produit et fait grandir ces fruits merveilleux de vie spirituelle qui s'appellent des saints [2] ; par eux, dans chaque obédience rivale, elle a vivifié, guéri et édifié l'humanité.

S'il s'agit du pouvoir législatif et judiciaire, nécessaire à tout souverain, combien précaire nous le trouvons entre les mains royales d'alors ! L'esprit révo-

1. DENIFLE, *La Désolation des églises de France*, t. II, pp. 57-63.
2. Cf. le chap. IV de ce volume, p. 79.

lutionnaire a soufflé sur la chrétienté : depuis le temps de Philippe le Bel, il a affaibli toutes les monarchies. Il a déjà produit Wiclef en Angleterre et va bientôt faire naître Jean Hus en Bohême. Ces doctrines subversives vont se traduire par des faits. En Angleterre, Richard II vient d'être détrôné par son cousin Henri de Lancastre qui le fera bientôt assassiner. En Allemagne, Wenceslas vient d'être illégalement déposé et remplacé par Robert de Bavière, puis il sera jeté en prison.

En Hongrie, Ladislas et Sigismond se disputent le trône de saint Étienne, pendant qu'en Castille Henri de Trastamare tue de sa main son frère Pierre le Cruel.

En Navarre règne Charles le Mauvais qu'il suffit de nommer; en Aragon gouverne Pierre le Cérémonieux qui fait pendre par les pieds le légat chargé de l'excommunier.

En Italie, la débauche fait naître la cruauté, la chair appelle le sang. C'est Jeanne de Naples, la protectrice de Clément VII, qui a fait étrangler son premier mari pour les plus honteux motifs et qui meurt en 1382 étouffée par les ordres de son neveu; en 1386, c'est Charles de Duras qui tombe assassiné à Naples par la reine Elisabeth de Hongrie que le ban de Croatie met à mort à son tour. Au nord de la péninsule, c'est le gibelin Barnabo Visconti qui se souille de mille désordres et de mille cruautés et dont son neveu Galéas débarrasse le pays en 1385. Si nous rentrons en France, le tableau se complète sans s'embellir; Charles VI n'a que des lueurs intermittentes de raison et Isabeau de Bavière trahit la vertu aussi bien que le royaume. C'est la crise des trônes comme celle des autels.

En lisant le récit de toutes ces tragiques révolutions, on se rappelle certains vers magnifiques de Lucrèce. Lui aussi raconte les maux divers engendrés par l'am-

bition et dépeint l'existence misérable des souverains, exposés à l'envie, comme les sommets à la foudre.

Ergo regibus occisis subversa jacebat
Pristina majestas soliorum et sceptra superba...

« Les rois sont tués, la majesté antique des trônes abattue; les sceptres superbes gisent à terre, la couronne ensanglantée pleure son déshonneur [1]. »

Dans l'Église, au contraire, malgré les misères du schisme, la puissance de la tiare et des clefs reste intacte au sein de chaque obédience; l'une sans doute se trompe, mais veut rester fidèle quand même au véritable successeur de saint Pierre. La hiérarchie vraie et divine continue à exister et son autorité se répand comme la sève dans deux branches parallèles sorties du même tronc. Quel que soit celui que le peuple chrétien considère, par une erreur commune presque invincible, comme la vraie tête du corps ecclésiastique, il donne à ses subordonnés les mêmes pouvoirs qu'auraient pu leur accorder les papes incontestés qui se sont nommés Grégoire VII ou Innocent III [2]. Le pouvoir d'ordre et celui de juridiction ne font donc dé-

1. *De rerum natura*, lib. V, vers. 1134 et 1135.

2. Le père Conrad Eubel, à la page VI de la préface de l'ouvrage publié en 1900 : *Les Ordres mendiants de l'obédience d'Avignon* (Paderborn), remarque que les actes de gouvernement et de grâce de tous les Papes des trois obédiences ont été *également* respectés par le pape Martin V et par ses premiers successeurs. En effet, dans les écrits officiels de ces nouveaux pontifes, les Papes précédents ne sont jamais appelés antipapes, mais désignés par cette formule : *nommés Papes dans leur obédience*. Le docteur P. A. Kirsch, dans l'*Archiv für kath. Kirchenrecht* (année 1900, n° 2, p. 418), se rallie pleinement à cette manière de voir. Lire aussi dans la *Rœmische Quartalschrift* (1896), le remarquable article d'Eubel sur la conduite qu'on tenait, pendant le grand Schisme, quand un évêque élu dans une obédience passait dans une autre.

faut à aucun représentant de Jésus-Christ dans les deux obédiences. Plus tard seulement, Pierre de Lune, un jour abandonné de toute l'Église et exclu légitimement de la papauté, restera sans autorité, et sera réduit à la situation triste et ridicule de seul schismatique formel dans l'Église.

Le lien de l'unité morale et religieuse est donc demeuré intact entre tous les membres malgré la division momentanée des obédiences. C'est toujours l'*una fides*, l'*unum baptisma*, l'*unum corpus* de saint Paul et du Christ.

# CHAPITRE X.

## LA RESTITUTION D'OBÉDIENCE.

### § 1. — Évasion du Pape d'Avignon.

L'Université et la cour, la France et les nations étrangères s'inquiétaient de plus en plus de la situation anormale et intolérable faite au Pontife que presque toute l'Europe occidentale avait reconnu naguère comme légitime. Jusqu'à cette époque troublée, le rôle historique de la fille aînée de l'Église avait été de délivrer les papes de captivité, quand les rois lombards ou les empereurs allemands les avaient momentanément asservis. Le monde n'était point habitué à ce spectacle d'un roi et de princes français assumant la responsabilité de garder prisonnier le Vicaire de Jésus-Christ [1].

Si le peuple s'étonnait, le clergé se montrait peu satisfait des charges aussi lourdes que nouvelles qui pesaient sur lui depuis que le souverain avait usurpé le rôle de chef de l'Église. De son côté, l'Université avait plus d'une fois manifesté son mécontement [2] : elle voyait avec peine ses maîtres et ses élèves moins favorisés sous le rapport des bénéfices, depuis que les

1. Ehrle, *Archiv*, t. VII, p. 212. Instructions du cardinal de Pampelune à P. Ravat, évêque de Saint-Pons.
2. Ehrle, *ibid.*, p. 43.

évêques français s'étaient substitués au Pape dans la répartition des faveurs. La docte corporation avait même pris de nouveau son grand moyen de protestation et, dès 1400, elle avait suspendu ses leçons [1]. Quelques-uns de ses maîtres les plus honorés se rétractèrent au sujet de la soustraction : Gerson et Clémangis publièrent des lettres et des écrits dans lesquels ils demandaient formellement le retour à l'obédience de Benoît.

L'Université de Toulouse fut encore plus énergique ; ses députés parlèrent à Paris devant le roi avec une telle force que le duc de Berry, gouverneur du Languedoc, les fit jeter tous en prison [2]. L'Université de Paris répondit à cette violente attaque et, plus tard, le concile national de 1406 crut de son devoir de condamner la mémoire des docteurs toulousains [3]. D'un autre côté, l'évêque de Saint-Pons, Pierre Ravat, avait parlé avec énergie et avait osé reprocher aux trois cardinaux qui avaient attaqué Benoît à la cour leur déplorable félonie : « Si le Pape vient à mourir, dit-il au roi, ils ne pourront participer à l'élection du successeur, car ils ont commis un crime de lèse-majesté [4]. » De plus, les autres cardinaux tendaient à se rapprocher du pontife prisonnier. La cour elle-même était divisée. Si les ducs de Berry et de Bourgogne s'obstinaient dans leurs sentiments hostiles à Benoît, le duc d'Orléans, frère du roi, continuait à

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XX, 20. — Du Boulay, t. IV, pp. 234 et 871. — Hefele, *Histoire des conciles* (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1257.

2. Un certain nombre de pièces manuscrites se rapportant à cette époque ont été acquises en 1899 par M. Léopold Delisle à la vente de lord Ashburnham. En voir la liste dans le *Journal des Savants*, juin 1899.

3. Bourgeois du Chastenet, p. 234. — Vaissette, l. XXXIII, t. IX, p. 999.

4. *Chronic. Karoli VI* lib. XXIII, 1. — Schwab. *Johannes Gerson*, p. 153.

être le chevaleresque défenseur du pontife. Il comprenait la terrible responsabilité de la France, si pendant ce blocus trop prolongé il arrivait un malheur au Pape [1]. Des discussions violentes s'élevaient parfois entre eux à ce sujet, même dans les assemblées les plus solennelles. D'un autre côté, les cours de Castille et d'Aragon venaient de faire parvenir jusqu'à Paris l'écho de leurs plaintes trop justifiées à propos de l'emprisonnement prolongé du pontife d'Avignon. Une réaction s'opérait.

Benoît, encouragé par ces sympathies, profita d'une occasion de s'évader qui s'offrit à lui. Un chevalier normand, tout dévoué au duc d'Orléans, le capitaine Robert de Braquemont, était chargé de la garde du Pape; il jouissait du privilège d'entrer dans le palais d'Avignon et d'en sortir librement. L'adroit captif l'appelle, lui communique son dessein et obtient l'aide du capitaine.

Le soir du 12 mars 1403, Benoît revêt des habits d'emprunt, place sur sa poitrine la sainte Eucharistie. et dans ses vêtements une lettre de Charles VI munie du sceau royal, et il sort hardiment du château des Papes avec trois compagnons. Conduit par l'audacieux gentilhomme, il traverse heureusement tous les postes et se rend dans une maison de la ville où plusieurs chevaliers français qui l'attendaient, lui offrent leurs hommages et leurs services. Avec eux, il rejoint une escorte de 400 hommes que Braquemont tenait en réserve. Au lever du soleil, il s'embarque sur le Rhône et il arrive à Château-Renard [2], sous la protection du

1. EHRLE, *Archiv*, t. VII, pp. 66 et 92. — JOUVENEL DES URSINS (édit. Godefroy), p. 135.

2. *Chronic. Karoli VI* lib. XXIII, c. 16. — Cf. EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 419. — ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 139, donne la date du 12 mars.

roi de Sicile. Avignon, en s'éveillant, apprit la fuite du captif et la population laissa partir pour le rejoindre le reste des serviteurs du Pape. Les cardinaux eux-mêmes et plusieurs évêques allèrent présenter au pontife délivré les hommages qu'ils lui avaient parfois refusés dans sa prison : c'étaient des roseaux pliant à tout vent, dit le Chroniqueur de Saint-Denis [1].

Le jour même de son arrivée à Château-Renard, Benoît adressa au roi de France, à son conseil et à l'Université trois lettres de même teneur. Il leur disait en substance : « Notre détention n'a pas produit les résultats pacificateurs qu'on en attendait : nous nous en sommes délivré et nous vous en donnons avis comme d'une chose qui doit vous réjouir singulièrement. Nous espérons que la bonté divine fera servir notre fuite à la gloire de Dieu, à la prospérité de l'Église ainsi qu'à l'honneur de la maison royale de France [2]. »

Peut-être faut-il voir quelque ironie dans ces dernières paroles du Pape adressées à ceux qui l'avaient fait emprisonner. A notre avis, Pie VI, Pie VII et Pie IX quittant Rome dans des circonstances qui rappellent celles-ci, nous offrent un spectacle d'une grandeur et d'une dignité supérieures.

Benoît pourtant sut se montrer magnanime; il se réconcilia avec les cardinaux (29 mars 1403) et ne tira point vengeance des Avignonnais qui avaient été si longtemps révoltés, mais qui revinrent à l'obédience du Pape avec la versatilité dont ils avaient fait preuve en l'abandonnant [3]. Le pontife leva toutes les censures prononcées contre eux et les força seulement à répa-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XXII, c. 16.
2. *Ibid.*
3. Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, col. 1268. — Ehrle, *Archiv*, t. V, p. 419 et suiv. — Valois, t. III, p. 331.

rer les ruines qu'ils avaient faites dans le château où il s'était si énergiquement défendu.

### § 2. — La question de l'obédience.

A Paris, l'heureux succès de Benoît produisit les mêmes résultats de pacification. Le roi et les ducs n'étaient pas fâchés au fond de cette solution donnée à une situation qui les embarrassait plus qu'ils ne voulaient l'avouer. Le Pape d'Avignon envoya à la cour deux cardinaux qui ne lui avaient pas toujours été aussi favorables : nous connaissons Guy de Malesset et le cardinal de Saluces. Admis à l'audience royale, le 25 mai, le premier prit la parole et attaqua avec autant d'éloquence que de vigueur la soustraction d'obédience : « Tant qu'elle durera, ajouta-t-il, vous ne pourrez rien faire pour l'union. Bien que cette mesure ait été prise pour faire fléchir l'obstination coupable de Benoît, elle a été trop légèrement décidée. J'en demande la modification, sinon l'annulation. »

Ces paroles étaient graves, elles réclamaient une orientation nouvelle de la politique religieuse de la France; elles allaient l'obtenir, mais non sans délai. Le roi répliqua au cardinal qu'il avait convoqué à ce sujet tous les évêques du royaume et qu'eux-mêmes donneraient la réponse. Guy de Malesset n'aurait pu parler aussi ouvertement s'il n'avait été sûr que l'opinion publique était préparée à ce revirement et à cette sorte de coup d'État.

Gerson, en effet, s'était réjoui de la délivrance de Benoît ; dans une phrase originale, il le comparera plus tard à Jonas sortant de la baleine[1]. L'évêque de Cam-

1. *Opp. Gersonii*, t. II, col. 47.

brai Pierre d'Ailly, dont nous retrouvons le nom dans toutes les péripéties de ce grand drame, venait de publier un ouvrage fort remarqué sur la crise religieuse du royaume. Cet écrit est intitulé : *De materia concilii generalis*. L'auteur divise son sujet en trois points. Le premier traite de la matière et de la forme du concile qui doit terminer le schisme. Le second pose et résout cette question : Doit-on rendre à Benoît l'obédience avant de réunir ce synode ? Enfin, le troisième s'occupe des réformes nécessaires dans l'Église [1].

D'après les idées de Pierre d'Ailly, ce concile de l'obédience de Benoît doit s'abstenir de traiter des matières de foi ou des questions de réforme. Les accusations de parjure, d'hérésie ou de schisme portées contre le Pape d'Avignon ne seront pas davantage proposées au synode. Cette assemblée ne cherchera point de nouveaux moyens d'accommodement, les *trois voies* précédemment indiquées suffisent ; elle ne s'occupera que d'assurer la liberté dans les délibérations et de maintenir la paix entre la tête et les membres.

Point de formes nouvelles, mais l'application du droit commun et des antiques prescriptions de l'Église.

1. Ce traité a été jugé si important par Baluze qu'il l'a fait recopier en 1687, d'après le ms. 820 Colbert. Il en existe trois exemplaires à la Bibl. Nationale (1480, 1571 et 3124). Cet ouvrage est au moins aussi remarquable que le traité plus général de Durand de Mende, qui porte le même titre. Il se divise en trois chapitres : La première partie est empruntée à Gerson et a été imprimée par Ellies-Dupin parmi les œuvres du chancelier (t. II, col. 24) sous ce titre : *De Concilio generali unius obedientiae*. L'ordre des idées n'est pas le même, mais le fond est presque identique. La seconde partie est restée entièrement inédite. Quant à la troisième, Pierre d'Ailly l'a reproduite, en la modifiant légèrement, treize ans plus tard, et l'a présentée au concile de Constance. C'est le fameux traité, dont les Protestants ont si souvent abusé, qui est intitulé : *Tractatus super reformatione Ecclesiæ in Concilio Constantiensi*. Cf. *Petrus de Alliaco*, praef. XXXII, et p. 120. Nous aurons occasion d'en parler de nouveau plus loin, aux chapitres XV et XVIII.

Point d'intervention du pouvoir civil. si souvent disposé à usurper.

L'évêque aborde ensuite le sujet plus immédiatement pratique : Faut-il restituer l'obédience à Benoît avant la réunion du Concile? Il expose avec une certaine prolixité les trois opinions qui avaient cours en ce moment. La première demandait purement et simplement la restitution immédiate de l'obédience. Bien que d'Ailly ne le dise point, c'était la pensée de Gerson et du duc d'Orléans. L'évêque appuie cette manière de voir sur un bon nombre de textes du droit canon.

La seconde absolument contradictoire niait la nécessité et même la convenance de cette restitution, et s'appuyait sur les accusations portées contre Benoît par les trois cardinaux envoyés à Paris en 1399 de la part du Sacré Collège[1]. Nous connaissons tous ces crimes dont on s'efforçait de charger le pontife d'Avignon. Les ducs de Berry et de Bourgogne, une partie des docteurs de l'Université et le patriarche Simon de Cramaud étaient d'avis de maintenir le *statu quo*.

Enfin la troisième opinion, qui triomphera au concile de 1406 tenait le juste milieu entre les partis extrêmes et établissait des distinctions. Elle disait : Il y a des droits, des prééminences, des honneurs qui sont dus de droit divin au Pape, parce qu'il est le chef de l'Église universelle. D'autres sont accidentels et parfois usurpés au préjudice des prélats et des églises inférieures; tels sont les collations d'évêchés, les réserves pour les bénéfices ecclésiastiques et d'autres privilèges récents et abusifs qu'on appelle les droits de la Chambre apostolique et que saint Pierre et ses vénérés successeurs n'ont point connus. Que les premiers

1. Voir chapitre précédent, p. 176.

privilèges soient restitués au Pape, c'est justice; lui rendre les seconds, serait injuste et pernicieux.

De longues considérations juridiques tendent à appuyer cette opinion et la connaissance que nous avons du caractère et des autres œuvres de d'Ailly nous permet de croire que ce tiers parti est bien celui auquel appartenait l'auteur.

La discussion se termine par cette prière touchante : « Dans cette extrême diversité de sentiments, que le Seigneur Jésus nous accorde de choisir ce qu'il sait être le plus utile et le plus convenable à l'honneur de son nom et au salut de la sainte Église! Ainsi soit-il[1]. »

A cause de ces divergences d'opinions, on aurait discuté longtemps encore sans aucun profit, si le duc d'Orléans, avec la permission du roi, n'eût brusqué les choses et mis fin aux débats. Il chargea les métropolitains de recueillir en secret et par écrit les votes de leurs subordonnés, puis il réunit les prélats à Paris, le 28 mai 1403, en l'hôtel royal de Saint-Paul, pendant l'absence du roi et des ducs, ses oncles. Les partisans de la restitution d'obédience étaient les plus nombreux; quand Louis d'Orléans le sut, il prit soin d'en avertir immédiatement le roi. Charles s'en réjouit et donna son adhésion publique à ce projet réparateur (28 mai 1403). Il prêta un serment solennel, en fit dresser un acte authentique et fit chanter un *Te Deum* à Paris et à Saint-Denis. Malgré les résistances des oncles du roi, l'Université à une grande majorité acquiesça aux propositions de Charles.

L'évêque de Cambrai avait été choisi pour annoncer

1. Ms. 1480, de la Bibl. Nat. f. 108. Nous n'analysons pas la troisième partie qui a été souvent réimprimée (*Opp. Gersonii*, t. II, p. 903), et qui d'ailleurs n'a point de rapport avec la question actuelle.

solennellement la restitution d'obédience à Notre-Dame de Paris. Pendant la messe dite par le cardinal de Poitiers, Pierre d'Ailly prit la parole devant le roi, les ducs, les évêques et une nombreuse assistance (30 mai 1403). Nous n'avons plus son discours, mais les *Chroniques de Charles VI*, écrites par le Moine de Saint-Denis, nous ont conservé les articles du traité qu'il lut en terminant.

Voici quelles étaient les conditions de cette restitution d'obédience : « Le Pape s'engageait à accepter la voie de *cession*, si son adversaire venait à abdiquer, à mourir ou à être déposé. Il révoquait toutes ses protestations et cassait toutes les procédures faites pendant la soustraction d'obédience et pardonnait toutes les offenses faites à sa personne.

« D'un autre côté, les seigneurs de France se joignaient au duc d'Orléans pour supplier le Pape de diminuer les charges des églises du royaume, d'approuver et de maintenir les collations et promotions faites durant la soustraction, par les prélats ordinaires.

« Benoît s'engageait enfin à convoquer, dans le délai d'un an, un concile de tous les prélats de son obédience pour y traiter du rétablissement de l'union, de la réforme générale, des libertés de l'Église et des subsides que le Saint-Siège percevait en France[1]. »

Ce dernier article était dû, sans doute, à l'influence personnelle et aux ouvrages récents du savant évêque de Cambrai[2].

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XXIV, c. 6. — Cf. Ehrle, t. VII, p. 280. Il publie en français une copie de ce document. — Cf. Alpartil (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. Ehrle), p. 463.

2. Pierre d'Ailly avait publié non seulement le *De materia concilii generalis*, mais encore le *Tractatus brevis de varietate viarum ad unionem Ecclesiæ*. Voir ce dernier traité dans Alpartil, *Chronica actitatorum* (édit. Ehrle), p. 497 et suiv.

Après cette grandiose manifestation, le cardinal de Thury et plusieurs membres de l'Université adhérèrent à la restitution d'obédience. Une ambassade solennelle alla en porter l'heureuse nouvelle au Pape [1] ; l'évêque de Cambrai et l'archevêque d'Auch se présentèrent devant Benoît pour réclamer l'exécution prompte et entière de ses promesses (1er sept. 1403).

La restitution d'obédience était conditionnelle et tout dépendait de la fidélité avec laquelle Benoît se conformerait aux quatre articles du traité. Malheureusement le caractère du pontife d'Avignon reprit bien vite le dessus. Chaque jour, il imaginait un faux-fuyant, il faisait naître une difficulté. Tantôt il refusait de confirmer les promotions faites pendant la soustraction, il privait de leurs bénéfices des sujets très dignes ; tantôt il accablait de taxes et de décimes les Églises de France et l'Université [2], il multipliait les réserves et ressuscitait toutes ces prétentions qui avaient naguère tant indisposé le clergé français. Il refusait d'écouter ses partisans les plus intelligents et les plus dévoués [3]. Ses succès momentanés semblaient ne l'avoir rendu que plus altier et plus opiniâtre et l'avoir attaché davantage à sa douteuse dignité.

Néanmoins, il se croyait obligé de garder encore quelque mesure, de contenter les princes français et surtout le duc d'Orléans, en leur donnant de vagues assurances, et en commençant quelques vaines démarches pour rétablir l'union. C'est ainsi que le 8 janvier 1404 il lança coup sur coup cinq bulles qui pro-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XXIV, c. 8. — Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, col. 1031.

2. *Chronic. Karoli VI* lib. XXIV, 16 et lib. XXVI, 1 et 2. — Cf. Doizé, *Le dernier pape d'Avignon* dans les *Études*, t. XCIV (1903), p. 347.

3. C'est ainsi qu'il fit la sourde oreille aux objurgations si vigoureuses que lui adressa Gerson dans les discours qu'il prononça devant lui à Marseille, puis à Tarascon le 1er janvier 1404. *Opp. Gersonii*, t. II, coll. 50 et 54.

mettaient de sa part tous les sacrifices pour rétablir l'union religieuse[1]. C'est ainsi encore qu'en juin de la même année, il assura qu'il enverrait à son rival Boniface des ambassadeurs attitrés. Il le fit en effet et cette ambassade eut à sa tête l'évêque de Saint-Pons. Elle était chargée de renouveler la proposition suivante que nous avons déjà entendu formuler par Benoît et que la France avait dès longtemps rejetée. Les deux pontifes rivaux devaient avoir une entrevue en un lieu désigné pour se concerter sur les moyens de rétablir la paix. Le Pape français offrait de se rendre en Italie sur un territoire neutre. Il proposait de défendre à ses cardinaux de lui donner un successeur, s'il venait à mourir, mais il demandait que Boniface agît de même[2].

### § 3. — Mort de Boniface IX. — Élection d'Innocent VII.

Le pontife italien était déjà souffrant quand les ambassadeurs arrivèrent à Rome le 22 septembre : il les reçut néanmoins[3]. Les envoyés lui représentèrent que la voie qu'ils proposaient aurait pour lui de grands avantages. Le Pape leur demanda de les préciser ; mais ceux-ci insistèrent sur le projet d'entrevue et ne firent point d'autre ouverture.

Quelques jours après, Boniface rendit le dernier soupir (1er octobre 1404). Dans une lettre adressée au roi de France, Benoît raconte que cette mort si inopinée fut avancée par une vive discussion que le Pape de Rome aurait eue avec les envoyés français. Ceux-ci se seraient montrés très irrespectueux et auraient riposté vertement aux attaques dont le Pape d'Avignon prétendait

1. Raynald, a. 1404, n. 4-6. Ehrle, *Archiv*. t. V, p. 464 et t. VII, p. 286. — Valois. t. III, p. 356. — Cf. Haller, *Papsttum und Kirchenreform*, p. 261-262.

2. Niem, *De Scismate*, l. II, 23. — Martène et Durand, *Veterum Script. nova coll.*, præf. lxiii et 686. — Alpartil (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. Ehrle), p. 147. — 3. Valois, t. III, p. 373.

avoir été l'objet[1]. Si la relation de Benoît est authentique, elle est peu honorable pour ses ambassadeurs. Mais elle est contredite par une note officielle envoyée un peu plus tard (13 mars 1405) à l'Université de Paris, par le successeur de Boniface[2].

Ce rapport ajoute : le Sacré-Collège ne voulut pas entrer en conclave sans avoir mandé les envoyés français afin de savoir d'eux s'ils avaient des instructions pour ce cas imprévu, s'ils possédaient des pouvoirs suffisants pour résigner au nom de Benoît. Dans ces conditions, les cardinaux se seraient fait un devoir de surseoir à l'élection du futur pontife. Les ambassadeurs déclarèrent qu'ils n'avaient pas d'ordre de leur maître sur ce point. On leur offrit alors de députer quelques-uns d'entre eux au Pape d'Avignon pour solliciter cet ordre. Ils refusèrent en disant que Benoît ne consentirait jamais à cette cession. En ce moment même, une grande agitation régnait dans la Ville éternelle. On engagea les envoyés à retarder leur départ, car il n'y avait point de sûreté pour eux à s'éloigner au milieu de ce tumulte. Ils ne voulurent rien entendre et sortirent de la ville. Ils eurent le malheur de tomber aussitôt entre les mains du commandant du château Saint-Ange, qui les fit jeter en prison et ne les relâcha qu'au prix d'une rançon de cinq mille ducats. Les cardinaux firent mille efforts pour les tirer d'embarras, mais ils ne purent y réussir, car ils n'avaient point d'autorité sur le châtelain pendant la durée du conclave[3].

1. Martène et Durand, l. VII, praef. LXIV et 690. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1274. — *Chronic. Karoli VI* l. XXV, c. 22.
2. *Ibid.*, l. XXVI, c. 2 et 3.
3. *Chronic. Karoli VI*, *ibid.* — Niem, l. II, c. 24. — Du Boulay, t. V, p. 109. — Voir dans Zanutto, *Il pontefice Bonifazio IX* (Udine, 1904), la lettre de Bernard de Borgoponte du 7 octobre 1404 à ses concitoyens de Cividale.

Comme, à Paris, plusieurs doutaient de la véracité de ce récit, le duc de Berry en fit demander confirmation à Rome et il obtint une réponse tout à fait conforme au rapport officiel précédemment envoyé[1]. Cette réponse était signée d'Innocent VII, nouvellement élu souverain pontife. Ce pape se nommait Cosme Meliorati et descendait d'une famille obscure des Abruzzes. Il avait été archevêque de Ravenne, puis de Bologne, et c'est dans cette ville qu'il avait été nommé cardinal. Sa vie était exemplaire, sa science peu commune et la pureté de ses mœurs irréprochable. Avant d'être promu, il avait fait, comme les autres cardinaux, le serment de travailler de toutes ses forces, s'il était élu, à l'extinction du schisme et de résigner sa charge s'il le fallait[2].

Innocent commença par tenir les promesses faites par Cosme Meliorati et annonça aussitôt un concile de son obédience[3]. Malheureusement Rome s'agitait. Les Savelli et les Conti fournissaient des chefs à l'émeute. Le souvenir des Gibelins, ennemis séculaires des papes, celui de Rienzi, l'ardent révolutionnaire, n'étaient point morts dans l'âme du peuple. Le pontife fut obligé de recourir aux armes de Ladislas, roi de Naples. Celui-ci étouffa la révolte, mais il fit payer cher sa protection. Cette intervention et ces perturbations sanglantes jetèrent le Pape au milieu des passions et des représailles politiques, et lui aliénèrent de plus en plus l'es-

1. *Chronic.*, lib. XXVI, c. 3. — Registre acheté à la vente Ashburnham, f° 17. Cette lettre est de fin avril 1405.

2. *Vita Innocentii VII*, apud MURATORI, t. III, p. II, p. 832. — MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus*, t. II, col. 1274.

3. F. BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 190. — F. BLIEMETZRIEDER, a publié dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-und dem Cistercienser-Orden* (1906), t. XXVII, p. 355-367 (*Die Konzilsidele unter Innocenz VII und König Ruprecht von der Pfalz*) le texte du discours prononcé devant Innocent VII par Ulrich d'Albeck, ambassadeur de Robert, roi des Romains, pour demander la réunion d'un concile.

prit des Romains qui le forcèrent à se réfugier à Viterbe. Le Vatican et les palais des cardinaux furent saccagés, les serviteurs du Pape tués et Rome fut, pendant tout ce règne, en pleine anarchie [1].

Au sein de tous ces troubles, il perdait de vue la seule question essentielle, celle du schisme à éteindre. De son côté, Benoît ne se souciait pas de retourner à Avignon qui avait été si longtemps pour lui un lieu de captivité. Salon, Tarascon, Marseille et Nice l'avaient vu successivement dans leurs murs. Il déclara solennellement vouloir pousser jusqu'à Viterbe pour y négocier avec son adversaire. Le 16 mai 1405, on vit arriver à Gênes ses six galères pavoisées.

Boucicaut y commandait alors au nom de la France et reçut magnifiquement le pontife que son indigne frère avait assiégé naguère en Avignon [2].

Les processions succédaient aux banquets et les réceptions solennelles aux revues pompeuses des troupes amenées par le Pape. Saint Vincent Ferrier se rendit en ville sur la demande de Benoît et émerveilla la contrée tout entière par le don des langues, la multiplication des miracles et des fruits de sainteté. Pierre d'Ailly, inscrit maintenant au nombre des référendaires du pape, était allé à Gênes préparer la venue de Benoît. Il prêcha devant lui au jour de la Trinité, et obtint l'établissement de cette fête pour toute son obédience. Le pontificat nomade de Benoît ne manquait pas d'un certain éclat; il le conservera jusqu'au jour où son obstination forcera les plus saints et les plus dévoués à l'Église de l'abandonner à son malheureux sort.

En attendant, plus Benoît voit Innocent embarrassé dans les difficultés politiques, plus il multiplie les dé-

1. GUIRAUD, *L'État pontifical après le grand Schisme*, p. 14.

2. ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 148 et suiv.

marches plus ou moins sincères afin de montrer son désir d'arriver à l'union. Déjà il avait fait demander au Pape de Rome des sauf-conduits pour que ses nonces pussent descendre en Italie, celui-ci les refusa. Puis il avait annoncé son dessein d'aller lui-même trouver son rival à Viterbe pour s'entendre avec lui, et il pria le roi Charles de lui envoyer comme garde d'honneur quelques princes de sa cour : le souverain accepte et députe le duc de Bourbon. Benoît, pour payer les frais de cette démarche, impose de nouvelles décimes sur les biens du clergé français ; le clergé s'acquitte sans trop de réclamations, persuadé que l'union est proche[1].

De nouveau, le Pape d'Avignon réclame d'Innocent VII un sauf-conduit ; celui-ci s'obstine à le refuser, sous prétexte que les projets de son compétiteur n'offraient rien de sérieux[2].

Mais Benoît déploie plus de zèle à mesure qu'il voit son rival témoigner plus d'indifférence. Il demande à la République de Gênes des galères en nombre suffisant pour le transporter à Rome[3]. Mais on perd du temps, la peste se déclare dans la ville et sur toute la côte ; le Pape en est réduit, pour l'éviter, à errer sur son navire de Gênes à Savone, de Savone à Monaco, de Monaco à Nice, enfin de Nice à Marseille. C'est de la ville de Nice qu'il convoque un concile général de son obédience pour la Pentecôte de l'année 1407.

### § 4. — Vives discussions à Paris.

Sur ces entrefaites, le Pape d'Avignon envoya dans

1. *Chronic.*, lib. XXVI, c. 1. — MARTÈNE et DURAND, *Veterum Script.*, t. VII, col. 686.
2. NIEM, II, 37.
3. JEAN JOUVENEL DES URSINS, p. 171.

la capitale, au commencement de 1406, le cardinal de Chalant afin de rattacher de plus en plus les ducs à son parti. Ils étaient alors les vrais maîtres de la France, car le roi ne recouvrait la raison que par intervalles. Le légat fut accueilli avec froideur et il fut surtout blâmé quand il appela l'Université « un nid de brouillons [1] ». Il renouvela ses attaques contre elle lorsqu'il obtint son audience solennelle et traita de bavards indignes de toute confiance ceux qui accusaient Benoît [2].

Ces violences ne restèrent pas sans représailles, ni ces attaques sans réponse. Il y avait alors à Paris un professeur de théologie, appelé plus tard à une peu enviable célébrité : c'était le docteur Jean Petit. Normand de naissance[3], poète à ses heures[4], orateur disert, passionné, sarcastique, et surtout politique retors, il devait se signaler ensuite par son apologie du tyrannicide. En 1406, il se posait comme le défenseur officiel de l'Université contre les attaques de Benoît et de son légat. Le 27 mai, Petit prit hardiment l'offensive et proposa de refuser à nouveau l'obédience à ce pontife d'Avignon qui écrasait d'exactions l'Église gallicane.

Le 7 juin 1406, un des plus ardents professeurs de théologie, Pierre Plaoul, attaqua la lettre de l'Université de Toulouse qui défendait Benoît, et demanda que ses auteurs fussent jugés criminellement. Il compara la situation du roi dans le royaume avec celle du Pape dans

1. *Chronic.*, lib. XXVI, c. 27.

2. *Ibid.*, lib. XXVII, c. 1.

3. Siméon Luce et Tschackert en font un dominicain ; Hefele, Hergenrœther et Michelet un frère mineur. Il appartenait réellement au clergé séculier. Il fut enterré à Hesdin dans la maison des Franciscains en 1411. — Cf. DENIFLE, *Chartul.*, III, 462.

4. La Société rouennaise de Bibliophiles vient de publier *le Livre du champ d'or* et les autres poèmes inédits de Jean Petit, un vol. in-4, de LI-247 p.

l'Église : « Le roy est seigneur de ses subgiez, dit-il, mais le pape n'est pas seigneur de l'Église, mais menistre. L'Église est confermée en foi en laquelle elle n'erre point; mais le pape puet errer [1]. »

Puis Jean Petit reprit la parole et fit à Benoît mille reproches dans un long discours plein de verve et de violence. « On a rendu l'obédience au Pape d'Avignon sous conditions, dit-il ; ces conditions n'ont pas été remplies. Benoît a violé sans pudeur ses serments et ses promesses. Vous savez tous avec quel empressement il a exigé les procurations, les annates, les dîmes et les services inventés par quelques-uns de ses prédécesseurs, au grand détriment du clergé. »

Le lendemain, Jouvenel des Ursins, avocat du roi, reprit toutes ces conclusions et rendit sa décision juridique. Elle comprenait trois points :

1° Le mémoire de l'Université de Toulouse en faveur de Benoît et de la restitution d'obédience sera livré aux flammes.

2° Le roi est dans son droit en s'opposant aux demandes d'argent que multiplie le Pape.

3° Benoît n'a pas rempli les conditions mises à la restitution d'obédience; le roi a donc le droit de la refuser de nouveau [2].

Les deux premières conclusions furent admises sans difficultés [3]. La troisième était plus grave et pouvait replonger la France dans tous les désordres et les malheurs de la soustraction d'obédience. De leur côté, les partisans du Pape s'agitaient pour obtenir des délais. Le Parlement se décida à ne pas prendre de résolution

1. *Arch. nation.*, x 1°, 4787, f° 359.
2. *Chronic. Karoli VI* lib. XXVII, c. 2. — HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VI, 2° partie, p. 1287.
3. La première conclusion fut admise le 17 juillet et la seconde le 11 septembre.

avant la réunion des prélats de France qui devait avoir lieu à la Toussaint de cette année 1406.

En Italie, les affaires de l'union marchaient mal. Innocent, que nous avons vu assez bien disposé, se refroidissait. Il faisait décider par quelques curiaux et quelques ambassadeurs qu'il n'était point obligé de tenir le serment prêté par lui avant le conclave, de travailler efficacement à la paix de l'Église. Ses familiers s'étonnèrent hautement de ce revirement subit. Son oreille fut offensée de leurs propos et il déclara impérieusement au grand pénitencier et au vice-chancelier qu'ils eussent à faire taire ces discoureurs parce qu'il ne voulait plus entendre parler de l'affaire de l'union.

Telle était donc, à la fin de l'année 1406, la situation respective des deux obédiences. Aucune voie n'avait abouti, aucun expédient politique ou militaire n'avait réussi : la paix semblait plus éloignée que jamais et les amis de l'Église ne pouvaient que déplorer la ruine de leurs espérances aussitôt évanouies que conçues.

Vers cette époque, une femme distinguée, Italienne de race, mais Française d'adoption, écrivait *le Livre des fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. « O quel flayel! s'écriait-elle, o quel douloureux meschief qui encore dure et a duré jà l'espace de vingt-six ans! Ne taillée n'est cette pestilence de cesser, si Dieu, de saincte miséricorde, n'y remédie! Car jà est cette détestable plaie comme apostumée et tournée en accoustumance... Si est grand péril que mort soudaine s'en suive quelque jour en la religion chrétienne.[1] »

1. *Livre des fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V.* (Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France, 1re série, t. VI, p. 116).

## CHAPITRE XI.

### LE CONCILE DE PARIS EN 1406.

#### § 1. — Préliminaires et premiers débats

La quatrième grande réunion ecclésiastique depuis l'avènement de Benoît allait donc avoir lieu à Paris.

Son but, bien marqué par l'avocat du roi Jouvenel des Ursins, n'était point de donner une décision en matière de foi ou de discipline. Il n'était pas davantage d'indiquer un nouveau moyen de mettre fin au schisme : tous avaient été employés et tous s'étaient trouvés infructueux.

Il s'agissait pour le clergé de donner au roi d'utiles conseils, en particulier sur ce point délicat : faut-il rester fidèle à Benoît ou est-il nécessaire de l'abandonner de nouveau? Est-il opportun de reprendre cette mesure extrême qui se nomme la soustraction d'obédience?

Telle était la question que les évêques et les docteurs de l'Université étaient appelés à résoudre.

Problème grave, car c'était de nouveau créer un schisme dans un schisme et raviver les blessures que l'on voulait guérir. Question qui n'aurait pas dû se poser, car si le clergé de France considérait Benoît comme légitime, il n'appartenait ni à l'épiscopat, ni à

l'Université, ni à la royauté de lui refuser obéissance en tout ou en partie. Mais, en temps de révolution, quand une fois on a méprisé les supériorités légitimes, on est condamné, par une sorte de punition, à ne pouvoir plus s'arrêter, et à descendre plus bas qu'on ne l'aurait voulu dès l'abord.

L'initiative de cette motion schismatique revenait à l'Université, depuis longtemps mécontente du Pape d'Avignon. Le rôle de l'*Alma Mater*, après avoir été conciliateur à partir de 1390, était devenu peu à peu agressif et irrespectueux à l'égard du pontife français. On n'avait ménagé à Clément et à Benoît, ni les procédés frondeurs, ni les réclamations intéressées, ni les paroles d'aigreur, ni même les menaces de déposition.

Certains maîtres de la docte corporation, gonflés de l'importance que les événements leur donnaient, n'étaient pas plus dociles à l'égard des évêques et s'attribuaient un rôle présomptueux et excessif.

Dès 1391, ces professeurs n'avaient pas craint de se présenter comme investis d'une mission attentatoire aux droits de l'autorité épiscopale. Ils prétendaient être, dans le corps de l'Église, comme la *raison* dictant ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qu'il faut faire ou éviter. Ils ne laissaient aux prélats que le rôle de la *volonté*, le pouvoir exécutif, l'obligation morale d'agir selon les lumières à eux transmises par l'intelligence qu'ils prétendaient représenter [1]. Le doctorat leur semblait un sacrement. C'était la déraison pratique s'exprimant dans la langue du pédantisme.

Dans ce synode de 1406, l'*Alma Mater* ne restera que

1. Dissertation de Gilles des Champs ou de Jean Gerson. — Cf. DENIFLE, *Chartularium*, t. III, n° 1063.

trop fidèle à ce rôle usurpé. Elle cherchera à imposer ses vues, sa ligne de conduite et même ses haines, et elle se déclarera insultée quand on se permettra de lui résister.

Le pouvoir royal ne se montrera pas moins susceptible, et l'on devine au milieu de quelles difficultés devaient parler et agir les évêques réunis à Paris[1].

Une quarantaine de prélats et de docteurs se trouvèrent rassemblés au palais par ordre du roi, le 18 novembre 1406. On décida d'abord que, pour éclairer le concile sur les points en litige, chaque parti choisirait un certain nombre de théologiens et de canonistes qui exposeraient contradictoirement les raisons pour et contre. Au fond, la lutte s'engageait entre l'Université et le Pape qu'elle avait imprudemment reconnu, puis obstinément défendu.

Les défenseurs de l'Université furent d'abord maître Pierre-aux-Bœufs, maître Jean Petit, le patriarche d'Alexandrie Simon de Cramaud, puis Pierre Le Roy, abbé du Mont-Saint-Michel, et le liégeois Pierre Plaoul. Ils devaient se partager les points de l'argumentation et les réponses à opposer aux raisons des adversaires.

Les orateurs du Pape furent maître Guillaume Philastre, doyen de l'église de Reims, l'archevêque de Tours, Ameilh du Breuil, et l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly. Ils devaient s'entendre pour répliquer aux détracteurs de Benoît.

L'avocat général, chargé de parler au nom du roi

1. Les discours ont été publiés, d'après un ms. de Saint-Victor, par Bourgeois du Chastenet, p. 94-234. Ils sont incomplètement résumés dans les *Chronic. Karoli VI* lib. XXVII, c. 17, dans Du Boulay, t. V, p. 132, et dans les *Opp. Gersonii*, t. I, p. XIX. — Voir le ms. fr. 23428 de la Bibl. nat.

et de développer les conclusions, était Jouvenel des Ursins.

Le 18 novembre 1406, après une messe solennelle célébrée par l'archevêque de Rouen, tous les prélats, les docteurs, les professeurs se rendirent processionnellement dans la petite salle du palais sur la Seine et se présentèrent à l'audience. Ce fut en présence du duc de Guyenne, que les orateurs appellent « digne hoir de France, fleur de pureté et d'innocence, nouveau Josias au visage d'ange », du duc de Berry, son oncle, et du roi de Sicile Louis, que se tint cette grande assemblée.

Le cordelier parisien Pierre-aux-Bœufs, docteur en théologie, ouvrit la discussion. Il était le premier organe de l'Université qui avait eu, ce semble, grand tort de le choisir. Dans son exhortation emphatique, il fait un tableau des troubles religieux qui ont suivi l'élection de Clément VII. Il assimile le schisme au *halo* qu'on voit autour des astres : c'est un cercle qui n'a point de fin ; en comparaison, les dissensions théologiques précédentes ne sont que des demi-cercles ou des lignes droites. Puis il compare les prélats aux planètes et les bénéficiers aveuglés par leurs dignités aux oiseaux de nuit « qui mettent leur bec en la plume au soleil levant ». Les différents membres du corps de l'homme, et enfin les fleurs et les fruits lui fournissent d'autres similitudes, et l'orateur arrive à la fin de son prolixe discours d'introduction sans conclure[1]. C'est une préface banale, prétentieuse et amphigourique. L'auteur parle quelque part « des verdures de feuilles de belles paroles, vuides de fait », c'est la meilleure appréciation de son discours.

1. Bourgeois du Chastenet, p. 98.

Tout autre est le réquisitoire de maître Jean Petit contre Benoît. Il s'excuse tout d'abord d'être rude par nature et il s'accuse de parler « hastivement et chaudement comme s'il était en colère ».

L'irascible docteur présente un résumé historique de tout ce qu'on avait fait depuis douze ans pour arriver à la *cession;* il attaque violemment le Pape d'Avignon, ses parjures, ses exactions, ses subterfuges aussi nombreux que peu loyaux. Il n'épargne pas non plus le pontife de Rome, et s'efforce de démontrer que tous deux sont schismatiques et véhémentement suspects d'hérésie.

« La restitution d'obédience à Benoît fut conditionnelle, dit-il; les quatre conditions n'ont point été remplies : donc la France doit se séparer de nouveau du Pape qui a manqué à sa parole [1]. »

Après ces agressions de Jean Petit, le patriarche d'Alexandrie monta à la tribune et prononça un discours rempli de considérations plus dignes et plus élevées, mais entaché d'erreurs graves au point de vue théologique.

Il prétend montrer « que la requeste de l'Université doit être accomplie et que le roy ni les habitans du royaume ne doivent obéir ne à l'un, ne à l'autre des deux contendants de la papauté ».

Partant de cette supposition que les pontifes rivaux, « *ces deux renards* », comme il les appelle, sont *schismatiques,* il s'efforce de démontrer que ces papes ne peuvent plus promouvoir aux évêchés ni aux cures, que leurs ordinations ne sont pas sûres, et que ceux qu'ils ont créés évêques ou prêtres pèchent mortellement en donnant ou en recevant les sacrements; con-

1. Bourgeois du Chastenet, pp. 105 et 113.

séquences outrées tirées d'une hypothèse gratuite [1]. « Je ne say comme l'on souffre de tels ennemis de notre foy, des Antechrists, des destruiseurs de chrestienté », s'écrie-t-il. Simon de Cramaud va plus loin : « Qui se feint tenir la sainte Foy et contemne les traditions des saints Pères et des saints Docteurs et par occasion de ce divise l'Église, il est hérétique. Celui qui damnablement tient l'Église en schisme est même hérésiarque, selon les saints Docteurs [2]. »

Simon de Cramaud est lui-même bien plus sûrement schismatique, quand il propose que les prélats français puissent juger de tous les appels en dernier ressort. Les évêques et archevêques en appelleront aux primats de France. « N'avons-nous pas les archevêques de Bourges, de Vienne et de Lyon qui sont primats? Il serait plus convenable de faire juger en France, et non en Italie, les causes françaises? Néanmoins, conclut-il, je ne voudrais rien dire contre les libertés et franchises de la sainte Église de Rome [3]. » Jusqu'à cette époque de trouble, jamais cette proposition audacieuse n'avait été émise. Avant l'orateur de 1406, jamais un prélat n'avait osé contester au Saint-Siège le droit de juger les causes importantes en dernier et suprême ressort. La pragmatique sanction de Bourges et le gallicanisme tout entier sont en germe dans ce discours plein de prétentions et de révolte.

Quelques jours après, le 7 décembre, les défenseurs de Benoît répliquèrent, en présence du roi et des ducs. Guillaume Philastre [4], doyen de Reims et futur cardinal,

1. Bourgeois du Chastenet, p. 120.
2. *Ibid.*, pp. 122 et 157.
3. *Ibid.*, p. 124.
4. Sur Guillaume Philastre, voir J. Rest, *Kardinal Fillastre bis zur Absetzung Johanns XXIII auf dem Konstanzer Konzil* (Fribourg, 1908)

était le premier inscrit. Après avoir formulé des excuses « sur son ignorance et la rudesse de son engin [1] », après avoir comparé les différentes Facultés aux quatre animaux de l'Apocalypse, il s'étonna de l'audace qu'elles avaient d'attaquer et de vouloir juger le Pape. « Je ne trouve pas, dit-il, que toutes les nations ensemblées puissent condamner le Souverain Pontife. Comment donc par un concile qui est en petit nombre quant au regard de toute l'Église, qui n'en est que la quarte ou quinte partie, le jugerez-vous? Les rois ne peuvent dépouiller le Pape de son autorité, mais le Souverain Pontife « a parfois mis Roy en France. Il a déposé Frédéric l'empereur; aussi pourveut-il de prince à Portugal [2]. » Ces réminiscences historiques furent peu goûtées de l'assistance d'élite qui écoutait ce réquisitoire et encore moins du duc de Berry. Philastre fut plus tard obligé de présenter d'humbles excuses, tant les susceptibilités princières étaient promptes à se froisser!

Puis l'orateur, plus vigoureux qu'adroit, fit l'apologie complète du pontife avignonnais : comme lui, il se prononça pour la voie de convention qui contient toutes les autres, et contre la cession qu'il jugea inutile. Il montra toutes les inconséquences de la conduite de la France en cette affaire et demanda qu'on ne revint pas à une nouvelle soustraction d'obédience.

Le 4 décembre, l'archevêque de Tours, Ameilh du Breuil, avait pris la parole et fait une prolixe leçon d'histoire. Il avait rappelé que les nombreux schismes

1. Bourgeois du Chastenet, p. 125. Il dit ailleurs : « Je suy un povre homme, qui ay esté nourri ès champs : je suy rude de ma nature et n'ay pas demeuré aveuques les rois, ne aveuques les seigneurs... », p. 163.
2. *Ibid.*, p. 202.

précédents n'avaient jamais été « tollus et extirpés » par la voie de cession, mais bien par les conciles généraux.

Il perdait de vue que, dans toutes les épreuves antérieures de l'Église, les circonstances n'étaient point les mêmes. Il s'agissait alors de mettre fin à une usurpation évidente pour tous, tandis qu'en 1406 on ne savait avec certitude de quel côté était le légitime vicaire de Jésus-Christ[1].

Le doyen de Reims avait manqué de forme et de prudence ; l'archevêque de Tours avait apporté des arguments peu topiques ; enfin l'évêque de Cambrai descendit en lice le 11 décembre, et se montra bien supérieur aux précédents orateurs. C'est en son habileté diplomatique et en son éloquence très connue qu'espérait surtout Benoît.

Pierre d'Ailly resta bien plus calme que ses adversaires : sa parole n'en eut que plus de poids quand il recommanda la paix et la modération, et lorsqu'il se plaignit des paroles amères et des accusations passionnées proférées contre le pape par les discoureurs qui étaient montés avant lui à la tribune.

Pour lui, la voie de *cession* est la meilleure : le *concile général* est aussi à désirer surtout pour la question de réforme de l'Église[2] ; la soustraction pendant cinq ans n'a rien produit : il ne faudrait donc pas traiter de schismatiques ceux qui ne veulent plus revenir à ce moyen usé et inefficace. Reprenant plusieurs proposi-

1. Bourgeois du Chastenet, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 153. D'Ailly avait d'abord demandé le *concile général* en 1381, puis il avait réclamé la *cession* en 1395. Il n'avait jamais approuvé la voie de *compromis* trop difficile, ni la voie de *fait* trop brutale, ni la *convention*, expédient dilatoire inventé par Benoît XIII après son élection. En 1406, il préconise et défend à la fois les deux premiers moyens.

tions précédemment énoncées par lui, d'Ailly regrette que l'Université tout entière se soit mêlée de cette affaire et non pas seulement la Faculté de théologie, seule compétente. Il engage les prélats à donner, non pas des décisions définitives et tranchantes, mais plutôt des avis motivés. Il affirme que Gerson et plus de vingt-six maîtres de la Faculté de théologie sont de son opinion et qu'ils croient en outre à la grande utilité des conciles provinciaux tenus chaque année pour préparer le futur concile de l'obédience de Benoît, puis le concile général des deux obédiences.

Il défend enfin énergiquement la conduite du pontife d'Avignon, affirme que le Pape n'est ni schismatique ni hérétique au sens propre du mot, et prétend qu'il est prêt à réunir le concile général.

Toutes ces démonstrations allaient directement à l'encontre des idées universitaires.

L'orateur avait pourtant pris ses précautions pour qu'on ne pût attaquer ni même suspecter ses sentiments à l'endroit de l'*Alma Mater*. Citons une partie de son exorde : « Je proteste que je n'entends rien dire en injure d'aucun et principalement de ma Mère l'Université laquelle j'aime toujours singulièrement et y suis moult tenu. Car en elle et par elle j'ai eu moult de biens et d'honneurs, de quoy je n'estois pas digne[1]. »

Ces habiles précautions oratoires ne purent préserver d'Ailly d'attaques et de rancunes. L'Université lui sut peu de gré de sa franchise. Elle ne voulut plus le reconnaître comme un de ses membres, car elle se plaignit qu'il eût attenté à sa réputation. Elle demanda à se justifier devant le roi par la bouche de Jean Petit.

1. Bourgeois du Chastenet, p. 151.

Celui-ci prit aussitôt la parole, et on retrouve dans ses protestations la violence habituelle du caractère, des propos et des procédés de l'impétueux normand [1].

Pourtant l'attitude oratoire de l'évêque de Cambrai avait été impeccable. Froid, méthodique, parfaitement maître de sa parole, il ne s'était laissé émouvoir ni par les interruptions, ni par une sorte de rappel à l'ordre, et il avait poursuivi jusqu'au bout sa magistrale démonstration.

L'abbé du Mont-Saint-Michel et Pierre Plaoul défendirent, comme Simon de Cramaud, des opinions anti-papales et cherchèrent à faire prévaloir tous les préjugés universitaires.

Le premier ne craignit pas de dire qu'on devait refuser l'obéissance au pape quand il abusait de son pouvoir : c'était le cas de Benoît qui ne travaillait qu'à détruire l'Église. Le second déclara les deux papes schismatiques obstinés, et par conséquent hérétiques [2].

A lire leurs discours, on se convainc de plus en plus que la croyance en l'institution divine de la papauté avait reçu de graves atteintes dans tous ces esprits prévenus, et que les droits du pontife suprême n'étaient plus guère reconnus par tous ces universitaires dévoyés.

### § 2. — Les conclusions de l'avocat royal.

Enfin Jouvenel des Ursins, avocat du roi, prit la parole pour poser des conclusions. Il s'exprima en homme d'État quelque peu gallican, précurseur des Achille

1. Bourgeois du Chastenet, pp. 198 et 228.

2. Cf. Schwab, *Johannes Gerson*, p. 178. — Tschackert, *Peter von Ailli*, p. 124. — Erler, *Dietrich von Nieheim*, p. 19 et suiv.

de Harlay et des Denis Talon. Hélas! depuis quatre siècles, le langage des avocats politiques n'a guère changé en France, quand il s'est agi de l'Église!

« Le roi, dit-il en substance, a eu le droit de convoquer le concile. Au nom de Charles VI, je réclame la soustraction d'obédience, la suppression des taxes imposés par Benoît et le rétablissement de la juridiction des ordinaires, tant pour la collation des bénéfices que pour le for contentieux [1]. »

Après ce discours, Jouvenel engagea les membres de l'assemblée à remettre leur vote par écrit. Simon de Cramaud se nomma lui-même président du scrutin au grand mécontentement du concile. La question était celle-ci : « Est-il utile de proclamer à nouveau la soustraction d'obédience? » Les sentiments furent très partagés.

Les uns voulaient qu'on fît au Pape de nouvelles prières et de filiales remontrances : d'autres plus radicaux se déclaraient, sans condition, partisans de l'abandon complet. C'était l'opinion de l'Université.

Il y en avait enfin qui, moins audacieux, émettaient un avis mixte et auraient préféré une demi-mesure. Ils pensaient qu'on devait conserver l'obédience quant au spirituel, et la répudier quant au temporel, c'est-à-dire quant à la collation des bénéfices, des prélatures et des dignités. Ce moyen terme réunit la majorité des suffrages, et, le 4 janvier 1407, l'assemblée l'adopta.

C'était, on s'en souvient, le sentiment que l'évêque de Cambrai avait émis dans l'ouvrage resté manuscrit que nous avons précédemment analysé [2]. Le patriarche et plusieurs ducs se rangèrent à cette opinion et le roi

1. Bourgeois du Chastenet, p. 106 et 229.
2. *De materia concilii generalis*, 2ª pars. Cf. *supra*, p. 198.

lui-même approuva cette grave décision, le 11 février suivant[1].

Comme on devait s'y attendre, ce décret provoqua de vifs mécontentements. Le duc d'Orléans et l'archevêque de Reims, Guy de Roye, s'opposèrent énergiquement à son exécution. Ils représentèrent au roi que cet acte était une œuvre de haine, qu'il portait atteinte non seulement à l'autorité personnelle de Benoît, mais encore aux droits imprescriptibles du Vicaire de Jésus-Christ, et aux libertés ecclésiastiques. Leur influence parvint à arrêter la mise à exécution de cette ordonnance royale. De là, des querelles, des injures, des ressentiments qui n'avancèrent point l'œuvre de l'union des deux Églises[2].

Ainsi se termina cette fameuse assemblée de 1406. Sa physionomie est remarquable et peut-être unique en son genre, comme l'était d'ailleurs l'épreuve que subissait l'Église à cette époque.

Si l'on considère la composition de cette sorte de concile, tenu devant la cour, il ne ressemble pas aux états généraux des trois ordres inaugurés au commencement du siècle précédent par Philippe le Bel. Il serait plutôt semblable à ces grandes assemblées du clergé de France où paraîtront plus tard Le Tellier et Colbert, François de Harlay et Bossuet.

On pourrait surtout le comparer à ce concile de 1811, où il s'agissait aussi de la grande question pontificale et des moyens à prendre pour se passer du Pape dans l'Église. Simon de Cramaud, gallican avant la lettre,

1. N. Valois, t. III, p. 447, 474, 495. — Cf. Samaran et Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*, p. 27.
2. Du Boulay, t. V, p. 141. — *Chronic. Karoli VI* l. XXVII, c. 17.

ressemble assez aux cardinaux Fesch et Maury. Jouvenel des Ursins, qui résume les débats et impose les conclusions, paraît le modèle qu'a imité, quatre cents ans plus tard, dans cette même ville de Paris, le ministre Bigot qui prétendit intervenir au sein des commissions épiscopales et y faire prévaloir sa volonté.

Hâtons-nous de le dire : là s'arrête une ressemblance que nous ne voudrions pas outrer.

Les débats de cette réunion exceptionnelle sont aussi très curieux à lire. Le genre des orateurs est familier et pittoresque. D'Ailly se plaint « d'être indisposé de rhume et de n'avoir pas faconde à plaisir[1]. » Il demande un greffier dans l'assemblée « pour que les paroles qui sont cy proférées ne soient pas ainsi gettées au vent[2]. » Il réclame la prompte clôture des débats : « car, dit-il, nous faisons comme ces avocats qui, quand ils ont parlé bien fort l'un contre l'autre, s'en vont disner ensemble[3]. »

Le doyen de Reims cite fort longuement des apologues vulgaires qu'il emprunte aux fabliaux du temps : nous avons vu dans son plaidoyer, la fable que La Fontaine a mise en vers sous le titre : *L'enfant et le maître d'école*[4]. Il raconte des histoires populaires, des proverbes connus de tous, qui soulèvent le rire des assistants. Dans le même discours, il se plaint de n'avoir point apporté ses livres et « de ne pouvoir alléguer ni chapitres, ni docteurs[5]. » Un auditoire d'aujourd'hui lui aurait sans doute facilement pardonné cette lacune.

Quand un orateur comme Pierre Plaoul fatigue visiblement la cour, le chancelier se lève et dit : « il en-

1. Bourgeois du Chastenet, *Preuves*, p. 140. — 2. *Ibid.*, p. 162. — 3. *Ibid.*, p. 163. — 4. *Ibid.*, p. 200, 207, 222. — 5. *Ibid.*, p. 126 et 200.

nuie à Nos Seigneurs, maître Pierre; avez-vous encore beaucoup à dire? » Et l'interpellé répond sans se troubler : « Je n'aurai pas sitôt fait, j'ai encore beaucoup de matière. S'il vous plait, je finirai demain [1]. »

C'est qu'en effet les discours d'alors dépasseraient souvent les bornes de la patience des auditeurs d'aujourd'hui. Ils ont trois divisions et parfois une d'elles comprend huit ou douze subdivisions [2]. Les orateurs émettent leurs propositions, non comme des assertions formelles ou des décisions explicites, mais comme de simples sujets de discussion et de délibérations, surtout quand il s'agit de l'Église, des papes et de leurs droits [3]. Ils se réservent ainsi une porte de sortie commode ou une excuse facile.

Bien que notre langue se prête davantage à la discussion, et offre plus de facilité pour les répliques improvisées, tous les discoureurs s'excusent de parler français : « Cette matière est haute, dit d'Ailly, et ne peut être expliquée en langue franczoise [4]. » — « J'eusse moult plus chier parler en latin, ajoute l'abbé du Mont-Saint-Michel. Je ne suis point usité à parler en françois et aussi je suis craintif et ne suis point bien seur à parler. Je vous supplie que vous preniez mes deffauts en patience et que vous me supportiés [5]. »

L'éloquence de la tribune est à peine née en France; elle bégaie encore dans ces tournois oratoires des prélats.

Les amplifications étranges, les applications forcées de la Sainte Écriture, cachent parfois chez certains

1. Bourgeois du Chastenet, p. 188.
2. *Ibid.*, p. 205.
3. *Ibid.*, p. 126 et 151. On remarque cette manière peu franche de discuter chez tous les argumentateurs du temps. Voir p. 11 de ce livre.
4. *Ibid.*, pp. 126 et 157.
5. *Ibid.*, p. 164. — Cf. Denifle, *Chartular*, t. III, Introd., p. XV.

orateurs la pauvreté du fond. Chez d'autres, la solidité de l'argumentation est atténuée par des ornements au moins inutiles, et des comparaisons d'un goût douteux. Ajoutons-y la manie d'emprunter des citations aux auteurs anciens sans imiter leur style, et l'habitude de farcir les discours de phrases latines. L'on se convaincra ainsi très facilement que l'humanisme de ce temps n'était que pédanterie. « Il fallait savoir prodigieusement pour parler si mal », dira plus tard La Bruyère.

Telles qu'elles sont cependant, ces harangues sont le plus curieux monument de la langue que l'on parlait à cette époque; elles sont intéressantes à plus d'un titre.

### § 3. — Élection de Grégoire XII. — Espérances qu'elle fait naître.

On apprit à Paris, vers la même époque, la nouvelle de la mort d'Innocent VII. Le Pape, vivement sollicité par les Romains de revenir dans la Ville éternelle, avait enfin consenti à quitter Viterbe où il s'était réfugié. Mais l'exil et le chagrin avaient miné sa santé et il ne revit Rome que pour y languir. Il mourut le 6 novembre 1406, après avoir régné deux ans au milieu du tumulte des factions politiques et des dissensions ecclésiastiques.

Quatorze cardinaux se réunirent immédiatement dans la chapelle du palais apostolique. Ils proclamèrent à l'unanimité la voie de *cession* comme la plus juste et la plus raisonnable pour arriver à l'union. Ils jurèrent que, si l'un d'eux était élu, il adopterait ce moyen comme le seul pratique et renoncerait à la papauté, pourvu que Benoît en fît autant de son côté.

Cette déclaration était bien plus explicite que les précédentes et il semblait que rien ne manquât pour assurer dans un avenir prochain la paix de l'Église [1]. Mais l'ambition humaine a bien des ressources pour échapper à toutes les promesses, même quand il s'agit des intérêts les plus graves et les plus saints; on va s'en convaincre une fois de plus.

Le Sacré-Collège paraissait pourtant avoir fait un choix très heureux. Les suffrages s'étaient portés sur Ange Corrario, cardinal de Saint-Marc, qui avait pris le nom de Grégoire XII. Il était Vénitien de naissance et il avait été chargé, sous Innocent VII, de missions très délicates.

Il avait toujours mené une existence fort austère [2]; il était « de sainte vie et d'une sévérité antique [3] », et il avait soixante-dix ans. On aurait pu dire de lui en le voyant passer dans sa haute taille et son extrême maigreur : « C'est une âme qui promène un corps. » On pouvait donc espérer que les vues purement humaines auraient moins de prise sur un pontife de si grand âge et de pareille trempe.

Après son élection qui eut lieu le 30 novembre 1406, Grégoire renouvela tous ses serments et il parut avoir la sincère résolution de les tenir [4].

La joie et l'espérance régnaient donc dans la cour romaine. Elles furent partagées bien vite par la catholicité tout entière, quand Grégoire notifia à Benoît son élection et les conditions dans lesquelles il l'avait acceptée (11 décembre). « Ce n'est plus le temps de disputer sur le droit, écrivait-il; c'est le moment au contraire de

1. Martène et Durand, *Veter. Script. coll.*, t. VII, 722.
2. Muratori, t. III, p. II, col. 837.
3. Muratori, t. XVI, col. 1191 et t. XIX, col. 925.
4. Cf. Niem, *De scismate*, l. III, 2.

le faire fléchir devant l'intérêt public. La vraie mère aime mieux renoncer à ses droits que de voir couper en deux son enfant. Je vous offre donc de renoncer à la tiare si, de votre côté, vous consentez à faire la même chose[1]. » — « J'irai voir Benoît, disait-il, dussé-je faire la route seul en m'appuyant sur un bâton, ou en m'embarquant sur une simple nacelle[2]. »

Le Pape d'Avignon sembla d'abord entrer dans les vues de son compétiteur ; il reçut avec courtoisie l'ambassadeur de Grégoire et répondit aussitôt qu'il acceptait d'avoir une conférence avec lui[3].

Il semblait dès lors que chacun des deux papes ne fût plus qu'un procureur chargé momentanément des affaires de son Église et prêt à abdiquer au premier signal.

Une situation si nouvelle et si inattendue ouvrait la voie à des négociations qui ne pouvaient manquer d'aboutir, croyait-on. Une ambassade solennelle fut envoyée de Paris à Marseille où se trouvait Benoît pour fixer le lieu de la future entrevue entre les deux papes.

La légation française se composait de personnages très considérables. On y remarquait le patriarche d'Alexandrie, l'archevêque de Tours, Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Pierre Plaoul, Jean Petit, Guillaume Philastre et presque tous les orateurs du concile de 1406. Un jeune licencié en droit canon alors presque inconnu, mais qui allait être appelé à une peu enviable célébrité, faisait aussi partie de l'ambassade : c'était Pierre Cauchon, le futur évêque de Beauvais.

1. *Chronic.*, l. XXVII, c. 21. — Cf. CHRISTOPHE, *Histoire de la papauté au XIV^e siècle*, t. III, p. 234. — FINKE, *Acta Concilii Constanc.*, t. I, p. 280

2. RAYNALD, a. 1406, 13. — NIEM, *op. cit.*, 6. Par un jeu de mots peu spirituel, cet auteur appelle toujours Grégoire, *Errorius*.

3. VALOIS, III, 493.

Pendant ce temps, des envoyés partirent de Rome pour s'entendre avec le Pape d'Avignon sur le même objet.

Malatesta de Pesaro, prince éloquent et sympathique, s'était offert pour être ambassadeur à ses frais; les cardinaux le recommandaient. Malheureusement, Grégoire lui préféra son neveu Antoinè Corrario, évêque de Modon, dont la maladresse et les prétentions faillirent plus d'une fois tout gâter. On eut bien de la peine à fixer d'un commun accord le lieu de la conférence projetée; enfin, le 21 avril 1407, on choisit la ville de Savone[1].

Sur ces entrefaites, les ambassadeurs royaux arrivaient à Marseille (9 maî). Benoît les reçut cordialement, bien que plusieurs d'entre eux, et en particulier le patriarche Simon de Cramaud, se fussent montrés peu respectueux envers sa personne au concile de Paris.

A la demande des envoyés du roi, le pontife accepta publiquement la voie de cession; cependant, quand ils le prièrent de confirmer ses paroles par une bulle solennelle, il refusa nettement. Il prétendait que cet acte serait une perte de temps compliquée d'une marque de défiance [2]. On lui demanda de promettre qu'en cas de décès, il exigerait qu'on ne lui choisît pas de successeur et que les cardinaux des deux collèges se réunissent pour élire un pape unique. Il différa de répondre.

Les ambassadeurs français supplièrent les cardinaux d'intervenir auprès de Benoît. Malesset le fit au nom de ses collègues et n'obtint rien de l'obstiné pontife. Les envoyés du duc d'Orléans, ce partisan fidèle du Pape

1. *Chronic.*, l. XXVIII, c. 2 et 3. — ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE). p. 160. — Cf. VALOIS, t. III, p. 505.

2. *Ibid.*, c. 8 et 9. — ALPARTIL (M. d'), *op. cit.*, p. 163.

d'Avignon, ne furent pas plus heureux. L'évêque de Cambrai, puis Gerson, ami et élève de d'Ailly, s'unirent à l'abbé de Saint-Denis pour essayer une nouvelle démarche : elle fut tout aussi infructueuse que les précédentes. L'inflexible Benoît refusa la bulle demandée : « Mes actions, répondit-il, vous prouveront mieux que mes paroles que j'ai uniquement en vue l'honneur de Dieu et les intérêts de l'Église. Soyez-en sûrs, je ne désire rien tant que d'être agréable au roi, à la France et à tout le peuple chrétien [1]. »

Aucune instance ne put le déterminer à aller plus loin et les ambassadeurs prirent congé de lui sans avoir pu obtenir rien de plus. Ils en furent profondément mécontents ; toutes leurs appréhensions se renouvelèrent et ils recommencèrent à douter des bonnes dispositions de Benoît. Quand ils arrivèrent à Aix-en-Provence, plusieurs voulaient proclamer immédiatement l'abandon de l'obédience selon les instructions qu'ils avaient reçues.

D'Ailly et Gerson combattirent avec énergie leurs raisons ; ils parvinrent à faire triompher des sentiments plus pacifiques et à différer la rupture totale [2]. Pendant que plusieurs de leurs collègues retournaient à Paris, l'évêque de Cambrai et le chancelier partirent pour Rome avec le patriarche, afin d'entretenir et d'activer les bonnes dispositions de Grégoire.

Tous les regards catholiques se portaient alors pleins d'espérance vers cette petite ville de Savone, où allait se réunir cette noble assemblée qui rendrait enfin la paix à l'Église divisée depuis près de trente ans.

1. *Chronic.*, l. XXVIII, c. 12. — VALOIS, t. III, p. 514.
2 Cf. Les *Rationes ad differendam substractionem* dans MARTÈNE ET DURAND, *Thesaurus*, t. II, p. 1329. — *Chronic.*, l. XXVIII, c. 13.

Plus tard, et à cause de réunions semblables, Pise, Constance et Trente devaient attirer tour à tour l'universelle attention du monde catholique.

Quatre siècles après, dans des circonstances plus malheureuses encore pour l'Église, Savone elle-même devait retenir pendant trois ans les regards, non seulement de tous les vrais catholiques dévoués à Pie VII, mais encore de tous les hommes qui s'émeuvent du spectacle de la faiblesse opprimée luttant contre l'injustice couronnée et toute-puissante.

Pour l'assemblée de 1407, la république génoise mettait trois galères bien armées à la disposition du Pape ; Lucques et Florence offraient leur appui : Jean de Boucicaut, gouverneur de Gênes au nom de la France, devait protéger la future réunion. Le roi Charles avait écrit aux habitants de Gênes et de Savone pour les engager à bien recevoir les deux papes ; ces villes leur ouvraient volontiers leurs portes et leurs palais [1]. La France et l'Italie paraissaient remplies des meilleures dispositions et tous les cœurs chrétiens se réjouissaient à l'avance de l'heureux résultat des négociations qui allaient s'ouvrir.

1. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Preuves*, p. 504. Lettre du 11 juin 1407. Le 13, Charles VI envoya des instructions semblables à ses ambassadeurs et ses officiers, p. 510. — Voir dans FINKE, t. I, p. 280, le rapport détaillé de Simon de Cramaud à Sigismond.

# CHAPITRE XII

## ABANDON DES PAPES PAR LES CARDINAUX.

### § 1. — Le projet d'entrevue échoue.

Nous l'avons dit, les ambassadeurs français Simon de Cramaud, Pierre d'Ailly, Gerson et quelques autres étaient sur la route de la Ville éternelle. Tout en approchant de Rome, les envoyés n'étaient pas sans crainte quant au succès de leur mission : tant de fois déjà leurs espérances les mieux fondées avaient été déçues! A Viterbe, certains d'entre eux rencontrèrent le cardinal Orsini et le cardinal de Liège, qui accrurent leurs inquiétudes sur les dispositions du Pape. A Rome, où ils arrivèrent le 4 juillet 1407 [1], ces appréhensions s'augmentèrent encore. Grégoire se montrait languissant et inactif au milieu de ce mouvement vers l'union qu'il avait lui-même provoqué. Son ardeur d'antan avait fait place à une froideur marquée.

Quelles étaient les raisons de ce changement? Elles étaient de deux sortes, les unes politiques, les autres personnelles. Ladislas de Naples, qui avait trouvé en Grégoire un pontife dévoué aux intérêts de sa couronne, l'empêchait par tous les moyens de s'occuper de la ces-

1. P. d'Ailly et d'autres qui étaient venus par mer y parvinrent le 16 juillet.

sion. D'un autre côté, l'attitude raide du roi de France à l'égard de Benoît faisait craindre au pape de Rome un traitement aussi peu respectueux, quand il serait à Savone sous la rude main de Boucicaut.

Mais les mobiles qui agissaient principalement sur le faible vieillard étaient d'un ordre plus intime. Ses neveux, pour lesquels il eut toujours une affection exagérée, lui représentaient tous les jours que, s'il résignait le souverain pontificat, la fortune de leur maison serait amoindrie et même perdue. L'âme du vieux pontife s'ouvrait de plus en plus à ces perfides conseils, et son zèle pour l'union s'attiédissait sans cesse. C'était l'intérêt de sa famille plus que l'amour du pouvoir suprême qui, à la confusion de la pauvre nature humaine, agissait sur son cœur. Quand les ambassadeurs français se présentèrent à lui, il employa force moyens dilatoires pour éluder les clauses du traité de Marseille. Vénitien, il préférait se rendre à Savone sur les galères de Venise, et il refusait celles de Gênes, antique ennemie de sa patrie. D'un autre côté, il prendrait volontiers la voie de terre malgré la guerre, la peste et les difficultés des chemins ; mais il manquait de ressources suffisantes. Défaites misérables, puérils ou plutôt séniles subterfuges que le Pape osa cependant répéter aux envoyés de Charles VI et aux légats de Benoît, réunis en audience solennelle, le 28 juillet 1407 [1].

Ni les observations, ni les offres des ambassadeurs, ni leurs conférences avec les cardinaux, ni leurs instances auprès du sénateur, ni leurs objurgations aux conservateurs et aux seigneurs de Rome, ne purent faire changer d'avis le pontife, qui se montra aussi obstiné que son compétiteur d'Avignon.

1. *Chronic. Karoli VI* l. XXVIII, c. 24. — Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, coll. 1347 et suiv.

Après plusieurs demandes d'une part et autant de refus de l'autre, les envoyés français, cruellement déçus, reprirent enfin le chemin de leur pays (fin juillet 1407). Arrivés à Gênes, le 21 août, deux d'entre eux rédigèrent des monitoires qu'ils envoyèrent à Rome.

Le premier avait pour auteur Jacques de Nouvion qui écrivait à l'évêque de Todi et à ses collègues restés près du Pape. C'est une pièce pleine d'à-propos, d'élégance et parfois d'éloquence [1].

La seconde lettre, adressée au pontife lui-même, est restée inédite; son auteur était le savant et habile évêque de Cambrai. Il avait su conquérir à Rome la confiance du Pape et il voulait en profiter pour le plus grand bien de l'Église Il invita donc Grégoire à accomplir toutes les conditions du pacte de Marseille, à se rendre à Savone et à avoir confiance dans le roi de France. Il eut la franchise de lui représenter le scandale que son refus ferait naître et le détriment qui en résulterait pour le Siège apostolique [2].

Tant de conseils et d'efforts demeurèrent infructueux. Quand Benoît apprit à Lérins, où il tenait sa cour, le résultat des démarches faites auprès de son compétiteur, il en conçut une secrète joie. Moins Grégoire tenait à exécuter le traité de Marseille, plus son rival feignit de vouloir y rester fidèle. Il partit de Lérins sur six galères bien armées, et, après un court séjour à Nice, il arriva à Savone le 24 septembre 1407. De son côté, Grégoire se mit en route avec

1. *Chronic.*, c. 26. — Cf. SCHEUFFGEN, *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 91.

2. Ms. à la bibl. du Vatican, n° 4192, f. 29. Cf. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, p. 71. — Gerson collabora à cette lettre écrite le 15 septembre. Cf. VALOIS, t. III, p. 546.

une excessive lenteur et arriva à Viterbe le 11 août. Il y séjourna vingt jours en dépit de toutes les instances des cardinaux et des députés français; il voulut bien consentir enfin à se rendre à Sienne avec le vague dessein de passer jusqu'en Lombardie et d'y demeurer.

En racontant toutes ces tergiversations, Léonard Aretin disait plus tard, avec plus de malice que de respect : « Le premier, celui d'Avignon, est un animal de mer qui ne veut point voyager sur terre: le second, Grégoire, est un animal de terre qui ne peut supporter la mer [1]. »

Longtemps Benoît attendit son rival à Savone, pendant que celui-ci s'attardait volontairement à Sienne, et y demeurait depuis le 4 septembre 1407 jusqu'au mois de janvier 1408. Grégoire perdait son temps à écrire des lettres au roi de France, aux ducs de Bourgogne et de Berry, à l'Université et même à Boucicaut qu'il redoutait et détestait tout à la fois. Il prenait soin aussi d'avertir Ladislas de l'impossibilité où il croyait être d'aller à Savone, et celui-ci, peu enclin à favoriser l'union, ne demandait pas mieux que d'être convaincu [2].

Le Pape de Rome laissa s'écouler plusieurs fois les termes fixés pour la réunion; il choisit tour à tour divers lieux; il envoya enfin à Savone trois nonces porteurs de ses excuses. Il ne se croyait pas lié par le pacte de Marseille, et il demandait à conclure un autre traité sur de nouvelles bases.

Après maint pourparler, Benoît consentit à pousser jusqu'à Porto-Venere, non loin de la Spezzia. Grégoire arriva jusqu'à Lucques et refusa de se rapprocher da-

1. MURATORI, t. XIX, col. 926. — Cf. LENFANT, *Histoire du Concile de Pise*, t. I, p. 193.

2. NIEM, *De scismate*, III, 20, 21. — *Nemus unionis*, tr. IV, I. — MARTÈNE, *Thesaurus*, t. II, col. 1339. — *Veterum monum. amplissima collectio*, t. VII, col. 760.

vantage de son rival. Pourtant une journée de marche les séparait à peine. Il craignait, disait-il, les galères armées et l'esprit agressif de son concurrent : il croyait ou feignait de croire à des intentions hostiles de la part de Benoît et à des projets déloyaux pour s'emparer de sa personne[1].

Sur ces entrefaites, Ladislas marchait vers Rome avec une puissante armée et, le 24 avril 1408, il paraissait sous ses murs. Il comptait sur les dissensions perpétuelles entre les Orsini et les Colonna, et il s'appuyait sur ce dernier parti. Paul Orsini, gouverneur de la ville, feignit de vouloir la défendre avec vigueur ; mais, la nuit suivante, il s'empressa de remettre Rome entre les mains de Ladislas, qui triompha ainsi presque sans coup férir (25 avril). Au lieu de s'attrister de cette violente prise de possession, Grégoire parut s'en réjouir. Il appela l'usurpateur « mon très cher fils », et il ne sembla voir dans cette intervention, qu'un moyen de se débarrasser de ses cardinaux et des importunités de ceux qui le poussaient à l'union [2].

Sans doute, tous ces agissements ne préjudiciaient en rien au droit du Pape de Rome. L'orgueilleux despotisme de Louis XIV et les vices dégradants de Louis XV ne les empêchent pas d'être les successeurs légitimes de Saint Louis et d'Henri IV. Seulement ces procédés du pontife, comme naguère ceux d'Urbain VI, rendaient ces droits moins respectables et pour ainsi dire moins inviolables aux yeux mêmes des cardinaux qui l'avaient nommé.

1. Niem, *De scismate*, l. III, c. 23.

2. Muratori, t. II, c. 4, a. 1408. — « Ultra modum laetificati fuerant », dit Niem, *De scismate*, l. III, 28. — « Gregorius fuit valde alacer, nam clam de voluntate ejus rex capiebat terras Ecclesiæ. » Sozomène, dans Muratori, t. XVI, p. 1192.

Benoît était-il plus sincère? A coup sûr, il gardait mieux les apparences; mais toutes ces tergiversations, sans cesse renaissantes, trompaient l'attente du monde chrétien et surtout de la France.

### § 2. — Charles VI se détache de Benoît et les Cardinaux abandonnent les Papes.

Un horrible assassinat venait d'épouvanter la cour et le pays tout entier. Jean sans peur avait fait tuer, dans une rue de Paris, son cousin Louis d'Orléans (23 novembre 1407). Ce prince léger, mais chevaleresque, avait toujours défendu Benoît contre la mauvaise volonté de ses oncles, contre les entreprises des cardinaux, contre les menaces ou les violences de l'Université. En le frappant, le duc de Bourgogne portait un coup terrible au parti d'Avignon. Le roi était dès lors livré sans défense aux ennemis du Pape. La soustraction d'obédience, nous l'avons dit, avait été décrétée, mais non exécutée. Le pontife, par ses interminables contestations, semblait mériter toutes les rigueurs. Charles résolut de laisser tomber sur sa tête cette épée de Damoclès si longtemps suspendue. Par deux édits du 12 janvier 1408, le roi annonça aux prétendants que, si l'union n'était point accomplie pour la fête de l'Ascension prochaine, il se déclarerait neutre et quitterait le camp de Benoît[1].

En recevant cette nouvelle imprévue, le Pape d'Avignon lança des bulles dans lesquelles il se plaignit avec une amertume peu contenue et rejeta toute la faute sur son concurrent. Le 18 avril, il menaça le roi

1. Du Boulay, t. V, p. 131.

de l'excommunication et des autres peines canoniques[1]; le 14 mai, il alla jusqu'à l'en frapper.

La cour et l'Université s'émurent de cette attitude : elles déclarèrent coupables de haute trahison Benoît et les propagateurs de ces pièces jugées séditieuses. Les maîtres de l'*Alma mater* ne semblent pas même avoir eu l'idée de revenir vers Rome, de reconnaître et d'acclamer Grégoire pour faire échec à Benoît, ce qui aurait été pour le schisme un brusque et complet dénouement. Le 21 mai, devant la cour et le peuple, maître Courtecuisse, parlant au nom de l'Université, porta contre le Pape avignonnais de nouvelles accusations d'hérésie et de schisme, aux applaudissements de tout le conseil royal. « A l'avenir, ajouta-t-il, on n'obéira plus à Benoît, on ne l'appellera plus ni pape, ni cardinal. Ses bulles sont fausses, iniques, de nulle valeur, préjudiciables à la France et injurieuses à la majesté royale. » La soustraction complète d'obédience fut de nouveau proclamée ; toute l'assemblée l'approuva. La violence allait continuer ce qu'avaient commencé l'illogisme, la présomption et l'esprit schismatique. Les bulles du Pape furent apportées et lacérées publiquement à coups de canif par la main même du Recteur[2].

Aussitôt les partisans de Benoît tremblèrent. Le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, vieillard vénérable, fut appréhendé au corps par les gens du Roi, jeté en prison et accusé du crime de lèse-majesté[3]. L'évêque de Gap et l'abbé de Saint-Denis furent aussi arrêtés. Guy de Roye, archevêque de Reims, qui avait attaqué ouvertement la neutralité, refusa de s'expliquer devant l'assemblée de Paris et fut réduit à se

1. *Chronic. Karoli VI* l. XXIX, c. 2 et 4. — D'ACHERY, *Spicil.*, t. I, p. 803.
2. VALOIS, t. III, p. 608 et suiv.
3. *Chronic.*, l. XXIX, c. 4 et suiv. — DU BOULAY, t. V, p. 143.

cacher. Pierre d'Ailly, qui venait d'assister à un concile tenu à Reims[1], fut décrété d'accusation, et il eut beaucoup de peine à échapper au mandat d'arrêt que Walerand de Saint-Pol était chargé d'exécuter[2]. Clémangis, un de ses plus chers élèves, ancien secrétaire de Benoît, fut obligé de se retirer à la Chartreuse de Valprofonde, près de Sens, et il tâcha de s'y faire oublier jusqu'à sa mort[3]. Ce fut un coup d'État.

L'Université poursuivit son œuvre de vengeance et de passion ; elle attaqua Benoît et ses partisans avec le même acharnement qu'elle avait mis naguère à les défendre.

Boucicaut reçut à Gênes l'ordre de s'emparer du pontife, s'il le pouvait, et de le garder en prison. L'Allemagne avec la Bohême, la Hongrie et la Navarre se déclarèrent successivement pour la neutralité décrétée par la France.

Une assemblée se réunit à Paris du 11 août au 6 novembre, pour régler les détails du gouvernement de l'Église dans ce nouvel état de choses[4]. On y statua mille usurpations schismatiques, et on attribua aux évêques et aux synodes provinciaux ce qui appartenait en droit au siège apostolique[5].

Le roi informa les deux Sacrés-Collèges des décisions prises, et l'*Alma Mater* écrivit aux cardinaux de

1. Marlot, *Histoire de la ville de Reims*, t. IV, p. 144. — Cf. Valois, t. IV, p. 23.

2. Voir *Revue des Sociétés savantes*, 1868, 2e sem., t. VIII, p. 139 : *Documents relatifs à P. d'Ailly et découverts au couvent de Saint-Julien à Cambrai*, par Lefebvre, dit Faber. — Archives communales de Cambrai. Inventaire sommaire, Série AA, 120.

3. *Epist. ad Petrum Cameracensem episcopum*, XLIV, p. 133 (ed. Lydii). — Cf. Du Boulay, t. V, p. 158. — Müntz, *Nicolas de Clémanges, sa vie et ses écrits* (Strasbourg, 1846).

4. *Chronic.*, l. XXIX, 6 et suiv. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VI, 2e partie, p. 1349.

5. Valois, t. IV, p. 32.

Grégoire pour les prier de se réunir à ceux d'Avignon et de travailler ensemble à l'extinction du schisme.

Le terrain était préparé en Italie. Des événements graves s'étaient passés à Lucques, où se trouvait Grégoire, le pape légitime de Rome. Les dissidences entre lui et ses cardinaux s'étaient accentuées et avaient pris un caractère aigu. Le 4 mai 1408, il avait rassemblé les membres du Sacré-Collège, les avait menacés et avait essayé d'empêcher leurs protestations en les intimidant. Il leur avait défendu de quitter la ville, et de se réunir sans sa permission expresse. Les cardinaux effrayés s'enfuirent et neuf d'entre eux gagnèrent Pise sous divers déguisements. Depuis longtemps d'ailleurs ils étaient mécontents du Pape. L'obstination de Grégoire à refuser toute entrevue avec son rival, son amour aveugle pour ses neveux qu'il venait de créer cardinaux, firent déborder la coupe, précipitèrent un dénouement prévu et achevèrent la scission.

De Pise, les prélats dissidents envoyèrent des mémoires accusateurs à Grégoire et aux princes chrétiens et manifestèrent formellement l'intention de se rapprocher de la partie adverse. Le Pape de Rome s'efforça de réfuter leurs assertions et de faire avorter leurs desseins, mais il ne put y parvenir[1]. Quatre cardinaux de Benoît se réunirent à Livourne où ils s'abouchèrent avec ceux de Grégoire.

Sur ces entrefaites, le Pape d'Avignon apprit que son autorité à Paris était méconnue de plus en plus et que ses partisans étaient jetés en prison.

Il voulut éviter aussitôt les entreprises de Boucicaut, dont il connaissait les procédés autoritaires et l'activité pleine d'énergie. L'obstiné pontife ne s'abandonna

1. MANSI, t. XXVII, p. 36. — HARDOUIN, t. VIII, p. 143. — RAYNALD, 1408, 9-19. — NIEM, *De Scismate*, III, 33. — *Nemus unionis*, VI, 18 et suiv.

pourtant point : il convoqua un concile général à Perpignan pour la Toussaint prochaine, puis, l'âme pleine de ressentiments, il se dirigea par mer vers cette ville[1]. Il laissait sur la côte italienne six de ses cardinaux qui se réunirent immédiatement à ceux de Grégoire.

Les deux Sacrés-Collèges étaient résolus à poursuivre l'union de l'Église malgré tout, et à n'adhérer désormais ni à l'un ni à l'autre des compétiteurs. En cas de mort de l'un des Papes, ils déclaraient qu'ils ne lui donneraient point de successeur, et qu'ils ne reconnaîtraient point les élections que pourraient faire les autres cardinaux. Le 29 juin 1408, l'accord était fait entre les deux Sacrés-Collèges; il restait à entraîner les fidèles de l'une et de l'autre obédience[2].

Le Pape de Rome, effrayé enfin par cette insubordination qui menaçait de devenir grave, essaya de ramener les dissidents par les promesses ou les menaces : ses lettres, équivoques comme la faiblesse qui cède ou comme la défiance qui se réserve, n'eurent aucune espèce de succès.

La paix de l'Eglise allait-elle sortir de cette nouvelle révolte ?

Les cardinaux, prenant ainsi brusquement la direction de l'Église universelle, dirigeant ses efforts vers l'union, s'adressant directement aux souverains et aux évêques, allaient-ils se faire obéir ? On pouvait craindre qu'ils ne fussent point suivis quand ils mettraient en œuvre le moyen choisi par eux de faire cesser le schisme. D'ailleurs, quel serait le procédé nouveau qu'emploieraient les deux collèges ? Réussirait-il lorsque déjà tant d'autres avaient été rendus inutiles ?

1. 15 juin 1408. Cette date est remarquable. C'est la fin définitive du séjour des papes à Avignon : il avait duré 103 ans.

2. Valois, t. IV, p. 14.

### § 3. — Convocation simultanée de trois conciles.

Telles étaient les questions que se posait le monde chrétien, quand tous les cardinaux réunis adressèrent aux princes et aux prélats des deux obédiences des lettres encycliques [1]. Ils les convoquaient à un concile général des deux partis qui se tiendrait dans une ville d'Italie, non encore désignée. Les cardinaux prirent soin d'avertir officiellement leur pontife respectif.

Grégoire, comme Benoît, avait pris les devants. Les 2 et 5 juillet, il avait convoqué de son côté un concile qui se réunirait dans la province d'Aquilée ou de Ravenne. Plus tard, il avait créé dix nouveaux membres de son Sacré-Collège et il s'était réfugié à Rimini sous la protection du dévoué Charles Malatesta, frère du Malatesta de Pesaro. Il avait reçu une lettre de ses cardinaux qui indiquait le lieu et la date du futur concile des deux obédiences : cette assemblée se tiendrait à Pise, le jour de l'Annonciation, 25 mars 1409.

De son côté, Benoît n'avait point accusé réception de la lettre très respectueuse de ses cardinaux. Il reçut d'eux plus tard une seconde missive le convoquant au concile de Pise (6 novembre). Il leur répondit cette fois en faisant longuement sa propre apologie et en s'étonnant de la hardiesse de leurs procédés, puis il leur enjoignit de se rendre au concile qu'il voulait rassembler immédiatement à Perpignan (7 novembre) [2].

Cette voie du concile, reconnue dès l'abord comme la meilleure, depuis si longtemps proposée et si persévéramment combattue, obtenait donc enfin un grand

1. Ces lettres qui portent des dates antérieures à leur expédition, ont été, selon toute vraisemblance, antidatées. Cf. VALOIS, t. IV, p. 19 et 20.

2. *Bibl. nat.*, ms. lat. 12542, f° 143. — Cf. D'ACHERY, *Spicil.*, t. I, col. 820. — MANSI, t. XXVI, col. 1180.

succès, trop grand même, puisque trois assemblées conciliaires allaient se réunir en même temps à Aquilée, à Pise et à Perpignan. Ce n'était pas un bien, car le seul remède était la réunion d'une assemblée unique qui vît dans son sein les prélats venus des deux obédiences et de tous les points de la chrétienté.

Le synode de Benoît à Perpignan réussit peu. Le nombre des évêques ne fut pas considérable, bien que le Pape eût attendu quelque temps les retardataires et eût créé, pour la circonstance, des nouveaux patriarches de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie.

Le pontife d'Avignon fit le récit circonstancié des souffrances qu'il avait endurées et des sacrifices qu'il avait accomplis pour le bien et la paix de l'Église. Tous les assistants applaudirent à ces paroles; mais quand il s'agit de déterminer ce qu'il convenait de faire, les opinions se partagèrent et le concile se dispersa en grande partie sans avoir rien conclu[1]. Les derniers membres qui restèrent supplièrent Benoît de ne pas se montrer intraitable, de se préparer à abdiquer et d'envoyer à Pise des nonces d'une intelligence reconnue avec des pouvoirs illimités. Après nombre de difficultés, Benoît finit par consentir à députer au futur concile plusieurs prélats originaires de diverses nations[2].

D'un autre côté, l'impopularité croissante de Grégoire ne permettait pas d'espérer que son synode d'Aquilée aurait quelque succès. Restait donc le concile de

1. HEFELE, *Histoire des conciles* (Trad. LECLERCQ), t. VI, 2e partie, p. 1452 et suiv. — EHRLE, *Archiv*, t. V, p. 394-464, t. VII, p. 580-694. — Cf. ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (Edit. EHRLE), p. 143 et suiv.

2. MANSI, t. XXVI, col. 1097 et suiv. — HARDOUIN, t. VII, pp. 1955 et suiv. — NIEM, *De scismate*, l. III, 37. — VALOIS, t. IV, p. 49.

Pise vers lequel se tournaient maintenant tous les regards, toutes les inquiétudes ou toutes les espérances du monde catholique. Bien des objections et bien des obstacles se dressaient pourtant contre le projet des cardinaux qui avaient abandonné les Papes. Jamais le monde catholique ne s'était trouvé dans une situation analogue, et jamais, depuis le XV^e^ siècle, ce cas de droit canonique ne s'est représenté.

C'était une séparation d'avec leur chef : était-ce une usurpation de pouvoirs? Était-ce faire appel à la révolte pour rétablir l'ordre? N'était-ce pas, au contraire, un moyen naturel et légal de terminer ce schisme qui courait risque de devenir chronique?

Les deux pontifes protestaient contre le procédé des cardinaux qui ne pouvaient d'après eux convoquer un concile sans le Pape. Ils s'appuyaient sur plusieurs textes du droit canonique, et un anonyme résuma leurs arguments dans une brochure qui eut alors un grand retentissement [1].

En général cependant, ces subtilités juridiques, ces interprétations littérales, ces scrupules de légalité ne trouvaient point d'écho parmi les prélats, et surtout au sein des grandes écoles.

Les Universités de Paris, d'Oxford et de Bologne, c'est-à-dire les trois voix les plus autorisées de la science chrétienne, avaient donné un avis conforme aux désirs des cardinaux et hautement approuvé leur conduite. Elles se basaient principalement sur la difficulté des temps et des circonstances, sur le droit naturel et divin que possède l'Église, en vertu de sa constitution, de trouver en elle-même le moyen de maintenir et de recouvrer au besoin son essentielle unité [2].

1. MANSI, t. XXVII, p. 223

2. Cf. MARTÈNE ET DURAND, t. VII, coll. 894 et 898.

Bologne alla cependant trop loin quand elle prétendit que, lorsqu'un pape s'est engagé à rendre la paix à l'Église troublée par un intrus, et qu'il n'accomplit point sa promesse, un simple concile provincial peut lui refuser l'obéissance[1].

La France avait, en effet, osé donner cet exemple en retirant naguère l'obédience à Benoît ; mais si l'Église admettait jamais ce principe, elle consacrerait chez elle la plus complète anarchie. N'est-ce point le cas de répéter un mot de Bossuet : « S'il y a de grands exemples pour, il y a de grandes raisons contre? »

D'Ailly se prononça ouvertement en faveur du concile dans plusieurs ouvrages publiquement approuvés par des théologiens et des juristes. En route pour Pise avec le cardinal de Bar[2], il passa par Aix et par Tarascon, et dans des écrits datés de chacune de ces villes, il affirma le droit absolu des cardinaux ainsi que le devoir qui s'imposait aux deux Papes rivaux de se faire représenter à l'assemblée future et d'obéir à ses décisions[3].

Gerson joignit sa voix à celle de son illustre ami, et faisait bénéficier le synode de Pise de sa popularité[4].

1. Cf. Martène et Durand, t. VII, col. 896.

2. Louis de Bar, appartenait, par sa naissance, à la famille royale de France. Il fut chanoine de Cambrai en 1403, puis il devint successivement évêque de Langres, de Châlons et de Verdun. Il avait été élevé au cardinalat par Benoît en 1397. Il mourut en juillet 1430.

3. La première de ces pièces importantes, celle d'Aix, se trouve dans les œuvres complètes de Gerson, t. II, coll. 110 et 112. L'éditeur l'attribue à Gerson lui-même, mais d'Ailly la revendique comme sienne dans son *Apologia Concilii Pisani* ; cf. Tschackert, *Peter von Ailli*, app. XII, p. 31 et suiv. La seconde, celle de Tarascon, se lit dans Martène et Durand, *Veter. Scrip.*, t. VII, col. 916.

4. *De auferibilitate Papæ*, *De unitate ecclesiastica*, *Propositio facta coram Anglicis*, etc. *Opp. Gersonii*, t. II, coll. 113 et suiv. Gerson n'est pas l'auteur des *octo conclusiones quarum dogmatizatio utilis videtur ad exterminationem moderni schismatis*. *Opp. Gers.*, t. II, col 110. Martène et Durand, t. VII, col. 892. Cette œuvre est justement revendiquée par

Zabarella, nous l'avons vu, réclame pour l'empereur le droit de convoquer le concile général,[1] tandis que Niem, toujours peu bienveillant à l'égard des papes, rappelle l'histoire d'Othon Ier qui convoqua un concile pour déposer Jean XII. Il profite de la circonstance pour attaquer la papauté avec des expressions qui rappellent Wiclef, et dont malheureusement certains membres des conciles de Paris lui ont donné l'exemple (1398 et 1406). Pour eux tous, un pape scandaleux est privé par là même de tout droit au commandement[2].

On voit dans tous ces opuscules, parfois étranges au point de vue doctrinal, comme un funeste contre-coup des disputes de l'école et du trouble profond que le schisme avait jeté dans les esprits même les mieux doués[3]. Nous le répétons, ces opinions sont un écho à peine affaibli des doctrines de Marsile de Padoue et de Guillaume Occam, et les troubles de l'Église n'ont fait que les accentuer davantage.

## § 4. — La chrétienté se divise de plus en plus.

La grave question du concile ne préoccupait pas seulement les théologiens, elle intéressait aussi le roi des Romains et les politiques allemands.

d'Ailly dans l'*Apologia Concilii Pisani* qui se trouve en ms. à la bibl. de Saint-Marc à Venise, cod. lat. 129, f. 93. Richer et Ellies-Dupin ont attribué à Gerson beaucoup de pièces qui sont de l'époque, mais qui n'ont pas été composées par le célèbre chancelier.

1. Voir son traité dans Schardius, *De jurisdictione imperiali*, p. 696. — Cf. Kneer, *Kardinal Zabarella* (Münster, 1891).

2. *De scismate*, III, 9 à 12. — Simon de Cramaud, Pierre le Roy, Gilles des Champs, Mathieu de Krakow et Gerson tiennent tous le même langage.

3. Sur les discussions qui préparèrent les esprits à la réunion du concile de Pise, sur l'accord fait à la décision prise par les cardinaux de l'une et l'autre obédience, cf. F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 221-294.

Robert de Bavière, élu en remplacement de Wenceslas[1], était un partisan convaincu du Pape de Rome, dont le prédécesseur Boniface avait déposé, en 1403, son concurrent à l'Empire. Il avait reçu un ambassadeur du concile de Pise, le cardinal Landolphe de Bari, mais il lui avait fait un accueil glacial. A la diète de Francfort, il avait réservé toutes ses faveurs au neveu de Grégoire, Antoine Corrario, que le pape venait d'envoyer comme légat en Allemagne.

Le roi des Romains avait même permis à Antoine d'injurier en pleine assemblée les cardinaux réunis à Pise et en particulier l'ambassadeur Landolphe, malgré les murmures des prélats et des seigneurs[2].

Robert voulait-il profiter des discordes entre le Pape et Wenceslas pour s'affermir sur le trône impérial et faire poser sur son front la couronne des Césars par les mains de Grégoire XII, son protégé? Rêvait-il de reprendre le rôle d'Astolphe, d'Henri de Franconie et de Frédéric Barberousse et de réunir l'Italie tout entière sous un seul sceptre, celui de l'empereur d'Allemagne[2]. On a pu le croire. Ainsi l'avait voulu Dante et après lui tant d'écrivains plus patriotes que catholiques.

Mais, en ce moment, le roi des Romains craignait surtout l'influence de la France. Grégoire lui montrait les cardinaux agissant pour le compte de Charles VI et cherchant à attaquer et à ruiner l'Empire. Le concile futur ne devait être qu'un instrument de la politique française.

Robert, ballotté entre ses ambitions et ses craintes, avait peu de confiance dans l'efficacité des efforts de

1. Cf. le chapitre IX du présent ouvrage, p. 185.
2. Niem, *De scismate*, l. III, 39.

l'assemblée que l'on préparait à Pise. Il consentit néanmoins à envoyer trois représentants au concile et nous verrons plus tard quel y fut leur rôle.

Au sud de l'Italie, l'assemblée de Pise ne rencontrait guère de dispositions plus favorables. L'ambitieux Ladislas régnait à Naples et lui aussi, après et avant tant d'autres, avait rêvé l'unité italienne. Il voulait écraser une à une, au centre et au nord, toutes les petites républiques si fières de leur indépendance, et établir sa domination de Bologne à Bari, de Florence à Reggio. *Aut Cæsar aut nihil,* ou César ou rien, telle était son ambitieuse devise. Il avait obtenu déjà des concessions importantes de la part de Grégoire, il s'imposait à lui comme un protecteur impérieux et il se permettait de lever des contributions dans les États de l'Église[1].

Il craignait aussi, et avec raison, l'esprit belliqueux de Louis II d'Anjou, qui n'avait renoncé à aucune des prétentions de son père sur le royaume de Naples, et qui s'apprêtait à les faire valoir par les armes.

Pour réussir dans ses ambitions et pour triompher de son rival, il fallait donc au roi de Naples que le Pape de Rome continuât à être reconnu de l'Italie tout entière, et à rester pour lui un allié complaisant, sinon un complice obéissant. Comme Robert et dans le même but, il tenait à l'amitié et à l'alliance de Grégoire XII. Le pontife ressemblait alors à une victime livrée d'avance à l'une ou à l'autre de ces deux royales convoitises.

Malheureusement pour le souverain de Naples, ses desseins échouèrent d'une façon misérable. Deviné par les Florentins, qui firent une ligue formidable contre lui,

1. MANSI, t. XXVI, pp. 1139, 1219. — HARDOUIN, t. VIII, pp. 8 et 79. — GREGOROVIUS, *Geschichte der Stadt Rom*, t. VI, p. 606.

obligé d'abandonner les États pontificaux, Ladislas dut redescendre jusqu'à Naples avec une armée encore nombreuse, mais humiliée. Son attaque fut sans succès comme elle avait été sans motif.

Heureusement Grégoire avait un allié plus sérieux, plus dévoué à l'Église, moins soucieux de ses intérêts politiques, dans la personne de Charles Malatesta, seigneur de Rimini. Ce prince sera pour le Pape de Rome un protecteur aussi chevaleresque qu'éloquent; et il aurait sauvé la cause du pontife si elle eût pu être sauvée.

Presque seul, il reste fidèle sans arrière-pensée à la cause du vieux Pape romain, abandonné par ses cardinaux et entouré d'alliés équivoques, intéressés ou compromettants. C'est un noble caractère de prince que celui de Malatesta ; c'est une figure unique parmi tous les souverains de l'époque.

A partir de cette date, l'histoire du grand Schisme entre dans une phase nouvelle. De tous les moyens proposés tour à tour pour faire cesser la division religieuse, un seul reste debout, c'est celui du concile général. Tous les autres projets ou expédients, qu'ils aient été inventés par la bonne foi ou imaginés par le parti pris, ont successivement échoué. Que ces voies se soient nommées cession, compromis, « voie de fait » sous Clément VII, ou convention sous Benoît XIII, elles ont été abandonnées l'une après l'autre.

En ce moment, la chrétienté se trouve, d'un côté, en face de deux Papes sans cardinaux, et, de l'autre, vis-à-vis de cardinaux sans Papes. De plus, la France, après bien des fluctuations, s'est résolue à abandonner le pontife d'Avignon qui refuse d'entrer dans ses vues, à poursuivre et à punir les partisans les plus intelligents et les plus déterminés de Benoît, les véritables chefs de l'Église française.

On le voit, la situation est plus étrange, plus tendue et plus critique que jamais. Rois, prélats et peuples, trop longtemps déçus, vont cesser de compter sur la bonne volonté des Papes rivaux; ils vont agir en dehors d'eux, malgré eux et parfois contre eux. Ils sont résolus à s'appuyer sur les Sacrés-Collèges réunis à Pise pour faire réussir cette voie du concile général qui, après de nouvelles et tragiques vicissitudes, rendra enfin à la sainte Église l'unité et la paix.

# CHAPITRE XIII

## LE CONCILE DE PISE.

### § 1. — Ouverture de l'assemblée.

Les cardinaux avaient été bien inspirés en choisissant Pise pour être le siège du concile qui devait faire cesser le trop long schisme de l'Église.

Partagée par l'Arno en deux parties inégales, longtemps cette ville fameuse avait vu les vaisseaux lui apporter les trésors de l'Occident et les dépouilles de l'Orient. Durant trois siècles, ses hardis marins avaient sillonné toutes les mers en remportant des triomphes sur les flottes et les armées de Gênes, de Lucques, de Florence, et en conquérant des royaumes sur les infidèles au temps des croisades.

Plus tard, les divisions intestines entre les citoyens, les révoltes fréquentes des sujets qui firent craindre à plus d'un prince le sort d'Ugolin dans la tour de la Faim, les ardeurs qui poussaient la république inféodée au parti guelfe contre les autres cités gibelines de la Toscane, les mortalités successives qui désolèrent la cité, les exactions répétées des *condottieri* qui parcouraient et dévastaient le pays, la perte de la Sardaigne, la prise de la ville par les Florentins (1406) firent baisser la

renommée, diminuèrent la force et amoindrirent les richesses de ces fiers dominateurs de la mer[1].

A l'heure où l'auguste assemblée allait se réunir, Pise avait perdu quelques rayons de sa vieille gloire; elle n'était plus qu'une ville secondaire de la Toscane et pour ainsi dire une ombre d'elle-même. Alors comme aujourd'hui, elle s'enveloppait de la calme et poétique tristesse des villes déchues. Telle est Bruges sur la mer du Nord; telle est sur la Méditerranée, Aigues-Mortes, où s'embarquèrent jadis les croisés de saint Louis. Cette cité toute pleine encore des souvenirs de son antique splendeur, et désormais assise dans une tranquille solitude, semblait particulièrement propre aux apaisements et aux négociations qui se préparaient[2].

A droite de ce fleuve qui ne porte plus de navires, au nord de la vieille cité, s'étend un quartier solitaire qui est resté, au point de vue de l'art, une des merveilles du monde. C'est d'abord cette cathédrale, qui allait recevoir les Pères du concile, avec ses cinq nefs, ses cent mètres de long, sa coupole lancée dans les airs, ses colonnes de marbre blanc aux incrustations variées. Mille trophées de victoire y rappelaient aux chrétiens le souvenir des expéditions pisanes contre les Sarrasins.

Puis, à côté de la basilique, c'est le baptistère du XI[e] siècle avec ses piliers superbes et ses bas-reliefs artistiques. C'est le *Campo-Santo,* cimetière incomparable où dorment, en terre venue du Calvaire, vingt générations de Pisans.

1. MURATORI, t. XV, p. 973; t. XIV, p. 611. — TARTINI, *Chroniche della città de Pisa* del VINCENZIO COLLETTI, t. I, p. 311.
2. NIEM, *De scismate*, III, 26, p. 262.

C'est sur les murs de cet édifice que Bennozzo Gozzoli, Lorenzetti et d'autres artistes peindront les plus admirables scènes de l'Écriture et le triomphe de la Mort. Mais la merveille unique est cette tour penchée avec ses colonnades et ses galeries, avec ses carillons aériens et surtout son effrayante inclinaison. Son aspect inspira sans doute plus d'une fois aux Pères de Pise une comparaison frappante. N'est-ce point là, durent-ils se dire, l'image de cette Église qui semble aujourd'hui pencher sur son déclin, qui, humainement parlant, n'a jamais été plus près de sa ruine? Mais elle a les promesses de la vie éternelle et bientôt le son des cloches annoncera son triomphe sur la mort.

Tel était, en effet, le résultat désiré par les quatre patriarches, les vingt-quatre cardinaux et les nombreux évêques qui devaient faire partie de ce concile pacificateur. Une imposante procession se déroula, le 28 mars 1409, à travers les rues de la cité. Partie de l'église Saint-Michel, sur les bords de l'Arno, elle se rendit à la cathédrale qui s'ouvrait pour recevoir les membres du concile. Outre les prélats, on remarquait dans les rangs du clergé les représentants de plus de cent évêques absents, quatre-vingt-sept abbés avec les procureurs de ceux qui n'avaient pu se rendre à Pise, quarante et un prieurs et généraux d'ordre[1].

Devant eux marchaient, dans un magnifique appareil militaire, les défenseurs armés de la chrétienté, le grand-maître de Rhodes avec seize commandeurs, le prieur général de l'Ordre du Saint-Sépulcre, le procureur général de l'Ordre teutonique. Les députés

1. Liste des membres du concile dans d'ACHERY, *Spicil.*, t. I, p. 853. — MANSI, t. XXVI, p. 1239 et t. XXVII, p. 331.

de l'Université de Paris et des autres Universités du monde chrétien pouvaient saluer en passant cette autre demeure de la science qu'allait illustrer Galilée, et qui se nommait l'Université de Pise. Trois cents docteurs en théologie et en droit canon, les ambassadeurs de tous les royaumes chrétiens complétaient ce cortège, le plus beau qu'ait jamais contemplé la vieille capitale des Pisans.

Le cardinal de Malesset, évêque de Préneste, fut nommé président. Nous connaissons déjà ce prélat que son grand âge désignait pour cet honneur, car, seul parmi ses collègues, il devait sa dignité à Grégoire XI, le pape qui précéda le schisme [1].

Le lendemain, Pierre Philarghi, cardinal de Milan, monta en chaire et fit vigoureusement le procès des deux Papes. C'est lui qui, quelques mois plus tard, allait être choisi pour les remplacer.

La procédure juridique commença aussitôt. Deux cardinaux diacres, deux archevêques, deux évêques et deux notaires s'avancèrent gravement vers les portes de l'église, les firent ouvrir et citèrent à haute voix, en langue latine, les deux pontifes rivaux. Personne ne répondit. « Quelqu'un est-il chargé de les représenter », ajoutèrent-ils? — Même silence.

Les délégués retournèrent à leurs places et demandèrent qu'on déclarât contumaces Grégoire et Benoît.

Cinq fois, en un mois, cette cérémonie solennelle s'accomplit avec le même insuccès. Toutefois la déclaration formelle de contumace n'eut lieu qu'à la quatrième session.

1. Neveu de ce pontife, il fut créé cardinal en Avignon le 20 décembre 1375 et porta longtemps le titre de cardinal de Poitiers. D'abord partisan d'Urbain, il se rangea ensuite, nous l'avons dit, dans l'obédience de Clément. Il mourut à Paris en 1412.

Alors commença véritablement le concile de Pise. Il eut trois phases qui se terminèrent par l'élection d'un nouveau Pape. Nous verrons s'exercer d'abord la pression allemande, puis l'influence italienne; enfin l'incident aragonais précipitera le dénouement.

### § 2. — Les Allemands à Pise.

Dès le commencement de l'année 1409, nous l'avons dit, le cardinal Landolphe de Bari avait été envoyé à Francfort par ses frères des deux obédiences pour inviter les prélats et les princes allemands à assister au concile de Pise. Les manœuvres du roi des Romains et de certains envoyés de Grégoire XII rendirent tous ses efforts inutiles [1].

Le Pape de Rome avait d'ailleurs toujours soutenu Robert qui, par un juste retour, lui rendait son appui. De plus, les Pères du concile, à l'instigation du même cardinal de Bari, se déclarèrent ouvertement pour son rival Wenceslas de Bohême.

C'est ce qui motiva l'envoi à Pise d'une députation peu favorable aux projets des cardinaux réunis et chargée de susciter des obstacles. Ces ambassadeurs allemands étaient Jean, archevêque de Riga, Matthieu, évêque de Worms, et Ulrich, évêque de Verden. Le 15 avril, ces prélats se présentèrent à la quatrième session du concile et l'archevêque Jean prit solennellement la parole. Il émit successivement vingt-trois objections dont un grand nombre sont excellentes, mais qui ont le tort d'être présentées dans un certain désordre et sans lien logique.

Dans les premiers articles, les délégués contestent

1. Niem, *De scismate*, III, 39. — Cf. L. Zanutto, *Il cardinale Landolfo di Bari e la sua legazione in Germania* (Udine, 1912).

la légitimité de l'initiative prise par le Sacré-Collège, quand il a refusé l'obéissance à Grégoire. Ils dénient aux cardinaux le pouvoir de convoquer un concile : ce droit n'appartient qu'au Pape, c'est-à-dire à Grégoire, qui a été justement élu, reconnu et proclamé. D'ailleurs si son élection est illégale, comment les cardinaux qu'il a nommés sont-ils sûrs de la légitimité de leur titre? Les députés contestent ensuite la légalité de l'union des deux collèges pour ce motif que, seule, la nomination des cardinaux de l'un des deux partis peut être considérée comme régulière.

Jusqu'ici rien de mieux. Mais les envoyés discutent ensuite sur des questions de date et reprochent au concile d'avoir indiqué d'avance le but qu'il poursuivrait : c'est « mettre des bornes à l'action du Saint-Esprit », disent-ils. Dans les dernières observations au contraire, les députés semblent reconnaître la légitimité de l'assemblée de Pise, ils se préoccupent du refus éventuel de Benoît, et prétendent que le délai fixé pour se rendre au concile est trop court.

En terminant, ils proposent aux Pères assemblés de demander à Grégoire de vouloir bien indiquer un autre lieu de réunion [1].

Un chanoine de Spire, Conrad de Soest, se chargea de remettre au synode par écrit la longue liste de ces propositions. Nous ne mettons pas en doute la bonne volonté des envoyés de Robert, mais les dispositions militantes des prélats rassemblés ne pouvaient leur permettre de recevoir d'une façon bienveillante ces critiques et ces objections accentuées. En réalité, l'effet produit sur les membres du concile fut fâcheux

1. Mansi, t. XXVI, p. 1188. — Hardouin, t. VIII, p. 49. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 13. — Cf. Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, p. 200. — Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten*, t. VI, p. 496.

pour les Allemands. Ils le sentirent si bien qu'ils quittèrent Pise comme des fugitifs, le 21 avril, en laissant un nouvel écrit dans lequel ils aggravaient encore la maladresse de leurs critiques par la violence de leurs protestations. Ils n'avaient point attendu la réponse des Pères. Ceux-ci crurent devoir la produire quand même et confièrent la rédaction de cette réplique au savant professeur de Bologne Pierre de Ancorano [1], l'une des lumières du concile.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces discussions juridiques. L'éminent maître résume en quatre points la liste des critiques des délégués allemands et il explique la pensée des prélats de Pise sur l'abandon de l'obédience, sur la convocation du concile, sur l'invitation de Grégoire à cette assemblée et sur l'union des deux collèges cardinalices. Cette argumentation vigoureuse répond presque toujours suffisamment aux objections des envoyés du roi des Romains [2].

## § 3. — Les Italiens à Pise.

Tout autre et bien plus habile fut la ligne de conduite adoptée par Charles Malatesta, prince de Rimini. Tandis que Robert compromettait en maladroit ami la cause, d'ailleurs excellente, de Grégoire, Charles la défendait en lettré, en orateur, en politique et en chevalier.

Il voulut essayer d'abord une réconciliation entre le

1. Cf. Fabricius, *Bibl. medii aevi*, t. I, p. 235; V, 713; VI, 346. — Tiraboschi, *Storia lett. ital.*, t. II, p. 370. — Schulte, *Geschichte des canonischen Rechts* (Stuttgart, 1877), t. II, p. 278.

2. Mansi, t. XXVII, p. 367. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 33. — F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 297-303.

Pape et les pères, et il proposa à quatre cardinaux de transférer le concile ailleurs ou de le différer.

Le cardinal d'Albano lui répondit au nom de ses collègues : « Ce sont les deux prétendants qui eux-mêmes ont indiqué la ville de Pise. C'est là que les papes ont été cités à comparaître. Les cardinaux n'ont pas le droit d'en changer le lieu, car la convocation antérieure serait nulle. De plus, beaucoup de membres sont arrivés, d'autres s'y rendent, un grand nombre d'ambassadeurs sont en route. Toute modification de ce genre serait peu décente. »

Malatesta répliqua : « Les conditions qui ont permis à Grégoire d'accepter Pise sont changées. D'ailleurs, l'essentiel est la pacification de l'Église et le Pape fera tout pour y arriver. Que les cardinaux prennent garde; s'ils persévèrent dans leur ligne de conduite, ils auront trois papes au lieu d'un [1]. »

Les cardinaux répondirent en substance : « Que Grégoire vienne à Pise ou qu'il se décide à abdiquer à Rimini. Quelle joie ce serait pour votre cité, prince! Quelle gloire aussi, car ce serait en son sein qu'on élirait le futur pape! »

« Je ne cherche ni l'honneur de ma capitale, ni le mien propre, se contenta d'observer Malatesta; je ne veux que le bien de l'Église. »

Les négociations n'avançaient pas. Le concile nomma alors une commission composée de l'archevêque de Pise, de l'évêque de Cambrai et de deux autres membres pour faire de nouvelles instances auprès du protecteur du Pape romain. D'Ailly en particulier

1. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 19. — MARTÈNE ET DURAND, *Veter. Script.*, t. VII, p. 1005. — MANSI, t. XXVII, p. 252. — F. BLIEMETZRIEDER, *loc. cit.*

s'efforça de lui démontrer qu'il devait persuader à Grégoire de céder ou l'y contraindre par force. Il essaya de lui prouver que la proposition de changer le lieu du concile était contraire au droit et ne pouvait que nuire au rétablissement de la paix.

Malatesta ne fut point convaincu.

Dans une autre entrevue, le cardinal de Milan, Pierre Philarghi, ne fut pas plus heureux. A une promesse d'abdication faite par le prince, il répondit : « Grégoire n'abdiquera pas : il tient trop à régner. » Le prince répliqua vivement : « Il y a des gens qui n'hésiteraient pas à bouleverser l'Église pour monter sur le siège de Pierre. Comment s'étonner si Grégoire se fait prier pour en descendre? » — « Je n'aspire point à la tiare, » dit Philarghi. « Peut-être pourtant n'auriez-vous pas beaucoup de répugnance à la ceindre un jour, » répondit Malatesta. Cette fois le prince de Rimini fut bon prophète.

Enfin, pour le bien de la paix, les cardinaux acceptèrent une entrevue avec Grégoire à Pistoie. Malatesta offrit ses bons offices pour décider le pontife romain à accepter ce rendez-vous et il partit pour Rimini.

Mais quand il rendit compte au Pape du résultat de sa mission, le débile vieillard se mit à pleurer : « Que faire? s'écria-t-il. Si j'accepte, je trahis mes partisans et ma famille. Si je refuse, j'excite un grand scandale dans l'Église. »

Malatesta insista avec énergie et éloquence et engagea le pontife à se rendre à Pistoie [1]. « Jamais je n'irai en une ville qui dépend de Florence, répondit Grégoire. Au surplus, je ne saurais abandonner mes proches, ainsi que les rois Robert de Bavière et

1. MARTÈNE ET DURAND, t. VII, præf. XCI.

Ladislas de Naples, mes dévoués partisans. » On ne put en obtenir davantage : désormais ses destinées vont s'accomplir rapidement.

### § 4. — L'incident aragonais.

Restait l'intraitable et rusé Benoît qui, retiré au pied des Pyrénées, n'avait pas encore renoncé à tout espoir de faire triompher sa cause. Ses députés étaient attendus à Pise d'un moment à l'autre et l'on délibérait sur la façon dont le concile devrait les recevoir. En dépit de quelques membres du Sacré-Collège encore attachés au Pape d'Avignon, on déclara que ses ambassadeurs ne jouiraient d'aucune espèce d'honneurs. Le 10 mai, en sa huitième session, le synode proclama que l'union des cardinaux des deux obédiences était conforme au droit et que l'assemblée avait été légitimement convoquée. Il affirma de plus que le synode de Pise était un vrai concile œcuménique, jouissant des pouvoirs du juge le plus élevé qui soit sur la terre, et ayant le droit souverain de décider entre les deux prétendants[1].

Les membres du concile arrivaient de plus en plus nombreux de toutes les parties de l'Europe chrétienne. Ils venaient animés de semblables dispositions. Aussi, comme l'écrit N. Valois, « ce qui frappe dans l'histoire de ce concile, c'est, avant tout, l'unanimité de ses membres : point de discussions — du moins il n'en reste pas trace; — des discours reflétant tous la même pensée ; des motions d'ordinaire adoptées d'un commun accord[2]. »

L'assemblée, après avoir résumé dans un mémoire tous les incidents du schisme, demanda à chacun de

1. F. Bliemetzrieder, *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 303.
2. Valois, t. IV, p. 77.

ses membres d'abandonner l'obédience de Benoît et de Grégoire, déclarés opiniâtres.

On consacra le mois de mai presque entier à entendre les témoins qui déposaient contre les deux prétendants. Puis, le 23 mai, l'assemblée esquissa la sentence à prononcer. De nombreux maîtres des Universités prirent part aux débats et ne furent pas les moins ardents à condamner le Pape de Rome et même celui d'Avignon.

A cette date, les cardinaux reçurent des bulles de Benoît. « J'ai pris connaissance de votre convocation au concile, leur déclarait-il, mais je n'y viendrai pas et je vous défends d'élire un autre pape à ma place. »

On passa outre, et, le 5 juin 1409, on se réunit pour la quinzième session solennelle. Les cardinaux remplirent une dernière fois, aux portes de l'église, la formalité de la citation des prétendants, puis les procureurs du concile demandèrent qu'une condamnation définitive fût portée contre Pierre de Lune et Ange Corrario.

Les pères de Pise allaient rendre une sentence jusqu'alors sans exemple dans l'histoire de l'Église. Tous étaient émus lorsque le patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, prit la parole au milieu de l'auguste assemblée. « Benoît XIII et Grégoire XII, dit-il, sont reconnus comme schismatiques, approbateurs et faiseurs de schisme, hérétiques notoires, coupables de parjure et de violation de vœu et scandalisant ouvertement l'Église universelle. En conséquence, ils sont déclarés indignes du souverain pontificat, ils sont *ipso facto* déposés de leurs fonctions et dignités, et même chassés de l'Église. Il leur est interdit de se considérer désormais comme Souverains Pontifes, et toutes les procédures et promotions faites

par eux sont cassées. Le Saint-Siège est déclaré vacant et les fidèles sont relevés de leur promesse d'obéissance[1]. »

A peine le patriarche eut-il terminé la lecture de cette sentence si grave que des acclamations de joie retentirent dans l'immense enceinte. On chanta le *Te Deum*, et une procession solennelle fut ordonnée pour le lendemain, jour de la Fête-Dieu.

Tous les membres de l'auguste assemblée apposèrent leur signature au bas de l'acte de condamnation si grave qui venait d'être prononcé.

Sur ces entrefaites entrèrent au concile les ambassadeurs du roi d'Aragon, chargés d'annoncer que les nonces de Benoît étaient enfin arrivés à Pise. Ces envoyés étaient des abbés et des religieux parmi lesquels se rencontrait Boniface Ferrier, frère de saint Vincent[2]. Ils ne venaient pas apporter l'adhésion de Benoît à l'assemblée conciliaire; ils n'étaient chargés que de rendre publique la renonciation du Pape d'Avignon, si celui de Rome en faisait autant, clause conditionnelle quelque peu dérisoire dans les circonstances.

Ils firent leur entrée au concile le 14 juin, mais leurs prétentions excitèrent bien vite les protestations, puis les rires moqueurs de l'assistance. Le peuple de Pise les accueillit moins bien encore et les accabla parfois de menaces et d'injures. Le chancelier d'Aragon fut écouté avec peu de faveur et l'archevêque de Tar-

1. HARDOUIN, *Concil.*, t. VIII, p. 85 et suiv. — VON DER HARDT, *Rerum Conc. œcum. Constant.*, t. II, col. 136.

2. Boniface était, comme son frère, partisan acharné de Benoît. Il écrivit contre les Français présents au concile et en particulier contre l'évêque de Cambrai ce libelle : *Specula contra vasa iræ super hæretica pravitate pisana*, MARTENE ET DURAND, *Thesaurus*, t. II, col. 1447. Pierre d'Ailly répondit en composant son *Apologia Concilii Pisani* récemment imprimée dans le *Peter von Ailli* de TSCHACKERT, *Appendix*, p. 31. Sur l'ambassade de Boniface Ferrier, cf. ALPARTIL (M. d'), *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 187 et suiv.

ragone excita un épouvantable tumulte quand il commença son discours par ces paroles : « Nous sommes les nonces du seul véritable pape Benoît XIII. » C'était une déclaration de guerre plus audacieuse qu'habile.

Aussi les ambassadeurs virent-ils bientôt que toutes leurs démarches auprès du concile seraient inutiles et que tout se préparait pour l'élection d'un nouveau Pape. On fut obligé de leur déclarer que leur vie serait en danger, s'ils persistaient à soutenir les prétendus droits du pontife d'Avignon. Très intimidés, les envoyés quittèrent secrètement la ville et voulurent se rendre auprès de Grégoire. Ils demandèrent à cet effet un sauf-conduit à Balthazar Cossa, alors gouverneur de Bologne. « Qu'ils viennent avec ou sans sauf-conduit, répondit brutalement celui-ci ; seulement je les avertis que, si je les prends, je les ferai brûler vifs [1]. » De plus en plus effrayés, les nonces de Benoît retournèrent vers leur maître.

Celui-ci, sans se laisser abattre par ces coups réitérés, nomma douze nouveaux cardinaux pour perpétuer ce schisme qu'il avait contribué si grandement à faire naître et à prolonger [2]. Expédient fâcheux ajouté à tant d'autres et qui aggrave la responsabilité de son auteur devant l'Église et la postérité.

### § 5. — L'élection d'Alexandre V

Tout était prêt pour le conclave qui devait, selon les espérances du Sacré-Collège, opérer l'union de l'É-

1. Martène et Durand, *Veter. Script.*, t. VII, p. 1112. — *Thesaurus*, t. II, p. 1476. — Hardouin, VIII, 17, 89. — Lenfant, *Histoire du Concile de Pise*, p. 284.

2. Niem, *De scismate*, lib. III, 14, p. 310. — Ciaconius, *Historia Pontif. roman. et Cardin.*, t. II, 741.

glise. Le 15 juin, les vingt-quatre cardinaux se réunirent dans le palais archiépiscopal de Pise pour procéder à l'élection. Le conclave dura onze jours. Peu d'obstacles vinrent du dehors pour retarder le choix du nouveau pape. Au dedans, quelques intrigues se nouèrent, dit-on, pour qu'on élût un pape français. Mais enfin, par l'influence de l'énergique et ingénieux Cossa, les voix se portèrent unanimement sur Pierre Philarghi, cardinal du titre des douze Apôtres. Il fut élu le 26 juin 1409 et prit le nom d'Alexandre V.

Comme Sylvestre II, saint Grégoire VII, Adrien IV et plusieurs autres pontifes, Alexandre était de la plus basse extraction[1]. A peine sait-on s'il était Grec ou Italien de naissance. Il fut abandonné par ses parents dès l'âge le plus tendre et il passa son enfance à Candie où il mendiait son pain. Un Frère Mineur, à qui il inspira de l'intérêt, l'instruisit, le fit entrer dans son ordre, puis l'emmena en Italie. Étudiant à Oxford, docteur, puis professeur à Paris, il se distingua comme maître et comme prédicateur, et se montra partisan déterminé d'Urbain VI. Rappelé en Italie, il devint précepteur du fils de Jean Visconti, duc de Milan, puis évêque de Plaisance (1386), de Vicence (1387) et ensuite de Novare (1389). En 1402,[2] il fut promu archevêque de Milan et Innocent VII le revêtit de la pourpre. Sous Grégoire XII, il prit activement le parti des dissidents; il s'acquitta avec un succès incontesté de quelques négociations importantes et contribua grandement à la réunion du concile de Pise.

Son élection était attendue et désirée; aussi quand le

1. Il a paru, en 1881, une biographie grecque d'Alexandre V sous ce titre : Μάρκου Ῥενιέρη Ἱστορικαὶ Μελέται. ὁ Ἕλλην Πάπας Ἀλέξανδρος ε'. Τὸ Βυζάντιον καὶ ἡ ἐν Βασιλείᾳ Σύνοδος. Cf. PASTOR, t. I, p. 200.

2. Cf. GAMS, *Series episcoporum*, p. 796 (Ratisbonne, 1873).

son des cloches l'eut fait connaître, chacun s'empressa de lui témoigner sa joie respectueuse. Peut-être beaucoup de ces hommages étaient-ils intéressés, car on savait que le nouveau pontife ne pouvait se résoudre à refuser une faveur. Une bonté pleine de munificence était le trait saillant de son caractère. Niem lui-même, habituellement peu bienveillant quand il s'agit du pontife romain, est obligé de louer la générosité de son cœur[1]. Alexandre fut couronné solennellement, le 7 juillet, par le cardinal de Saluces, au milieu des acclamations universelles, car tout le monde croyait le schisme terminé pour toujours.

Le nouveau Pape s'empressa d'envoyer des légats à tous les souverains de la chrétienté pour annoncer son élection, et il reçut de tous les points du monde les marques d'une vive sympathie pour lui et pour la situation de l'Église. Charles VI lui écrivit par la main de son secrétaire, Jean de Montreuil[2], et la France honora l'humble Frère Mineur devenu Pape comme s'il fût descendu du sang des rois. Il présida les quatre dernières sessions du concile, y confirma toutes les ordonnances prises par les cardinaux depuis leur refus d'obéissance, et réunit en un seul les deux Sacrés Collèges. Il déclara ensuite qu'il travaillerait énergiquement à la réforme, de concert avec l'élite des prélats de chaque nation. Néanmoins, Alexandre distribua[3] immé-

1. Niem, p. 321. — Cf. *De difficultate reformationis in Concilio universali* (août 1410). Cet ouvrage a été longtemps attribué à d'Ailly, mais il est vraisemblablement de Thierry de Niem ; c'est l'opinion de Lenz, de Schwab et d'Hergenrœther. *Opp. Gersonii*, t. II, col. 872.

2. Cf. Martène et Durand, *Veter. Script.*, II, col. 1374. — Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 161.

3. Les députés français protesteront plus tard au concile de Rome contre ces faveurs exagérées dont l'Université de Paris fut très mécontente. — Cf. Finke, *Acta Concilii Constant.*, t. I, p. 162.

diatement à pleines mains les grâces et les privilèges, surtout aux Mineurs et aux Augustins, et accorda trop libéralement à ses amis des évêchés et des abbayes. C'était mal commencer la réforme que d'y contredire de la sorte.

L'assemblée, avant de se séparer, prit encore de nombreuses mesures juridiques et régla certaines situations au plus grand profit des prélats, des abbés et des seigneurs; autre funeste exemple donné par le concile expirant. On décréta cependant que dans trois ans, c'est-à-dire en 1412, on réunirait un autre concile général, qu'auparavant les métropolitains assembleraient des conciles provinciaux et examineraient avec eux la question de la réforme. Ces décisions étaient sincères sans doute, mais on est péniblement impressionné quand on voit les évêques et les abbés songer à augmenter leur puissance personnelle, à diminuer leurs charges pécuniaires avant de penser à s'amender eux-mêmes. « *Et haec fuit ipsa reformatio ultro promissa!* s'écrie douloureusement un contemporain : voilà donc cette réformation si bien et si longtemps promise[1] ! » On pouvait craindre que les actes ne correspondissent point aux paroles et que la réforme, si persévéramment désirée, si ouvertement annoncée, ne restât longtemps encore lettre morte.

Pendant ce temps, Grégoire XII s'efforça de réunir un concile à Cividale de Frioul. Il ne s'y trouva presque personne et on y porta des sentences que la situation précaire du Pape rendait forcément inutiles. Les résultats furent tels que le pontife déposé à Pise fut obligé de s'enfuir déguisé en marchand (6 septembre 1409)[2].

1. Niem, *De difficultate reformationis in Concilio universali, Opp. Gersonii*, t. II, col. 872.

2. Mansi, t. XXVI, pp. 1090 et suiv. — Raynald, a. 1409. — L. Schmitz, *Römische Quartalschrift*, 1894, pp. 245 seqq.

Quant à Benoît, il vit ses soldats forcés d'abandonner Avignon devant les troupes françaises et il se hâta prudemment de passer les Pyrénées et de se mettre de plus en plus sous la protection de son royal ami Martin d'Aragon[1]. Il s'appuyait sur un roseau déjà brisé; le 31 mai 1410, le roi Martin rendait le dernier soupir et la Providence ôtait ainsi un de ses meilleurs soutiens à l'opiniâtre Benoît.

### § 6. — Jugement sur le Concile de Pise.

Malgré les échecs subis par les prétendants condamnés, quelle était, en droit et en fait, la situation de l'Église à la fin de l'année 1409?

Le droit pour les cardinaux d'assembler un concile général qui terminât le schisme leur paraissait incontestable. Il résultait pour eux, nous l'avons déjà fait observer, de cette loi naturelle qui veut qu'un grand corps puisse toujours trouver en lui-même un moyen de salut : *Salus populi suprema lex esto*. Tout doit être subordonné au salut de l'Église et à la conservation de son unité nécessaire. D'ailleurs les tergiversations et parfois les parjures des deux prétendants semblaient donner raison aux Sacrés-Collèges réunis. « Jamais, se disaient-ils, nous n'arriverons à faire cesser le schisme tant que ces deux obstinés resteront à la tête des partis adverses. Il n'y a point de pape certain qui puisse convoquer légitimement un concile général. Le pape étant douteux, le Saint-Siège doit être considéré comme vacant. Nous avons donc le mandat légitime d'élire un pape qui sera incontesté et de convoquer l'Église universelle pour que cette adhésion rende plus forte notre

1. ALPARTIL M. d', *Chronica actitatorum* (édit. EHRLE), p. 193.

décision. » Des universités fameuses poussaient et soutenaient les cardinaux dans cette voie[1].

Et pourtant au point de vue théologique et juridique, leur raisonnement pouvait paraître faux et révolutionnaire. Nous comprenons les hésitations des contemporains sur la légitimité de chaque pontife rival. Mais si Grégoire et Benoît sont douteux, les cardinaux qu'ils ont nommés le sont également. Si la source de leur pouvoir est incertaine, leur compétence à convoquer l'Église universelle et à élire un pape l'était aussi. C'est un cercle vicieux manifeste. Comment dès lors Alexandre V, élu par eux, aurait-il des droits incontestables à être reconnu par la chrétienté tout entière? De plus, il était à craindre que certains esprits ne se servissent de cet expédient passager, de cet exemple unique, pour en faire une loi générale et pour proclamer la supériorité du Sacré-Collège et du concile sur le Pape.

Ce fut, en effet, ce qui arriva. Zabarella, nommé plus tard cardinal, avait déjà érigé en principe que le Sacré-Collège devait être comme une commission permanente préposée au gouvernement de l'Église, au détriment du Saint-Siège[2]. Pour lui, le pontife n'est plus que le premier ministre de l'Église, le *caput ministeriale*. Plus tard, Richer et son école ne parleront guère autrement. Le même Zabarella se permettra d'affirmer aussi que, quand le collège des cardinaux ne peut ou ne veut convoquer le concile, ce droit ap-

1. C'est le principe que préconise le traité qu'on a si longtemps attribué à Gerson, *De modis uniendi Ecclesiam... Opp. Gersonii*, t. II, col. 163. — Cf. PASTOR, t. I, 203. — LENZ, *Drei Tractate aus dem Schriftencyklus, etc.*, p. 29. Cf. F. BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil*, etc., p. 221-295.

2. Ce traité fameux intitulé *De schismatibus auctoritate imperatoris tollendis* a été publié dans SCHARDIUS, *De jurisdictione imperiali*, p. 698-711. Cf. F. BLIEMETZRIEDER, *op. cit.*, p. 250. Plaoul avait déjà soutenu ce principe au concile de Paris de 1406. Cf. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Preuves*, p. 191.

partient à l'Empereur; c'est la théorie que nous verrons appliquer à Constance. L'esprit césarien succédera à l'esprit révolutionnaire : c'est dans l'ordre et dans la logique des choses.

Le moyen employé par les cardinaux ne devait pas réussir, même momentanément. La situation de l'Église devint plus précaire : au lieu de deux têtes, il y en eut trois. Les deux premières obédiences ne disparurent pas, et l'on n'arriva qu'à en créer une nouvelle. Pourtant, à certains points de vue, la situation d'Alexandre est meilleure que celle de Clément VII et de Benoît XIII. Il n'a pas été élu en opposition avec un pontife universellement reconnu et par des moyens schismatiques. L'opinion presque commune affirme que lui et son successeur Jean XXIII ont été de vrais papes[1]. Si les pontifes d'Avignon ont eu un *titre coloré* vis-à-vis de leur obédience, on peut le démontrer à plus forte raison pour Alexandre V aux yeux de l'Église universelle.

En fait, le Pape de Pise fut reconnu par la majorité de l'Église, c'est-à-dire par la France, l'Angleterre, le Portugal, la Bohême, la Prusse, quelques contrées de l'Allemagne et de l'Italie, puis le Comtat-Venaissin[2], tandis que Naples, la Pologne, la Bavière, et une partie de l'Allemagne continuaient à obéir à Grégoire et que l'Espagne et l'Écosse s'obstinaient à rester soumises à Benoît.

L'élection d'Alexandre ne produisit donc pas immédiatement cette pacification que beaucoup de fidèles

1. Bellarmin, *De concil.*, l. I, c. 8. — Muzzarelli, *De auctor. Rom. pontificis*, t. II, p. 414.— Tosti, *Storia del Concilio di Costanza*, t. I, p. 55.
2. Cf. la lettre de Simon de Cramaud dans les *Acta concilii Constanc.*, t. I, p. 235.

avaient espérée. Pierre d'Ailly, un des hommes les plus clairvoyants de son époque, avait prévu ce résultat et n'avait point caché ses appréhensions. « Si le concile fait une élection nouvelle, avait-il écrit, il ne faudra pas y procéder avant d'être sûr de l'adhésion de la chrétienté tout entière ou tout au moins de la majorité... Sinon, ce serait greffer un nouveau schisme sur l'ancien et la seconde erreur serait pire que la première [1]. »

Il ne fut pas écouté par les Pères de Pise qui, confiants en leur omnipotence, voulaient précipiter la solution et ne consentaient pas à prendre les précautions désirables pour assurer le résultat. Au moment de la convocation du concile, ils ne s'inquiétèrent point de préparer l'opinion et de la détacher insensiblement des pontifes qu'il s'agissait de renverser. Ils n'envoyèrent pas de légat en Hongrie et dans les régions du Nord; ils laissèrent de côté l'Espagne avec ses divers royaumes. Si, comme nous le verrons plus tard, le concile de Constance vint à bout de rétablir l'unité, c'est parce qu'il eut à cœur de suivre une voie absolument opposée. Il renversa le successeur du pape élu à Pise, mais dans cette question si importante et si délicate, il procéda avec une sage lenteur et il s'entoura d'avance de toutes les conditions de succès.

Pourquoi le synode de Pise se proclama-t-il œcuménique, pourquoi émit-il la prétention de parler au nom de l'Église universelle, quand il savait que plusieurs nations n'étaient pas représentées? Il ne dut point s'é-

1. Avis donné à Tarascon, le 10 janvier 1409, par l'évêque de Cambrai : MARTÈNE ET DURAND, *Veter. Script.*, t. VII, coll. 917 et 1464. — *Cf.* N. DE CLÉMANGIS, disciple de d'Ailly, *Opera*, p. 71. — GERSON, *Propos. coram Anglicis*, *Opp. Gersonii*, t. II, col. 128. — TSCHACKERT, *Peter von Ailli*, p. 152.

tonner de voir que ses décisions ne furent pas unanimement approuvées. D'un autre côté, pourquoi accuser les deux prétendants, non seulement de schisme, mais de véritable hérésie? Ce sont des griefs que la passion invente, mais que ne peuvent soutenir ni la théologie, ni la justice.

Aussi le même Pierre d'Ailly put-il ajouter plus tard : « Quoique la célébration du concile de Pise et l'élection d'Alexandre V soient tenues pour légitimes et canoniques par l'obédience de Jean XXIII, cependant les deux obédiences opposées soutiennent le contraire, non sans probabilité, et les difficultés de droit et de fait ne sont pas moindres qu'avant [1]. » Et Gerson pense de même : « Le schisme actuel présente tant de doutes, écrit-il, qu'il serait téméraire, injurieux et scandaleux de prononcer que les fauteurs de tel ou tel parti sont hors de la voie du salut [2]. » Donc, selon l'opinion des partisans même du concile, on peut douter de la canonicité de ses actes et de la valeur de ses sentences. Comment dès lors le considérer comme œcuménique, surtout si l'on sait d'avance que le pape légitime, quel qu'il soit, ne l'a ni convoqué ni présidé et que cette assemblée n'a point représenté l'Église universelle?

Aussi les théologiens et les canonistes se sont-ils montrés sévères à l'égard du synode de Pise.

D'un côté, à l'extrême gauche des docteurs, nous entendons un partisan acharné de Benoît, Boniface Ferrier, l'appeler « un conventicule de démons [3]. »

1. Cf. Bouix, *De Papâ*, t. I, p. 497.

2. Bess, *Joh. Gerson u. d. kirchenpolitischen Parteien Frankreichs von der Konzil zu Pisa* (Marbourg, 1890).

3. *Thesaurus anecdot.*, t. II, col. 1461.

Théodore Urie, un des appuis de Grégoire, semble douter si l'on s'assemble à Pise avec les sentiments de Dathan et d'Abiron ou avec ceux de Moïse [1]. Saint Antonin [2] et après lui Cajetan, Turrecremata et Raynald le nomment ouvertement un conciliabule ou tout au moins contestent son autorité.

D'un autre côté, l'école gallicane, ou bien l'approuve, ou bien plaide les circonstances atténuantes. Noël Alexandre, à la fin d'une longue dissertation, affirme que ce concile détruisit le schisme *autant qu'il le put* [3]. Bossuet dit à son tour : « Si le schisme qui désolait l'Église de Dieu ne fut pas exterminé à Pise, il y reçut du moins un coup mortel et le concile de Constance l'acheva [4]. »

Les Protestants qui vont jusqu'au bout de leurs principes applaudissent sans réserve à ce concile, ils voient « le premier pas important dans le sens de l'affranchissement du monde », et saluent en lui l'aurore de la Réforme [5].

Peut-être est-il plus sage de dire avec Bellarmin que cette assemblée est un concile général qui n'est ni approuvé, ni réprouvé [6]. A cause des illégalités qui s'y rencontrent et des contradictions qui y éclatent, on ne saurait le citer comme un concile œcuménique. Et pourtant il serait injuste de le flétrir comme un conciliabule, de le comparer au brigandage d'Éphèse, au

1. Von der Hardt, t. I, 147.

2. *Summa historialis*, p. III, tit. XXII, c. 5, par. 2. « *Per Pisanum concilium vel conciliabulum non erat ablatum schisma, sed augmentatum.* »

3. T. VIII (édit. in-fol.), p. 360.

4. *Defensio declarationis cleri gallicani*, Pars II, lib. V, c. 12.

5. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom in Mittelalter*, t. VI, 3e édit., p. 577.

6. Bellarmin, *De conciliis et Ecclesia*, t. II, c. 8, p. 13 (édit. 1608, Paris).

pseudo-concile de Bâle ou au concile janséniste de Pistoie[1].

Ce synode n'est pas une coterie prétentieuse, révoltée et sacrilège. Le nombre des Pères, leur qualité, leur autorité, leurs lumières, leurs intentions zélées et généreuses, l'accord presque unanime avec lequel ils ont pris leurs décisions, les appuis royaux qu'ils ont rencontrés, éloignent jusqu'au soupçon d'intrigue et de cabale. Néanmoins cette assemblée n'est pas un concile comme un autre et occupe une place à part dans l'histoire de l'Église. Illégitime dans sa convocation, peu pratique dans le choix des moyens, contestable dans ses résultats, ne pouvant avoir la prétention de représenter l'Église universelle, tel fut le concile de Pise[2]. Première origine de tous les événements historiques qui se déroulèrent de 1409 à 1414, il doit être considéré comme le préambule du concile de Constance.

1. Reprenant et faisant sienne une opinion que le père Pfülf a exposée dans les *Stimmen aus Maria Laach* (1903), t. LXIV, p. 333-335, F. Bliemetzrieder admet la légitimité du concile de Pise et considère comme légitime Alexandre V à l'exclusion de Benoît XIII et de Grégoire XII. Cf. son ouvrage *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*, p. 322 et suiv.

2. Les Papes de Pise figurent dans la galerie monumentale des médaillons qui orne les frises de Saint-Paul hors les Murs. Ceux de Fondi et d'Avignon ne s'y trouvent pas.

# CHAPITRE XIV

## LE CONCILE DE ROME ET LES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE DE CONSTANCE.

### § 1. — Alexandre V et Jean XXIII.

Le Pape Alexandre avait été élu grâce au zèle du cardinal Balthazar Cossa. Il ne l'oublia pas : soit par reconnaissance, soit par timidité, il resta sous la dépendance de celui qui était son légat et comme son premier ministre; ses opinions et ses décisions ne firent jamais que refléter les avis, sinon les ordres de Cossa.

Le 1er novembre 1409, le pontife lança une nouvelle bulle contre l'ambitieux Ladislas de Naples, qui occupait une grande partie des États de l'Église et qui soutenait la cause de Grégoire XII. Il obtint ici plus de succès, car bientôt l'usurpateur fut contraint d'abandonner Rome. Au lieu de se rendre aussitôt dans la Ville éternelle qui l'attendait, Alexandre céda aux instances de Balthazar et se fixa à Bologne pour y passer le reste de ses jours. Ils ne furent plus de longue durée. Dès les premiers jours de 1410, le Pape renouvela toutes les condamnations portées contre ses deux compétiteurs. Frappé à mort au commencement de mai 1410, il rassembla tous les cardinaux autour de son lit d'agonie, confirma derechef les décrets de Pise, leur recommanda la concorde,

puis rendit le dernier soupir. Il avait 71 ans et il avait occupé le trône pontifical pendant dix mois et huit jours [1].

Son successeur était tout désigné; c'était son confident et son soutien, le cardinal Cossa. Il fut élu par dix-sept cardinaux après trois jours de conclave, le 17 mai, et il prit le nom de Jean XXIII. Il se fit ordonner prêtre aussitôt après, puis il fut consacré évêque, et couronné solennellement le 25 mai.

Nous abordons ici l'histoire d'un homme que la calomnie n'a point épargné et qui souvent a pu y donner prise. Ses ennemis en ont fait une sorte de monstre couronné, mais il suffit de parcourir la longue liste des méfaits qu'ils lui ont reprochés, pour être frappé de l'exagération évidente des accusations lancées contre lui.

Balthazar Cossa était Napolitain, né d'une famille noble et doué d'une rare intelligence. Qu'il ait été pirate dans sa jeunesse et qu'il ait écumé longtemps les mers de Sicile, c'est une assertion rapportée par l'atrabilaire et vindicatif Niem [2], mais elle semble bien difficile à soutenir. Nous aimons mieux suivre l'opinion de Platina [3], de Valori [4] et du moine de Saint-Denis [5], qui s'accordent pour nous le montrer étudiant à Bologne et obtenant un double diplôme de docteur en droit.

Boniface IX le nomma son camérier et Thierry de

1. Ciaconius, *Vitæ et res gestae Pontif. rom.*, t. II, p. 776. — Wadding. *Ann. Minorum*, t. IX, p. 273. — Platina, *De vitis pontif. roman.*, 1645, p. 248. — Niem, *De scismate*, III, 53.

2. *De vita et factis Johannis XXIII,* dans Von der Hardt, *Rerum Conc. œcum. Constant.*, II, 338.

3. *Loc. cit.*

4. *Archivio storico italiano*, t. IV, 1843, p. 261.

5. *Chronic. Karoli VI* lib. XXXIII, c. 28.

Niem l'accuse d'avoir pratiqué sans scrupule dans ses fonctions la simonie et le trafic des indulgences[1]. Nommé cardinal deSaint-Eustache et légat de Bologne, il est certain qu'il déploya dans ce poste difficile l'habileté politique la plus remarquable. Il était tout à la fois administrateur et général, et il sut bientôt faire rentrer tout le territoire sous l'obédience de l'Église.

D'après l'aveu de Thierry lui-même[2], le légat frappa les débauchés, les usuriers et les joueurs de très lourdes amendes. Peut-on croire qu'il serait tombé lui-même dans tous ces vices, et qu'il aurait uni à l'habileté du cardinal Albornoz, les allures quelquefois brutales du cardinal Robert de Genève et le dévergondage qu'on a reproché parfois au cardinal Dubois?

Avouons-le toutefois, Jean XXIII semble avoir été inspiré par des sentiments plus politiques que religieux : on cherche en lui l'esprit de Dieu et on ne rencontre que l'esprit du monde, uni à l'amour de l'argent et à une ambition peu scrupuleuse à laquelle ne répugne aucun moyen. Saint Antonin l'a bien jugé quand il a répété le mot de Léonard Aretin : « *Vir in temporalibus magnus, in spiritualibus nullus*[3]. »

Était-ce le Pape qu'il fallait choisir pour présider ce concile futur qui devait promouvoir la grande réforme? Son élection en de pareilles circonstances fut-elle une grâce ou un châtiment de la Providence? Toujours est-il qu'on put accuser Balthazar d'avoir désiré le suprême pontificat, d'avoir acheté la conscience et le vote de certains cardinaux, et même d'avoir hâté la mort de son prédécesseur, sans trop exciter l'étonnement et

1. Von der Hardt, t. II, p. 340.
2. *Ibid.*, p. 350.
3. *Summa historialis*, p. III, tit. 22, c. 6.

les réclamations de ceux qui le connaissaient [1]. N'est-ce point le cas de répéter ici ce que nos lecteurs ont pensé plus souvent encore, en parcourant les annales ecclésiastiques pendant cette triste époque ? Il faut que Dieu ait bien assuré l'immortalité de son Église pour permettre que son représentant soit parfois si peu digne d'elle. En de pareilles circonstances, toute autre institution purement humaine aurait disparu sous le mépris public. Mais, comme le dit saint Léon, « la dignité papale ne perd rien, même quand celui qui en hérite en est indigne. » Ce sont là des malheurs, des scandales, mais non de mortelles blessures. Il faut plaindre en les condamnant ceux qui en sont les coupables auteurs ; il faut aussi avoir quelque pitié fraternelle pour ceux qui ont accepté d'être les historiens de ces époques troublées et qui, pour rester fidèles à la vérité historique, sont forcés de raconter sans édifier. Tant de faits glorieux sont inscrits à l'actif des Souverains Pontifes dans le cours de dix-neuf siècles, que l'on peut leur pardonner quelques défaillances momentanées. En supposant que nous voulions cacher quelque chose, ils n'ont que faire de nos mensonges. Nous avons déjà rappelé le mot de de Maistre : « Les Papes n'ont besoin que de la vérité. »

Monstrelet rapporte qu'en la solennité du couronnement, les cardinaux, suivant l'usage consacré, allumèrent devant le nouveau Pape un feu d'étoupes, et lui dirent par trois fois : « Père saint, ainsi passe la gloire du monde [2]. »

Jean XXIII allait en faire bien vite l'expérience. Jus-

1. Cf. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 235.
2. *Chroniques*, livre I, ch. 68.

que-là, son habileté n'avait rien laissé à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil ou par prévoyance, il avait été heureux dans toutes ses entreprises; et ses ambitions, même les plus téméraires, avaient été couronnées par le succès.

A partir de son élévation au trône pontifical, Balthazar ne parut plus le même homme. Il sembla avoir perdu quelque chose de cette finesse de vues, de cette rapidité et de ce bonheur d'exécution qui l'avaient distingué dans sa jeunesse. Personne ne se montra plus maladroit en politique, plus malheureux à la guerre, et mieux destiné à être le jouet d'une fortune qui ne lui épargnera aucune disgrâce.

A peine élu, Jean tenta, par une ambassade du cardinal Landolphe de Bari en Espagne, de détacher de l'opiniâtre Benoît les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille. Le légat ne réussit pas malgré ses efforts et son incontestable habileté [1].

D'un autre côté, le pontife essaya d'entamer des négociations avec Malatesta, pour que celui-ci déterminât Grégoire à céder: mais le prince ne put ou ne voulut pas travailler efficacement en ce sens et se prépara à déclarer la guerre au nouveau Pape [2].

En même temps, la flotte de Louis d'Anjou, partisan de Jean XXIII, fut battue et dispersée par celle de Ladislas, ce vieil ennemi de Cossa. Plusieurs villes de la Romagne durent ouvrir leurs portes au vainqueur. C'était une première série de déceptions inattendues.

Heureusement des événements plus favorables au pontife se déroulaient en Allemagne. Robert de Ba-

1. FINKE, *Acta Concilii Constanciensis*, t. I, pp. 2, 20 et suiv.
2. *Ibid.*, pp. 4 et suiv.

vière, roi des Romains, le protecteur persévérant de Grégoire XII, venait de mourir. Le roi de Hongrie, Sigismond, frère du monarque détrôné Wenceslas, posa sa candidature à l'Empire et s'efforça de la faire triompher en s'appuyant sur Jean XXIII. Mais le cousin de ce prince, Josse de Moravie, prétendait lui aussi à la dignité de roi des Romains. De son côté, l'ivrogne Wenceslas ne cessait de revendiquer ses droits au trône, dont il avait été déclaré indigne. C'est ainsi qu'on rencontrait trois concurrents à la couronne impériale, comme il se trouvait trois prétendants à la tiare. Mais Josse mourut presque aussitôt; Sigismond fut élu à Francfort, le 21 juillet 1411, et il s'empressa de se réconcilier avec son frère Wenceslas. Le nouveau souverain, équitable autant que courageux, va jouer désormais un grand rôle dans cette histoire. C'est vers lui que tous les regards vont se tourner; c'est sur le roi des Romains, protecteur-né de la papauté, que l'on s'appuiera pour provoquer la convocation de ce concile qui devait mettre fin à tant de maux spirituels et temporels.

Un des premiers, l'infatigable Malatesta se fit le champion de cette idée et s'adressa directement au futur empereur. Dans un rapport détaillé, il se plaignit vivement de Jean XXIII, adjura le monarque allemand de secourir enfin l'Église, et le supplia avant toute chose de ne point réunir le futur concile dans une ville où le pontife aurait la double puissance spirituelle et temporelle. Il ne devait point être entendu. Pendant ce temps, le prince de Rimini continuait la guerre qu'il avait déclarée à Jean XXIII et unissait ses efforts à ceux de Ladislas.

Le roi de Naples fut vaincu par son rival Louis d'Anjou à Roccasecca, le 19 mai 1411; mais le prince

français ne sut point profiter de la victoire, et retourna en Provence aussi promptement que s'il avait été défait. Il était dans la destinée des ducs d'Anjou de ne jamais réussir dans cette Italie qu'on a pu appeler parfois le tombeau des Français. Louis II ne fut pas plus heureux que ne l'avait été Charles d'Anjou en 1282, que Louis Ier d'Anjou, en 1383, ou que ne le fut René d'Anjou en 1438. Chacun d'eux se laissa séduire par l'espérance de se tailler à coups d'épée un puissant royaume à Naples; tous moururent déçus.

Le triomphe de Louis II fut sans lendemain et ne servit qu'à exalter d'abord pour un jour, puis à ruiner tout aussi vite les magnifiques espérances de Jean XXIII. De son côté, Malatesta occupait l'Émilie, et la maintenait dans l'obédience de Grégoire XII, tandis que Bologne expulsait le légat du nouveau pape.

## § 2. — Concile de Rome.

L'assemblée de Pise avait décrété en terminant ses séances qu'un nouveau concile aurait lieu dans trois ans, c'est-à-dire en 1412.

Jean XXIII le convoqua pour le 1er avril[1]. Afin de se créer des partisans, il fit une nomination de quatorze cardinaux et son choix fut généralement approuvé.

C'étaient Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, Gilles des Champs, évêque de Coutances, son ami, Guillaume Philastre, doyen de Reims, moins adroit et moins éloquent, Zabarella, évêque de Florence, dont les idées

1. La bulle de convocation donnée dans Raynald est fautive. Voir le vrai texte dans FINKE, t. I, p. 127. Elle est datée du 29 avril 1411.

sur l'Eglise étaient contestables, mais dont l'habileté et l'esprit d'initiative étaient fort remarqués, Robert de Hallum, évêque de Salisbury, qui devait rattacher l'Angleterre au nouveau pontife, et plusieurs autres moins connus (6 juin 1411).

Deux ans après, il éleva aussi à cette dignité Simon de Cramaud, archevêque de Reims.

Parmi ces élus, on remarque les principaux docteurs de l'Université de Paris. Jean tenait à se concilier pour toujours cette puissante et glorieuse corporation : ses vœux ne tardèrent pas à être cruellement déçus.

Par une inspiration moins heureuse, il fit décréter la croisade contre Ladislas. Cet appel intéressé ne réussit pas : le pontife fut bientôt obligé de conclure avec le roi de Naples une paix peu avantageuse et de lui accorder une multitude de privilèges, parfois bien onéreux (15 juin 1412).

Les circonstances devenaient favorables pour la tenue du futur concile de Rome. Les prélats français s'y trouvèrent peu nombreux sous la conduite de l'évêque d'Amiens, de Pierre d'Ailly et de Simon de Cramaud. Le roi Charles avait donné pour mission d'y défendre ses intérêts et ceux de l'Église de France[2]. Dès 1411, l'Université avait rédigé des *avisata* touchant la réforme de l'Église[3], et Pierre d'Ailly avait de son côté écrit un résumé des points sur lesquels devait se porter l'attention du futur concile[4]. Il y a une telle ressemblance entre ces deux programmes

1. FEDELE a publié les *Capitoli della pace frahe Ladislao e Giovanni XXIII* dans l'*Archivio storico per le provincie napoletane* (1905), t. XXX, p. 179-212.
2. *Chronic. Karoli VI* l. XXXII, cap. 41.
3. FINKE, t. I, p. 132.
4. Les *Capita agendorum* se trouvent dans VON DER HARDT, t. I. col 506. Il les attribue au cardinal Zabarella, mais LENZ, STEINHAUSEN et TSCHACKERT prouvent qu'ils sont de d'Ailly (1417). — VALOIS, t. IV, p. 203.

qu'on a pu soupçonner qu'ils venaient de la même inspiration.

Plusieurs délégués de l'Italie, de la Bohême, de la Hongrie et de l'Angleterre arrivèrent successivement, mais avec une grande lenteur et en petit nombre [1].

Le Pape fut obligé de proroger plusieurs fois le concile qui ne commença guère qu'avec l'année 1413. Le seul décret important fut celui qui condamna les livres de l'hérésiarque anglais Wiclef et qui défendit de les commenter en chaire devant le peuple [2]. C'était une improbation des pratiques et des doctrines que Jean Hus commençait à introduire en Bohême.

Le cardinal de Cambrai, qui était arrivé le 1er décembre 1412, ne put faire discuter et admettre son remarquable projet de réforme du calendrier : on en renvoya l'admission définitive à la fin des troubles de l'Église [3]. Les ambassadeurs français n'eurent guère occasion d'être satisfaits du résultat de leur mission. Comme tous les Pères de ce concile, ils devinèrent bien vite d'ailleurs que Jean ne voulait pas aborder sérieusement les questions de réforme qui intéressaient si vivement l'Université avec toute l'Église. Sitôt que la discussion était placée sur ce terrain brûlant, l'habile Zabarella prenait immédiatement la parole et détournait la proposition [4].

1. Cf. Mansi, t. XXVII, col. 505.

2. Finke, p. 163.

3. Cf. Von der Hardt, t. III, col. 70. — Nous l'avons analysé et discuté dans notre ouvrage, *Petrus de Alliaco*, p. 192. Dans ce traité, d'Ailly fait toucher du doigt les erreurs du calendrier julien. Malheureusement, son projet quelque peu modifié ne put être adopté qu'en 1582. Le cardinal de Cambrai est donc un des auteurs du calendrier grégorien.

4. Muratori, *Rerum italic. Script.*, t. III, p. II, p. 846. — Duchesne, *Liber pontific.*, t. II, p. 536.

Les délégués de France, ne voulant pas être dupes, demandèrent que l'assemblée fût prorogée et transférée ailleurs. Le Souverain Pontife y consentit volontiers, et la remit au mois de décembre sans indication précise de lieu[1]. Il avoua plus tard, dans la bulle de convocation du concile de Constance, que l'Église universelle n'avait pas été suffisamment représentée dans l'assemblée de Rome.

Le Pape, d'ailleurs, devait être peu disposé à convoquer de nouveau les évêques, car, avant comme après le concile, il avait entendu de la bouche du cardinal de Bari et de certains autres de dures vérités et de sévères reproches, que sa conduite méritait trop souvent. Le cardinal Orsini et le cardinal de Cambrai en furent témoins. Ces observations seront malheureusement inutiles : l'avenir le prouvera[2].

A peine les Pères avaient-ils quitté Rome que le roi de Naples déclarait la guerre[3] et entrait par la brèche dans la Ville éternelle (8 juin 1413). Il la dévastait et y commettait des horreurs qu'on n'y avait point vues depuis les Vandales. Le Pape mis en fuite fut vigoureusement poursuivi[4]; Florence refusa d'ouvrir ses portes au fugitif et le secours ne vint de personne, malgré ses instances et ses ambassades. Le cardinal d'Ailly, envoyé comme légat en Allemagne, n'obtint point de la république de Venise la permission de faire passer sur son territoire les troupes de l'Empire qui devaient marcher au secours du Pape[5]. En revan-

1. RAYNALD, a. 1412, n° 5; a. 1413, n^is 1-4.
2. FINKE. t. I, p. 125, 163. — HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 236. — *Bibl. nat.*, ms. lat. 9513.
3. FINKE, p. 105.
4. NIEM, dans VON DER HARDT, t. II, p. 380. Thierry, qui était alors abréviateur de la Curie, assistait à cette déroute (p. 381).
5. Lettres récemment découvertes aux archives de l'État à Venise. Cf. FINKE, p. 106 et 167.

che le Sénat lui promit qu'il ne ferait aucune opposition au projet de réunion d'un concile à Bologne où Jean XXIII exerçait depuis longtemps un pouvoir absolu[1].

Heureusement une mort, à la fois honteuse et tragique, le débarrassa bientôt du sacrilège et voluptueux Ladislas qui venait de piller Rome une seconde fois et qui était entré à cheval dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Malade par suite de ses débauches et peut-être empoisonné, il se fit transporter à Naples où il succomba (6 août 1414). Ce fut pour la pacification de l'Église un obstacle de moins. Remarquons-le en passant, la prise de Rome a toujours été fatale à ces conquérants d'aventure, soit à cause de la séduction fascinatrice qu'elle exerce, soit à cause des déboires inévitables qu'elle leur prépare. Genséric et Odoacre ont été sous ce rapport les précurseurs des Othon, des Barberousse, des Ladislas et de bien d'autres, dont l'histoire sait les noms.

### § 3. — Préliminaires du concile.

De son côté, Sigismond poursuivait obstinément le but que plusieurs prélats, des écrivains distingués et surtout la voix publique[2] désignaient à ses efforts : la convocation d'un concile général qui rendît définitivement la paix à l'Église.

Descendu dans la haute Italie, il ne négligeait rien pour assurer la réussite de son grand dessein. L'état

1. Guiraud, *L'État pontifical après le grand Schisme*, p. 23.
2. Thierry de Niem ou André d'Escobar s'en sont principalement fait l'écho dans le livre intitulé *De modis uniendi*, écrit en 1410. — Von der Hardt, t. I, p. V, p. 68. — *Opp. Gersonii*, t. II, p. 161.

de la chrétienté le préoccupait beaucoup plus que les intérêts particuliers de Jean XXIII.

Celui-ci, forcé par les circonstances à reprendre l'idée d'un concile, voulait le tenir dans une ville qui serait sous sa domination, ou tout au moins neutre, et surtout indépendante de l'Empire. Il avait donné dans ce sens des instructions formelles à ses légats, les cardinaux de Chalant et Zabarella.

Mais au dernier moment, saisi par je ne sais quel esprit de vertige et d'erreur, il leur dit : « J'avais résolu de vous indiquer certaines villes et de vous empêcher d'en choisir d'autres : aujourd'hui j'ai changé d'avis, je m'en remets à votre prudence, et je vous donne par lettres pleins pouvoirs [1]. »

Les deux légats partirent pour Côme où se trouvait Sigismond. Celui-ci avait déjà fixé son choix sur la ville impériale de Constance, dont ses familiers lui avaient fait remarquer les avantages. Il parvint facilement à faire entrer dans ses vues les délégués du Pape.

D'ailleurs, ces prélats, comme la plupart de ceux qui étaient de l'entourage de Jean XXIII, n'avaient pour lui qu'une médiocre estime; ils étaient attachés à sa fortune plus qu'à sa personne, ils le supportaient sans l'aimer, ils entretenaient parfois correspondance avec ses rivaux et ils étaient prêts à tous les abandons. Pierre d'Ailly lui-même ne croyait pas à la bonne foi de Jean, qui avait cherché à se faire enlever par les troupes de Ladislas pour ne pas assister au concile qui se préparait [2].

Au fond, les cardinaux, en général, désiraient se

1. Ces lettres ont été imprimées récemment par PALACKY, *Documenta Mag. J. Hus*, p. 512. — Cf. MURATORI, *Rer. italic. Script.*, t. XIX, p. 928.
2. FINKE, p. 182 et 344.

débarrasser, par n'importe quel moyen, de ce pontife compromis et compromettant [1]. Quand Jean XXIII apprit le choix fait par Sigismond et les légats, quand il vit ses propres desseins si ouvertement contrariés, il déplora amèrement son aveuglement. Il était trop tard : le chef de l'Empire pressait les événements, activait les négociations avec les rois catholiques et nouait des intelligences secrètes avec Grégoire XII [2].

Le 30 octobre 1413, il annonça à la chrétienté, que, par suite d'une entente avec le Pape, un concile général s'ouvrirait à Constance le 1er novembre de l'année suivante. Il y assisterait en personne et il y invitait les trois prétendants et les princes.

Le roi de France, sincèrement attaché à Jean XXIII, se montra très froid dans sa réponse à Sigismond [3]. Il comprenait vaguement sans doute que le roi des Romains s'emparait d'un rôle que lui-même avait rempli jadis. Charles VI se borna d'abord à déclarer qu'il n'empêcherait personne de se rendre à Constance ; plus tard, il changea d'avis et se résigna à s'y faire représenter.

Le nouveau roi d'Aragon, Ferdinand, répondit au contraire avec énergie, et contesta vivement la supériorité que le roi des Romains s'attribuait sur lui [4].

Le Pape, à qui Sigismond avait forcé la main, voulut en vain essayer quelque résistance. Vaincu par l'obstination du roi des Romains, intimidé par ses objur-

1. FINKE, p. 345.

2. *Ibid.*, p. 239 et suiv. — Léonard ARETIN, dans MURATORI, t. XIX, l. 928. — MANDONNET, *Hist. Jarhbuch*, 1900, p. 388.

3. Cf. VON DER HARDT, t. VI, p. 5. — ASCHBACH, *Gesch. K. Sigismund's*, t. I, 375. — *Chronic. Karoli VI*, lib. XXXIV, c. 42. — LENFANT, *Histoire du concile de Pise*, t. II, p. 191.

4. Ces pièces ont été publiées pour la première fois par DOELLINGER en 1863, *Geschichte des 15 und 16 Jahrhunderts*, t. II, 8, 367-374. — Cf. HEFELE, t. X, p. 323.

gations et ses reproches, il se résigna enfin à lancer de Lodi la bulle de convocation au concile (9 décembre 1413).

Cette résolution peu spontanée ne fut pas sans regrets. Quand la République fut proclamée à Rome, après la mort honteuse de Ladislas, le pontife voulait retourner dans sa capitale pour y rétablir son autorité, disait-il. Il espérait peut-être échapper par ce moyen au concile qu'il redoutait et à la cession qu'il entrevoyait.

Les cardinaux s'opposèrent à ce voyage : ils parvinrent à lui faire espérer que l'assemblée de Constance ne durerait pas longtemps, qu'elle le confirmerait dans ses pouvoirs, et qu'il pourrait ensuite rentrer dans la Ville éternelle avec une autorité plus grande que jamais.

Toujours méfiant parce qu'il se savait légitimement soupçonné, Jean exigea des bourgeois de Constance des garanties nombreuses et solides pour la protection de sa personne. Comme les citoyens de la ville lui opposaient quelques difficultés, le Pape envoya Jean de Brogny, cardinal d'Ostie, pour les aplanir et pour y préparer son entrée solennelle.

Enfin, le 1er octobre 1414, Jean partit de Bologne pour Constance[1]. Il traversa le Tyrol et y rencontra Frédéric V, duc d'Autriche. Il se lia dès l'abord avec lui d'une amitié intéressée; il ne lui cacha pas ses craintes et ils conclurent ensemble une sorte de ligue défensive. Le Pape ne se sentait pas sans reproche, il n'était point sans peur, et il ne croyait pas devoir négliger une seule précaution pour assurer sa liberté au sein du concile. Ces appréhensions, dit-on, étaient

1. Sur le voyage de Jean XXIII, voir G. Schmid, *Itinerarium Johann XXIII zum Concil von Konstanz 1414*, dans Ehses, *Festschrift zum 1100 jährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom* (1897), p. 196 et suiv.

partagées par son entourage. Son bouffon, faisant allusion à certain jeu de hasard et à la ville de Trente près de laquelle il se trouvait, lui dit un jour : « Père saint, qui passe Trente, perd [1]. »

Nous avons vu à Constance même l'antique manuscrit du chanoine Ulrich de Richenthal sur le concile qui allait commencer. Ce volume est orné de dessins naïfs et assez grossiers. Dans l'un d'eux, le vieux chroniqueur représente Jean XXIII tombant de voiture dans les montagnes du Tyrol et s'écriant : *Jaceo hic in nomine diaboli* [2]. Une autre page le montre arrivant sur les bords du lac de Constance, découvrant la ville et disant : « C'est ici le piège où l'on prend les renards [3] ! »

Son audace ancienne avait fait place à je ne sais quel fatalisme qui paralysait chez lui toute pensée et toute force de résistance. Un jour, Barthélemy Valori lui disait de se mettre en garde contre les périls qu'il pourrait courir en assistant à un synode tenu dans une ville étrangère. « Je sais que le concile de Constance ne sera pas pour moi, répondit le Pape ; mais que puis-je y faire, si ma destinée m'y mène [4] ? »

Pendant que tous ces événements se déroulent dans la haute Italie et l'Allemagne du sud, le pape légitime Grégoire XII porte un peu partout, au hasard des

1. Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, t. I, l. I, p. 19.

2. Une gravure semblable se trouve aussi dans le livre curieux qui porte le nom d'Heinrich Steyner et qui fut imprimé à Augsbourg en 1536. L'original d'Ulrich est conservé au musée Rosgarten à Constance, ainsi qu'un exemplaire de Steyner. Sur Richenthal, cf. Marmor, *Das Konzil zu Konstanz*. (Constance, 1898.)

3. Cf. Richenthal, p. 24. — Trithemius, *Chronicum Birsaugiense*, t. II, p. 336.

4. *Vita di B. Valori*, dan l'*Arch. stor. ital.*, t. IV, 1re p., p. 262. — Cf. Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, p. 205.

luttes politiques et religieuses, son errante souveraineté. Jamais peut-être le bon droit n'a été plus méconnu, la puissance spirituelle plus contestée, le pouvoir temporel plus méprisé.

Poursuivi par ses nombreux ennemis, le pontife passe de Gaëte en Dalmatie, de la Dalmatie à Césène et de Césène à Rimini où règne le fidèle Malatesta. Il vient de refuser la pension de 50,000 florins que lui avait offerte Jean XXIII s'il voulait se désister; il décline les invitations au futur concile que lui adresse le roi des Romains, mais consent pourtant à s'y faire représenter. Entouré de quelques cardinaux sûrs et prudents comme Condulmaro[1] et Dominici[2], convaincu que le concile ne sera légitime et ne deviendra œcuménique que par sa participation, il se résigne à attendre les événements, et à reparaître au moment le plus favorable pour rendre la paix à l'Église.

1. Ce cardinal était Vénitien de naissance et abbé commendataire de Saint-Georges le majeur. En 1431, il devint pape sous le nom d'Eugène IV.

2. Jean Dominici était né à Florence de parents d'humble condition. Il entra tout jeune dans l'ordre de Saint-Dominique; il fut nommé par Grégoire XII archevêque de Raguse, et bientôt après cardinal (mai 1408). Aussi éloquent que pieux, et aussi savant que zélé, il joua un très grand rôle dans les événements qui vont suivre. Son rôle a été très discuté. Tandis qu'il est très sévèrement apprécié par SAUERLAND (*Card. Joh. Dominici und sein Verhalten zu den kirchlichen Unionbestresbungen*, 1406-1415), il est favorablement jugé par ROESLER (*Kardinal Johannes Dominici*). — La *Lucula noctis*, ouvrage de Jean Dominici, a été éditée par Remi COULON O. P. (*Beati Iohannis Dominici, cardinalis S. Sixti, Lucula Noctis*, Paris, 1908).

# CHAPITRE XV

## CONCILE DE CONSTANCE. — PREMIÈRES SESSIONS.

### § 1. — Ouverture du concile.

La cité de Constance avait déjà dans l'histoire un passé glorieux. Ses annales racontaient qu'elle avait été fondée par Constantin et que, comme à Constantinople, l'Empereur lui avait imposé son nom. Il en avait choisi l'emplacement presque à l'intersection de trois lacs reliés entre eux et dont le plus grand est une véritable mer qui baigne la Souabe au nord et qui reflète au sud dans ses eaux les sommets de l'Appenzell et du Vorarlberg.

Dès les premiers siècles chrétiens, Constance avait envoyé des missionnaires à la Gaule. Au cours du VII[e] siècle qui fut nommé l'âge d'or de la sainteté, la région du Nord avait reçu d'elle saint Omer, saint Momelin, saint Ebertramne et saint Bertin.

Plus tard, elle avait vu se fonder presque sous ses murs l'abbaye de Reichenau qui, par son influence littéraire et apostolique, fut bientôt la rivale de Bobbio, de Saint-Gall et de Luxeuil, ces fécondes fondations de saint Columban et de ses disciples.

Charles le Gros, vaincu et dépouillé, trouva un tombeau dans ces cloîtres où vivaient, étudiaient et priaient

des légions de moines. Les églises de l'île de Reichenau (*Augia dives*), leurs antiques peintures et leurs reliques sont les seuls souvenirs authentiques de cet illustre passé, aujourd'hui presque complétement évanoui.

Plus tard encore, au X[e] siècle, les évêques Conrad et Gebhart II, dont les statues monumentales décorent le pont du Rhin, avaient été célèbres par leur sainteté et leurs services [1]. Au XI[e], Henri III avait tenu à Constance un grand concile (1043) et y avait engagé le clergé et le peuple à rétablir la paix. Dans un autre synode de 1094, l'évêque Gebhart III avait encouragé les réformes de saint Grégoire VII et avait aboli mille abus. C'est ce double but pacificateur et réformateur que devait aussi atteindre le grand concile dont nous allons parler [2]. En 1183, Frédéric y avait accordé la fameuse *pax Constantiæ* [3]. Au moyen âge, le diocèse de Constance, à cause de ses grandes abbayes, avait joui d'une certaine hégémonie liturgique et surtout intellectuelle, sur la province ecclésiastique de Mayence et sur tous les diocèses d'Empire [4].

C'est dans les bibliothèques des monastères environnants, à Reichenau, à Weingarten ou même à Saint-Gall, qu'entre deux sessions du concile, Poggio et d'autres humanistes fouilleront avec ardeur et succès. C'est là qu'ils retrouveront et copieront les manuscrits des chefs-d'œuvre de Cicéron, de Quintilien ou de Stace, pieusement conservés par les moines [5]; c'est là

1. PERTZ, *Monumenta*, Scriptores, t. IV et X.
2. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. IV, 2[e] partie, 978 et t. V, 1[ere] partie, p. 3:2.
3. PERTZ, *Monumenta*, Leges, t. II, p. 175.
4. Cf. E. MISSET, *Le premier livre imprimé connu* dans le *Bibliographe moderne*, sept. 1899.
5. Cf. G. VOIGT, *Pétrarque, Boccace et les débuts de l'humanisme* (Trad. fr. de LE MONNIER, 1894), p. 237.

qu'ils prépareront le mouvement littéraire de la Renaissance.

Au commencement du XVe siècle, Constance, ville impériale, possédait cependant toutes les franchises municipales et les exerçait librement derrière ses sept portes et ses treize tours. Quand la cité consentit à recevoir le concile, ce ne fut pas sans avoir pris de méticuleuses précautions pour la sauvegarde de ses droits et de ses vieilles libertés.

Après avoir été un foyer d'apostolat et de science, Constance allait devenir un centre d'union catholique, et pour un instant le cœur de la chrétienté. D'avance, le monde chrétien la saluait avec Pierre d'Ailly : « O heureuse ville de Constance, s'écriait-il, je participe à ta joie, car c'est au milieu des villes allemandes qui me sont confiées comme légat, que tu as été choisie! »[1]

D'un autre côté, Thierry de Niem vantait la richesse de ses vignes et des campagnes, *ager cui benedixit Dominus,* la beauté de ses lacs et de son fleuve, la pureté de l'air qu'on y respire et la justice de ses lois protectrices des étrangers[2].

Constance allait écrire en 1414 la plus belle des pages de son histoire, car ce concile était le plus brillant que l'on eût tenu jusqu'alors en Allemagne. De même que la ville de Pise, qui fut aussi le théâtre d'une assemblée pareille, elle n'a fait, depuis lors, que décroître en importance comme en renommée. A l'heure qu'il est, presque toutes les curiosités que Constance peut mon-

1. *Sermo de adventu Domini.* — Cf. *Tractatus et serm.* (Strasbourg, 1490). — *Opp. Gersonii,* t. II, col. 918.

2. VON DER HARDT, t. II, col. 398. Sur le rôle de Niem au concile de Constance, cf. H. FINKE, *Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils,* p. 132.

trer au voyageur datent du concile et des événements qui l'ont signalé.

Ce fut un magnifique spectacle quand, le 28 octobre 1414, le pape Jean XXIII fit son entrée solennelle dans la cité par cette belle porte de Kreuzlingen que l'on voit encore aujourd'hui.

Neuf cardinaux l'accompagnaient ainsi qu'un grand nombre de prélats et de seigneurs. Le comte de Montfort et un prince Orsini, de Rome, conduisaient sa haquenée par la bride, tandis que Henri d'Ulm, bourgmestre de Constance, et trois autres personnages soutenaient le baldaquin qui protégeait sa tête. Le Pape fut reçu tout à la fois comme un ange du Seigneur[1] et comme un triomphateur dans cette vieille cathédrale qui allait être témoin de si graves événements; puis il alla prendre possession de ses appartements dans le palais de l'évêque, Othon de Hochberg.

Chaque jour la ville voyait arriver des prélats éminents, des princes avec une suite nombreuse de chevaliers, des délégués des Universités.

Le cardinal Zabarella proclama que la première session du concile s'ouvrirait le 16 novembre[2]. On profita de ce délai pour tenir des réunions préliminaires, pour prendre des dispositions d'ordre et faire des préparatifs de toute nature.

Les auditeurs de la rote romaine s'installèrent dans l'église Saint-Étienne, encore existante aujourd'hui, pour y rendre la justice trois fois par semaine. C'est ainsi qu'on régla, d'un commun accord, le tarif maxi-

1. *Chronic. Karoli VI* lib. XXXV, c. 35.

2. Sur ce prince de l'Eglise, voir KNEER, *Kardinal Zabarella*, Munster, 1891.

mum du logement et de l'entretien des étrangers, de leurs serviteurs et de leurs chevaux [1].

On réclama de plus, toute liberté de parole pour les membres du concile et on créa des promoteurs, des procureurs, des conseillers pour assurer la réglementation des travaux. Le 17 novembre, on vit arriver en ville le cardinal Pierre d'Ailly qui devait être l'âme de cette grande assemblée, et qui fut reçu avec les plus grands égards. Il avait une suite de quarante-quatre personnes. Elle était un peu moindre que celle d'Ange, cardinal de Préneste, qui en avait quarante-huit, de Pierre de Foix, cardinal prêtre du titre de Saint-Étienne au Coelius, qui en avait cinquante-deux, au dire de Richenthal [2]. Louis Fieschi, cardinal de Saint-Adrien, était accompagné de soixante-deux serviteurs, tandis que Jean de Brogny, cardinal d'Ostie, en avait quatre-vingts. Mais rien n'égalait la magnificence de l'archevêque de Mayence, Jean de Nassau, qui arriva avec une escorte de cinq cents personnes [3], sinon peut-être le luxe de Louis, comte palatin du Rhin, élu protecteur du concile, qui entra en ville à la tête de plus de cinq cents cavaliers.

Bientôt cinq patriarches, vingt-neuf cardinaux, trente-trois archevêques, plus de cent cinquante évêques, cent abbés, trois cents docteurs et environ dix-huit mille ecclésiastiques remplirent la ville. Cent mille personnes et trente mille chevaux devaient y être nourris tous les jours, au dire des chroniqueurs du temps [4]. Toute

1. Cf. ROSSMANN, *De externo Concilii Constant. apparatu* (Iéna, 1856)

2. ULRICH VON RICHENTHAL, *Kronik des Constanzer Concils*, 1414-1418. Il se trompe à plusieurs reprises, soit sur les noms, soit sur les titres des prélats.

3. JUNGMANN, *Dissert. selectae in hist. eccles.*, t. VI, p. 295.

4. THÉOD. VRIE, dans VON DER HARDT, t. I, col. 155. — LENFANT, *Histoire du concile de Constance*, t. II, pp. 365-386. — HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 195.

cette foule, composée principalement de chevaliers, se livra bientôt à des tournois et à d'autres divertissements, moins dignes encore de la majesté du concile et de la gravité des sujets qu'on devait y traiter.

Mais jusque-là le personnage le plus important manquait encore : c'était le roi des Romains.

Il venait de se faire couronner à Aix-la-Chapelle (8 novembre), et cette cérémonie grandiose avait retenu près de lui la majeure partie de la noblesse allemande.

Sur les instances réitérées du Pape, il s'acheminait vers le siège du concile. Le 24 décembre, veille de Noël, on signala son arrivée sur le lac d'Ueberlingen, relié à celui de Constance.

Le soir même, une foule immense se pressait aux portes de la ville pour assister à la réception du chef de l'Empire. Le froid était rigoureux et la nuit était fort avancée, quand le vaisseau qui portait le roi et sa suite aborda enfin sous les murs de la ville, au milieu des acclamations populaires. La reine Barbe de Cilly l'accompagnait ainsi que plusieurs princes et princesses et un grand nombre de chevaliers. Jamais peut-être les rives du lac n'avaient vu une entrée princière si extraordinaire et si solennelle.

Après un court repos, Sigismond se rendit à la cathédrale brillamment illuminée. Le Pape l'attendait pour célébrer la grand'messe de Noël. Le roi se revêtit de la dalmatique du diacre, posa la couronne sur sa tête, monta à l'ambon et chanta solennellement l'Évangile de la Nativité [1].

Puis il s'assit sur un trône magnifique entouré de tous les princes de l'empire, portant les insignes de

1. Marmor, *Das Concilium zu Konstanz* (1898), p. 42. — Theod. Vrie, dans Von der Hardt, t. I, col. 15 .

la souveraineté. Sa Sainteté lui remit alors une épée bénite, et l'engagea à s'en servir toujours pour la protection de l'Église. Le prince en fit le serment et, en réalité, il s'efforça de le tenir pendant les événements qui vont se dérouler.

## § 2. — Départ de Jean XXIII.

Les représentants des deux pouvoirs étaient réunis : l'évêque du dehors protégeait de son épée les évêques du dedans; les discussions sérieuses allaient commencer.

Déjà on avait voulu déclarer que le présent concile devait se contenter de confirmer celui de Pise, suspendu en 1409 par Alexandre V [1]. Son successeur Jean XXIII et les Italiens en général tenaient beaucoup à cette formalité, car par là on décrétait la légitimité canonique de cette assemblée et, en même temps, la valeur indiscutable de l'élection pontificale qui l'avait terminée. Dès lors, les mesures éventuelles qui auraient pu être prises contre les prétendants n'auraient pas concerné Jean XXIII, mais seulement ses concurrents Grégoire et Benoît. Les Pères refusèrent d'entrer dans ces vues intéressées.

Pierre d'Ailly[2], appuyé par le cardinal Philastre, déposa un contre-projet, le 7 décembre. « Le concile de Constance, disait-il, n'est que la continuation logique du concile de Pise. De même, le Rhin est toujours le même fleuve qu'il y a cent ans, bien qu'il ne renferme plus entre ses rives une seule goutte de la même eau. Il est donc inutile de demander que cette assemblée con-

1. Von der Hardt, t. IV, p. 23. — Mansi, t. XXIII, p. 541.
2. D'Ailly avait déjà ouvert les hostilités contre Jean XXIII dans son sermon du 2 décembre. Cf. Valois, t. IV, p. 263.

firme la précédente. Cette mesure pourrait être périlleuse, en ce sens qu'elle blesserait ceux qui nient la légitimité du concile de 1409. D'après les décisions de Pise et en vertu de leur serment, le Pape et les cardinaux sont obligés de travailler à l'union de l'Eglise et à la réforme *in capite et in membris*[1]. »

Dans un second écrit, présenté au concile le 14 décembre, le cardinal de Cambrai ajoutait : « A l'égard des prétendants, il importe d'employer d'abord tous les moyens de persuasion pour arriver à la cession volontaire. On offrira à Grégoire et à Benoît, s'ils consentent à résilier leurs fonctions, des compensations sérieuses et une situation convenable. S'ils résistent, on ne fera à leur mort aucune nouvelle élection[2]... »

Dans cette pièce comme dans plusieurs autres que reproduit Von der Hardt, Pierre d'Ailly veut épuiser toutes les voies de conciliation avant d'arriver à des moyens de rigueur : il n'hésite même pas à renouveler ses doutes sur la valeur et l'efficacité du concile de Pise. Il a raison ; mais malheureusement il se donne en même temps le tort de répéter ici son opinion sur la faillibilité des conciles généraux. « Ils se sont parfois trompés, dit-il, en fait et en droit, même dans la foi. Seule, l'Église universelle a le privilège de l'infaillibilité[3]. »

Nous voyons dans cette affirmation, à la fois si fausse et si grave, comme le prélude des décisions hétérodoxes qui seront prises dans les premières sessions du concile.

1. Von der Hardt, t. II, col. 192, 201. — Mansi, t. XXVII, col. 542. — Cf. H. Finke, *Forschungen und Quellen*, pp. 120 et 249.
2. Von der Hardt, col. 196. — Finke, p. 125.
3. Von der Hardt, *ibid.*, col. 201. Sur ces premiers débats, cf. Lenné, *Der erste literarische Kampf auf dem Konstanzer Konzil im November und Dezember 1414* dans la *Römische Quartalschrift* (1914), t. XXVIII, p. 3-40, 61-86.

Deux autres discussions sérieuses eurent lieu en janvier 1415.

On avait déjà exagéré dans l'école l'importance des décisions théologiques données par la Sorbonne et l'on avait attribué aux docteurs une autorité que l'Église ne leur avait point reconnue jusqu'alors et qu'elle n'admettra jamais.

D'Ailly, Gerson [1] et les premiers gallicans ont souvent exalté, sans mesure comme sans raison, cette sorte d'omnipotence magistrale. Sans doute, les docteurs peuvent être interrogés par les plus hautes autorités ecclésiastiques; leur avis, quand on le leur demande, a souvent un grand poids, mais c'est une simple consultation théologique. Elle vaut ce que valent les preuves qu'ils apportent : le docteur, dans ce cas, ressemble au jurisconsulte, qui, dans l'interprétation d'une loi, émet l'opinion toujours contestable d'un juriste, et non pas la décision irréformable d'un juge suprême, il n'a pas juridiction légitime.

C'est ce que ne comprirent point un bon nombre des membres du concile. Aussi, quand cette question fut soulevée devant le concile, beaucoup d'universitaires parisiens, *élevés dans les cris de l'école*, s'empressèrent-ils de favoriser imprudemment cette tendance démocratique et multitudiniste que Marsile de Padoue, Jean de Jandun et Occam avaient déjà proclamée dans le siècle précédent, que Gerson et Courtecuisse soutenaient vers cette époque, et que Richer et Vigor reproduiront au dix-septième siècle.

D'Ailly, fidèle à de faux principes [2], s'engagea à fond

1. *Opp. Gersonii*, t. I, col. 10. — Cf. PUYOL, *Edmond Richer*, t. I, p. 211. — Voir plus haut, p. 212.

2. Il avait déjà exprimé ses opinions exagérées sur ce point dans le discours prononcé devant le Pape d'Avignon contre Jean de Montson

dans ce mouvement. Il demanda qu'à Constance les évêques et les abbés ayant juridiction ne fussent pas seuls à avoir voix définitive, mais que les docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil (ils étaient trois cents et plus), fussent aussi admis à émettre leurs suffrages. « Ceux-là, disait le cardinal de Cambrai, ont plus d'autorité doctrinale qu'un évêque ignorant ou un abbé qui n'a que le titre sans juridiction effective. On ne saurait admettre que ces prélats inférieurs aient autant d'influence que l'archevêque de Mayence, par exemple, ou quelque autre évêque ayant un immense diocèse..... Je demande la même faveur pour les rois et les princes ainsi que pour leurs ambassadeurs et les procureurs des prélats absents et des chapitres. Puisqu'il s'agit avant tout d'extirper le schisme, il ne serait ni juste ni raisonnable de vouloir exclure les rois, les princes et leurs délégués [1]. »

Cette doctrine dangereuse, sans fondement dans le droit canon comme dans la tradition, avait déjà été mise en pratique aux conciles de Pise et de Rome; elle fut approuvée de nouveau à Constance. Au fond, elle n'était qu'un expédient politique pour neutraliser l'influence des prélats de second ordre, italiens pour la plupart, accourus en grand nombre au concile pour soutenir Jean XXIII. Plus tard, le concile de Bâle renouvellera cette expérience : ce sera la source de son impuissance et la cause de sa révolte.

Un autre moyen, non moins périlleux et tout aussi

*Jacobita perfidissimus*, comme il l'appelle (1387), *Opp. Gersonii*, t. I, col. 710. — D'Argentré, *Coll. judic.*, t. I, p. II, p. 76.

1. Von der Hardt, t. II, col. 224. — Mansi, t. XXVII, p. 560. — Hardouin, t. VIII, p. 223. — Cf. *Petrus de Alliaco*, p. 274. L'année suivante, d'Ailly exposa les mêmes principes, dans son traité *De potestate eccl.*, Von der Hardt, t. IV, p. 15. — *Opp. Gersonii*, t. II, col. 941. — Valois, t. IV, p. 270.

contraire aux traditions ecclésiastiques, fut également employé contre le Pape qu'on voulait dès lors renverser.

Ce fut le vote par nation et non point par tête. Cette pratique devait réduire à néant la supériorité numérique des Italiens. On décréta que l'assemblée conciliaire serait divisée en quatre nations : l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre ; plus tard on en ajouta une cinquième, l'Espagne.

Chaque nation devait nommer un certain nombre de délégués, ecclésiastiques ou laïques. A la tête des députés de chacune, il y avait un président qu'on changeait tous les mois. En outre, chacune d'elles devait se réunir séparément pour examiner les questions et communiquer ses décisions aux autres.

Quand on se serait entendu sur un point, on réunirait une congrégation générale des quatre nations *nationaliter*. Celle-ci après avoir adopté l'article, devait le soumettre à la session générale du concile *conciliariter*[1]. Le Sacré-Collège ne put obtenir d'être reconnu par les nations comme un corps spécial ayant son autonomie et son autorité propres : chaque cardinal dut voter avec sa nation.

Toutes ces décisions, adroites peut-être au point de

1. Von der Hardt, t. I, col. 157. — *Cardinalium, nationumque consult.*, ibid., t. II, col. 230 et t. V, p. 53. — Pierre d'Ailly, *Opp. Gersonii*, t. II, col. 940. — Le cardinal de Cambrai, instruit par l'expérience, critiqua plus tard ce système dont il avait vu bien vite les multiples inconvénients : il préférait le vote par province ecclésiastique. Voir sa dissertation lue à Constance le premier novembre 1416, *De Reformatione Ecclesiæ*. Le texte qui se trouve dans les œuvres de Gerson, t. II, col. 915, n'est pas le même que celui de 1403, date de la première rédaction. Le texte primitif, conservé à la Biblioth. nationale (Ms. lat. 3124, 14579) et que Baluze a copié (c'est le n° 1571) a une lacune de 38 lignes. D'Ailly a ajouté ces *desiderata* quand il a présenté son traité au concile. Cf. le ch. X de cet ouvrage, p. 200.

vue politique, ôtaient à Jean XXIII tout l'avantage du nombre, mais elles avaient le tort de déroger aux traditions les plus respectables. Elles introduisaient au sein du concile des divisions nationalistes et particularistes qui ne doivent jamais se rencontrer dans une assemblée catholique, c'est-à-dire universelle. Comme le précédent, ce procédé était révolutionnaire au premier chef, il lésait les droits des cardinaux et des évêques, et n'était inventé que pour nuire au Souverain Pontife.

Ce coup, déjà très sensible, ne fut point le seul porté alors à Jean XXIII. Un anonyme, probablement italien, fit paraître contre le Pape un pamphlet rempli des plus odieuses accusations [1]. Ce libelle injurieux fut remis aux quatre nations en même temps qu'une demande d'information juridique. Les ennemis du Pape voulaient donc le déshonorer, comme ils avaient essayé de le faire pour Boniface VIII, un siècle auparavant (1303). Averti par un de ses serviteurs, Jean fut d'abord consterné : il consulta quelques-uns des cardinaux qui lui étaient restés fidèles.

Ceux-ci lui conseillèrent de ne pas entrer en discussion avec ses adversaires, mais ils furent d'avis qu'il valait mieux se démettre pour éviter un plus grand scandale.

Le Pape accepta ces conseils : c'est ainsi que le mal produisit un certain bien. Les calomnies ou les médisances dont on accablait le pontife conduisirent à cette cession si ardemment désirée et préparèrent la solution définitive.

Le 16 février, Jean XXIII, de plus en plus effrayé, fit lire par le cardinal Zabarella un écrit dans lequel il

1. VON DER HARDT, t. II, col. 391. — HUNGER, *Zur Gesch. Papstes Johanns XXIII* (Bonn, 1876).

disait : « Résolu de rendre la paix à l'Église, je consens à résigner mes pouvoirs à condition que Pierre de Lune et Ange Corrario, déclarés hérétiques, renoncent, eux aussi, à toutes leurs prétentions à la tiare [1]. »

La forme de ce document fut appréciée par les Pères et trouvée trop violente pour les Papes rivaux; mais déjà le concile mettait les trois pontifes sur le même pied : l'œuvre de Pise était donc ruinée à leurs yeux. Un second écrit ne fut pas jugé plus satisfaisant. Sigismond en proposa un troisième qui n'eut pas un meilleur sort. Enfin, après bien des pourparlers, Jean lut en public une renonciation expresse et formelle avec une seule condition, c'est que Benoît et Grégoire céderaient à leur tour. Le 2 mars 1415, dans la seconde session solennelle, il répéta cette importante déclaration [2].

Cet acte fut reçu par le concile avec allégresse; on chanta le *Te Deum* et tout Constance fut dans la joie. Le 7 mars, le Pape lança une bulle confirmant et promulguant solennellement sa promesse de cession.

A quoi bon raconter dans le détail les événements qui dès lors se succédèrent avec rapidité? Les froissements multiples essuyés par Jean XXIII, les projets de Sigismond qui voulait aller à Nice pour conférer avec Benoît, le refus du Pape d'accepter le roi des Romains comme son procureur chargé d'abdiquer pour lui, les discussions ardentes et envenimées entre les nations et les menaces adressées à la nation française [3]?

Le trouble augmentait, les relations entre Jean et Si-

1. Von der Hardt, t. II, col. 233 et 292. — Mansi, t. XXVII, p. 564.
2. Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 191.
3. Hefele, *ibid.*, p. 193. — Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. III, p. 385. — H. Finke, *Forschungen und Quellen*, p. 265. — Valois, t. IV, p. 281.

gismond devenaient de plus en plus difficiles; le bruit courait que le Pape voulait quitter Constance avec l'aide et la protection de Frédéric, duc d'Autriche. Le pontife espérait que sa retraite dissoudrait le concile et ferait cesser la persécution dont il se plaignait d'être l'objet.

Le 20 mars, un grand tournoi eut lieu à Constance. Le chef de l'Empire y assistait avec les princes, les chevaliers, et un peuple immense. On faisait trêve pour un moment aux graves débats du concile. Le duc d'Autriche et le comte de Cilly, beau-frère du roi des Romains, devaient y lutter de force et d'adresse. Dans la nuit qui suivit, le Pape résolut d'échapper au concile. Revêtu d'un mauvais habit gris et monté sur un vieux cheval dont la selle portait une arbalète, il se présenta en dissimulant sa figure à la porte de Kreuzlingen. Qui aurait pu reconnaître sous ce déguisement celui qui avait passé sous cette même porte, quatre mois auparavant, dans toute la pompe du souverain pontificat? Jean XXIII n'était accompagné que d'un enfant. Personne ne fit attention à des voyageurs de si piètre apparence [1].

Le Pape gagna Ermatingen en Thurgovie, s'embarqua sur un bateau préparé par les soins de Frédéric et arriva le lendemain matin à Schaffhouse.

A peine était-il sorti de Constance qu'il rassura par deux billets très laconiques les cardinaux et le roi des Romains : il ne s'était point esquivé pour éluder ses promesses; mais grâce à Dieu il jouissait maintenant du bon air et de la liberté [1].

Le lendemain matin, la nouvelle de la fuite du pontife se répandait dans Constance et y semait d'abord l'étonnement, puis la consternation et la confusion.

1. Valois, t. IV, p. 286.

La plupart des pères croyaient le concile fini et se préparaient au départ ; d'autres, et même des cardinaux, songeaient à aller rejoindre celui qu'ils considéraient encore comme leur chef légitime.

D'autre part, on se répandait en invectives contre Jean XXIII, dont le palais fut immédiatement livré au pillage par la populace. Le désordre allait croissant et avec lui la crainte, quand Sigismond monta à cheval et parcourut les rues de la cité. Sa présence, son attitude confiante relevèrent les courages abattus, ramenèrent la tranquillité et arrêtèrent les départs précipités.

Le roi convoqua aussitôt une congrégation des quatre nations et déclara sa ferme résolution de maintenir et de défendre le concile au péril de sa vie. Les cardinaux s'unirent à lui, mais ils lui dirent qu'avant de prendre des mesures contre le Pape, il fallait commencer par lui envoyer une députation. Trois membres du Sacré-Collège eurent mission de se rendre à Schaffhouse ; l'archevêque de Reims les y suivit pendant que Sigismond accusait Frédéric de trahison et le citait à comparaître devant le concile et devant lui.

Au sein de l'assemblée, les délégués français se faisaient remarquer par la violence de leurs écrits [1] et de leurs paroles ainsi que par les erreurs schismatiques de leur doctrine sur l'Église.

Gerson et d'autres émettaient des théories subversives de l'autorité du Pape et exaltaient à outrance l'omnipotence du concile général [2]. Toutes ces opinions audacieuses allaient pousser un certain nombre de Pères aux plus tristes écarts de doctrine et de conduite.

1. Cf. le placard violent attribué à Benoît Gentian, représentant l'Université de Paris, Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, col. 1620.

2. Von der Hardt, t. II, col. 265. — J.-B. Schwab, *Johannes Gerson*, p. 507. — Martène et Durand, col. 1623. — Valois, t. IV, p. 290.

Déjà, on le voyait, elles troublaient certaines têtes et entraînaient à des déclarations excessives jusqu'à l'injustice et fausses jusqu'à l'hérésie.

Les ecclésiastiques de second ordre, appelés sans droit à faire partie de l'assemblée, se montraient plus exaltés et plus intraitables que les autres ; ils paraissaient disposés à accepter les conclusions les plus outrées.

Cet état d'esprit explique, sans l'excuser, tout ce qui nous reste à raconter et tout ce qui va se passer dans les sessions suivantes du concile.

### § 3. — **Les troisième, quatrième et cinquième sessions.**

La prochaine réunion avait été fixée au 26 mars, car l'assemblée tenait à montrer le plus tôt possible qu'elle ne se croyait point dissoute par le départ du Pape. D'un autre côté, Jean envoyait à tout le Sacré-Collège l'ordre de venir le rejoindre à Schaffouse, dans l'intervalle de six jours, sous peine d'excommunication. Son intention de rendre le concile impossible était ainsi rendue évidente. Il se plaignait en même temps au roi de France et à ses oncles, ainsi qu'à l'Université de Paris, des mauvais traitements qu'il avait essuyés de la part du concile, des défiances qu'on lui avait montrées et des complots que Sigismond avait tramés contre la liberté des Pères et la sienne. Le nouveau règlement suivi à Constance et les prétendues injustices dont la nation française avait été la victime provoquaient aussi ses réclamations intéressées[1].

Deux jours après, le 25 mars, Jean XXIII renvoyait en ville l'archevêque de Reims et le chargeait de faire verbalement une déclaration à l'assemblée. « C'est

1. Von der Hardt, t. II, col. 253 (et non 153, faute d'impression dans le volume). — Mansi, t. XXVIII, p. 14.

l'insalubrité de l'air et non la crainte, disait-il, qui m'a forcé à quitter Constance. Je reste toujours disposé à aider Sigismond et à pacifier l'Église. » Par une lettre adressée aux cardinaux, il les nommait tous ses procureurs dans l'œuvre de la cession, et il chargeait trois d'entre eux de faire connaître publiquement sa démission, aussitôt que Benoît et Grégoire auraient donné la leur [1]. Enfin le pontife capitulait!

Sans attendre le retour des membres du Sacré-Collège envoyés à Schaffouse, on résolut de tenir immédiatement la troisième session qui eut lieu en effet le 26 mars. Il s'agissait de promulguer (*conciliariter*) les décisions prises par les quatre nations (*nationaliter*). La plupart des cardinaux, inquiets des dispositions du concile et froissés de ses procédés, s'abstinrent de paraître à la séance. On n'y vit que soixante-dix prélats, mais on y put compter, en revanche, beaucoup d'ecclésiastiques de second ordre. Le cardinal d'Ailly prit la présidence après avoir chanté solennellement la messe. Le cardinal Zabarella lut les conclusions suivantes déjà approuvées par les nations : le concile a été légitimement convoqué, ouvert et tenu à Constance; l'éloignement du Pape ne l'a pas dissous; il ne saurait l'être avant que le schisme ne soit éteint et l'Église réformée. L'assemblée ne peut être transférée ailleurs, et tous ses membres doivent rester à Constance jusqu'à la fin des travaux.

Ces cinq points furent adoptés (*conciliariter*) par les cardinaux et tous les membres présents. Cependant d'Ailly et Zabarella crurent devoir protester en public qu'ils demeuraient fidèles à l'obédience de Jean XXIII, tant que celui-ci persisterait à vouloir résigner ses pouvoirs. S'ils avaient consenti à assister à cette ses-

1. Von der Hardt, t. IV, col. 68. — Mansi, t. XXVII, p. 576.

sion, c'est qu'ils espéraient voir le Pape ratifier plus tard les décisions prises[1]. On le sent, les deux cardinaux s'effrayaient eux-mêmes de la tournure passionnée et révolutionnaire que prenaient les événements.

Sur ces entrefaites, les trois membres du Sacré-Collège envoyés à Schaffouse revinrent à Constance.

Le 28 mars, jeudi saint, le cardinal de Pise rendit compte de sa mission. Le Pape maintenait ses premières déclarations, mais il persistait à vouloir séjourner hors de la ville durant quelques semaines en restant entouré d'une cour suffisante. Il demandait en outre que son protecteur Frédéric ne fût pas poursuivi, au moins pendant un certain laps de temps.

Ces propositions furent défavorablement accueillies et donnèrent lieu à de violents débats. Le roi des Romains et ses partisans ne voulurent accepter aucune des réserves du Pape : ils ne virent dans ses demandes que des subterfuges pour arrêter la marche du concile, pour en suspendre les délibérations et pour arriver à le dissoudre. Tous décidèrent de tenir sans délai une nouvelle session, qui fut fixée au 30 mars, samedi saint[2].

Mais, dans l'intervalle, le vendredi saint, les nations de France, d'Allemagne et d'Angleterre, réunies dans le couvent des Franciscains, rédigèrent (*nationaliter*) quatre articles devenus aussi célèbres dans l'histoire que ceux de la fameuse déclaration de 1682.

1° Le concile de Constance légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, *formant un concile œcuménique*, et *représentant l'Église militante*, tient son pouvoir immédiatement de Dieu. Tous les fidèles, *y compris le*

1. Von der Hardt, t. IV, p. 70-74. — Mansi, t. XXVII, p. 579. — Hardouin, t. VII, p. 246.

2. Plusieurs dates sont fautives dans Hardouin et dans Mansi, *loc. cit.*

*Pape*, sont tenus de lui obéir en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme ainsi que la réforme de l'Église dans sa tête et dans ses membres.

2° Quiconque, *fût-ce le Pape lui-même*, aura obstinément refusé de se conformer aux décrets, statuts et ordonnances du saint concile, ou de tout autre concile général canoniquement assemblé, sur les points précédemment indiqués ou autres semblables, subira la peine qu'il aura méritée, et l'on pourra recourir à d'autres moyens de droit, si c'est nécessaire.

3° La fuite du Pape est un acte répréhensible et scandaleux; elle le fait soupçonner de vouloir favoriser le schisme et même d'être tombé dans l'hérésie.

4° Jean XXIII et toutes les personnes invitées au concile ont toujours joui et jouissent encore de la plus entière liberté [1].

Tous les lecteurs voient combien ces propositions, décrétées par trois nations sur quatre, sont peu acceptables au point de vue théologique. Les deux premières contiennent toute l'essence du gallicanisme : elles en renferment tout le venin schismatique.

Il faut le remarquer, les cardinaux et la très nombreuse nation d'Italie ne prirent aucune part à la rédaction de ces articles. Au contraire, ils s'en montrèrent très mécontents. Ils allèrent trouver Sigismond, lui rappelèrent les promesses du Pape en vue de la cession et le prièrent de ne pas permettre que ces quatre articles fussent publiés le lendemain dans la séance générale (*conciliariter*). Il lui firent observer, en effet, que plusieurs des décrets proposés par les trois nations étaient inadmissibles; ils cherchèrent à les modifier et à les rem-

1. Von der Hardt, t. IV, p. 81. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 205. — Schelstraete, *Tractatus de decretis Constantiensibus* (Rome, 1686), p. 3. Le troisième article aurait été ajouté sur l'initiative de Gerson. Valois, t. IV, p. 296.

placer par d'autres. Le roi des Romains comprenait parfaitement qu'il fallait éviter à tout prix une rupture entre le Sacré-Collège et le concile. Il chercha à faire entendre raison aux nations, mais il ne put obtenir qu'à grand'peine un délai de quelques heures pour l'ouverture de la quatrième session.

Sigismond sut habilement mettre à profit ce moment de répit; il manœuvra d'une manière si ferme et si politique qu'au moment de l'ouverture de la séance, les cardinaux et les députés des nations étaient d'accord pour supprimer tout ce qui aurait été de nature à blesser le souverain pontife. Sans doute, le plus grand nombre des membres du concile n'étaient pas dans le secret, mais on comptait enlever le vote par surprise.

La quatrième session s'ouvrit donc le samedi saint, 30 mars 1415, sous la présidence du cardinal Orsini, les cardinaux de Viviers et de Cambrai étant ou se disant malades. L'étonnement de la majorité fut grand, quand on entendit Zabarella lire trois articles absolument différents des quatre qui avaient été approuvés la veille *nationaliter*. Le premier point seul était à peu près semblable; encore avait-on supprimé les mots : *réforme de la tête et des membres.*

Le second article était ainsi conçu : Jean XXIII ne pourra faire venir de Constance, sans l'assentiment des pères, les membres et employés de la cour romaine, dont l'absence risquerait d'entraîner la dissolution du concile.

Troisième article : toutes les peines édictées par le Pape, depuis son départ de Constance, contre les partisans et les membres de l'assemblée demeureront sans effet[1].

1. De vives discussions se sont élevées sur le texte des décrets de la quatrième session et particulièrement sur ces mots : *la réforme dans le chef et dans les membres.* Ils ne paraissent point dans seize manuscrits,

Ces trois articles étaient beaucoup moins durs que les quatre qui avaient été proposés par les nations. L'adresse et le crédit des cardinaux étaient parvenus à éviter l'écueil. Aussi le mécontentement fut-il extrême parmi les ennemis acharnés du Pape, et en particulier parmi les délégués de l'Université de Paris.

Un événement inattendu vint pousser jusqu'à la fureur les sentiments hostiles à Jean XXIII. Le vendredi saint, le pontife avait quitté Schaffhouse et s'était réfugié au château de Laufenbourg, à quatorze lieues à l'ouest de cette ville. Il craignait, disait-il, une attaque imminente de Sigismond contre le duc d'Autriche et il s'éloignait de plus en plus de Constance. Les nations virent dans cette seconde fuite un acte nouveau d'hostilité et une manœuvre de perfidie.

Bien plus, le Pape, disait-on, avait déclaré, par devant notaire, que toutes les concessions faites par lui à Constance lui avaient été extorquées par force et que par conséquent elles étaient nulles [1].

Dès lors les protestations injurieuses et menaçantes redoublèrent et on résolut de ne plus rien ménager, de rendre coup pour coup et de faire sentir à Jean XXIII jusqu'à quel point le concile lui était supérieur. Rien ne parut plus opportun que de reprendre les quatre articles violents qui avaient été votés le vendredi saint par les nations de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

On réunit en toute hâte les pères en assemblée générale ; cette session se tint le samedi de Pâques 6 avril,

mais quelques autres manuscrits ainsi que les actes imprimés du concile les portent. Il est très probable que Zabarella les a supprimés à la lecture : c'est sans doute la cause des vifs reproches qui lui furent adressés dans la suite.

1. Niem, *Vita Johannis XXIII*, apud Von der Hardt, t. II, col. 399.

et fut la cinquième. Le cardinal Orsini présidait de nouveau. D'Ailly, le cardinal de Viviers et plusieurs autres n'y parurent point. Sept cardinaux cependant y assistèrent, mais ils eurent soin de déclarer préalablement qu'ils ne le faisaient que pour éviter le scandale, et non pour approuver les décisions extrêmes qu'ils s'attendaient à voir formuler. Ils se défiaient sans doute de ce phénomène particulier aux assemblées délibérantes, et qu'on a appelé naguère la folie en commun. L'évêque de Posen donna aussitôt lecture de cinq articles que demandaient les nations et qui réunissaient cinq des points votés le vendredi et le samedi saint. Le premier est celui que nous avons déjà rapporté avec l'addition qui demande *la réforme dans la tête et dans les membres de l'Église.*

Le second, qui est tout aussi déplorable et aussi injurieux réclame des mesures de rigueur à l'égard du Souverain Pontife, s'il refuse d'obéir aux décrets de l'assemblée de Constance ou de tout autre concile général.

Le troisième et le quatrième ne sont autres que le second et le troisième de la quatrième session. Ils défendent au pontife d'appeler à lui la curie et ils annulent toutes les condamnations portées contre le concile.

Le cinquième est conforme au quatrième de la congrégation du 29 mars; il affirme que le pape Jean et les membres du concile ont toujours joui de la plus complète liberté [1].

Triste page dans les annales de l'Église! Elle montre combien est vraie cette réflexion que fit Pellisson, lors de l'acceptation des quatre articles de 1682 : « La

1. Von der Hardt, t. IV, p. 81 et suiv. — Mansi, t. XXVII, p. 584. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 209.

juridiction ecclésiastique est une matière dans laquelle on n'entre presque jamais sans aller plus loin qu'on ne voudrait [1]. »

### § 4. — Jugement sur les décrets de Constance.

Tels sont, dans leur essence schismatique, ces fameux articles de Constance, que le conciliabule de Bâle a repris en les aggravant, que l'assemblée de 1682 a de nouveau préconisés. Ils contiennent en germe toute cette doctrine gallicane qui a fait tant de mal à l'Église de France, et qui a été peut-être « la plus redoutable et la plus enracinée de nos erreurs [2] ».

Ces quatre articles ne sont pas autre chose qu'une œuvre de guerre et de ressentiment, créée par un vote hâtif, dans une heure de trouble, par une assemblée incompétente, qui n'y voyait peut-être qu'un expédient passager, mais qui, en tout cas, se déclarait œcuménique sans aucun droit et qui n'a jamais reçu sur ce point l'approbation du Souverain Pontife.

Que cette thèse de la supériorité du concile sur le Pape ait été jusqu'alors inconnue dans l'Église, c'est ce qu'aucun théologien ne saurait contester, à moins qu'il ne pousse le parti pris jusqu'à choisir pour le porte-voix de la vraie doctrine tel ou tel docteur hétérodoxe, tel ou tel évêque gallican, ou je ne sais quels professeurs de la Faculté de Paris à la fin du quatorzième siècle. Que cette opinion, jusque-là taxée d'hérésie, ait été mise en avant à cette époque uniquement comme un

1. *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 227.
2. Montalembert, *Des intérêts catholiques*, Œuvres, t. V, p. 35.
3. Cf. Gerson, *De potestate Eccles.* consid. X et XII, t. II, col. 240 et suiv. — Bossuet, *Defensio*, l. VI, c. 19.

moyen d'en finir avec le schisme, c'est ce que les coryphées du gallicanisme avouent sans détour. Qu'elle ait été votée *ab irato* par esprit de rancune et pour tirer vengeance des procédés de Jean XXIII, tous ceux qui nous ont suivi dans ce récit le diront avec nous.

Nous avons tout lieu d'en être convaincu, l'esprit de l'homme, dans ses inspirations les moins saines, a eu plus de part à toutes ces délibérations que l'esprit de Dieu.

De plus, ces articles, si contraires aux traditions les plus respectables et d'une forme si extraordinaire, ont été préparés, rédigés et promulgués avec une hâte passionnée[1]. Trois sessions générales ont lieu coup sur coup en douze jours (du 26 mars au 6 avril) et deux sur trois aggravent les mesures et les décisions précédemment adoptées. C'est un *opus tumultuarium* qu'a très bien décrit de Maistre : « Qu'on se mette, dit-il, à la place des évêques de Constance, agités par toutes les passions de l'Europe, divisés en nations, opposés d'intérêts, fatigués par le retard, impatientés par la contradiction, séparés des cardinaux et, pour comble de malheur, influencés par des souvenirs discordants. Est-il donc si merveilleux que, pressés d'ailleurs par l'immense désir de mettre fin au schisme le plus déplorable qui ait jamais affligé l'Eglise, ces évêques se soient dit à eux-mêmes : « Nous ne pouvons rendre la paix à l'Église et la réformer dans son chef et dans ses membres qu'en commandant à ce chef même : déclarons donc qu'il est obligé de nous obéir. » De beaux génies des siècles suivants n'ont pas mieux raisonné[2]. »

1. C'est l'opinion de Bellarmin et des docteurs de Louvain. *De Concil. auctoritate*, XIX.

2. De Maistre, *Du Pape*, livre I, ch. XI.

Et ce sont ces décrets de passion et de combat, rédigés avec cette scandaleuse rapidité, sans précision et sans réserves, qu'on oserait comparer, sous le rapport de la valeur, aux articles de foi des anciens conciles si longtemps attendus, si mûrement pesés, si savamment délibérés et si clairement approuvés !

Quel est donc la véritable portée de ces propositions de Constance? Ont-elles été faites pour avoir force de loi dans l'avenir. en tout temps comme en tout lieu, ou bien visent-elles seulement la situation précaire de l'Église au commencement du XV[e] siècle? Est-ce une thèse absolue ou un expédient transitoire? Est-ce un dogme proclamant la supériorité du concile sur le Pape, ou un moyen inventé pour le temps du schisme afin de sortir d'un cas embarrassant et périlleux? Bien des théologiens sérieux ont pu affirmer que ces décrets sont exceptionnels et qu'ils ne sauraient être applicables à des temps réguliers où l'Église obéit à un pontife unique et incontesté [1]. Ils s'appuient sur le texte même des articles qui exposent le but unique et exclusif de l'assemblée réunie à Constance, *pro extirpatione praesentis schismatis, ad consequendum facilius, securius, velocius, et liberius unionem et reformationem Ecclesiae.* Certains autres termes des décrets, disent-ils encore, sont limitatifs ; ils ne regardent que le présent concile et les circonstances extraordinaires dans lesquelles se trouvait l'Église. Qu'importe, ajoutent-ils, que le conciliabule de Bâle ait prétendu donner à ces articles une

1. Muzzarelli, *De auctorit. Summi Pontificis*, t. II, c. xvii, § 2-7. — Palma, *Praelect. hist.*, t. IV, p. 1[a], c. iv, p. 63. — Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le XIV[e] siècle*, t. III, p. 485. — Turrecremata, *Apol. in conc. Floren.*, *Summa de Eccl.*, t. II, c. xcix. — Baudrillart, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*. v° *Constance* (*concile de*), col. 1220.

valeur absolue et consacrer pour toujours les prétentions du concile vis-à-vis du Pape? N'est-on pas fondé à dénier toute autorité à cette réunion de prélats schismatiques comparable au brigandage d'Éphèse de l'an 449 [1]?

Ainsi parlent ces auteurs, et leurs arguments ne manquent point de force, bien que toute l'école gallicane ait toujours voulu donner à ces déclarations conciliaires une portée générale [2].

D'autres, avec plus de raisons, croyons-nous, contestent la valeur de ces décrets en considérant, non plus leur sphère d'application, mais la source d'où ils émanent [3]. Sans doute, le concile de 1415, s'est déclaré œcuménique, disent-ils; il le fallait bien pour en tirer la conséquence *que toute personne de condition ou dignité quelconque, même papale, serait obligé de lui obéir*, mais l'était-il réellement?

Il ne suffit pas de le prétendre pour le devenir. Deux obédiences n'étaient point représentées à Constance et n'approuvèrent jamais les fameux décrets. Les cardinaux en masse protestèrent. De plus, le pape Jean XXIII était absent, et il ne s'était point fait remplacer par des légats, de telle sorte que la fuite du pontife, qui fut l'occasion de ces décrets schismatiques, reste en même temps une des raisons qui leur enlèvent toute valeur.

1. Cf. le chap. VI. du présent volume, p. 121.

2. Cf. Bossuet, *Defensio*, Pars II, lib. V, c. 13-21.

3. Ballerini, *De Potestate Ecclesiae*, c. VII, dans Migne, *Theol. cursus completus*, t. III, coll. 1350-1359. — Bouix, *De Papa*, t. I, c. VI, p. 460. — Pastor, *Hist. des Papes*, t. I, p. 208. — Hefele, *Hist. des conciles* (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 211. — Jungmann, *Dissert. select.*, t. VI, p. 308. — Hergenroether, *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 558. D'autres auteurs s'appuient sur les deux raisons, comme Roncaglia, Mansi, Litta, Rohrbacher.

Or, qu'est-ce qu'un concile sans Pape, sinon des membres sans tête?

Dans le cas présent, quelque opinion que l'on ait sur la légitimité du pontife, il est certain qu'il y avait dissidence et séparation entre le concile et le pontife véritable. Sans Pape, on le sait, il ne peut y avoir de concile œcuménique, pas plus que sans tête il ne saurait y avoir de corps vivant.

L'assemblée de Constance n'était donc au commencement qu'un concile particulier ou une réunion de quatre nations, appelée par le chef de l'Empire à délibérer sur le cas spécial du schisme, et non pas sur la question générale des pouvoirs du concile et de sa supériorité sur le pontife romain. Il n'est devenu œcuménique qu'après la trente-cinquième session, lorsque Grégoire XII eut donné sa démission et que la Sicile comme la Péninsule hispanique eurent répudié l'obédience de Benoît. Dans les neuf dernières sessions seulement il put se dire représentant de l'Église universelle.

Mais les décrets du concile, objectent les Gallicans, ont été approuvés par Martin V, pape universellement reconnu [1]. Que leur manque-t-il donc pour faire loi?

Où sont les pièces authentiques? répondrons-nous. Il n'est pas exact que le Souverain Pontife ait jamais accepté ces articles abusifs et les ait sanctionnés de son autorité suprême et souveraine. Au contraire, quand, en 1418, les ambassadeurs du roi de Pologne voulurent

1. *A Sede apostolica comprobata*, dit le second article de la déclaration de 1682. Funk entend cette parole du pape dans un sens restreint: d'après lui, elle s'applique uniquement à l'affaire de Falkenberg. Hubler semble aussi de cet avis. *Die Kostanzer Reformation* (Leipzig, 1867), p. 263-280.

faire condamner solennellement par le Pape le dominicain Jean de Falkenberg, déjà reconnu coupable par les nations (*nationaliter*), le pape Martin V les en empêcha leur répondant : « Tout ce qui a été décrété par le présent concile *en matière de foi et conciliariter* doit être cru et observé inviolablement. Je l'approuve et je le ratifie, mais non pas ce qui a été fait autrement, *non aliter nec alio modo*[1]. »

Cette décision limitative fut réitérée par Augustin de Pise, procureur fiscal, qui, au nom du Pape, demanda aux protonotaires et notaires de publier intégralement tous les documents sur l'assemblée, et qui appuya sur cette importante distinction.

Or, qu'avait décidé le concile en matière de foi, sinon les articles condamnant Wiclef et Jean Hus? Ce sont ceux-là que le Pape approuve, et nous retrouvons la même affirmation dans la série de questions que Martin V ordonne de poser à tous ceux qui sont suspects d'hérésie wicléfiste ou hussite[2].

Les cinq propositions précédemment citées ne sont point de ce genre, car elles ne revêtent pas les formes solennelles dont on entoure d'ordinaire les décrets de foi imposés à la croyance de tous les fidèles. Les Pères eux-mêmes les ont pour la plupart considérées comme de simples constitutions synodales comme des déclarations applicables à un cas déterminé. Ils n'ont point condamné comme hérétiques, chassé de l'Église ou frappé d'excommunication ceux qui penseraient autrement[3].

1. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 506. — JUNGMANN. *Dissert. select.*, VI, p. 310. — LABBE ET COSSART, t. XIII, p. 258. — VON DER HARDT, t. IV, p. 1558. — Cf. FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen* (Paderborn, 1897), p. 491. — VALOIS, t. IV, p. 506.

2. HEFELE, *ibid.*, p. 528. — Cf. BALLERINI, dans Migne, *Theol. cursus completus*, t. III, col. 1353.

3. BALLERINI, col. 1359.

De plus, l'assemblée, dans les sessions quatrième et cinquième, a-t-elle agi *conciliairement!* Non, et nous l'avons prouvé. A cette date, aux mois de mars et d'avril 1415, le concile n'était pas encore œcuménique; ce qu'il a décrété, l'a été par les nations qui formaient comme autant de petits synodes particuliers, délibérant à part, et très inégaux en nombre comme en valeur. Qu'on ajoute à cela que ces articles ont été votés d'une manière tumultueuse, sans la participation des cardinaux et contre le gré d'une partie de l'assemblée, mais avec les suffrages de plus de trois cents simples prêtres ou laïques mariés, votant sans droit.

Enfin, dans sa bulle du 22 février 1418, Martin V impose l'obligation de croire à l'œcuménicité du concile, mais il fait une restriction importante quand il ajoute : « Tenez pour assuré tout ce qu'il aura décidé en faveur de la foi et pour le bien des âmes. » Il semble exclure par là certains décrets, sans vouloir, dans l'intérêt de la paix, s'exprimer d'une façon formelle sur ce point. Il eût été si dangereux, à cette date, de risquer d'entrer en conflit avec le concile expirant[1] !

Il en fut de même d'Eugène IV successeur de Martin V. En 1446, il ne consentit à approuver que les décisions de Constance « qui ne portaient point préjudice au droit, à la dignité et à la prééminence du Siège apostolique[2]. »

Qu'on juge si les décrets acceptés dans les premières sessions sont en faveur de la foi et des âmes, et s'ils ont pu être admis sans léser profondément l'autorité supérieure des Souverains Pontifes! Ces réserves sont significatives et l'on doit en tenir compte.

Martin V et Eugène IV n'ont donc pas approuvé ces décrets, mais ils les ont implicitement désavoués, comme n'appartenant pas à la foi, comme admis

1. Cf. Hefele, *ibid.*, p. 528 et 569. — Valois, t. IV, p. 507. — 2. Valois, *La crise religieuse du XV^e siècle. Le pape et le concile*, t. II, p. 309.

seulement par les nations et non par l'assemblée tout entière. D'ailleurs, les Papes suivants ont toujours permis d'enseigner le contraire de ce qu'avait décrété l'assemblée de Constance.

C'est aussi l'opinion qu'exprimait, d'une façon générale, le cardinal d'Ailly, qui fut intimement mêlé à tous ces faits et que l'on considère comme un des pères du gallicanisme. « Cette délibération des nations faite en dehors de l'assemblée, sans votes exprimés en séance commune, paraît à beaucoup de personnes ne pas devoir être considérée comme une délibération du concile général, *conciliariter facta*... Quoi qu'il en soit, je soumets la définition de cette affaire à la volonté du saint concile[1]. »

Donc, un an après les fameuses sessions, d'Ailly et beaucoup d'autres croyaient que ces décisions si nouvelles dans l'Église, n'avaient pas été prises *conciliariter*, et attendaient encore un jugement définitif sur ce point.

Celui qui fut la lumière de cette assemblée d'après Bossuet[2], celui qui en a le mieux expliqué les décisions, semble donc abandonner l'œuvre des trois sessions, qui pourtant a toujours paru l'argument décisif et la preuve capitale aux yeux du gallicanisme tout entier.

Un jour, celui qui fut après d'Ailly le plus grand défenseur des libertés gallicanes, Bossuet, fut las de se retourner sans cesse au milieu de sophismes et de contradictions où son esprit droit et son ferme bon sens se trouvaient mal à l'aise. Les concessions qu'il s'était cru obligé de faire à la puissance civile et aux préjugés

1. *De Ecclesiae, concilii generalis et Summi Pontificis auctoritate*, *Opp. Gersonii*, t. II, coll. 940 et 960. — Cf. Ballerini, col. 1351.

2. « Sancti conventus lumen et in dogmatibus explicandis facile princeps ». *Def. declar. cleri gallicani*, c. 30.

nationaux lui parurent à bon droit excessives. Peut-être se ressouvint-il aussi du compte qu'il aurait à rendre à Dieu de son rôle dans l'assemblée de 1682, et de la *Défense* de cette trop fameuse déclaration qui fut le péché et le tourment de sa vie.

Écoutons de Maistre : « On ne contemple pas sans intérêt ce grand homme, cloué pour ainsi dire sur ce travail ingrat, sans pouvoir jamais ni l'abandonner ni le finir. Après avoir fait, refait, changé, corrigé, laissé, repris, mutilé, suppléé, effacé, entreligné, apostillé son ouvrage, il finit par le bouleverser entièrement. Il change le titre, et il s'impose la loi de ne plus prononcer le nom des quatre articles [1]. » Il eût modifié ce livre tout entier si les infirmités et la mort lui en eussent laissé le temps.

L'attitude de Pierre d'Ailly ressemble à celle de Bossuet, et le cardinal de Cambrai fait bon marché des articles de Constance, comme l'évêque de Meaux des décrets de Paris. Tous deux sont embarrassés de leur œuvre et des conséquences qu'on peut tirer de leurs principes. Est-ce que ces deux jugements, que séparent plus de deux cents ans, ne sont pas la meilleure appréciation théologique et le commentaire le plus sûr des déclarations de 1415 et de 1682?

Néanmoins, il faudra encore attendre plusieurs siècles avant que le concile du Vatican vienne porter le coup mortel à cette doctrine dont se sont prévalus trop longtemps les ennemis de l'Église. Le grand acte de 1870 a mis un terme à toutes les fluctuations de pensée et à toutes les hésitations d'obéissance dont ce commencement de schisme a été la cause. D'une manière définitive, il a fait la lumière sur ce point de dogme, et a clos ce débat solennel que le XIV^e siècle avait vu naître et qui avait duré jusqu'à nos jours.

1. *De l'Église gallicane*, l. II, ch. IX.

# CHAPITRE XVI

## LES HÉRÉTIQUES A CONSTANCE.

### § 1. — Les hérésies et le schisme. Jean Hus.

On pourrait croire au premier abord que ce chapitre n'a qu'une relation indirecte avec la grande division de l'Église, dont nous avons entrepris de raconter l'histoire. Et pourtant les hérésies naissent du schisme logiquement et naturellement. Quand on a répudié l'autorité du magistère infaillible, on conteste bien vite, puis on nie le dogme. Si le schisme rompt la communion sociale, l'hérésie vient aussitôt sur ses traces pour rompre la communion doctrinale. L'Angleterre, schismatique d'abord, puis hérétique, nous en donnera bientôt un douloureux exemple ; il en sera de même pour la Russie et pour la Grèce. « Voici que de nouvelles hérésies surgissent, parce que les schismes durent. » Telle est la loi historique et théologique formulée dès le quatorzième siècle par Henri de Langenstein [1].

Le grand schisme, bien que différent, dans son essence et dans ses causes, de celui d'Angleterre et de

1. *Invectiva contra monstrum Babylonis*, imprimée en partie par A. Knerr, d'après un ms. de Breslau, cod. 320, v. 253 et 797, dans son mémoire : *Entstehung der konziliarien Theorie*, p. 127-129.

Russie, produit les mêmes résultats et engendre des troubles semblables. La papauté douteuse est sans autorité, le Sacré-Collège contesté reste sans prestige, les conciles amoindris et méprisés sont impuissants à atteindre leur but pacificateur; certains évêques émettent parfois des propositions étranges au point de vue dogmatique; quelques docteurs, membres d'universités fameuses, approuvent et soutiennent jusqu'à la mort des opinions hérétiques.

Jean Hus est le plus célèbre de ces révoltés. Ses erreurs furent le prélude de révolutions plus profondes encore qui allaient ébranler le monde et ensanglanter l'avenir.

Au premier livre de son *Histoire de la Révolution Française*, Louis Blanc raconte, avec son éloquence ardente, sombre, passionnée souvent jusqu'à l'injustice, le drame de Jean Hus se présentant devant les Pères de Constance. Dans ce fait historique, il voit le premier acte de la grande lutte qui commence entre l'Église et la Révolution, entre l'autorité divine et l'individualisme humain. L'hérétique qui paraît à la barre du concile est pour lui le champion intrépide de la fraternité altérée par l'Église et de l'égalité entre tous les hommes, laïques ou prêtres. C'est Jean Hus qui est le premier défenseur de cet esprit nouveau, l'apôtre des réformes sociales les plus radicales. « Jusqu'alors, dit l'historien révolutionnaire, les révoltes de la conscience et le cri des peuples, les mouvements de l'esprit humain et les tressaillements de la terre en travail n'avaient été que des révolutions théologiques... L'usurpation (c'est-à-dire l'autorité) flétrissait sous le nom d'hérésie, ce que, de nos jours, elle a condamné sous le nom de révolte. La Révolution qui, préparée par la philosophie, continuée par la politique, ne s'ac-

complira que par le socialisme, devait commencer par la théologie... » Et l'écrivain radical ajoute et conclut : « C'est, on le voit, une haute question que celle qui va être débattue entre le concile et Jean Hus[1]. »

Elle était peut-être plus grave encore que ne le soupçonnaient ceux qui allaient être les juges de l'audacieux novateur. Les pères de Constance venaient de proclamer la supériorité du concile sur le Pape : ils avaient par là même frappé la forme monarchique de l'Église en frayant la route au gouvernement orageux des assemblées et en conduisant à la supériorité de celles-ci sur les rois. « Quel motif pour qu'une monarchie temporelle fût plus absolue qu'une monarchie spirituelle ? Une couronne était-elle donc plus sacrée qu'une tiare[2] ? » L'assemblée de Constance avait faibli sur la question du pouvoir suprême du pontife romain : allait-elle abdiquer devant l'hérésie hussite ? Allait-elle ouvrir de ses propres mains l'ère des révolutions religieuses et sociales que Jean Hus préparait, et laisser le champ libre à toutes les innovations ? L'attitude des pères dans le procès de l'hérétique va nous montrer que le concile sut ici revendiquer et défendre tous les droits de la vérité.

Il y a deux périodes bien tranchées dans la vie mouvementée du professeur de l'Université bohême : la première où il se montre novateur plus ou moins démagogue, la seconde où apparaît l'hérésiarque déterminé et opiniâtre. Pour qui étudie son histoire il y a en lui d'abord du Lamennais, puis du Luther.

Né en 1369 dans un village de la Bohême, Jean Hus

1. L. Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. I, ch. 1er.
2. *Ibid.*, ch. I et VI.

entre bientôt à Prague dans une de ces Universités qui s'ouvraient alors devant les moins favorisés de la fortune. Il devient rapidement professeur, puis doyen de la Faculté des Arts, et enfin, en 1402, recteur de l'Université. C'était un homme de grande taille, aux traits amaigris et ascétiques, à la dialectique habile, à l'éloquence âpre, pleine de verve, d'énergie et de subtilité. Il entraîne plutôt qu'il ne convainc, il est tribun bien plus que rhéteur et professeur, l'invective amère est son arme favorite; Juvénal ou Dion Chrysostome sont ses modèles bien plutôt que saint Jean ou saint Irénée. Il est impitoyable pour tout ce qu'il croit être l'erreur, il n'épargne point les personnalités même les plus hautes : il s'en prend surtout au clergé, en séduit une partie et attaque le reste avec une animosité d'esprit opiniâtre et mal équilibré. Il réclame la réforme, dût-il être entraîné jusqu'à la révolution.

Les premières erreurs de Jean Hus lui vinrent de l'étranger. Wiclef avait prêché une doctrine subversive en Angleterre; il avait soulevé le peuple en attaquant tout à la fois le pouvoir ecclésiastique et la puissance civile. Dès 1385, ses théories philosophiques avaient pénétré en Bohême, et, vers 1402, ses livres de théologie s'y étaient répandus à profusion. Jean Hus embrassa bientôt toutes ses erreurs [1].

Professeur à l'Université, il était accueilli par les

1. Cf. J. Loserth, *Hus und Wiclif* (Prague-Leipzig, 1884). — Budensieg, *J. Wiclif und seine Zeit* (Gotha, 1885). — Stevenson, *The truth about J. Wiclef* (1885). — Krummel, *Leben des J. Huss, eines bekannten Reformatoren* (Kempten, 1873), et les autres ouvrages du même auteur sur la question. — Schaff, *John Huss, his life teachings and death after five hundred years* (Londres s. d.). — W. Flajshans a commencé en 1903 une édition des œuvres complètes de Jean Hus. La Wiclif Society, fondée en 1884 à l'occasion du 6e centenaire de la mort de Wiclef, a entrepris de rééditer toutes les œuvres du réformateur anglais.

applaudissements d'une jeunesse enthousiaste ; prédicateur en langue tchèque dans une église de Prague, il entraînait, par ses violences de sectaire et ses ardeurs d'illuminé, un peuple tout à la fois ardent et ignorant ; confesseur de la reine Sophie, il s'était créé par là même des amis et des protecteurs puissants à la cour du faible et voluptueux Wenceslas.

A partir de 1407, le maître inclina de plus en plus vers Wiclef ; il écrivit à ses partisans en Angleterre et défendit ouvertement ses erreurs, malgré les oppositions de l'archevêque et de la majeure partie du clergé.

Le patriotisme vint bientôt compliquer la situation en échauffant davantage les esprits. Alors comme en ces derniers temps, deux partis divisaient l'Université de Prague : d'un côté se trouvaient les Allemands attachés à Grégoire XII et ennemis des doctrines nouvelles, de l'autre, les Bohémiens partisans du concile de Pise et pour la plupart attirés vers le wicléfisme. Les Allemands avaient trois voix contre une au sein de l'*Alma Mater* bohême ; mais Wenceslas prit parti contre eux et décida que désormais la nation tchèque aurait trois voix et les trois nations de langue allemande (Allemagne proprement dite, Saxe et Pologne) une seule (18 janvier 1409). En guise de réponse, les Allemands se retirèrent en masse. Les Tchèques qui avaient longtemps subi leur joug, s'en réjouirent hautement. Pour mieux accentuer le sens de cette mesure, Hus fut nommé recteur de l'Université ainsi mutilée. Elle sortait du conflit moins nombreuse sans doute, mais plus unie et rendue plus audacieuse par une victoire inespérée.

La cause des wicléfistes de Bohême fut portée devant le pape Alexandre V qui somma le roi de procéder contre eux. Un synode présidé par l'archevêque condamna au

feu les œuvres de l'hérésiarque que Hus et les siens reconnaissaient pour chef.

L'Université protesta au nom de la réputation d'orthodoxie de la Bohême. Les Tchèques acceptaient toutes les nouveautés théologiques comme un symbole et un instrument de leur réveil national [1]. C'est pour venger l'injure faite à la nation bohême que Jean Hus en appela au nouveau pape Jean XXIII, et tout son parti couvrit d'insultes l'archevêque de Prague ainsi que les prêtres restés fidèles [2].

Un chevalier nommé Jérôme de Prague, ancien étudiant de l'Université de Paris, était devenu un des chefs du parti; il soutenait ouvertement les novateurs et renchérissait encore sur les violences du maître dont il devait plus tard partager le supplice.

Désormais le démagogue, amoureux d'une popularité malsaine, va devenir un hérésiarque; il précipitera la Bohême dans une longue et sanglante révolution religieuse et deviendra l'un des précurseurs de l'apostat de Wittemberg.

« Après Jean Hus, le monde rempli d'aigreur enfanta Luther », c'est un mot de Bossuet. Tous deux, nés de famille obscure, sont doués par la nature de l'éloquence qui séduit les foules; tous deux affichent, dès l'abord, un profond mépris du pontife romain et des évêques, et déchaînent, de gaîté de cœur, les passions religieuses. L'un et l'autre s'appuieront plus tard sur les laïques, leur abandonneront la direction de l'Église

1. Goyau, *Le Vatican* (Paris, 1895), p. 119.

2. « L'on reconnait plutôt dans son langage l'emportement téméraire d'un sectaire que la sagesse d'un apôtre. » C'est l'aveu du protestant Émile de Bonnechose, d'ailleurs grand partisan du novateur, *Les Réformateurs avant la Réforme*, *Jean Hus*, lib. I, ch. III, p. 128.

et la confieront enfin sans répugnance comme sans réserve aux mains de César, pape et roi.

Comme Luther, Jean Hus fut cité devant la cour de Rome et condamné par elle ; comme lui aussi, l'hérésiarque bohême en appela au concile général, et continua malgré toutes les défenses à dogmatiser avec ardeur. A Prague, comme un siècle plus tard dans certaines diètes allemandes, l'autorité civile, irrésolue et troublée, se laissera arrêter par quelques protestations hypocrites, et permettra qu'on émousse dans ses mains le glaive de la justice. Jean Hus s'appuiera sur la noblesse tchèque et sur le seigneur d'Austie, comme Luther sur l'électeur de Saxe et Ulrich de Hutten : le premier trouvera un asile aux châteaux de Kozihradek et de Krakovec, comme le second dans le donjon de la Wartbourg.

Les doctrines mêmes de Jean Hus ont de grands rapports avec celles qu'enseignera Luther, cent ans après. L'hérésiarque bohême commence, lui aussi, à battre en brèche l'enseignement catholique à propos de la croisade et de la publication des indulgences[1] (1411).

Mais ce premier démêlé n'est que l'occasion d'une rupture plus complète. Pour lui l'Église n'est que la société des prédestinés (*prædestinati*) ; ceux qui ne le sont pas, ceux dont Dieu prévoit la damnation (*præsciti*) ne pourront jamais faire partie de ce corps mystique de Jésus-Christ[2].

Point de mérite à acquérir et à conserver : c'est par la foi seule et non par l'observation de la loi que

1. PALACKY, *Documenta*, p. 418. — HEFELE, *Histoire des conciles* (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 115.

2. CAPPENBERG, *Utrum Hussii doctrina fuerit hæretica* (Munster), 1834. — FRIEDRICH. *Die Lehre des Joh. Hus* (Ratisbonne, 1862), p. 13. — HEFELE, pp. 153, 257 et suiv.

l'homme est sauvé [1]. Déjà Wiclef avait soutenu ces désolantes et désespérantes doctrines [2]. Cette Église est fondée sur le Christ et non sur Pierre : le premier des apôtres n'a jamais été sa vraie tête. Pour Jean Hus, le véritable pontife est Jésus-Christ seul. L'Église peut être gouvernée sans vicaire de Jésus-Christ. Le Pape est, tantôt l'Antechrist, tantôt son serviteur; il a parfois professé l'hérésie; il ne doit posséder aucun bien temporel. L'hérétique ne craint pas d'attaquer les bulles papales de la façon la plus ignoble, et il répète à tous ceux qui veulent l'entendre l'histoire aussi honteuse qu'apocryphe de la papesse Jeanne [3]. Les évêques, les prêtres et les moines, surtout les mendiants, sont, tour à tour, accablés d'injures et de mépris.

La règle de foi vivante étant ainsi vilipendée et écartée, le réformateur place toute l'autorité doctrinale dans une des règles mortes, je veux dire l'Écriture et la loi du Christ. Il ne tient les décrets du Pape pour obligatoires qu'autant qu'ils s'accordent avec cette loi; mais chacun est juge de cet accord. C'est le libre examen, c'est l'autorité infaillible de la raison individuelle que proclamera Luther [4]. Hus exige, en outre, pour tout le monde, la permission de lire et le droit d'interpréter la Bible.

Lorsqu'il expose la doctrine sur les sacrements, le novateur réclame pour tous les fidèles la communion

1. Arminius Jepp, *Gerson, Wiclef, Hussus inter se et cum reformatoribus comparati* (Gœttingæ, 1857), p. 61. — Cf. Winkelmann (Joa. Cav. Aug.), même titre et même année.

2. Jeep, pp. 33 et 38. — Wiclef, *Dialogus*, II, 73; IV, 22.

3. Hus, *de Ecclesia*. *Id.*, 2me lettre à Christian de Prachatic, dans Höfler, *Jean Hus*, p. 222. *Ibid.*, 5me lettre.

4. Palacky, *Documenta*, p. 448. — Hefele, p. 145 et 340. — A. H. Wratislaw, *The commencement of resistance to papal authority on the inferior clergy* (London, 1882), in-18.

sous les deux espèces (*utraquisme*), c'est-à-dire l'usage du calice pour les laïques : ce sera pendant longtemps le principal point en litige entre les Bohémiens et l'Église romaine [1]. Moins hardi que Wiclef et Luther, il s'exprime en termes ambigus sur l'impanation, c'est-à-dire sur la permanence de la substance du pain dans l'hostie après la consécration [2]. La confession auriculaire n'est pas nécessaire, la contrition du cœur suffit pour le salut [3].

Quant à la vénération des reliques, aux censures ecclésiastiques, et aux fondements de l'autorité civile, Hus n'a guère d'autres opinions que celles de Luther [4]. Celui-ci a reconnu d'ailleurs plus d'une fois l'influence des doctrines de l'apostat bohémien sur son esprit et sur sa conduite, et il l'a célébré comme un grand martyr du Christ, tout en l'accusant de timidité. A la première page d'un livre de chant hussite conservé à Prague, on voit une gravure qui représente Wiclef battant le briquet, Hus fournissant les charbons et Luther agitant une torche enflammée [5]. C'est un vrai symbole des relations qui unirent moralement ces trois hommes qui pourtant ne se virent jamais en ce monde. L'hérésiarque de Wittemberg écrivait injurieusement au Pape : « Tout ce que vous condamnez dans Jean Hus, je l'approuve, et tout ce que vous approuvez, je le condamne. Voilà la rétractation que vous m'avez ordonnée, en voulez-vous davantage ? » — « Les fièvres les plus vio-

1. Jepp, p. 56. — Hefele, *op. cit.*, pp. 174, 255, 283.

2. Hefele, pp. 159, 261, 314.

3. Jepp, p. 64.

4. Voir les trente propositions condamnées à Constance ainsi que les trente neuf articles sur lesquels les suspects d'hérésie doivent être interrogés. — Denzinger-Bannwart, *Enchiridion*, n° 627 et suiv.

5. Cf. Janssen, *L'Allemagne et la réforme*, t. I, 580 ; t. II, pp. 83, 156, 413.

lentes ne causent pas de pareils transports, » dit Bossuet, qui rapporte ce propos[1].

## § 2. — Le jugement et la sentence.

A l'époque où nous sommes arrivés, le concile de Constance allait s'ouvrir. Sigismond chargea plusieurs seigneurs tchèques d'inviter le novateur à y paraître. Ce dernier en avait appelé plusieurs fois du Pape au concile général, il ne pouvait donc se soustraire à cette invitation. Était-ce outrecuidance? était-ce aberration d'esprit? Hus avait en la bonté de sa cause une confiance naïve et présomptueuse, qui ne se démentit jamais. Il se résolut donc à exposer sa doctrine devant l'assemblée réformatrice et à tenter de se justifier. Il répondit à Sigismond : « J'ai sans cesse enseigné au grand jour et jamais dans le secret : je réclame le droit de parler en séance publique et de discuter avec mes contradicteurs. Je n'ai rien à redouter en confessant le Christ, quand même il me faudrait, pour défendre sa foi, m'exposer au dernier supplice[2]. »

Déjà, il avait répété bien souvent dans les discussions publiques : « Je suis prêt à subir le supplice du feu, pourvu qu'en cas de défaite, mes accusateurs endurent la même peine[3]. »

Il avait en effet des adversaires persévérants qui s'apprêtaient à attaquer ses nouveautés dogmatiques devant le concile, et qui avaient déjà réuni en Bohême les preuves de leurs chefs d'accusation. Le réforma-

1. *Histoire des Variations*, livre I, ch. xxv.

2. Palacky, *Documenta*, p. 60. — Höfler, *Magister J. Hus*, 2me p., p. 260 — Cf. Hall, *Sigismund und Hus* (Fribourg, 1912).

3. *Documenta*, p. 18. — Höfler, 1re p., p. 164. — Hefele, pp. 142, 150, 338.

teur partit de Prague, le 11 octobre 1414, accompagné de nombreux amis. Il rencontra presque partout un accueil sympathique, bien qu'il n'eût point encore reçu le sauf-conduit que Sigismond lui avait promis [1].

Arrivé à Constance, le 3 novembre, il obtint du Pape Jean XXIII l'assurance qu'il n'avait rien à craindre pour le moment, que l'excommunication qu'il avait encourue était changée en suspense et que le procès ne commencerait pas avant l'arrivée du roi des Romains [2].

Le pontife lui avait défendu de dire la messe et de prêcher : néanmoins Hus célébrait tous les jours et parlait à tout propos sans aucune retenue. Cette désobéissance, méprisante autant qu'imprudente, mécontenta le Pape et les cardinaux. Ils invitèrent le réformateur à rendre compte de sa conduite et de ses opinions. Comme ses réponses ne leur parurent pas acceptables, ils le firent interner au couvent des Dominicains, près du lac, le 6 décembre 1414. Il resta pendant plusieurs mois dans cet état de détention mitigée, recevant des visites, et entretenant toujours une correspondance suivie avec ses amis de Bohême, auxquels il raconte ses espoirs de faux prophète et même plus tard ses rêves de visionnaire.

1. Le sauf-conduit, qui a été le prétexte de tant d'accusations, fut apporté à Constance le 5 novembre par Wenceslas de Duba. Il était destiné à garantir J. Hus des violences illégales durant la route et non pas des poursuites judiciaires devant le concile. Il visait simplement à faciliter son voyage *in his quae celeritatem et securitatem itineris concernunt, tam per terram quam per aquam*. Il est dit dans une pièce semblable adressée à Jérôme de Prague, qu'elle doit le préserver *a violentia, justitia semper salva*. Le sauf-conduit n'est qu'un passeport, qui ne peut avoir la puissance de soustraire son possesseur à une punition méritée, de le garantir contre la sentence d'un tribunal réclamé, à maintes reprises, par l'accusé lui-même. Cf. HEFELE, pp. 256, 340 et suiv., 447 et 448. — C. KROESS, dans le *Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique* (Paris, 1912), v° Hus.

2. E. I. KITTS, *Pope John XXIII and master John Hus of Bohemia* (Londres, 1900).

Le 6 avril, jour de la cinquième session, le concile confia l'examen des doctrines hussites aux cardinaux d'Ailly et Philastre, assistés de l'évêque de Dol, Étienne Coeuvret, de l'abbé de Cîteaux et de plusieurs docteurs. Le cardinal de Cambrai accepta de faire un rapport au concile touchant les questions de foi; mais il demanda et obtint qu'on chargeât les juristes d'instruire et de conduire le procès. Il fut moins heureux quand il pria les Pères de rendre la sentence contre Wiclef et Hus au nom du concile seul, sans faire mention du Pape, parce que le concile lui est supérieur. La commission, nommée à l'effet d'examiner cette question, se déclara contre lui à une grande majorité[1]. Cela se passait le 17 avril 1415, onze jours après la fameuse cinquième session tenue le 6 avril. C'était comme un premier démenti donné par le concile aux décrets antipapaux adoptés dans une heure d'emportement.

En attendant la comparution de Jean Hus, les nobles tchèques, ses partisans, s'efforcèrent en vain, à plusieurs reprises, d'obtenir son élargissement. On se contenta de le faire sortir du couvent des Dominicains et de le transférer à Gottlieben, château de l'évêque de Constance, sur les bords du Rhin et non loin de la ville.

Nous avons vu la vieille tour couverte de lierre dans

1. HEFELE, p. 219. — VON DER HARDT, t. IV, p. 136. — PALACKY, *Documenta*. — SCHWAB, *Johannes Gerson*, p. 549-609. — BALLERINI, *op. cit.*, t. III, col. 1362. Sur quarante théologiens douze seulement partagèrent l'opinion de Pierre d'Ailly. Donc, la majorité ne voulait pas que la décision du 6 avril s'imposât à la croyance universelle, et que l'on dût admettre comme article de foi la supériorité du concile sur le Pape. Ce qui est aussi remarquable, c'est que le cardinal de Cambrai ne cite point en faveur de son sentiment les décrets de la cinquième session. Il n'en parle pas davantage dans le traité qu'il publia dix-sept mois après et qui est intitulé : *De Ecclesiæ, Concilii generalis, Romani Pontificis et Cardinalium auctoritate*. Il s'en remet, comme nous l'avons déjà vu, à une décision à venir du concile. Or, cette décision doctrinale n'est jamais intervenue.

laquelle l'hérésiarque fut enfermé. Des couronnes avec inscriptions élogieuses en langue tchèque y sont déposées, et, sur la grande cage de bois où l'on dit qu'il a passé quelques semaines, une main inconnue a affiché, comme une accusation rétrospective et permanente, le fameux sauf-conduit, que son emprisonnement aurait violé, d'après certains historiens.

Au commencement de juin 1415, Hus fut transféré au couvent des Franciscains à Constance et subit plusieurs interrogatoires.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette controverse de théologie ou plutôt de ce duel tragique qui se prolongea pendant cinq semaines et qui devait se terminer par la mort d'un des combattants.

Qu'il nous suffise de dire que les séances furent présidées et dirigées en conscience, qu'on interrogea le novateur sur plusieurs points où la foi était intéressée. Le cardinal de Cambrai présidait la commission d'enquête. Hus répondit tantôt par des négations mensongères, tantôt par des raisons sophistiques qui ne convainquirent personne. Quand on lui citait des témoins, il se contentait d'en appeler à sa conscience et au Christ et traitait ses adversaires de calomniateurs. Il refusa de souscrire franchement à la condamnation des quarante-deux propositions extraites de Wiclef,[1] et ne reconnut pas toujours pour siens les trente-neuf articles tirés de ses propres livres[2].

1. Cf. Hefele, pp. 261 et 275.

2. Nous regrettons cependant que les interrogateurs aient mêlé plus d'une fois des opinions d'école aux débats théologiques. Que venaient faire, en cette grave occurrence, les querelles philosophiques entre réalistes et nominaux à propos des sentiments prêtés à Hus au sujet de l'impanation? Qu'aurait répondu d'Ailly, si l'accusé lui avait fait cette objection : « Mais mon opinion, vous l'avez reconnue vous-même autre-

D'Ailly, qui présidait avec plus de fermeté que d'indulgence, fit cependant remarquer à Sigismond devant l'accusé, que les termes exacts et originaux de ses théories subversives avaient été plus d'une fois mitigés dans l'acte d'accusation [1]. Puis, à la fin du troisième interrogatoire, le cardinal lui répéta ce qu'il avait déjà déclaré en présence et avec l'approbation du roi des Romains : « Jean, deux voies vous sont ouvertes ; la première, c'est de vous en remettre simplement et sans réserve à la clémence du concile qui, en la considération des princes et de vous-même, ne manquera pas de vous traiter avec humanité et indulgence. La seconde, c'est de persister à défendre quelques-uns de vos articles : dans ce cas on vous accordera d'autres audiences ; mais, je vous en avertis, des hommes distingués et instruits s'élèveront contre vous et je crains que vous n'ayez le dessous. [2] »

« Je demande qu'on m'accorde encore une audience,

fois comme possible, comme ne répugnant ni à la raison ni à l'autorité de la Bible, comme plus facile et plus raisonnable qu'aucune autre théorie ? » (*Quæst. super I, III et IV Sententiarum*, Q. VI, a, I, f. CCLXIV.) De même, si Jean Hus lui avait fait observer à propos de son explication du texte évangélique, *Tu es Petrus :* « Mais mon opinion, c'est la vôtre, c'est elle que vous avez soutenue dans vos thèses publiques. Vous avez dit avant moi, et comme moi, que la pierre c'est le Christ et non Pierre, *non in petra Petrus, sed in petra Christus est intelligendus*, L'avez-vous oublié ? » *Recommendatio Sacræ Scripturæ.* D'Ailly avait composés ce traité à la fin de ses études vers 1380. On le trouve dans les œuvres de Gerson, t. I, col. 604. Cf. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, pp. 232 et 235. Nouvelle preuve du danger de ces nouveautés d'école, de ces thèses paradoxales dans lesquelles les jeunes docteurs ne voulaient voir sans doute que des jeux d'esprit et des sujets livrés à la libre discussion. — Voir ch. VI de ce livre, p. 113.

1. W. BERGER, *Joh. Hus und König Sigismund* (Augsbourg, 1871). — Cf. FRIEDRICH, *Die Lehre des Joh. Hus und ihre Bedeutung für die Gegenwart.* — SCHWAB, *Joh. Gerson*, p. 540-609. Du même FRIEDRICH, *Jo. Hus ein Lebensbild* (Francfort, 1864). — HEFELE, pp. 261, 271 et 279.

2. HEFELE, pp. 265 et 276.

répondit l'accusé; je veux m'expliquer au sujet des articles que l'on incrimine. »

D'Ailly insista et Sigismond joignit ses instances aux siennes, sans rien obtenir. Les écrits du réformateur furent condamnés au feu, mais aussitôt après (24 juin) Hus recommanda par lettres à ses amis de Bohême de continuer à les lire. Il ne se repentait donc de rien. Son idée fixe est toujours de ne s'appuyer que sur l'Écriture et d'en vouloir discuter les textes avec les pères[1] comme si, pour lui, le concile était un parlement et non un tribunal. Il vivait ballotté entre la crainte et l'espérance, mais il se refusait obstinément à souscrire une formule de rétractation, même la plus mitigée, malgré les demandes de d'Ailly et de Zabarella.

Enfin, le samedi 6 juillet, tous les pères sont convoqués pour la quinzième session générale du concile et se réunissent dans la cathédrale de Constance. Le cardinal de Viviers préside, le roi des Romains est présent dans tout l'appareil de sa puissance : on doit juger d'une manière définitive ce grand procès qui tient tous les esprits en suspens. Jean Hus est introduit et se place sur un gradin; sur la table sont déposés les vêtements sacerdotaux qui doivent servir à la dégradation, si le novateur continue à se montrer opiniâtre.

Après une courte homélie de l'évêque de Lodi, on lit les articles contre Wiclef et ensuite les trente accusations portées plus particulièrement contre l'hérésiarque de Bohême. Après chaque affirmation, Hus prend la parole et tâche de se justifier plus ou moins adroitement.

1. *Documenta Johannis Hus*, pp. 137 et suiv. Ep. LXXXV. — HEFELE. pp. 304 et 306.

Plusieurs accusations portées contre lui dans les séances précédentes n'avaient pas été maintenues; trente articles avaient été retenus et ils paraissaient directement contraires, non seulement à la doctrine de l'Église, mais encore à son pouvoir et à la puissance séculière. Dès la session du 8 juin, Sigismond l'avait compris, et il s'était alors déclaré ouvertement contre le novateur[1]. « Il n'y a pas dans toute la chrétienté d'hérétique aussi dangereux que Jean Hus », s'était-il écrié:

La lecture des procès-verbaux des interrogatoires précédents se poursuivit le 6 juillet au milieu des interruptions et des protestations de l'accusé. Le tribunal avait préparé deux formules de sentence : on devait lire la première dans l'hypothèse du repentir et la seconde en cas de révolte obstinée. Or, malgré toutes les instances, pas un mot de rétractation ne vint aux lèvres de Jean Hus. L'évêque de Concordia fut donc obligé de lire la seconde sentence : « Le saint concile a la preuve que Jean demeure opiniâtre et incorrigible, dit-il, qu'il refuse de rentrer dans le sein de l'Église et d'abjurer ses erreurs. L'assemblée décrète donc que le coupable sera déposé et dégradé et qu'après avoir été retranché de l'Église, il sera livré au bras séculier[2]. »

## § 3. — L'exécution.

La destinée de l'hérésiarque va s'accomplir. Deux évêques s'approchent du condamné et le dégradent avec les formules et les imprécations consacrées. On lui ôte le calice des mains, on lui enlève l'un après

1. Hefele, p. 279.
2. Mansi, t. XXVII, p. 753. — Hardouin, t. VIII, p. 410.

l'autre les ornements sacrés, on lui déforme la tonsure en signe de la perte de tout privilège ecclésiastique; puis on lui couvre la tête d'une mitre en papier portant cette inscription : *hic est heresiarcha.* Hus est donc remis au bras séculier. Sigismond appelle aussitôt le comte palatin du Rhin : « Voilà le coupable, dit-il; traitez-le comme hérétique. » Le comte à son tour dit au prévôt de Constance : « Saisissez maître Jean Hus, et brûlez-le comme convaincu d'hérésie. »

Aussitôt les sergents et le bourreau s'emparent du condamné et lui fraient un passage à travers les trois mille soldats et la foule innombrable qui couvraient la place. Le cortège sort de la ville entraînant Jean Hus au milieu d'une multitude animée de sentiments divers. On lui demande s'il désire se confesser, il accepte. Le chapelain Ulrich Schorand s'approche, muni de pleins pouvoirs. « Maître, dit-il, je ne puis vous absoudre à moins que vous ne rétractiez vos erreurs. » Hus alors refuse et veut commencer à prêcher en allemand. Le comte palatin s'y oppose et fait presser l'exécution. Attaché au poteau fatal, entouré de paille et de bois, il refuse encore une fois de sauver sa vie par un désaveu. Enfin on met le feu au bûcher. La victime s'écrie par trois fois[1] : *Christ, fils du Dieu vivant, ayez pitié de nous!* Puis il expire, son corps est consumé bientôt, et l'on jette dans le Rhin ses cendres avec les débris fumants de son bûcher.

Cette mort tragique, les paroles mystiques et sombres que prononça le novateur, les prophéties qu'on

1. Nous n'avons point de récit contemporain émanant d'un catholique. Le seul qui nous reste est de Mladenowitz, grand partisan de Jean Hus. Celui que l'on a attribué à Poggio et que l'on a imprimé à Reutlingen en 1846 est une pure invention. Cf. ORTHUINUS GRATIUS, *op. cit.*, p. 152.

mit sur ses lèvres au moment suprême, tout émut profondément alors l'opinion populaire, tout provoqua des sympathies posthumes dont on retrouve encore aujourd'hui bien des traces. Constance a gardé le chariot sur lequel il arriva dans la ville, ainsi que la porte de son cachot; elle a orné de sculptures et de peintures les demeures où il logea et les prisons où il fut enfermé. Trois grands tableaux, tout en l'honneur de l'hérésiarque, décorent l'immense salle que l'on appelle improprement salle du concile; ils donnent à Jean Hus la figure noble, grave et ascétique du Christ de Munkacsy, et à ses juges comme à ses gardes, des traits irrités ou ignobles [1].

Un monument commémoratif en granit a été élevé au Brülh sur la place où l'hérétique fut exécuté, et, malgré la doctrine hussite sur le culte des reliques, certains ossements trouvés au lieu de son supplice sont conservés avec un soin religieux [2].

Mais c'est surtout en Bohême que la mémoire du réformateur fut exaltée, c'est là que l'esprit sectaire s'unit à un patriotisme mal entendu pour lui faire une auréole de sainteté, et pour lui préparer une vengeance digne de lui. Voyez-vous « les royaumes soulevés, la Germanie en feu, des armées de cent mille hommes poussés à une guerre d'extermination; des populations nombreuses fuyant leurs demeures avec un évangile et une épée, changeant de mœurs et ne vivant plus que sous le ciel, toujours frémissantes, vêtues de fer, dans des cités mobiles formées de chariots; une série épouvantable de massacres, de combats fabuleux, d'embra-

1. Ces peintures sont dues à Pecht et Schwœrer (1875). Le concile, nous l'avons dit, s'est toujours réuni à la cathédrale et jamais dans cette salle. C'est le conclave de 1417 qui se tint au *Concilium Saal*.

2. Musée *Rosgarten* à Constance.

sements; et pour consacrer la mémoire de tant de fureurs, les campagnes, comme après le désastre de Varus, couvertes d'ossements blanchis? Telle devait être, dans son principe et dans ses effets, la guerre dont le procès de Jean Hus contenait le germe sanglant [1]. »

Les lettres de notification et d'explication envoyées par le concile aux Bohémiens, ne parvinrent pas à apaiser les esprits; le supplice de Jérôme de Prague au contraire renouvela toutes les colères et excita de nouveau tous les ressentiments [2].

Ce chevalier servant de Jean Hus, ce Hütten d'un autre Luther, avait été arrêté dans le Palatinat pour injures au concile. Tout d'abord, sa captivité l'avait assagi et il avait cédé aux instances qui lui avaient été faites. Il avait accepté, en session générale, la condamnation des erreurs de son maître, et anathématisé publiquement ses doctrines perverses (23 sept. 1415) [3]. Dans une lettre écrite à un ami il avait affirmé que l'hérésiarque avait été justement condamné [4].

Les cardinaux avaient réclamé son élargissement immédiat, mais les compatriotes de Jérôme présents à Prague et demeurés orthodoxes, s'y étaient opposés, car ils avaient conçu des doutes sur sa sincérité. Comme son maître, il voulut comparaître devant le concile lui-même, répondre aux nombreuses charges produites contre lui et développer à outrance sa propre apologie.

1. L. Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. I, ch. 1er.
2. Palacky, *Documenta*, t. III, p. 369. — Von der Hardt, t. I, col. 425; et LIV, pp. 495 et 559. — Denis, *Hus et la guerre des Hussites* (Paris, 1878).
3. Theodor. Vrie, *Historia Conc. Constant.*, dans Von der Hardt, t. I, col. 181. *Ibid.*, t. IV, p. 499. — Mansi, t. XXVII, p. 791.
4. *Documenta*, p. 598. Lettre au seigneur Lacek de Krawar, sénéchal de Moravie.

Il comparut en effet au sein de la congrégation générale du 23 mai 1416, se défendit comme il put, fit un éloge outré de Jean Hus et attaqua avec violence le Pape et les cardinaux.

Le samedi suivant (25 mai), le concile se réunit en session générale (la 21e) pour prononcer la sentence définitive. Devant tous les pères, Jérôme se permit de nouveau une longue diatribe contre le clergé et rétracta sa rétractation. Il fut livré comme son maître au bras séculier et il mourut aussi courageusement que lui sur le bûcher de la place de Brülh[1].

Il y a quelques années, un théologien protestant, le docteur Arminius Jepp, dans une thèse solennelle soutenue devant la Faculté de Gœttingue, prétendait montrer la ressemblance qui existe entre la doctrine de Wiclef, de Hus et celle de Gerson. A propos de l'hérétique bohémien, il écrivait : « Le bûcher de Hus est l'endroit où la voie de l'Église romaine et celle de l'église évangélique se séparent pour ne plus jamais se rejoindre. Le sang du docteur tchèque trouble encore la conscience de Rome : la mémoire du martyr est chère à notre confession[2]. »

Ce professeur de l'Université de Gœttingue n'est que l'écho de beaucoup d'autres réformés. L'esprit sectaire s'est uni au patriotisme bohémien pour

1. Cf. Von der Hardt, t. IV, p. 770. — Palacky, *Documenta*, p. 624. — La lettre de Poggio à Léonard Aretin est aussi reproduite par Von der Hardt, t. III, p. V, col. 64. L'auteur témoin oculaire, s'exprime ainsi : *Vidi hunc exitum, singulos actus inspexi. Sive perfidia, sive pertinacia hoc egerit, certe ex philosophiæ schola virum interemptum esse descripsisses.* Il compare ensuite Jérôme à Scévola et à Socrate. On sait quel est le caractère sceptique et le ton licencieux des écrits de l'humaniste Poggio. — Cf. Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1e partie, p. 403.

2. Jepp, *Gerson, Wiclef, Hussus inter se et cum Reformatoribus comparati*, p. 68.

placer une auréole autour du front de Jean Hus. Nous avons raconté les faits, il nous sera facile d'établir le droit en nous replaçant dans le milieu social du XVe siècle.

Jean Hus était justiciable tout à la fois de la société religieuse et de la société civile : il devait rendre compte à la première qu'il avait offensée en attaquant le dogme, et à la seconde qu'il avait troublée en propageant des maximes révolutionnaires et anti-sociales. Le tribunal religieux, le concile, juge et condamne l'hérétique; l'autorité temporelle, le bras séculier, reçoit le coupable, le frappe et l'exécute, puisqu'il persiste à vouloir propager la révolte en même temps que l'hérésie.

Selon le droit canonique, l'accusé n'est pas appelé devant les juges pour discuter le dogme, pour le mettre en question et en doute. Il est interrogé pour rendre compte de sa créance et pour être jugé d'après cette loi supérieure qui est la doctrine de l'Église. C'est un examen de conscience public que subit le coupable, ce n'est pas une discussion qu'il entreprend et qu'il soutient. Aujourd'hui, après cet interrogatoire ecclésiastique, la peine est toute spirituelle : c'est l'excommunication, la suspense ou l'interdit. Autrefois, au sein de la société du moyen âge, le clerc condamné retombait dans le droit commun, la sanction temporelle suivait la sentence prononcée par le tribunal d'église. « Qui se séparait de la religion était retranché de la société humaine ; l'incrédule avait pour juge la foi générale. Le droit appartenait à la société de défendre ses croyances nécessaires, d'empêcher qu'un Samson aveugle ébranlât les colonnes du temple [1]. »

1. Étienne Lamy, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1897, p. 722.

Donc, les deux *fors* s'entendaient et se soutenaient mutuellement pour la légitime défense de la société chrétienne : le premier condamnait, le second exécutait la sentence quelle qu'elle fût.

Or, quelle était la peine civile et criminelle au moyen âge? Remarquons d'abord qu'elle n'atteignait point les hérétiques secrets qui n'avaient pas propagé leurs erreurs, ou qui n'avaient péché que par ignorance, ou qui encore se repentaient sincèrement et publiquement.

De plus, nous le savons, le fer alors ne tremblait jamais dans la main de l'État. La législation du moyen âge était incomparablement plus rigoureuse et plus sanglante que celle d'aujourd'hui. Le blasphème, les crimes contre les mœurs, la fabrication de fausse monnaie étaient punis de la peine du feu ; le vol avec effraction méritait la corde. En Saxe et en Souabe, d'où dépendait Constance, le code pénal ordonnait que l'hérétique, convaincu par les juges ecclésiastiques, fût livré au feu[1]. Jean Hus ne l'ignorait pàs, et il avait accepté cette terrible perspective, cette suprême conséquence de son obstination[2].

Le tribunal conciliaire ne pouvait juger autrement qu'il ne l'a fait d'après les lois en vigueur au XV[e] siècle. Ces dispositions qui peuvent paraître sévères à nos contemporains ne semblèrent ni extraordinaires ni injustes à l'époque de Jean Hus. Les protestants qui nous accusent n'ont qu'à feuilleter leur propre histoire pour y lire les principes de Bucer, de Calvin et même du doux Mélanchton sur la question. Ils savent comment les premiers réformateurs pratiquaient la tolérance, et ils doivent avoir quelque répugnance à blâmer les juges

1. *Der Sachsenspiegel*, livre II, a. 14 (Heidelberg, 1848). — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Histoire diplom. de Frédéric II*, t. IV, 1ª pars, p. 198.
2. Cf. p. 332.

de Constance et à les taxer de cruauté. Quoi qu'en puissent penser les partisans de Jean Hus, nous croyons qu'il eût mieux valu pour la Bohême comme pour l'Église que ce faux docteur, que ce prêtre révolté ne fût point né.

## § 4. — Condamnation de quelques autres novateurs.

Le jugement de Jean Hus intéressait la société civile comme la société religieuse; l'affaire de Jean Petit et du tyrannicide regarde aussi tout à la fois le pouvoir politique et l'autorité ecclésiastique.

Rappelons brièvement les faits. Le 23 novembre 1407, le duc d'Orléans tombait dans une rue de Paris sous les coups de lâches assassins stipendiés par le duc de Bourgogne son cousin. Jean sans peur, « délinquant envers Dieu comme en son propre sang et honneur [1] », assuma avec audace la responsabilité du fait accompli [2]. Il osa plaider sa cause devant le roi Charles VI, frère de la victime, et il chargea de sa défense [3] son conseiller, le normand Jean Petit (8 mars 1408). L'orateur ne craignit pas d'avancer, entre plusieurs autres cette proposition : « Tout sujet ou vassal qui par cupidité, fraude ou sortilèges, attente à la santé du roi, peut être tué comme tyran, par n'importe quel sujet, sans mandat et sans ordre. On le prouve par les lois naturelle, morale et divine [4]. »

1. Georges Chastellain, indiciaire du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, *Œuvres* (1863) publiées par Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 16.

2. *Chronic. Karoli VI* l. XXVIII, c. 31. — Bibl. nat., coll. de Bourgogne, t. LVII, p. 66. — Nicolas de Baye, *Journal*, t. I, 206; t. II, p. 294. — Cabaret d'Orronville, *Œuvres* publiées par la Société de l'histoire de France, p. 206.

3. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1861, p. 558, *Jean sans Peur et l'apologie du tyrannicide.*

4. Monstrelet, *Chroniques*, l. I, ch. 39. — Cf. *Opp. Gersonii*, t. V, col. 27.

Dans un pédantesque développement, l'auteur s'efforce de démontrer son assertion en alléguant douze raisons en l'honneur des douze apôtres. Les trois premières sont tirées des saints docteurs, les trois suivantes d'Aristote, de Cicéron et de Boccace, trois autres des lois civiles et les trois dernières de la sainte Écriture. Il conclut « en son gros et rude entendement que le roi notre sire doit plus aimer que devant mon dit seigneur le duc de Bourgogne[1] ».

Tout cet appareil de défense, à la fois immoral et burlesque, étonna plutôt qu'il ne convainquit.

Cette doctrine subversive fut déférée par Gerson au jugement de l'évêque de Paris et des maîtres en théologie. Les docteurs condamnèrent d'abord sept, puis neuf assertions de Jean Petit et ordonnèrent de les livrer au feu (24 février 1414)[2]. Le roi donna son approbation, mais le duc de Bourgogne en appela au pape Jean XXIII. De son côté, Gerson dénonça, à sept reprises, les neuf articles incriminés au concile de Constance. Martin Porrée, évêque d'Arras, et le trop fameux Pierre Cauchon, vidame de Reims, furent chargés par le duc de Bourgogne de demander à l'assemblée des décisions sur tous ces points. Les Pères désignèrent Zabarella et plusieurs autres cardinaux, auxquels ils adjoignirent des évêques et des docteurs de chaque nation. Ils décidèrent de ne point condamner nominativement Jean

Presque tout le cinquième volume de l'édition d'Ellies-Dupin est consacré aux détails de cette affaire. — J.-B. SCHWAB, *Johannes Gerson*, pp. 419 et 609. — BESS, *Frankreichs Kirchenpolitik... und der Process des J. Petit.*

1. A. COVILLE, *Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne par Jean Petit*, dans la *Bibliot. de l'Ec. des Chartes* (1911), t. LXXII, p. 57-91. — Cf. CARTELLIERI, *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund. V Fragmente aus der Justification du duc de Bourgogne des Magisters Johann Petit*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Ak. Wissenschaften* (1914) ; DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (Paris, 1909), p. 283-287.

2. C. KAMM, *Der Prozess gegen die Justificatio ducis Burgundiae auf der Pariser Synode 1413-1414*, dans la *Römische Quartalschrift* (1912), t. XXVI, p. 3-19, 118-137, 159-186.

Petit, et par contre-coup le duc de Bourgogne, mais ils réprouvèrent, sans en nommer l'auteur, une proposition conçue en termes généraux[1] (6 juillet).

Le cardinal de Cambrai et Gerson voulurent plus tard réclamer du concile une condamnation plus formelle et plus ouverte du tyrannicide et de son apologiste.

Le chancelier de Paris prit la parole au nom du roi de France le 5 mai 1416, et il se montra très éloquent dans la péroraison de son discours : « Je m'adresse à vous, évêque d'Arras, s'écria-t-il, répondez-moi ou plutôt je vais répondre pour vous. Tenez-vous au salut temporel et spirituel de l'illustre duc de Bourgogne? Oui, je le sais. Aimez-vous la sécurité de sa postérité dans ses domaines héréditaires? Oui, je n'en puis douter. Donc que la vérité, la raison, la piété triomphent chez vous; je vous en prie au nom du salut de votre âme. Évitez la punition de ceux qui se trompent volontairement, punition qui doit vous faire trembler et que vous devez éloigner à tout prix[2]. »

Gerson fut accablé d'injures à cause de ce discours, et pourtant il fut bon prophète ce jour-là. Trois ans après, Jean de Bourgogne devait tomber assassiné sur le pont de Montereau, par les ordres et sous les yeux du Dauphin. Celui qui avait frappé de l'épée périssait par l'épée; c'était la peine du talion : c'est par l'injustice des hommes que s'exerce quelquefois la justice de Dieu. Ainsi les faits se chargèrent eux-mêmes de combattre et de condamner ces propositions de J. Petit que certaines préoccupations politiques empê-

1. Von der Hardt, t. IV, p. 489. — Hefele, p. 296. Cf. la prop. XVII de Wiclef condamnée à Constance.

2. *Propositio facta coram Concilio Constantiensi*, *Opp. Gers.*, t. II, col. 328. — Schwab, p. 626.

chèrent d'anathématiser à Constance. L'année suivante, le dominicain Jean de Falkenberg, qui avait fait des déclarations analogues au sujet du roi de Pologne, fut aussi frappé, mais en congrégation et non pas en session générale ; son livre fut livré aux flammes[1].

Plus d'une fois, au cours des temps, cette question sera discutée de nouveau. Au milieu du XVe siècle, les premiers humanistes, imbus des exemples de l'antiquité classique, voulurent faire renaître la civilisation païenne, faire refleurir ce qu'ils appelaient l'ère de la liberté et se débarrasser de tous ceux qu'ils nommaient des tyrans. Ce qu'ils avaient prôné en théorie, ils tentèrent de le faire passer dans la pratique. De nouveaux Harmodius, de farouches Brutus se levèrent, s'armèrent du poignard contre les Médicis, les Sforza et par une aberration plus profonde, contre le saint et docte Nicolas V[2].

Les premiers protestants accueillirent volontiers cette doctrine et, après le meurtre de Charles Ier d'Angleterre, Milton la défendit dans plusieurs écrits contre le savant Saumaise. En Espagne, le jésuite Mariana, s'écartant de l'enseignement général de la Compagnie, permit de tuer un tyran de gouvernement, après la manifestation formelle de la volonté du peuple. On sait comment les Parlements français, infectés de gallicanisme, en profitèrent pour attaquer les jésuites et Rome elle-même qu'ils rendirent solidaire de ces opinions. Plus tard apparurent les immortelles calomnies de Pascal.

Au milieu de toutes ces querelles, les défenseurs des

1. Von der Hardt, t. IV, pp. 1091 et 1513. — Hefele, p. 505.
2. De l'Epinois, *Nicolas V et la conjuration d'Étienne Porcari* dans la *Revue des Questions histor.*, 1882, 61e livraison. — Pastor, *Histoire des Papes*, t. II, p. 199.

saines doctrines se firent un devoir de rappeler les protestations sensées, énergiques et éloquentes de d'Ailly et de Gerson au sein du concile de Constance.

Nous ne parlerons que pour mémoire des doctrines du dominicain Matthieu Grabon. Il était l'auteur d'un libelle contre les nouveaux ordres religieux et il prétendait qu'on ne pouvait bien observer le vœu de pauvreté que dans les anciens instituts, approuvés par le Saint-Siège. Les Frères de la vie commune surtout, ces dignes précurseurs de nos Frères de la doctrine chrétienne, excitaient son animadversion et enflammaient les ardeurs de son zèle plus sincère qu'éclairé. « Ils sont excommuniés, disait-il, et ceux qui les favorisent commettent un péché [1]. »

Condamné par d'Ailly et par Gerson, ce Guillaume de Saint-Amour du XV[e] siècle se rétracta et abjura ses doctrines plus singulières d'ailleurs que véritablement nuisibles [2].

Le concile de Constance se déclara aussi contre les Flagellants. Ces pénitents avaient perdu l'esprit profondément religieux qui les avait inspirés d'abord. Ils étaient tombés dans toutes les erreurs d'un faux mysticisme et s'étaient rendus suspects à beaucoup de vrais croyants, qui dans plusieurs contrées protestaient contre leurs doctrines et leurs pratiques.

Bientôt cette secte disparut sans retour du monde catholique [3].

Nous ne serions pas complet si nous négligions d'in-

1. Hefele, p. 565.
2. *Opp. Gersonii*, t. I, col. 467.
3. J. Boileau, *Historia Flagellantium*, Paris, 1700. — Thiers, *Critique de l'histoire des Flagellants*, Paris, 1703. — Von der Hardt, t. III, col. 92. — *Opp. Gersonii*, t. III, col. 660.

diquer en quelques mots le rôle du concile dans l'affaire de l'évêque de Strasbourg.

Guillaume de Diest était un prélat assez peu recommandable qui était en différend avec son chapitre et avec les magistrats de la ville, et que ceux-ci avaient jeté en prison à Molsheim (3 décembre 1415)[1]. Une commission de seize membres fut nommée pour juger cette affaire que certaines circonstances avaient compliquée outre mesure, et une ambassade fut envoyée à Strasbourg. Elle ne réussit pas à faire mettre immédiatement l'évêque en liberté. Il ne le fut qu'après le 3 juin, lorsque le chapitre et la ville eurent été frappés d'excommunication et que le diocèse eut été mis en interdit. L'évêque put paraître enfin devant le concile, et le différend se termina, le 6 novembre 1417, par la condamnation du chapitre.

C'est ainsi que malgré des torts très réels et des procédés peu réguliers, le concile réuni à Constance savait pourtant prendre en main la défense des droits de l'Église et des intérêts de l'État, frappait les perturbateurs ou les insoumis, rendait des sentences que la justice approuve et auxquelles l'histoire doit rendre témoignage et hommage. Son rôle sous ce rapport est inattaquable, malgré l'application de certaines formes de justice que notre temps n'emploie plus.

1. Hefele (Trad. Leclercq), p. 365 et suiv., 409 et suiv. — Von der Hardt, t. II, p. 426; t. IV, p. 551. — Le docteur H. Finke a traité à fond ce sujet, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* (Gœttingue, 1883), p. 501. Il fait remarquer à ce propos le peu de confiance que mérite l'immense recueil de Von der Hardt. Parfois le sujet que l'auteur annonce n'est pas traité; parfois aussi les faits sont mal exposés, les pièces officielles ne sont pas placées à leur date et le récit devient inintelligible. Toutes les affirmations de cet annaliste doivent être contrôlées par des chroniques ou des documents contemporains.

## CHAPITRE XVII

### LA FIN DU SCHISME.

Pendant toutes ces graves discussions, l'œuvre capitale du concile se poursuivait avec des alternatives diverses. Les hérésies étaient blessées à mort; le schisme lui-même allait disparaître, grâce aux efforts persévérants de tous.

Lorsque l'assemblée tint ses premières séances, c'en était déjà fait de la précaire solution imaginée à Pise, et les affaires ecclésiastiques étaient retombées dans l'état déplorable d'où ce synode avait pensé les tirer par des actes illégaux. Il semblait qu'il n'y eût plus de Pape, parce qu'il y en avait trois, et que le souverain pontificat fût humilié comme il ne l'avait jamais été, dans la personne de chacun d'eux.

Jean XXIII, en butte aux poursuites du concile et du roi des Romains, continuait à travers les pays allemands sa misérable odyssée, en attendant d'être jeté en prison par les pères, puis jugé et déposé par eux. Jamais peut-être, le titre vénérable de pontife ne fut exposé davantage à l'opprobre et aux railleries, ni livré à plus d'indignités de parole et d'action. Trop heureux malgré tout, s'il eût moins mérité ces multiples disgrâces! Pie VI et Pie VII, qui en ont connu

d'aussi cruelles, font une autre figure devant la postérité.

En Italie, auprès du courtisan de son malheur Charles de Malatesta, le vieux Grégoire XII conserve ses fonctions pontificales. Il a pu justifier l'accusation de népotisme, commettre des fautes politiques, et, à une heure donnée, paraître trop tenir au rang suprême, auquel il avait été, d'ailleurs, légitimement élevé. Mais on n'avait à lui reprocher ni désordre de conduite, ni opiniâtreté scandaleuse, et il sut plus tard descendre du trône pontifical avec une dignité résignée qui lui rallia toutes les sympathies.

Aux pieds des Pyrénées, Benoît soutenait le rôle qu'on lui avait vu jouer depuis plus de vingt ans. C'était toujours la même intransigeance et la même ténacité dans la poursuite du but, en même temps que la même souplesse et la même habileté dans le choix des moyens. Nous prendrons son caractère sur le vif quand nous le verrons lutter seul tout à la fois contre le concile, le roi des Romains, les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, bien plus, contre les peuples mêmes de l'Europe chrétienne qui étaient restés sous son obéissance et qui n'étaient pas encore représentés à Constance. *Etiamsi omnes, ego non*, telle semble être sa devise, où il y a de la fierté peut-être, mais plus encore de l'obstination. C'est ainsi qu'il se renfermera désormais dans l'inutilité d'une opposition intéressée et systématique et dans le scandale de sa retraite schismatique à Péniscola.

### § 1. — Déposition de Jean XXIII.

Les pères de Constance ne se dissimulaient pas qu'ils avaient commis à l'égard de Jean XXIII tout au moins une irrégularité en promulguant les décrets de la qua-

trième et de la cinquième sessions. Ils éprouvèrent immédiatement le besoin de se justifier, ce qu'ils firent en envoyant à tous les princes chrétiens ainsi qu'aux universités un mémoire détaillé sur la marche des affaires au concile, sur la fuite du Pape et aussi sur les négociations qu'ils entamaient avec lui. Ces lettres furent expédiées dans la sixième session (17 avril). Mais déjà le pontife avait quitté Laufenbourg pour Fribourg-en-Brisgau, puis pour Brisach, place forte appartenant à Frédéric, son protecteur. Mis au ban de l'empire par Sigismond, le duc d'Autriche avait vu en effet se lever contre lui presque tous ses voisins. Et c'est parce que Jean ne se trouvait plus en sûreté à Schaffouse, à Laufenbourg et ailleurs, qu'il s'était déterminé de nouveau à fuir misérablement.

Dans cette même session, présidée comme toutes celles qui suivront, par le cardinal de Brogny, on adopta la formule d'abdication qui devait être proposée au Pape [1]. Sous l'influence des passions du moment, elle fut rédigée en des termes trop durs pour que Jean pût l'accepter. Et de fait, quand la députation chargée de ces propositions arriva à Brisach, le pontife prétexta une maladie et leur refusa audience. Le 24 avril, il consentit enfin à la recevoir, mais, le 25, sans avertir les délégués et sans laisser de réponse, il partit de grand matin pour Neuenbourg, dans l'intention de descendre vers Avignon par la Bourgogne. Mais son protecteur, le duc d'Autriche, ne lui permit point d'y séjourner ; il le fit reconduire à Brisach, et de là, le 27, à Fribourg.

Sur ces entrefaites, un habile négociateur, le duc Louis de Bavière, réussit à obtenir de Frédéric d'Autriche sa soumission à Sigismond et au concile. Fré-

1. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 215.

déric à son tour décida Jean XXIII à s'aboucher avec les députés venus de Constance. Le Pape se laissa convaincre assez facilement de la nécessité d'abdiquer. Sans ressources, sans appui, sans amis, sa volonté semblait anéantie. Il promit de se démettre sans plus exiger cette fois que ses compétiteurs en fissent autant. Il résignerait tous ses pouvoirs aussitôt que le concile lui aurait assuré des dédommagements convenables [1].

Sans tenir compte de ces concessions, les pères décidèrent dans leur septième session (2 mai), que Jean XXIII serait assigné devant le concile dans toutes les formes juridiques, mais aussi avec les garanties les plus larges. La citation fut affichée publiquement à cette même porte de Kreuzlingen, par où le Pape s'était enfui le 20 mars précédent. Le duc d'Autriche, complice du pontife dans cette fuite, put voir cette pièce officielle lorsqu'il revint à Constance pour subir une publique et cruelle humiliation devant le roi des Romains et une foule de princes et de seigneurs. Il dut implorer son pardon et se remettre tout entier, avec ses biens et ses sujets, à la discrétion de Sigismond, qui ne se montra guère généreux. Le 9 mai 1415, le concile envoya une députation au pape pour lui signifier sa citation. Jean XXIII se plaignit amèrement des pères et différa de jour en jour son départ pour Constance. Le 13 mai, à l'heure de l'ouverture de la neuvième session, il n'était pas encore arrivé. D'Ailly, Zabarella et Philastre, que le pape avait choisis comme défenseurs, refusèrent alors de se charger de cet office, et une commission de treize membres fut nommée pour entendre les témoins à charge.

Le 14 mai fut le jour de la sentence. Le concile, dans sa dixième session générale, prononçait solennel-

1. Von der Hardt, t. II, col. 402; t. IV, pp. 135. — Mansi, t. XXVII, p. 621

lement la peine de suspense contre Jean XXIII et défendait aux fidèles de lui obéir désormais [1].

Cette grave mesure n'était que le prélude d'une autre plus terrible encore, la déposition. En effet, les chefs d'accusation recueillis contre le malheureux pontife ne s'élevaient pas à moins de soixante-quatorze [2] et leur exagération faisait assez voir de quel esprit de rancune et de vengeance étaient animés les accusateurs.

Les députés chargés de porter à Jean XXIII sa citation à comparaître, avaient eu aussi ordre de s'assurer de sa personne et de le ramener à Constance. Ils l'avaient conduit à Radolfzell, à cinq lieues de la ville et enfermé dans un donjon aujourd'hui détruit, sous la garde de trois cents soldats hongrois. C'est là que le rejoignirent les cinq cardinaux, et parmi eux d'Ailly, délégués pour notifier au pontife le décret de suspense (24 mai). L'accusé accepta tout et offrit sa démission. « Si on me dépose, ajouta-t-il, je ne ferai aucune résistance. Je demande simplement qu'on me permette de sauvegarder mon honneur, ma personne et mon rang. » Puis il signa le procès-verbal de son prénom « Balthazar [3] ».

Enfin le 29 mai, dans la douzième session générale, en présence du roi des Romains et de quinze cardinaux, Jean fut solennellement déposé. Le décret condamnait l'accusé « comme notoirement simoniaque, dissipateur des biens ecclésiastiques, administrateur infidèle de l'Église, tant au spirituel qu'au temporel ». Il critiquait aussi avec rudesse sa conduite, qu'il qualifiait de scan-

1. Hardouin, t. VIII, p. 324. — Mansi, t. XXVII, p. 655.
2. Von der Hardt, t. IV, p. 196. — Cf. Hefele, pp. 239 et 245. — *Bibl. nat.*, ms. lat. 9363.
3. Mansi, t. XXVII, p. 681. — Von der Hardt, p. 210 et suiv.

daleuse pour la chrétienté. En conséquence, le concile relevait tous les fidèles de leur serment d'obéissance à Jean XXIII et défendait de lui donner désormais le nom de Pape. Il ordonnait de plus qu'on le renfermât en lieu sûr sous la surveillance de Sigismond. Les pères décidaient enfin que ni Balthazar Cossa, ni Ange Corrario, ni Pierre de Lune ne pourraient dans l'avenir être élevés sur la chaire pontificale[1].

L'évêque d'Arras lut cet acte si grave en présence du concile, chaque père répondit : *placet*. Le sceau pontifical fut rompu par le marteau d'un orfèvre et les armes de Jean XXIII furent brisées. C'était le pendant, et peut-être la punition, du jugement si sévère porté contre Grégoire XII et Benoît XIII par le concile de Pise, le 5 juin 1409, sous l'influence de Balthazar Cossa. La Providence ne frappe-t-elle point parfois de la peine du talion?

Une députation alla notifier au Pape sa condamnation définitive, le 31 mai. Elle se rendit à Radolfzell ; Jean la reçut convenablement et ratifia la sentence sans faire aucune opposition. Il se soumit par avance à toutes les décisions ultérieures des pères et se recommanda à leur clémence.

Le 3 juin, il fut transféré de l'autre côté du Rhin dans ce même château de Gottlieben, que venait de quitter Jean Hus. Le comte palatin, Louis de Bavière, ami personnel de Grégoire XII, accepta de le surveiller. Il trouva bientôt que cette prison n'était pas assez sûre et il fit transporter le pontife dans sa résidence d'Heidelberg, puis à Mannheim, où il rendit sa captivité plus sévère.

1. Von der Hardt, t. IV, p. 281. — Mansi, t. XXVII, p. 715. — Hardouin, VIII, 376. — *Journal de* Philastre, p. 177.

L'infortuné prisonnier passait son temps à composer des vers latins sur l'instabilité des choses humaines. Louis le retint ainsi prisonnier jusqu'en 1418 ; mais, à cette époque, il se brouilla avec Sigismond et il rendit la liberté au pontife contre une rançon de 30000 florins d'or.

Jean XXIII vécut encore assez longtemps pour reconnaître Martin V comme vrai pape à Florence et pour protester qu'il voulait vivre et mourir dans sa dépendance. Le nouveau pontife en fut tellement touché, qu'il lui donna le premier rang dans le Sacré-Collège avec le titre de cardinal-évêque de Tusculum [1]. Cossa mourut en décembre 1419, après avoir profité des rudes leçons de l'adversité. Nous avons vu son tombeau dans le célèbre baptistère de Florence. L'inscription est courte et frappante dans sa simplicité : Ci-gît le corps de Balthazar Cossa, Jean XXIII, qui fut Pape. « Cette tombe, dit Gregorovius, est un monument commémoratif du grand schisme : c'est le dernier tombeau élevé à un pontife romain en dehors de Rome. [2] »

### § 2. — Abdication de Grégoire XII.

Pendant que ces événements se passaient à Constance et dans les environs, le Pape Grégoire continuait à régner dans la ville de Rimini, sous la protection du chevaleresque Malatesta, seigneur de cette ville et gouverneur des Romagnes pour le Saint-Siège. Il avait alors quatre-vingt-neuf ans et, malgré la funeste influence de ses neveux Antoine et Paul Corrario, il dési-

1. Von der Hardt, t. IV, p. 1497. — Mansi, t. XXVII, p. 1172. — Hardouin, t. VIII, coll. 834 et 871.
2. Gregorovius, *Grabmäler*, p. 84.

rait sincèrement la paix de l'Église. Pourtant, à l'égard du concile futur, son premier sentiment avait été mêlé de défiance et d'aversion. Il n'avait pas voulu se rendre à Constance, malgré les instances et les promesses de Sigismond. Balthazar Cossa lui avait toujours été en horreur. Il le considérait comme le principal auteur de la défection de ses cardinaux et il l'appelait « un ouvrier d'iniquité et un fils de perdition[1] ».

Dans les lettres qu'il adressait à Louis, comte palatin de Bavière, il s'en exprimait à cœur ouvert. Louis rejetait avec indignation le concile de Pise et ajoutait : « Plaise à Dieu que l'assemblée de Constance ne fasse pas tomber sur nous des maux plus graves encore ! Nous attendions mieux du roi des Romains[2]. »

Deux mois plus tard, Grégoire se plaint de nouveau au même correspondant du « conciliabule sacrilège » qui avait lieu. Il lui recommande de s'opposer à cette détestable assemblée et de s'en préserver comme de la peste[3].

Vers la même époque, le cardinal Jean Dominici, qui depuis deux ans négociait secrètement avec Sigismond[4], lui envoyait des observations théologiques sur la puissance papale et sur les droits incontestables de Grégoire. Il lui notifiait aussi que le pontife consentait à déposer la tiare, si ses deux compétiteurs agissaient de même[5].

Grégoire avait bien voulu plus tard se faire représenter à Constance par ce cardinal. Celui-ci se rendit dans la ville conciliaire. Au-dessus de la porte du con-

1. HEFELE (Trad. LECLERCQ), t. VII, 1re partie, p. 81.
2. Lettre du 21 février 1414. — Cf. FINKE, *Acta Concilii Constanc.*, t. I, p. 268. — VON DER HARDT, t. II, col. 467.
3. FINKE, Lettre du 7 avril, *ibid.*, p. 270.
4. MANDONNET, *Beiträge zur Geschichte des Kard. Giovanni Dominici*, dans le *Historisches Jahrbuch* (1900), t. XXI, p. 389. — Sur l'attitude des partisans de Grégoire XII à l'égard de Sigismond et du comte, voir BOLLERBACH, *Die gregorianische Partei und das Konstanzer Konzil* dans la *Römische Quartalschrift* (1909, 1910), t. XXIII et XXIV.
5. FINKE, *Ibid.*, p. 272.

vent des Augustins, demeure qui lui avait été désignée par les magistrats de la cité, il fit placer les armes de celui dont il était le plénipotentiaire, de Grégoire XII. Elles furent enlevées une nuit de novembre[1]: Jean Dominici protesta avec énergie, et cet incident défraya toutes les conversations à Constance pendant plusieurs jours. On ne permit pas que ces armoiries fussent replacées avant l'arrivée de Grégoire, qu'on s'attendait toujours à voir paraître en personne[1].

Le Pape cependant ne tarda pas à changer de sentiment. Il avait toujours aimé profondément l'Église, et l'heure était venue de le montrer autrement que par des paroles. Le 15 mars 1415, il envoya à Sigismond une bulle par laquelle il nommait son cher fils Charles de Malatesta son procureur auprès du prince et le chargeait de renoncer réellement et effectivement en son nom au droit, titre et possession de la papauté[2].

Le jour où cette bulle arriva à Constance, le 13 mai, on y reçut aussi une lettre de Malatesta, datée de Brixen et adressée aux nations, dans laquelle le gouverneur des Romagnes s'excusait de son retard et annonçait son arrivée prochaine[3].

Deux jours après, on lut au concile une bulle de Grégoire destinée au cardinal de Saint-Sixte. Le pontife y manifestait son intention de renoncer à la tiare et consentait à reconnaître le concile en tant que la convocation en avait été faite au nom de Sigismond. Il ne voulait pas entendre parler de Balthazar Cossa, comme il l'appelait; il tenait essentiellement à ce que

1. MANSI, t. XXVII, p. 540. — LENFANT, *Histoire du concile de Constance*, t. I, p. 35.

2. Nous avons trouvé le texte de cette remarquable bulle dans FINKE, p. 270.

3. VON DER HARDT, t. IV, p. 177.

ce dernier ne présidât pas le concile et même n'y assistât point[1].

Il faut le reconnaître, Grégoire poursuivit l'affaire de son abdication avec une logique, un esprit de suite et une dignité qui faisaient un singulier contraste avec la conduite et les procédés de Jean XXIII. Le 15 juin, Charles de Malatesta, muni de pleins pouvoirs, fit son entrée solennelle dans la ville de Constance, où il fut reçu magnifiquement par le roi des Romains et par les prélats[2].

Il déclara d'abord à Sigismond qu'il était envoyé par Grégoire auprès de lui, et non auprès d'un concile que ce Pape n'avait ni convoqué ni reconnu.

Après plusieurs négociations préliminaires vint le grand jour de la quatorzième session générale, le 4 juillet 1415[3]. Tous les pères étaient présents ainsi que le roi et sa cour pour assister au spectacle presque inouï de la démission d'un Pape. Les bulles qui furent lues révélèrent toute la grandeur d'âme de Grégoire, laquelle, jointe à la correction d'attitude dont il fit preuve, provoqua une admiration respectueuse et générale. Il agit en tout comme pontife légitime et fit accepter toutes ses conditions.

On fit connaître d'abord la bulle qui constituait comme procureurs Charles de Malatesta et le cardinal Dominici de Raguse[4]. Puis le cardinal lui-même donna

1. Von der Hardt, p. 192.
2. *Ibid.*, p. 341.
3. *Ibid.*, p. 346.
4. L'abbé Christophe nous paraît bien dur à l'égard de ce saint et digne archevêque (*Histoire de la Papauté au XIV*e *siècle*, t. III, p. 275). Il l'accuse de flatteries et d'obséquiosités : « C'est, ajoute-t-il, une de ces créatures faibles qui ne savent point être fidèles à une conviction, que les circonstances entraînent et que les positions séduisent. » Ce jugement sommaire nous semble plein d'injustice. Jean était l'ami de

lecture de la convocation du concile, acte dont l'importance et l'habileté n'échappent à personne. Grégoire reste dans la logique de sa situation. Il est fidèle à ce qu'il se doit à lui-même et à ce qu'il doit à ses partisans.

« Je convoque ce saint concile, dit solennellement le mandataire du Pape, j'autorise et confirme tout ce qu'il fera désormais, *omnia per ipsum agenda*[1]. »

Cette manière de procéder et de parler ne souleva que quelques protestations; et pourtant cette acceptation ne pouvait-elle point paraître la reconnaissance implicite de la légitimité du pontife et de celle de ses prédécesseurs Innocent, Boniface et Urbain? Grégoire XII n'approuvait rien de ce qui s'était passé dans les premières sessions du synode de Constance. Il déclarait reconnaître cette assemblée comme désormais légitime et œcuménique, pour que l'union pût se faire, la réforme s'accomplir et l'hérésie disparaître.

Aussitôt le concile déclara que les partisans de Grégoire XII étaient pleinement réconciliés avec ceux de Jean XXIII, et ne formaient plus qu'un seul corps, que toutes les censures prononcées à l'occasion du schisme contre les uns ou les autres étaient levées.

Le vénérable cardinal de Raguse voulut descendre alors jusqu'au rang des simples évêques; mais le Sacré-Collège ne le permit pas. Pour mieux affirmer la fusion des deux obédiences, Jean reçut l'accolade fraternelle des cardinaux ses égaux et alla s'asseoir immédiatement au milieu d'eux.

saint Antonin et il fut proclamé bienheureux par Grégoire XVI. Rien dans sa conduite ne donne un fondement quelconque aux appréciations de l'auteur cité qui est habituellement mieux inspiré. Voir plus haut, p. 290.

1. Von der Hardt, *loc. cit.* — Mansi, t. XXVII, p. 730 et suiv. — Hardouin, t. VIII, p. 384.

Le synode étant à ses yeux régulièrement constitué, Malatesta fit connaître les pleins pouvoirs qu'il avait reçus de Grégoire XII pour renoncer en son nom à la papauté. « L'assemblée, demanda-t-il, juge-t-elle plus opportun de recevoir l'abdication du Pape avant le départ du roi des Romains pour Nice? Ou bien veut-elle remettre la cérémonie au temps où elle aura pris connaissance des intentions de Benoît? » — On avait engagé Sigismond à se rendre à Nice pour y conférer avec le roi d'Aragon et le Pape d'Avignon. — Le concile se décida pour la renonciation immédiate.

Le prince de Rimini la prononça en quelques mots séance tenante, et en remit l'acte écrit à l'assemblée. On entonna le *Te Deum*, et Malatesta, dont les religieux efforts avaient tant contribué à ce résultat si heureux, reçut les remerciements solennels de tout le synode [1].

Les pères s'empressèrent d'annoncer l'abdication volontaire de Grégoire aux villes de son obédience et leur firent connaître en même temps la déposition de Jean XXIII. Le vénérable Grégoire XII fut nommé évêque de Porto et légat perpétuel à Ancône. Il prit soin de renouveler au concile le témoignage de sa parfaite soumission et de lui exprimer sa reconnaissance pour les égards qu'on lui avait montrés.

Il mourut à Recanati, non loin d'Ancône, le 18 octobre 1417, sans avoir pu présenter ses hommages à son légitime successeur le Pape Martin V [2].

Ses dernières paroles furent celles-ci : « Je n'ai point connu le monde et le monde ne m'a point connu. » Il repose aujourd'hui encore dans la cathédrale de Re-

1. Cf. Von der Hardt, t. IV, p. 341-380. — Mansi et Hardouin, *loc. cit.* — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 297.
2. Von der Hardt, t. II, col. 470.

canati au milieu de cette terre des Marches et des Romagnes qui lui resta toujours fidèle.

### § 3. — Déchéance de Benoît XIII.

Pendant que Grégoire XII s'éteignait ainsi dans tout l'honneur de son admirable résignation, Benoît s'isolait de plus en plus dans son opiniâtreté scandaleuse, et, abandonné de tous, il semblait se glorifier de l'impopularité qui s'attachait à son nom.

Nous avons dit que le roi des Romains s'apprêtait à partir pour Nice afin d'y rencontrer l'obstiné vieillard et d'obtenir son abdication. Pierre de Lune et ses partisans, que les mémoires du temps nomment *Lunatici*, étaient désormais les seuls obstacles à la pacification de l'Église. Sigismond quitta Constance le 18 juillet 1415, accompagné de quatorze délégués choisis par les pères[1] et de quatre mille cavaliers, et muni de toutes les pièces authentiques qui constataient la renonciation de Grégoire XII.

Il avait pris toutes ses précautions pour qu'en son absence le concile pût délibérer en paix.

Pendant qu'il se dirige vers le midi de la France par Bâle, Lausanne, Chambéry, Lyon, Vienne et Valence (5 août), demandons à Benoît ce qu'il a fait depuis que les troupes françaises ont forcé ses soldats à quitter Avignon. L'activité de ce vieillard de quatre-vingts ans

1. Von der Hardt, t. IV, p. 264. — De Dynter, *Chronica ducum Brabantiæ* (édit. de Ram), t. III, p. 279. — Cf. *Bulletin d'hist. eccl. et d'archéol. de Valence*, t. V, p. 127, 1884. — Aschbach, *Regesten u. Itinerar des römischen Königs Sigmund von* 1 *Juli* 1414 *bis Schluss des Jahres* 1419. — Fromme, *Die spanische Nation und das Konstanzer Konzil*, p. 8. — Ant. Morosini, *Chronique*, Société de l'histoire de France, 1899, t. II, p. 36, 56 et 86.

est restée aussi grande que son obstination. De Morella, qu'il a choisi pour asile dans le royaume d'Aragon, il entretenait les meilleures relations avec le roi Ferdinand, et par lui avec la reine de Castille. Tous deux n'agissent que par ses conseils dans l'affaire de l'union de l'Église[1]. Il intrigue en Italie auprès de la reine Jeanne II de Naples et de son frère Ladislas, alors l'ennemi de Cossa[2]. Il essaie même d'entretenir des intelligences dans Rome, d'attirer le préfet de la cité à son parti et d'ébranler la fidélité du cardinal de Saint-Eustache, vicaire de Jean XXIII. Ses agents ont mission d'exposer aux Romains, ruinés par l'absence du Pape, le vif désir qu'éprouve Benoît de ramener la Curie dans la ville éternelle, les efforts qu'il a faits et les dépenses qu'il s'est imposées pour arriver à ce but[3] (octobre 1414).

Dans tous les documents qui nous restent et qui sont datés de cette période, le Pape d'Avignon déploie toute son animosité contre ce qu'il appelle le conciliabule de Pise, contre ses fauteurs « haïs de Dieu » et contre « l'idole qu'ils y ont fabriquée ». Il espère la revision de ce grand procès et la reconnaissance finale de ses droits. Il proteste en même temps de son zèle pour l'union, détaillant les moyens qu'il compte employer pour y réussir. Benoît consent à accepter la ville de Nice comme lieu de réunion avec le roi des Romains, pour le mois de juin, et il prend toutes ses précautions pour rendre impossible toute surprise[4]. Mais il refuse de se rendre à Constance ; il ne croit pas que

1. Finke, t. I, p. 310 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 312. — Valois, t. IV, p. 334.
3. *Ibid.*, p. 316. Ces pièces inédites jusqu'ici ont été tirées soit des Archives de la couronne à Barcelone, soit des Archives du Vatican. — Cf. Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 362.
4. Finke, p. 330 et suiv.

ce nouveau « conciliabule » ait chance de faire quelque chose qui soit agréable à Dieu[1]. » « De son côté, Ferdinand nomme ses procureurs près l'assemblée de Constance qu'il ne veut point pourtant reconnaître comme concile général. Il proteste d'avance contre les décisions qui y seraient prises au désavantage de Benoît, « Pape certain et notoirement indubitable », dit-il (1er octobre 1414).

Les représentants du pontife et du roi d'Aragon arrivèrent à Constance, et le 4 mars, ils prièrent Sigismond de se rendre le plus tôt possible à Nice pour y assister à la conférence projetée[2].

Benoît XIII se flattait toujours qu'on y reconnaîtrait ses droits, qu'il s'obstinait presque seul à croire inattaquables. Tout contribuait d'ailleurs à entretenir le pape d'Avignon dans ses incurables illusions. On lui affirmait que les plus grands seigneurs de France allaient prier le roi Charles de se déclarer derechef pour lui[3]. On lui écrivait de Paris que, malgré certaines apparences, Jean XXIII ne voulait pas du concile de Constance dont il redoutait les effets pour lui-même, et que ses cardinaux et ses familiers eux-mêmes étaient disposés à l'abandonner. Son correspondant, Jean Humbert, clerc de l'île Majorque et étudiant de l'Université, lui donnait aussi des renseignements sur l'état d'esprit de la cour de France, des maîtres et des élèves de l'*Alma Mater*, et fortifiait dans le cœur du pape les espérances dont un prochain avenir devait montrer l'inanité[4].

Quelque temps auparavant, le lieu de la conférence

1. *Ibid.*, p. 333.
2. Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, p. 62.
3. Finke, p. 311. — Valois, p. 338.
4. *Ibid.*, p. 343.

avait été changé et on avait décidé de la tenir à Perpignan, qui appartenait alors au royaume d'Aragon. Benoît y était venu au mois de juin conformément aux conventions antérieures. Quand il vit que Sigismond n'arrivait pas, il s'éloigna de Perpignan, le dernier jour de juin à minuit précis, et déclara le roi des Romains contumace comme un criminel qui ne se rend pas à l'assignation. Preuve de plus du caractère intraitable du Pape d'Avignon; ses prétentions croissaient en raison inverse de son pouvoir.

Cependant Sigismond arriva à Narbonne le 15 août; le 19, il était à Perpignan, où il rencontra le roi d'Aragon, dont la maladie avait retardé le voyage. Benoît l'y rejoignit et les pourparlers se prolongèrent sans résultat pendant plusieurs semaines. A quoi bon raconter ce qui se passa au sein de ces conférences? Le vieillard se montra semblable à lui-même et tel que nous l'avons déjà vu à maintes reprises. Il se plaignit pour des questions d'étiquette et d'appellation, fit au roi des propositions exagérées et inacceptables, exigea l'annulation des sentences prononcées à Pise, proposa de nommer des commissions d'arbitrage pour l'élection d'un nouveau Pape, etc...[1] : faux-fuyants, atermoiements, susceptibilités querelleuses, finesses dignes d'un procureur retors, mais où ne se rencontre aucune trace de générosité, de grandeur d'âme et de pitié pour l'Église en détresse.

Le roi des Romains demandait la résignation pure et simple, mesure si souvent et si inutilement réclamée[2]; Benoît persista dans ses expédients dilatoires.

1. Mansi, t. XXVII, p. 1111. — Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, p. 1684.

2. Cf. le chapitre VII du présent volume, p. 135.

Sigismond et les envoyés de Constance brusquèrent les choses et quittèrent Perpignan[1] ; au commencement de novembre tout semblait rompu. Ferdinand, déjà malade, était désespéré ; les autres souverains, jusque-là attachés à Benoît, ne cachaient plus leur irritation. Ils écrivirent au roi des Romains pour le prier de retarder son départ. « Nous sommes déterminés à nous séparer de Benoît, lui disaient-ils, s'il s'obstine dans cette voie de résistance insensée[2]. »

Sigismond consentit à envoyer de nouveau des délégués à Perpignan, mais il maintint ses propositions : il fallait abdiquer à tout prix. Benoît comprit que le roi ne céderait pas, et il s'enfuit le 13 novembre à Collioure. Il n'y resta que trois jours, puis il se réfugia au château de Peniscola, situé sur la mer au nord de Valence. Quelques cardinaux le suivirent dans ce donjon solitaire, propriété de sa famille et illustré naguère par les exploits du Cid. En entrant dans cet asile, le fugitif lança comme une flèche de Parthe une menace d'anathème et de déposition contre les rois qui voudraient se soustraire à son obédience. C'en était trop. Tous les princes ainsi bravés se réunirent à Narbonne, et, de concert avec Sigismond, conclurent un concordat célèbre (13 décembre 1415).

D'après la teneur de ce document, les cardinaux et les prélats réunis à Constance devaient inviter leurs collègues jusqu'alors restés fidèles à Benoît à se réunir à eux dans l'espace de trois mois, afin de constituer un concile vraiment général. On s'engageait à ne préjudicier en rien aux intérêts des princes, des

1. Tolra de Bordas, *L'antipape Benoît XIII en Roussillon*, p. 29.

2. Dœllinger a édité deux lettres du roi d'Aragon au roi des Romains sur cette question. Cf. *Materialien zur Gesch. des 15 und 16 Jahr*, t. II, p. 378.

évêques et des officiers qui avaient été attachés au Pape d'Avignon : on procéderait à la déposition de ce pontife, puis à l'élection d'un nouveau Pape avec le concours des cardinaux de Benoît. Le concile annulerait toutes les sentences prononcées durant le schisme et ratifierait toutes les faveurs accordées par le pape déposé [1].

L'assemblée prit plusieurs autres résolutions de détail, puis Sigismond, les envoyés des rois espagnols et l'archevêque de Reims représentant la France jurèrent solennellement d'observer tous ces articles. Les délégués du concile prêtèrent le même serment.

Dès le 14 décembre, le roi des Romains avertit le concile du concordat qu'il venait de signer, puis il vint passer les fêtes de Noël à Avignon et se dirigea vers Paris, où il fit son entrée solennelle le 1er mars 1416. De là il se rendit en Angleterre, puis revint par la Zélande, la Hollande, l'Allemagne et Cologne. Il rentra à Constance en splendide appareil le mercredi 27 janvier 1417, après avoir conquis à l'œuvre du concile, à la paix religieuse et à la croisade future, toutes les sympathies des souverains et des peuples [2].

Près d'un an auparavant, le 30 janvier 1416, un rapport détaillé sur le concordat de Narbonne était arrivé à Constance et y avait causé une joie universelle. On ratifia aussitôt le traité dans une congrégation générale.

Grâce aux efforts énergiques et au renom de sainteté de Vincent Ferrier, l'Aragon, la Navarre et la Castille et le comté de Foix, avaient successivement renoncé à l'obédience de Benoît. Le thaumaturge, si long-

1. Mansi, t. XXVII, 811 et t. XXVIII, p. 224. — Valois, p. 347.
2. Chronique de Morosini, t. II, p. 122.
3. Valois, t. IV, p. 348 et suiv.

temps et de si bonne foi attaché à ce pontife, proclama lui-même à Perpignan, bien qu'à contre-cœur, la soustraction d'obédience, et lut en chaire la déclaration habile et ferme du roi d'Aragon [1].

A plusieurs reprises, le concile déclara le Pape d'Avignon rebelle et contumace, puis dans la trente-septième session, il proclama sa déchéance irrévocable, comme hérétique et schismatique incorrigible et notoire (26 juillet 1417) [2].

L'opiniâtre Pierre de Lune demeura six ans encore près de la mer, sur le rocher nu et imprenable de Péniscola. Ce stylite d'un nouveau genre n'avait plus dans son obédience que quelques serviteurs et quelques soldats; mais ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté. Presque centenaire, il répondait encore, en frappant sur son trône, aux ambassadeurs venus de Constance : « Toute l'humanité était dans l'arche avec Noé : toute l'Église est avec moi sur le roc de Péniscola [3]. » Il conserva au concile et à Ferdinand une implacable rancune : chaque jour il faisait prononcer contre le roi alors agonisant une sentence d'excommunication. Benoît mourut le 23 mai 1423 [4], mais il fit jurer aux trois cardinaux qui l'entouraient de lui donner un successeur. Ce fantôme succédant à un fantôme fut un chanoine appelé Gil Munoz ; il prit le nom de Clément VIII (10 juin 1423). Encore cette élection si pré-

1. P. Fages, *Histoire de saint Vincent Ferrier*, t. II, pp. 118 et 141. — Fromme, pp. 12 et 13.

2. Von der Hardt, t. IV, pp. 1128, 1314, 1134 et 1374. — Hefele (Trad. Leclercq), p. 32, t. VII, 1re partie, p. 439.

3. Hefele, p. 428. — Mansi, t. XXVIII, col. 263.

4. Cf. Ehrle, *Nachträge zur Geschichte der drei ältesten päpstlichen Bibliotheken*, dans Seppelt, *Kirchengeschichtliche Festgabe Anton de Waal zum goldenen Priesterjubiläum* (Fribourg, 1913).

caire fut-elle contestée par un quatrième cardinal, nommé Jean Carrier, alors assiégé dans le château de Tourène en Rouergue, un autre Péniscola. Ce cardinal, qui se considérait comme constituant à lui seul tout le Sacré-Collège, élut secrètement un nommé Bernard Garnier, sacriste de Rodez, qui se fit appeler Benoît XIV [1].

Ce nouveau Benoît fut excommunié par Martin V, ainsi que son protecteur le comte d'Armagnac. Ce dernier s'adressa un jour à Jeanne d'Arc pour savoir quel était le vrai pape et n'en reçut qu'une réponse évasive [2].

Sur ces entrefaites, le Pape de Péniscola, Clément VIII s'était reconcilié avec Martin V en 1429. Bernard Garnier, le faux Benoît XIV, mourut après avoir gagné quelques partisans dans le Midi. Jean Carrier prit alors sa place et son nom, refusa de se rétracter et finit ses jours dans une prison du château de Foix en 1433. Ces pontifes de Peniscola et d'ailleurs n'eurent pas même ce qu'avait obtenu Balthazar Cossa, l'aumône de la pitié. Ainsi s'éteignit dans la rébellion ouverte, l'impuissance, le ridicule et la honte, le grand schisme d'Occident.

La Providence a établi une gradation singulière entre les trois pontifes qui se disputaient alors la tiare.

Grégoire XII, le vrai pape malgré la destitution prononcée à Pise, descend du trône pontifical avec une tranquille majesté et résigne ses fonctions avec dignité au sein du concile.

Jean XXIII, successeur d'Alexandre V l'élu de Pise, est condamné et déposé par l'assemblée de Constance,

1. Valois, pp. 458 et 475. — Martène et Durand, *Thesaurus*, t. II, coll. 1738 et suiv. — Pastor, t. I, p. 282.
2. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 243 et suiv.

et s'honore tout au moins par sa résignation et son repentir.

Benoît XIII, issu du schisme et perpétuant sciemment cette division funeste, reste opiniâtre jusqu'à la mort et garde dans l'histoire le stigmate d'antipape. Après avoir tenu tête à cinq pontifes, tous plus légitimes que lui, à deux conciles, à deux empereurs et à dix autres souverains, il meurt excommunié et excommuniant.

Ces événements, amenés par la main de Dieu, ont fait table rase; tous les rivaux ont disparu et l'on peut procéder sans plus aucun obstacle à une élection nouvelle qui rendra la paix au monde chrétien.

# CHAPITRE XVIII

## LA FIN DU CONCILE.

### § 1. — La question de la Réforme.

Bossuet commence en ces termes son *Histoire des Variations* : « Il y avait plusieurs siècles qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique... Saint Bernard n'avait cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques. les Papes même. Il ne craignait pas d'en avertir les religieux qui s'en affligeaient avec lui dans leur solitude.... Les désordres s'étaient encore augmentés depuis. L'Église romaine, la mère des Églises, n'était pas exempte de mal , et, dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée qu'il y fallait réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. Le grand schisme mit plus que jamais cette parole à la bouche non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, mais encore des conciles. et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance [1]. »

Mais le grand docteur de l'Église de France veut parler de la véritable réformation et non point de celle

1. *Histoire des Variations,* l. I, ch. 1er.

qui se fait par une révolte schismatique et à coups d'invectives passionnées. Il entend celle qui s'opère dans l'Église par l'Église et par les autorités légitimes que Jésus-Christ a constituées. Bossuet montre enfin par des exemples terribles « ce que peut sur des esprits entêtés la réforme prise de travers[1] ».

On allait donc inaugurer d'une manière efficace cette révolution pacifique, si désirée de tous les gens de bien. Mais des obstacles pénibles à surmonter se rencontraient au sein même du concile réformateur : c'était les multiples divisions qui y régnaient. Les fâcheuses discussions dogmatiques de 1415, à propos de la prééminence du concile sur le Pape, avaient laissé plus d'une trace dans l'assemblée. Le siège pontifical étant vide, plusieurs se demandaient si l'occasion n'était point favorable pour établir d'une façon définitive cette supériorité, pour rendre plus fréquents les conciles généraux, pour augmenter et régulariser leur pouvoir. Ils prétendaient les organiser comme une institution permanente et essentielle, installer une sorte de parlement spirituel qui se réunirait à date fixe et auquel les souverains enverraient des ambassadeurs, et substituer une oligarchie constitutionnelle à une monarchie élective sans doute, mais absolue. On ne voulait rien moins que changer la forme de l'Église, la livrer au jeu des partis et remettre en question tous les progrès si utiles qu'avait faits la papauté depuis trois siècles.

D'un autre côté, le Sacré-Collège avait suscité contre lui des animosités acharnées; sa conduite dans les élections pontificales précédentes et au milieu des agitations du schisme, avait donné lieu à bien des

1. *Cinquième avertissement aux Protestants*, XXXV.

réclamations et des reproches qui n'étaient pas tous sans fondement.

Le peuple chrétien, les moines et le bas clergé attribuaient avec raison aux intrigues et aux rancunes des cardinaux cette longue division dont la discipline ecclésiastique et l'Église elle-même avaient tant souffert. Or, en cette fin du concile, la dissension régnait au milieu du Sacré-Collège et plusieurs évêques, frappés de ces désordres, demandèrent hautement l'exclusion des cardinaux du conclave qui allait s'ouvrir. Ils osèrent aller plus loin et réclamèrent même l'abolition de cette institution ecclésiastique. D'Ailly avait déclaré depuis longtemps que le corps des cardinaux avait lui aussi un besoin urgent de réforme [1]. De fait, ils n'échappèrent au péril que faisaient naître toutes ces revendications outrées qu'à force de souplesse et d'habileté diplomatique.

De plus, quelques prélats français étaient impatients d'enlever au pape le privilège qui lui réservait à peu près exclusivement la distribution des bénéfices. Au contraire, les Universitaires préféraient que ce droit fût conservé au pontife, parce qu'ils considéraient avant tout leur intérêt particulier. Ils voulaient continuer à voir figurer leurs noms dans les *Rotuli* présentés au Pape [2]. Dès lors, il était difficile aux membres de l'Université de réclamer une réduction de privilèges dont ils retiraient avantage. Les évêques insistaient aussi avec force pour obtenir la diminution ou même l'annulation des annates, des réserves, des expectatives et de toutes les contributions que le pontife

1. P. D'AILLY, *De reformatione Ecclesiæ. Opp. Gersonii*, t. II, col. 906. Le cardinal de Cambrai était arrivé au concile plein de préjugés et de projets de réformes antipapales. Il fut obligé d'abandonner un bon nombre de ces idées qu'il reconnut bien vite impraticables.

2. VALOIS, t. IV, p. 202.

romain avait le droit de lever sur l'Église tout entière[1].

Certains députés allemands sont encore plus radicaux dans leurs revendications et plus violents dans leurs reproches. Ce n'est pas seulement aux privilèges pontificaux, c'est au pontife lui-même qu'ils s'en prennent. « Depuis environ cent-cinquante ans, écrivent-ils, certains Papes n'ont pas suffisamment respecté les droits des autres églises et les bénéfices des ecclésiastiques; ils ont accordé des commendes, multiplié les expectatives, enlevé les dépouilles des morts... On n'a plus rassemblé les conciles et, à cause de cela, l'ambition, l'avarice, l'hérésie, la simonie, les schismes ont sévi dans l'Église. Profitons donc de la vacance du Siège apostolique pour le purifier de toutes ses taches. Sans cela, le nouvel élu, si vertueux qu'il puisse être, contractera nécessairement quelque souillure[1]. »

Les Allemands et les Anglais insistaient pour que la priorité fût donnée à l'étude de la réforme; quelques cardinaux étaient de leur avis, le roi des Romains abondait dans leur sens[2]. Une commission générale avait été nommée dès la fin de juillet 1415, et déjà bien des projets réformateurs avaient été présentés et discutés. Au contraire, les Italiens, les Français et les Espagnols avec la grande majorité des cardinaux, demandaient avant tout un nouveau pontife et protestaient avec énergie contre tous les retards apportés à l'élection. « La réforme la plus urgente, disaient-ils, celle qui s'impose immédiatement, c'est de faire disparaître l'anomalie d'une église sans chef. Qu'on se hâte donc d'élire un Pape! »

1. SAMARAN et MOLLAT, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*, p. 165. — VON DER HARDT, t. IV, p. 1419. — HARDOUIN, t. VIII, col. 862.

2. A Trente, Charles-Quint et les princes séculiers émettront plus tard les mêmes prétentions. Dans un esprit de conciliation, les pères décidèrent que l'on s'occuperait simultanément des définitions dogmatiques et de la réforme,

Si l'on ajoute à toutes ces causes de discorde les querelles patriotiques, les conflits incessants entre les Castillans et les Aragonais, entre les Anglais et les Français[1], entre les Armagnacs et les Bourguignons, voire même entre Sigismond et les cardinaux, on verra combien le concile était profondément troublé à la veille des graves décisions qui restaient à prendre.

« C'est une vraie tour de Babel, dit un historien ; il se parle à Constance autant de langues diverses, il s'y manifeste autant d'opinions opposées, qu'il s'y rencontre de nationalités représentées[2]. »

Sur ces entrefaites, un évêque anglais, Henri de Winchester, oncle du roi Henri V, fit son entrée à Constance. Il intervint dans toutes ces querelles, parvint à apaiser Sigismond, à pacifier les esprits des pères, et fit conclure une convention en trois points : 1° Un décret conciliaire sera porté pour qu'immédiatement après l'élection du Pape on s'occupe sérieusement de la réforme de l'Église ; 2° les décrets relatifs à la réforme sur lesquels les nations sont déjà d'accord seront promulgués avant l'élection, 3° le mode de l'élection sera réglé par des commissaires spéciaux[3].

De ces trois clauses, la seconde fut aussitôt mise à exécution, et on promulgua les cinq décrets suivants dans la trente-neuvième session générale (9 octobre 1417) :

1° Les conciles généraux seront célébrés de dix en dix ans. Avant la fin du premier, le Pape, avec le consentement des Pères, indiquera le lieu où devra se tenir le suivant. Tel est le résumé et le sens précis du dé-

1. FROMME, *Die spanische Nation und das Konstanzer Konzil*, ch. II et III.
2. CARO, *Das Bundniss von Canterbury*, Gotha, 1880, p. 5.
3. VON DER HARDT, t. IV, p. 1447.

cret *Frequens,* si souvent reproduit depuis, au sein des conciliabules schismatiques comme celui de Bâle, et dans les Pragmatiques Sanctions suspectes comme celle de Bourges (7 juillet 1438)[1].

2° Pour prévenir désormais tout danger de schisme, dans l'hypothèse de deux ou plusieurs prétendants à la papauté, un concile se réunira d'office avant un an pour juger le différend. Tous les prélats seront tenus d'y assister sans autre convocation.

3° Chaque Pape, avant la proclamation de son élection, sera obligé de remettre une profession de foi catholique entre les mains de ses électeurs ; le concile en donne la formule.

4° Les translations des prélats d'un siège à un autre ne devront plus se faire sans le consentement des intéressés. Le Pape doit renoncer aux droits de dépouilles et de procurations : Alexandre V y avait déjà consenti.

5° Les droits de dépouilles et de procurations devront raisonnablement être supprimés[2].

Sans entrer dans le détail de ces ordonnances, on voit que la plupart sont issues d'un droit contestable et sont inspirées par un esprit de défiance à l'égard du pontife suprême. Les prélats prennent leurs précautions contre le Pape futur. Un autre décret du 30 octobre

1. Sur le concile de Bâle, cf. N. Valois, *La crise religieuse du XV^e siècle. Le pape et le concile* (Paris, 1909). Sur la Pragmatique Sanction de Bourges, cf. N. Valois (*Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, 1906). Des écrivains modernes ont aussi réclamé la tenue périodique des conciles généraux et ont voulu en faire un organe permanent de la vie et de l'autorité dans l'Eglise. Voir l'ouvrage de Mgr Maret, *Du concile général et de la paix religieuse*, t. II, p. 414, et l'article manifeste du *Correspondant* publié à la veille du concile du Vatican et dû à la plume de M. Cochin (10 octobre 1869).

2. Cf. Hübler, *Die Konstanzer Reformation*, p. 23. — Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, p. 459. — Bossuet, *ibid.*, c. 17.

reflète les mêmes préoccupations et oblige le pontife à décider, d'accord avec les membres du concile et les nations, des réformes applicables non seulement à la curie romaine, mais encore au futur chef de l'Église.

### § 2. — Élection de Martin V.

Enfin les pères se déterminèrent à résoudre selon le désir des cardinaux et contre le gré de Sigismond la question de l'élection du nouveau Pape. Comment procéderait-on à ce conclave, qui allait se réunir dans des circonstances si extraordinaires? Quels seraient les électeurs? Quel allait être l'élu?

A cause des défiances qui se manifestaient envers les cardinaux, le concile ne voulut pas qu'ils fussent seuls à prendre part à l'élection du pontife suprême. Aux vingt-trois membres du Sacré-Collège on adjoignit, pour cette fois, trente autres prélats, six par nation[1]. Cette décision, nouvelle en droit canonique, fut prise le 30 octobre 1417, dans la quarantième session solennelle[2]. D'Ailly l'avait déjà conseillée dans son sermon de la Pentecôte (30 mai). Le roi des Romains avait fait préparer pour le conclave le vaste entrepôt que l'on visite encore aujourd'hui sur les bords du lac de Constance. Les gardes avaient été choisis parmi les princes les plus illustres de toutes les nations ; il leur avait fait prêter serment en sa présence et avait défendu au peuple de piller la maison de celui qui allait être élu. Enfin, le 8 novembre, les cinquante-trois électeurs entrèrent en conclave, et prêtèrent devant Sigismond le serment de

1. Les deux principaux députés pour la France furent Guillaume de Boisratier, archevêque de Bourges, et Jacques Gélu, archevêque de Tours.

2. *Modus eligendi summum Pontificem*. Cf. *Tractatus et sermones*, Strasbourg, 1490. — Von der Hardt, t. II, p. 586; t. IV, p. 1452. — Fromme, *Die Wahl Martins V* dans la *Römische Quartalschrift* (1896), t. X, pp. 133-161.

choisir un prélat vertueux et capable de réformer l'Église. Les portes furent ensuite fermées et des soldats gardèrent toutes les issues.

Le lendemain commencèrent les travaux au milieu des prières et des exhortations. Chaque jour, une procession solennelle partait de la cathédrale de Constance et longeait la salle du conclave, en récitant le *Veni, sancte Spiritus*.

Six candidats furent d'abord en présence, puis il n'en resta plus que quatre. Enfin, après de longues discussions, au moment où le roi des Romains, les princes et le clergé passaient en procession sous les fenêtres du conclave, toutes les voix se réunirent sur Odon Colonna, cardinal diacre du titre de Saint-Georges, qui prit le nom de Martin V (11 novembre).

Le nouveau pontife avait quarante-neuf ans ; il appartenait à cette noble famille des Colonna romains, dont les attaches étaient gibelines, et qui fut si longtemps hostile aux Orsini. Elle avait déjà fourni vingt-sept cardinaux à l'Église, mais Martin V était le premier de sa race qui montât sur le siège de Saint-Pierre[1]. Les savants estimaient sa connaissance profonde du droit canonique ; les simples fidèles le vénéraient comme un prélat bienveillant, pacifique et modeste. A la première nouvelle de son élection, les foules se précipitèrent vers le lieu du conclave, et y manifestèrent une joie qui fut bientôt partagée par l'Église entière. Sigismond accourut lui aussi, félicita les électeurs et baisa le pied du nouvel élu. Le pape Martin embrassa le roi et le remercia d'avoir si puissamment contribué au maintien de l'unité et de la paix.

1. Ughelli, *Elogia Columniensis familiæ*, Romæ, 1650. — Guiraud, *L'État pontifical après le grand Schisme*, p. 50.

Le soir, à la procession solennelle, Sigismond et l'électeur palatin conduisirent par la bride la haquenée du pontife jusqu'à la cathédrale ; puis Martin V alla occuper à l'évêché les appartements laissés vides par Jean XXIII. Le lendemain il fut ordonné diacre, le samedi prêtre et le dimanche évêque; puis il reçut de tous le serment de fidélité. Le dimanche suivant eut lieu son couronnement solennel dans la grande cour du palais épiscopal.

Le nouveau Pape, sans être inféodé à aucun parti, voulait sincèrement toutes les réformes nécessaires. Adroit et sympathique, on lui croyait entre les mains tous les moyens de réussir. Mais la tâche était ardue, et on ne tarda point à s'apercevoir qu'il ne la mènerait pas de sitôt à bonne fin. Le temps n'était point encore venu, les réformes ne semblaient pas mûres; le concile, bien qu'il fût devenu œcuménique depuis la trente-sixième session, et qu'il eût désormais un chef légitime, dut cependant reconnaître que plusieurs de ses membres n'apportaient pas à l'œuvre de la réformation assez de bonne volonté. Le pontife romain en effet n'était guère aidé par eux; chacun voulait commencer la réforme par son voisin et les divisions n'avaient pas été éteintes par l'élection du Pape. « Il suffit qu'une nation veuille une réforme pour qu'une autre la repousse; » ainsi parlait le délégué de l'Université de Vienne devant le concile. Cette simple observation caractérise l'effet dissolvant de la division par nations ; elle explique en même temps la stérilité des efforts des Pères. Sigismond fit des démarches auprès de Martin V pour hâter la conclusion des affaires; une nouvelle commission fut nommée [1] et la question brûlante des bénéfices fut

1. Von der Hardt, t. IV, p. 1492.

remise à l'ordre du jour. Les Italiens, les Anglais et les Espagnols voulaient que toutes les collations fussent conservées au Pape ; les Français et les Allemands prétendaient restreindre les privilèges du Saint-Siège dans les limites de l'ancien droit. Ils étaient d'accord pour réduire les revenus du Souverain Pontife, sans se rendre compte que ces revenus réguliers restaient bien en deçà des besoins auxquels il s'agissait de faire face. D'un autre côté, en dehors des nations, les cardinaux, cherchaient à conserver et à multiplier encore les réserves attribuées au pontife romain.

Martin V commença par se déclarer résolu à admettre tous les points qui rallieraient l'assentiment de toutes les nations : or, elles ne s'entendaient pour ainsi dire sur aucun.

De guerre lasse, tout le monde reconnut l'impossibilité de réformer l'Église par des décrets universels ; trop de divergences se rencontraient dans les vues, et trop d'intérêts opposés étaient en jeu. On résolut donc de faire deux parts dans la législation : l'une pour les besoins généraux de l'Église, l'autre pour les nécessités particulières de chaque pays. La première comprendrait tous les points sur lesquels les nations seraient d'accord ; la seconde serait réglée par des concordats spéciaux.

Parmi les multiples projets réformateurs qui furent alors présentés au concile, contentons-nous de mentionner le traité *De Reformatione Ecclesiae* du cardinal Pierre d'Ailly[1].

1. *Opp. Gersonii*, t. II, col. 903. Comme nous l'avons déjà fait observer, cet opuscule, plein d'idées neuves et souvent justes, n'est que la troisième partie du traité *De materia concilii generalis* composé en 1403. Voir le ch. x de ce livre, p. 198. Le cardinal de Cambrai traite

La requête de la nation allemande fut présentée au Pape, puis vinrent les demandes des Français et des Espagnols. Le projet de réforme proposé par Martin V correspondait à peu près aux dix-huit points du mémoire élaboré par les Allemands. Mais les nations ne purent se mettre d'accord que sur sept des articles proposés : ce furent les décrets de réforme générale lus en la quarante-troisième session que présida le Souverain Pontife en personne.

Le premier décret supprimait toutes les exemptions accordées par les Papes depuis Grégoire XI ; il remettait les églises et les monastères exempts sous l'empire de la juridiction ordinaire.

Le second révoquait à partir de la même date les unions et les incorporations qui n'auraient point été accordées pour des causes justes et raisonnables.

Par le troisième, le Pape abandonnait les fruits et les revenus des églises et des monastères au temps de vacance et les laissait à la disposition des ayant-droits.

Le quatrième décret déclarait suspens tous ceux qui avaient été ordonnés d'une façon simoniaque. Il annulait les élections et les confirmations entachées de ce vice radical.

Les bénéfices sont accordés à cause des offices, affirmait le cinquième décret. Il est absurde que les bénéficiers refusent ou négligent de remplir leur devoir professionnel. Les évêques et les abbés qui sont dans ce cas doivent donc au plus tôt se faire consacrer ou bénir ;

d'abord de tout le corps de l'Église et des conciles, puis du Souverain Pontife et de la curie romaine, des évêques, des moines et des religieuses, enfin des clercs et des laïques, en particulier des rois et des princes. Beaucoup de ces réformes furent aussi proposées au concile de Trente par le cardinal Barthélemy des Martyrs. Cf. *Analecta juris pontificii*, XCI et XCIII, a. 1869 et 1872.

sinon, ils seront privés de leurs offices et bénéfices.

Dans le sixième article, le Pape défendait à tous ses inférieurs d'imposer des décimes. Lui-même s'engageait à ne pas en exiger du corps entier du clergé, à moins de cause grave concernant l'Église universelle.

Le septième décret réglait le sujet si important de la vie et des mœurs des clercs. Il rappelait aux ecclésiastiques des lois fort utiles et fort sages que la négligence a fait parfois oublier, mais dont l'autorité pontificale a toujours réclamé le respect.

Les conciles suivants ont renouvelé ces règlements de tenue extérieure et de conduite prudente qui sont universellement observés aujourd'hui[1].

Ces articles furent sanctionnés, le 21 mars, dans la quarante-troisième session en même temps que les concordats particuliers avec chaque nation. Ces derniers étaient alors à peu près terminés. Ils réglaient le nombre et la qualité des cardinaux qui devraient désormais être choisis au sein de chaque nation catholique[2] et à cet égard ils étaient entièrement conformes aux propositions qu'avait faites Martin V en réponse à la requête des Allemands. Les autres articles donnent des décisions, différentes selon les contrées, sur les réserves, les collations de bénéfices, les expectatives, la confirmation des élections. Ils traitent aussi des annates, des causes qui doivent être portées devant la curie romaine, des commendes, des indulgences et des dispenses.

Ces concordats traitent, on le voit, de points très

1. Von der Hardt, t. IV, p. 1533. — Hefele, t. XI, p. 84.

2. Hefele (Trad. Leclercq), t. VII, 1re partie, pp. 488, 536, 549. — D'Ailly avait déjà émis ce projet (cf. *Petrus de Alliaco*, p. 121). Malheureusement, il omet d'indiquer que l'initiative de cette réforme doit venir du Pape. La même question revint au concile de Bâle, cf. Hefele, t. VII, 2e partie, p. 922.

graves et font aux princes des concessions que les pontifes du haut moyen âge n'eussent pas accordées. Ils inaugurent une ère nouvelle ; les relations entre l'Église et les divers États prennent une forme jusqu'alors inconnue et dont la foi n'eut point toujours à se féliciter.

### § 3. — Martin V et les diverses nations.

Au milieu de toutes ces froides dispositions de droit canonique, le Saint Père a su placer un mot d'affectueuse compassion pour les désastres dont la France souffrait depuis si longtemps, surtout depuis la funeste journée d'Azincourt (26 octobre 1415). « A cause des guerres et des malheurs qui affligent ce pays, dit Martin V, le Pape, mû par un sentiment de pieuse sympathie, veut alléger toutes les charges ecclésiastiques qui pèsent sur le royaume. » Il a surtout à cœur de venir en aide aux petits bénéfices et aux couvents de femmes[1]. Ces dispositions si affectueuses et si consolantes pour la France, étaient-elles une réponse aux brutalités et aux menaces dont les Anglais, au sein du concile, avaient accablé les ambassadeurs français, et Pierre d'Ailly lui-même ? Peut-être aussi le pontife voulait-il montrer qu'il ne partageait point les sympathies de Sigismond pour le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne.

Malheureusement, à cause de ses crises de santé, Charles VI ne régnait plus : il n'était plus que le témoin attristé, impuissant et parfois inconscient de son propre règne et de la décadence de son royaume.

Souverain purement nominal, il ne pouvait faire écho à ces marques particulièrement touchantes de commi-

1. Hefele, t. VII, 1re partie, p. 557. — Von der Hardt, t. IV, p. 1566. Ce concordat fut enregistré le 15 avril et publié le 2 mai.

sération. D'un autre côté, des assemblées de prélats, de docteurs de l'Université et des membres du grand conseil venaient d'avoir lieu du 28 février au 16 mars. Il s'agissait de répondre au chevalier Luc Fieschi qui avait été envoyé par le Pape pour notifier au roi sa récente élection. Ces assemblées furent mises en défiance contre Martin V par le rôle que Sigismond, récemment inféodé à la politique anglaise, avait joué dans les derniers événements du concile et du conclave. Elles firent répondre à l'ambassadeur pontifical que le roi voulait, avant de se prononcer, attendre d'avoir acquis la certitude de la liberté et de la légitimité de l'élection pontificale.

Une explication de ces soupçons peu justifiés est nécessaire. Dès le commencement du XVe siècle, les évêques et les docteurs s'étaient mis à la tête d'un mouvement en faveur de certaines prétentions particularistes et voisines du schisme qu'ils appelaient pompeusement « les anciennes franchises et libertés des Églises de France. » L'ordonnance du 18 février 1407 avait tranché en dehors du Pape et contre le Pape des questions qui ne pouvaient être résolues que d'un commun accord[1]. Les Gallicans comptaient sur le pontife ou sur le concile pour régler les points en litige. Mais le Pape d'Avignon ne voulut rien décider et l'assemblée de Constance ne se prononça pas davantage, malgré les instances des ambassadeurs français[2].

On voulut alors agir d'autorité et on décida que l'ordonnance de 1407[3] serait mise en pratique sans la participation du Pape. Mais cette mesure, illégitime

1. Voir plus haut, p. 221.
2. Cf. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I, pp. 279 et 361.
3. *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées*, par DURAND DE MAILLANE, t. III, p. 621. *Registres du Parlement*, t. I, du même recueil. — VALOIS, t. IV, p. 416.

autant qu'injurieuse, ne put s'exécuter sans résistance et sans retard. C'est ce qui explique pourquoi l'assemblée réunie à Paris, fit des difficultés pour reconnaître Martin V; elle voulait prendre ses précautions avant que le pontife pût exercer son autorité en France.

C'était surtout la question d'argent qui préoccupait la cour et les prélats de cour. On s'en aperçut quand on put lire les deux ordonnances royales de mars et d'avril 1418. La première protestait contre les abus, les pratiques simoniaques et la sortie de France d'une grande quantité d'or et d'argent. La seconde interdisait formellement de faire passer à Rome, quand des bénéfices viendraient à vaquer, l'or, l'argent et les bijoux et défendait de solliciter du Pape des grâces expectatives. L'Université avait déjà énergiquement protesté et s'était empressée d'envoyer à Constance ses rôles de bénéfices (*rotuli*). Elle aimait mieux, nous l'avons vu[1], dépendre du pontife romain que des évêques. Martin V témoigna de son côté un juste mécontentement en voyant l'ingrate façon dont on répondait à ses paternelles avances. Il avait promulgué le concordat pour la France et il protesta avec force contre les deux ordonnances qui l'annulaient. Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne arriva au pouvoir. Déjà il avait fait publier le concordat dans ses États; voulant se concilier les bonnes grâces du Pape, il fit signer par Charles VI un décret qui cassait les précédentes ordonnances (9 septembre).

En Allemagne le concordat s'appliqua sans aucune intervention du pouvoir civil. On a de bonnes raisons de penser qu'il en fut de même en Angleterre[2].

1. P. 375.

2. MANGENOT, v° *Concordats*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 732.

Le pontife romain ne fut pas très heureux dans ses négociations avec les Grecs. Une ambassade de l'Empereur et du patriarche de Constantinople arriva à Constance, le 19 février 1418. Cette démarche eut le sort de nombre d'autres, tentées auparavant par les schismatiques du Bas-Empire : la déloyauté les inspira à Byzance, une légitime défiance les fit échouer à la cour pontificale.

Mais nous ne pouvons omettre une pièce importante destinée à étouffer l'hérésie de Jean Hus en Bohême et en Moravie [1]. Les vingt-quatre articles furent ajoutés à la fameuse bulle *Inter cunctas*, publiée par Martin V sur le même sujet. Ce dernier document contenait en quarante-cinq points le résumé des erreurs de l'hérésiarque bohémien. Tous les individus arrêtés comme suspects d'hérésie devaient être interrogés sur une longue série de propositions qu'indiquait la bulle pontificale. Malheureusement, la Bohême était encore trop violemment agitée pour que la voix du Pape pût y être entendue. Bientôt après, on fut obligé de prêcher une croisade contre les Hussites qui imposaient leurs doctrines par l'épée et qui semblaient avoir emprunté aux disciples de Mahomet la fameuse devise . « Crois ou meurs. » Il suffit de prononcer les noms de Ziska, de Procope et des farouches Taborites pour faire renaître le souvenir de mille excès de doctrine et de conduite, de mille scènes de dévastation, de sacrilèges et d'horreurs.

Signalons seulement dans les décrets portés contre Wiclef la condamnation de la trente-septième proposition : *Le Pape n'est point le vicaire immédiat de Jésus-Christ.* Les Gallicans ont affirmé, nous l'avons vu [2], que

1. Von der Hardt, t. IV, p. 1514.
2. Ch. XV, p. 317.

Martin V avait admis et approuvé les fameuses propositions présentées dans la quatrième et la cinquième sessions. Si la supériorité du concile sur le Pape est une doctrine véritable, c'est le concile et non le Pape qui est le vicaire immédiat de Jésus-Christ. Martin V, en condamnant Wiclef, a donc aussi frappé indirectement la doctrine de Constance [1].

Nous en avons une autre preuve tout aussi péremptoire. Parmi les questions à poser à ceux qui sont suspects d'hérésie hussite, nous trouvons celle-ci : *Croyez-vous que le Pape canoniquement élu est le successeur du bienheureux Pierre, ayant la suprême autorité dans l'Église de Dieu ?* Si la proposition de Constance est vraie, l'accusé devait répondre : « Non, c'est le concile qui est investi de cette suprême autorité. » L'hérétique suspect n'aurait donc pu être réconcilié, s'il avait soutenu la doctrine des premières sessions de Constance.

Que conclure de ce double argument, sinon que Martin V, bien loin d'avoir confirmé les propositions qu'on a appelées plus tard gallicanes, les a, au contraire, formellement condamnées [2] ?

## § 4. — Le départ du Pape et du roi des Romains.

Le concile avait résolu presque toutes les questions qui lui avaient été soumises. Depuis près de quatre ans, les pères étaient rassemblés, non sans inconvénients réels pour tant de diocèses privés pendant de si longues années de leurs légitimes pasteurs.

1. Hefele, p. 518. — Cf. Cajetan, *De auctoritate Papæ et Concilii*, tr. I et II. — Gonzalez, *De Infallib.*, disp. XIII, sect. V, § 5, n° 2. — Bossuet refuse d'admettre ces arguments qui lui semblent des subtilités scolastiques, p. II, lib. V, c. 15, de la *Defensio declarationis cleri gallicani.*
2. Hefele, p. 524.

Nul concile peut-être n'avait été aussi nombreux et n'avait duré si longtemps depuis le commencement de l'Église, comme nulle crise n'avait été aussi terrible que celle du grand schisme.

Enfin, le 22 avril 1418, se tint la quarante-cinquième et dernière session. Le Pape la présidait et Sigismond y assistait. Les cérémonies et les prières d'usage se firent de la façon la plus solennelle. Une émotion universelle saisit les pères quand ils entendirent le cardinal-diacre Raynald, du titre de Saint-Vit, s'écrier au nom du Pape et des membres du concile : *Domini, ite in pace*, « Seigneurs, vous pouvez vous retirer en paix. » — *Amen*, répondit d'une seule voix l'auguste assemblée.

Après un dernier incident, soulevé par l'affaire de Falkenberg, dont nous avons déjà parlé [1], un sermon fut prononcé par l'évêque de Catane. Quand il fut terminé, le cardinal de Chalant se leva solennellement et lut le décret de dissolution du concile de Constance. *Placet*, répondit le cardinal d'Ostie au nom de tous les évêques. Un avocat consistorial se fit alors l'interprète du roi des Romains. Il remercia les cardinaux et les pères, ainsi que les envoyés des Universités et des princes chrétiens ; il protesta enfin de l'invincible attachement de Sigismond à la sainte Église ainsi qu'au nouveau pontife qu'elle venait de se donner.

Le Pape et le roi des Romains demeurèrent encore pendant quelques semaines à Constance pour y régler certaines affaires de moindre intérêt, mais l'heure de la dissolution réelle du concile approchait. Pendant quatre ans, la ville avait été émue et parfois troublée par tous les échos d'une assemblée plus agitée que les

1. Cf. chap. XV, p. 318.

flots de son lac au jour des plus grandes tempêtes. Elle avait retenti souvent du bruit des armes, de l'éclat des fanfares et des cris de triomphe lorsque des tournois magnifiques étaient offerts par Sigismond à la belliqueuse noblesse de la Suisse et de l'Allemagne. Une dernière passe d'armes plus brillante que les autres allait réunir encore une fois les princes et les chevaliers en présence de Sigismond et devait terminer splendidement ces grands jours. Ce mélange du sacré et du profane, des discussions théologiques et des joûtes chevaleresques, était dans les mœurs du temps.

Chaque jour, on annonçait le départ d'un cardinal, d'un évêque illustre, d'un prince accompagné d'un nombreux et brillant cortège[1].

Chaque jour voyait diminuer la foule énorme et mêlée que le concile avait rassemblée. Le départ annoncé du Pape et du roi des Romains précipitait tous les autres départs : il devait priver la cité d'une gloire et d'un éclat qu'elle n'a plus retrouvés depuis.

Martin V officia pontificalement pour la dernière fois à Constance le jour de la Pentecôte, 15 mai 1418[2]. Le lendemain, à sept heures du matin, il quitta solennellement la ville. Sigismond et les autres princes tenaient tour à tour les rênes de son cheval, des comtes de l'Empire portaient le dais au-dessus de sa tête, quarante mille cavaliers l'accompagnaient sur la route. A Gottlieben, des barques l'attendaient au pied de ce château désormais historique qui avait renfermé suc-

1. Simon de Cramaud avait quitté Constance dès le mois de janvier ; G. Philastre partit le 2 avril. P. d'Ailly, qui avait été l'âme du concile, s'était mis en route le 30 mars pour gagner Avignon où il avait son palais et où il devait mourir le 9 août 1420. Plus de cinquante auteurs se sont trompés sur la date de son décès qu'ils ont placé pour la plupart en 1425.

2. F. Contelorius, *Martini V vita ex legitimis documentis collecta* (Romæ, 1641), p. 12 et suiv. — Reumont, *Beiträge zur italienischen Geschichte*, t. IV, p. 304 et suiv.

cessivement Jean Hus et Jean XXIII. Le Pape donna la bénédiction au roi des Romains qu'il ne devait plus revoir, puis s'embarqua sur le Rhin, pendant que sa suite longeait les rives du fleuve. Il se dirigea sur Berne et sur Genève, salué partout par les vivats joyeux des populations catholiques. Il descendit ensuite jusqu'à Milan où il consacra le grand autel de la cathédrale ; il séjourna longtemps à Mantoue et à Florence, avant de revenir dans la Ville éternelle où il fit son entrée solennelle le 28 septembre 1420.

De son côté, Sigismond quitta Constance, le 21 mai 1418, pour visiter ses bonnes villes d'Alsace, puis il rentra enfin dans l'intérieur de ses États. Le roi des Romains venait de rendre d'éminents services à l'Église. Pendant toute cette époque orageuse, sa prudence, sa modération presque constante furent d'autant plus méritoires que la nature l'avait fait plus ardent et plus mobile. Nous ne le comparerons pas à Constantin assistant au concile de Nicée, et donnant force de loi à ses décrets ; cependant son rôle, à part quelques défaillances, fut honorable. Son respect pour l'autorité ecclésiastique ne diminua pas, malgré les scènes regrettables dont il fut parfois témoin à Constance, et malgré la tentation trop naturelle d'accroître son pouvoir impérial dans la mesure où il voyait s'amoindrir la puissance ecclésiastique. Il aurait voulu, au sein de l'assemblée, faire passer avant tout les projets de réforme ; car il pensait avec raison qu'une fois l'élection du Pape terminée, on aurait hâte d'en finir et de se disperser.

Il aurait désiré aussi modifier en même temps la constitution de l'Empire [1], mais il passa toute sa vie

1. Cf. Carl Koehne, *Die sogenannte Reformation Kaiser's Sigismunds*, Neues Archiv, 1898, p. 690. — F. Miltenberger, *Das Itinerarium Mar-*

à lutter contre de pressantes difficultés, à élaborer mille projets, à nouer mille négociations qui ne purent presque jamais aboutir. Brave, actif, chevaleresque, il avait toutes les qualités qui distinguèrent plus tard notre François Ier. Pourquoi faut-il ajouter qu'il ne lui ressembla pas moins par son goût pour les plaisirs, par son amour des entreprises hasardeuses, le manque de suite dans les projets, et des prodigalités qui en firent un souverain toujours besoigneux? Un moment pourtant, Sigismond se laissa entraîner par le conciliabule de Bâle qui outra les mauvaises doctrines de Constance, mais il reconnut bien vite son erreur ainsi que le bon droit du Pape. Il redevint ce qu'il avait souvent été au sein du concile, l'évêque du dehors, et un des plus fermes soutiens de la foi.

Tel fut avant, pendant et après Constance, le rôle du dernier empereur de la famille de Luxembourg.

*tin's V von Constanz bis Rom.*, dans *Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XV (1894), p. 652.

## CHAPITRE XIX

### CONCLUSION

Dans sa lettre sur les *Études historiques*, Léon XIII a formulé cette grande loi : « La perpétuité de l'Église ne saurait défaillir : Dieu s'en est fait garant et l'histoire nous en apporte le témoignage : *Sponsor Deus, historia testis*. La Providence fait servir les événements, parfois malgré les hommes, au développement progressif de la société surnaturelle qu'il a fondée. » [1]

L'histoire du grand schisme est peut-être la preuve la plus palpable de cet axiome ; cette crise aiguë, dangereuse entre toutes, aurait porté un coup fatal à la papauté, si la promesse du Christ ne l'avait faite immortelle.

Les siècles qui se succèdent ne mettent pas tous également en lumière cette note distinctive de la véritable Église. Il en est qui ne contribuent guère à rehausser sa splendeur et à augmenter son influence : on a pu les nommer des siècles de fer. Le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> furent de ceux-là, et, après le relèvement glorieux du XII<sup>e</sup> et surtout du XIII<sup>e</sup> siècle, la fin du XIV<sup>e</sup> et le commencement du XV<sup>e</sup> furent un nouveau temps d'arrêt dans le

1. *De studiis historicis* ad Cardinales Pitra, de Luca et Hergenrœther, 1883.

développement du dogme, dans la réalisation des projets de réforme et dans le progrès de l'autorité pontificale.

Quand Martin V, désormais seul Pape, ferma cette ère de discorde et rendit la paix et l'unité à l'Église, il se produisit à ce triple égard, un réveil que l'histoire doit constater, tout en regrettant qu'il n'ait pas donné des résultats aussi complets qu'on aurait pu en attendre.

### § 1. — Le progrès doctrinal.

En plusieurs endroits de ses écrits, saint Augustin s'attache à montrer dans l'apparition des hérésies une des causes de ce développement : « Les erreurs pullulent à certaines époques, dit-il; mais à leur occasion, la doctrine est étudiée avec plus de soin, les vérités sont mieux comprises et sont proclamées avec plus d'insistance. C'est ainsi qu'une question indiscrète posée par un novateur, devient l'occasion d'une nouvelle manifestation du progrès doctrinal [1]. »

Cet heureux résultat ne se produit pas toujours immédiatement : parfois une vie d'homme ne suffit point à voir naître et grandir le mal, et à constater les effets salutaires du remède. Pendant les quarante années du schisme, les hérésies se sont développées, nous l'avons vu. L'Université de Paris avec ses audaces théologiques, Wiclef avec ses violences de pensée et de plume, Jean Hus avec ses tentatives révolutionnaires, ont tout compromis et risqué de tout perdre.

L'ivraie a été semée au XIV[e] et au XV[e] siècles, et ce

1. *De civitate Dei*, l. XVI, 2. — *In Psalmis*, LIV, 22. — *Confess.*, l. VII, 19.

n'est qu'au XVI[e] que nous verrons le Maître l'arracher pour faire pousser le bon grain. Il faudra qu'apparaisse Luther pour que l'Église tienne à Trente ses solennelles assises et donne à l'univers chrétien ces décrets qui nous régissent encore. Le mal particulier a suscité le bien général : *Oportet et haereses esse.* Sur un autre point non moins fondamental, le résultat complet se fit attendre plus longtemps encore ; à vrai dire, c'est seulement cette fin du XIX[e] siècle qui en recueille le bénéfice.

Nous connaissons la teneur et le sens fâcheux des fameux décrets des quatrième et cinquième sessions de Constance ; nous savons comment ils n'allaient à rien moins qu'à modifier la constitution fondamentale de l'Église [1]. Martin V ne les avait point admis, mais sa résistance avait été plutôt passive ; il n'avait pu combattre à découvert ce mouvement qu'au fond de son âme il croyait funeste. Malgré lui, il convoqua un concile à Pavie en 1423, pour obéir au décret *Frequens* inspiré par le même esprit de défiance, qui ordonnait un synode général tous les dix ans [2]. Lorsque cette assemblée dut être transférée à Sienne, le Pape put se convaincre que ses appréhensions les plus pessimistes étaient fondées [3].

Quant au conciliabule qui se réunit à Bâle dès 1431, ce fut une cohue ; on sait quel spectacle révolutionnaire il donna au monde. Il osa opposer le seigneur de Ripaille, l'antipape Félix V, au vrai Pape Eugène IV. A son tour, Eugène convoqua le synode de Ferrare pour tenir tête à celui de Bâle : ce n'étaient plus seulement deux Papes, mais deux conciles ; on se serait

1. Chapitre XV de ce livre, p. 306.
2. Chapitre XVIII de cet ouvrage, p. 377.
3. Cf. JEAN DE RAGUSE, dans les *Monumenta Conc. Gener. saec. XV*, t. I, p. 12 et suiv.

cru ramené aux jours les plus sombres du schisme [1].

Ces excès ridicules autant que scandaleux ne laissèrent pas pourtant que d'avoir un heureux effet.

Ils discréditèrent le décret *Frequens,* qui cessa d'être appliqué, et ils mirent obstacle en même temps à la réunion périodique des conciles généraux, qui ne saurait être un moyen ordinaire de gouvernement.

En revanche, ces écarts ne purent empêcher les rebelles de l'avenir d'en appeler du pontife romain au futur concile. Quand un prince comme Louis XI ou Louis XIV veut usurper les droits de l'Église, quand des évêques comme ceux de 1682, comme Fébronius et comme Grégoire, prétendent secouer le joug du Pape, quand des novateurs révoltés avancent des propositions audacieuses et incendiaires, lorsqu'un docteur comme Dœllinger refuse de croire à l'infaillibilité pontificale, tous, malgré les défenses réitérées des pontifes suprêmes, en appellent au concile futur comme à une juridiction supérieure à celle du Pape [2].

A leur tour et sur l'instigation des Dumoulin, des Pithou et des Dupuy, les parlements appliqueront la législation du *placet,* de *l'exequatur* et de *l'appel comme d'abus.* Les maximes de Constance et de Bâle engendreront les tendances et les procédés de ce gallicanisme ombrageux qui maintiendra la France dans un esprit de chicane et d'indépendance chagrine vis-à-vis du Pape et dans un état semi-schisma-

1. Haller, *Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Gesch. des Concils von Basel.* Bâle, 1896-97. — N. Valois, *La crise religieuse du XVe siècle. Le pape et le concile* (Paris, 1909).

2. Cet appel au futur concile, blâmé déjà par le pape Célestin Ier au cinquième siècle, le fut de nouveau par Martin V, puis par Pie II et Jules II. Cf. de Marca, *de Concord. sacerd. et imperii,* l. IV, c. 17. — Il constitue la 78e liberté de l'Église gallicane réclamée par Pithou et les légistes français. Cf. Durand de Maillane, *Les libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées,* t. II, p. 729. Lyon, 1771.

tique. Mis aux mains des légistes de Charles VII et de ses successeurs, ces décrets deviendront, pour parler comme Guizot, un *terrible et funeste instrument de tyrannie*. On sait comment Fénelon, bien placé pour en juger, définissait ces prétendues libertés de l'Église de France : « Libertés à l'égard du Pape, servitude envers le roi. L'autorité du roi sur l'Église a passé aux mains des juges séculiers. Les laïques dominent les évêques[1]. »

Voltaire a jugé à son tour ces libertés néfastes : « L'assemblée de 1682 crut que le temps était venu d'établir en France une Église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*[2]. » Ce n'était ni plus ni moins qu'un acheminement vers l'idée d'une église nationale avec une foi commune, mais sans chef unique ; c'était la préparation d'une constitution civile du clergé.

Jansénistes et joséphistes, libéraux plus ou moins révolutionnaires et despotes plus ou moins absolus, tous considéreront ces principes comme une arche sainte. « J'entends que l'on professe les quatre articles et les libertés gallicanes, disait l'Empereur à l'abbé d'Astros. Du reste, j'ai le glaive au côté ; prenez garde à vous[3] ! »

Toutes ces discussions fâcheuses ne favorisaient guère le progrès dogmatique. L'Université de Paris, qui avait été jusqu'à cette époque une des grandes voix de la tradition doctrinale, s'était vue à deux doigts de sa ruine quand les Bourguignons vainqueurs la persécutèrent en 1418[4]. Plus tard, trop soumise à l'Angleterre,

1. FÉNELON, *Plans de gouvernement*, t. III, p. 433, édit. Didot, 1870.
2. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXV.
3. D'HAUSSONVILLE, *L'Église romaine et le premier Empire*, t. III, ad finem.
4. *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 485. — DU BOULAY, t. V, p. 352. — GERSON, *Opp.*, t. IV, col. 527 et suiv.

elle joua le rôle que l'on sait dans la condamnation de Jeanne d'Arc et dans la pragmatique sanction [1]; elle rejeta jusqu'à l'idée d'une croisade en faveur des Grecs [2]. Son influence, désastreuse au point de vue patriotique, deviendra nulle sous le rapport théologique. Elle ne retrouvera quelque reste de vie que pour envoyer à Rome ses *rotuli* ou ses *libri supplicationum*, et pour défendre à outrance ses bénéfices une fois conquis. Les professeurs éloignés de Paris par les troubles fonderont à l'étranger des établissements rivaux [3]. Le nombre des étudiants diminuera à mesure que s'éclipsera la gloire des maîtres. Le temps où l'on voyait des milliers d'élèves autour des chaires de l'*Alma Mater* est passé pour ne plus revenir; l'époque des Albert le Grand, des Thomas et des Bonaventure est close; les grandes *Sommes théologiques* ne se prépareront plus au sein de l'Université. En comparaison de ces œuvres de génie, les livres d'Augustin de Rome à la doctrine suspecte [4], d'Henri de Gorcum l'ardent thomiste, et même du savant polygraphe Nicolas de Cusa peuvent être appelés des ouvrages de décadence.

Sans vouloir être trop sévère pour le scotiste Gabriel Biel, que dire de Jean Major et de Jacques Almain son disciple, ces défenseurs acharnés de toutes les théories gallicanes [5]?

Quelques-uns de ces théologiens, comme Guillaume

1. Ayroles, *L'Université de Paris au temps de J. d'Arc*, 1902. — Du Boulay, t. V, pp. 632, 636, 642.

2. *Ibid.*, pp. 609 et 617.

3. Cologne, Erfurt, Wurzbourg, Leipzig, Cracovie, Saint-André en Écosse, Valence en Espagne, Palerme, Turin et Crémone en Italie, Orange, Aix, Perpignan.

4. Condamné à la 22e session du concile de Bâle. Voir le rapport de Jean Turrecremata dans Mansi, t. XXX, p. 979 et suiv.

5. Quelques-unes de leurs œuvres se trouvent imprimées dans Gerson, t. II, coll. 961 et suiv.

de Vorillong, tombent dans tous les écarts de style et d'exposition qui caractérisent la fausse scolastique ; d'autres, comme Paul Cortesius, sont d'élégants humanistes, mais n'ont ni précision, ni solidité, ni profondeur.

C'est surtout au point de vue de la constitution de l'Église que des erreurs théologiques se manifestent. Certains auteurs se croient obligés de soutenir à outrance les décrets de Constance, et de défendre les tendances aristocratiques et conciliaires contre l'autorité monarchique du Pape. Ces théologiens et ces légistes s'appuient sur les rois et les parlements comme au temps d'Occam et de Dubois : l'esprit césarien et individualiste se propage même avant Luther.

Mais, d'un autre côté, la vraie science protestera, et le concile de Florence proclamera devant les Latins et les Grecs réunis que le pontife romain est la première autorité du monde catholique, qu'il est le véritable vicaire du Christ, la tête de l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens. Un siècle après, le concile de Trente, plus encore par les faits eux-mêmes que par des définitions formelles, proclamera la même vérité. Les théologiens du seizième siècle se détacheront des funestes théories qui ont prévalu pendant tout le quinzième et feront renaître une grande époque doctrinale.

Le courant fâcheux persistera pourtant, surtout en France. Le Gallicanisme, soit théologique, soit parlementaire, dominera trop souvent dans les assemblées du clergé, dans les livres infectés de l'esprit janséniste ou joséphiste, au sein des cours royales et des parlements. Il survivra aux révolutions, aux changements de dynasties, aux modifications de régimes, à l'apparition des nouveaux codes. Les gouvernements imbus de prin-

cipes libéraux iront chercher, dans l'arsenal des lois tombées en désuétude, des armes couvertes de rouille pour les tourner contre l'Église. Il faudra que le concile du Vatican réduise au silence ces docteurs et ces parlementaires qui se réclamaient des maximes de Constance et de Bâle, et se vantaient d'être, en politique religieuse, les disciples de Gerson et de Bossuet. Et c'est ainsi que le courant de saine doctrine l'emportera définitivement sur les erreurs issues du grand schisme d'Occident.

### § 2. — La question de la réforme.

Le schisme, par les préoccupations qu'il fait naître et les désordres qu'il fomente, n'est point de nature à favoriser les idées réformatrices qui préoccupent depuis si longtemps les esprits les plus élevés. Les événements graves et complexes qui suivent le concile de Constance, et les obstacles qu'opposent sans cesse les passions humaines à ces projets réparateurs empêchent ceux-ci d'aboutir. Ici encore, on voit se dessiner deux courants contraires.

D'un côté, les réformes décrétées à Constance et rappelées dans les concordats qui suivirent furent accueillies avec faveur et appliquées avec succès. L'exemple vint de haut. Des Papes excellents, amis généreux de la science, protecteurs éclairés des arts, montrèrent presque toujours une énergie et un zèle à la hauteur des circonstance les plus difficiles. Sans doute, Martin V, Calixte III et Sixte IV ne furent pas à l'abri de toute accusation de népotisme, mais cette faute peut trouver des circonstances atténuantes [1]. Tous s'efforcèrent de

1. PASTOR, t. I, p. 236. — GOYAU, *Le Vatican*, p. 134.

réformer la Curie romaine malgré certaines résistances intéressées [1] et rencontrèrent des prélats disposés à les seconder.

Les cardinaux, réunis désormais en un seul collège, n'occasionnèrent plus ces dépenses excessives dont gémissait le monde chrétien. Les honneurs de la pourpre furent accordés à beaucoup d'hommes dignes en tous points de leurs augustes fonctions. Qu'il suffise de rappeler Jean Dominici, le légat pacificateur de Constance, le bienheureux Nicolas Albergati, l'habile négociateur du traité d'Arras, l'humaniste Julien Cesarini, qui commanda des armées ; le savant Capranica, qui fit des fondations célèbres et qui par deux fois fut jugé digne de la tiare [2]. A Constantinople, les cardinaux Isidore et Bessarion, si différents de caractère et de vie, jetèrent un dernier rayon de gloire sur le clergé oriental. Plus tard, Pie II appela saint Antonin dans la Commission qu'il chargeait de réformer la curie [3].

Les membres du Sacré-Collège furent envoyés comme légats vers tous les points où il s'agissait de rétablir la réforme, mais nul d'entre eux ne surpassa en zèle et en influence le sage et bon cardinal Nicolas de Cusa [4]. « Épurer, renouveler, et non détruire ou écraser, » telle était sa devise. « Ce n'est pas à l'homme de réformer la religion, ajoutait-il ; c'est à la religion de réformer l'homme. »

Faire disparaître partout la mauvaise influence du conciliabule de Bâle, rattacher à l'unité romaine prêtres et fidèles, introduire la réforme dans les maisons religieuses, parfois malgré les oppositions des pouvoirs publics, telle fut son œuvre. Il rencontra en

1. PASTOR, t. II, pp. 40 et suiv.
2. *Ibid.*, t. II, p. 453.
3. MORÇAY, *Saint Antonin, archevêque de Florence* (Paris, 1914).
4. E. VANSTENBERGHE, *Nicolas de Cuse* (Paris, 1921).

Denys le Chartreux un infatigable auxiliaire[1] ! En Autriche, en Styrie, en Bavière, il préconisa la règle de Bursfeld[2] et transforma plus de cinquante monastères de saint Benoît ainsi qu'un bon nombre de chapitres réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Partout il nomma des visiteurs et convoqua des synodes; à Bamberg, à Munster, à Mayence, à Cologne, il apaisa de scandaleuses querelles et aplanit mille difficultés.

A la même époque, la célèbre Congrégation augustine de Windesheim continuait ses œuvres d'édification et de salut, dans les Pays-Bas surtout[3].

Au sein de l'ordre de saint Dominique, le mouvement partit de Bologne, tombeau du vénéré fondateur; il eut pour auteur le bienheureux Raymond de Capoue, confesseur et historien de sainte Catherine de Sienne[4]. Quelques jeunes religieux de Flandre et de Hollande étaient venus étudier à l'Université Bolonaise : ils communiquèrent à leurs pays d'origine cette ardeur généreuse, et le rosaire béni devint bientôt l'instrument de ce retour à la ferveur primitive. Les religieux réformés se divisent en plusieurs congrégations qui se retrempent à l'envi dans l'esprit du fondateur. Cet esprit rend à l'ordre tout entier sa vigueur et lui fait produire une nouvelle floraison de saints et des saintes[5].

1. D. A. Mougel, *Denys le Chartreux, sa vie, son rôle* (Montreuil 1896).

2. Cf. Dom U. Berliere. *Revue Bénédictine*, —XVI[e] année, n[os] 9, 11, 12. XIX[e] n[o] 1. Maredsous, 1899, 1900 et 1902.

3. J. Acquoy, *Het Kloster te Windesheim en zijn invloed* (Utrecht, 1876). — Watrigant, *La Genèse des Exercices de saint Ignace* (Amiens, 1889). — Bonet-Maury, *De opera scholastica Fratrum vitæ communis* (Paris, 1897), p. 61.

4. Cf. les pages 24, 54 et 66 de ce volume.

5. Note du R. P. Chapotin, historien de l'ordre de Saint-Dominique. — Cf. Echard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, Paris, 1719. — *Bullaire de l'ordre des Frères prêcheurs*, 3[e] et 4[e] volumes. — Masselli, *Mo-*

Chez les fils de saint François, Bernardin de Sienne et Jean de Capistran établissaient partout de ferventes maisons de Frères Mineurs et renouvelaient dans toute la chrétienté les merveilles opérées autrefois par leur bienheureux fondateur. Tous deux prêchaient la dévotion au saint nom de Jésus[1], le premier aux foules enthousiastes qui l'écoutaient en Italie, le second aux Hussites de Bohême et aux croisés du siège de Belgrade[2].

L'exemple ainsi descendu des hauteurs de la vie ecclésiastique et religieuse exerça immédiatement sa féconde influence sur le peuple chrétien. Pour s'en convaincre, qu'on lise dans les annales du temps les manifestations grandioses du jubilé de 1450. On admirera le spectacle des foules immenses couvrant toutes les routes de l'Italie et se dirigeant vers la ville des bénédictions pontificales. Mille prélats, princes ou personnages de distinction se mêlèrent à l'affluence énorme des pélerins pour gagner les indulgences jubilaires. L'empereur Frédéric III se fit couronner, en 1452, dans la Ville éternelle, et l'on pensa voir revivre les jours les plus glorieux de l'Empire romain germanique. On constata partout alors comme un réveil de la vie religieuse et il sembla que les années les plus chrétiennes du moyen âge allaient renaître.

En même temps que l'esprit de foi, ressuscitait aussi l'esprit de charité. Les hôpitaux et les léproseries s'élevaient ou parfois se relevaient; les monts-de-piété, ces banques de la charité, se développaient, grâce

*numenta et antiquitates veteris diciplinæ ordinis Prædicatorum* (Rome, 1864). — Reichert, *Monumenta O. FR. Pr. historica*, t. VIII.

1. Cf. Pastor, t. I, p. 243; t. II, p. 366.

2. Cf. de Kerval, *Saint Jean de Capistran* (Paris, 1887). — Thureau-Dangin, *Saint Bernardin de Sienne* (Paris, 1896). — Alessio, *Storia di S. Bernardino di Siena e del suo tempo*, 1899.

au bienheureux Bernardin de Feltre[1]; les hôtelleries recevaient les voyageurs et les pélerins pauvres[2]; les orphelinats s'ouvraient à l'enfance abandonnée; les écoles populaires se multipliaient; les catéchismes, plus nombreux et plus simples, étaient mis entre les mains de tous les fidèles[3]. L'*Imitation de Jésus-Christ* se répandait de plus en plus au sein des masses et Dieu suscitait partout des envoyés extraordinaires de son amour. Rarement les prédications furent plus fréquentes au sein de l'Église et exercèrent une influence plus considérable[4].

Et cependant, à côté de ces preuves de résurrection et de vie, bien des symptômes de maladies où de graves blessures se découvrent au sein de la société encore chrétienne, mais en proie aux attaques continues de l'esprit d'immoralité et de scepticisme.

Les humanistes, dont nous avons déjà constaté à Constance la présence et les apirations, tentent de plus en plus de soustraire à la surveillance de l'Église romaine l'inquiète curiosité de leur esprit. Ils se font non seulement les champions de l'antiquité classique, mais encore les imitateurs et les défenseurs des mœurs et des lois païennes. Il suffit de prononcer les noms de Poggio, de Valla, de Filelfo, de Beccadelli, pour réveiller immédiatement dans les esprits des souvenirs de légèreté morale, d'indifférence ou de haine religieuse[5].

Dans leurs livres la matière est glorifiée plus que l'esprit et l'on a défini leur œuvre d'une manière pittoresque

1. Cf. Moiracchi, *Vita del B. Bernardino Tomitano da Feltre* (Pavia, 1894). — Flornoy, *Le Bienheureux Bernardin de Feltre*, p. 156 (Paris, 1897). — Ludovic de Besse, *Bernardin de Feltre* (Paris, 1902).

2. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. fr., t. I, p. 572.

3. *Ibib.*, p. 32 et 49.

4. Pastor, t. I, p. 42.

5. Baudrillart, *L'Eglise catholique, la Renaissance et le Protestantisme* (Paris, 1905), p. 22, 26. — Cf. J. Guiraud, *L'Église et les origines de la Renaissance*, chap. xi.

et juste quand on l'a appelée : la résurrection de la chair.

C'est au sein de la noblesse d'abord que cet esprit de désagrégation s'exerce. La chevalerie qui avait été si longtemps le service armé de Dieu et des faibles s'amollit, change de caractère, perd sa légitime indépendance et tombe sous la domination des princes. Un reste de féodalité trop fidèlement conservé accorde certains bénéfices ecclésiastiques à des nobles souvent ignorants et mondains[1], parfois trop jeunes, et les souverains tendent à transformer les prélatures en fiefs et les évêques en vassaux. D'un autre côté, l'introduction du droit romain régalien au sein des législations chrétiennes du moyen âge faisait naître les perturbations sociales, minait les assises des vieilles constitutions politiques, anéantissait les anciennes libertés populaires, augmentait le pouvoir arbitraire des princes et favorisait ainsi indirectement toutes les entreprises dirigées contre l'Église et la papauté[2].

Les germes d'opposition semés à Constance et à Bâle se développaient en détournant les rois et les peuples de recevoir avec faveur les réformes dont l'autorité romaine prenait l'initiative.

Plus tard, le protestantisme trouvera dans les cours dégénérées ses plus fermes appuis, et le prétendu mouvement de moralisation religieuse aura pour principal levier l'immoralité des princes. Ajoutons-y la cupidité des nobles et l'inconsciente ardeur des passions populaires, et nous aurons les trois grandes causes du suc-

1. Janssen, p. 575. — Voir les plaintes éloquentes de Pie II à propos de la France : *Pii II Comment.* (Francofurti, 1614).

2. Cf. Janssen, *op. cit.*, t. I, pp. 403, 456 et 570. — C'est l'Université de Bologne qui introduisit surtout l'étude exclusive du droit romain et Muratori se plaint avec raison de la funeste influence que cette législation païenne exerça en Italie, malgré la perfection de sa forme juridique. Cf. *Dissertazioni sopra le antichità italiane,* t. I, p. 349.

cès de cette Réforme faite au sein de l'Église malgré l'Église et contre l'Église. Bientôt le concile de Trente étudiera les décrets *de Reformatione* en même temps que les canons dogmatiques, et les imposera ensemble à tout l'univers catholique pour être un code de lois sages et immuables.

### § 3. — Le pouvoir temporel, l'autorité politique et religieuse des papes.

Martin V avait le très sincère désir de promouvoir le progrès dogmatique et de protéger toutes les tentatives de réforme. Mais il comprit bien vite qu'il ne pourrait arriver à ce double résultat sans avoir reconquis d'abord sa complète indépendance dans la sphère de son domaine pontifical. Il voulut retourner immédiatement à Rome pour y rétablir son pouvoir. Par cette résolution intelligente et énergique, il échappait aux obsessions de Sigismond qui voulait le retenir en Allemagne et qui lui offrit tour à tour, comme lieu de résidence, Bâle, Mayence et Strasbourg [1]. Le pontife déclinait du même coup les instances des prélats français qui le suppliaient de retourner en Avignon et d'y présider le prochain concile. « Mon devoir est de revenir à Rome, répondait invariablement Martin V. La cité souffre de l'absence de son souverain ; l'Église romaine est la mère de toutes les autres ; là seulement le Pape est à son poste comme le pilote à son gouvernail [2]. » Pour la vingt-cinquième fois la papauté, un instant exilée, allait rentrer dans ses possessions séculaires ; elle allait se retrouver chez elle. A propos d'un autre retour du Pape à Rome, de

1. Von der Hardt, t. IV, p. 1580.
2. Platina, *Vita Martini V*, p. 623. — Cf. Pastor, *Histoire des Papes*, t. I, p. 222. — Denifle, *Chartul.*, t. IV, p. 347. Valois, t. IV, p. 434.

Maistre fait allusion à la fable d'Antée retrouvant de nouvelles forces après avoir touché la terre, sa mère. Le pontife voulait aussi reprendre la lutte contre l'erreur et le vice avec une vigueur renouvelée en posant le pied sur ce sol béni que ses prédécesseurs avaient conquis par leurs sueurs et leur sang.

Dans quel état Martin retrouvait-il l'Italie et la Ville éternelle que la papauté avait faites si glorieuses? L'anarchie régnait partout, et le pape ne gouvernait plus qu'une faible partie du domaine temporel. Les nobles et les communes s'en étaient disputé les lambeaux, pendant que des *condottieri*, étrangers pour la plupart, parcouraient la péninsule en tout sens, semant partout le carnage et ne laissant après eux que des ruines avec des morts. La famille du Pape elle-même, la puissante dynastie des Colonna, solidement établie en Campanie, cherchait à dominer les Orsini et les Conti, et espérait que le nouveau pontife augmenterait sa puissance avec ses domaines.

Les communes se sont développées et fortement organisées pendant l'époque troublée du schisme. Leur jalousie, leurs prétentions et même leur cruauté, qui ne le cèdent en rien à celles des nobles, sont la source de conflits incessants. Rome entre en lutte avec Viterbe, Pérouse s'efforce de dominer Foligno, Ancône combat Recanati, et l'on se demande ce que devient au milieu de ces batailles le pouvoir légitime des pontifes que le malheur des temps a retenus loin de leur capitale. A propos d'une autre époque non moins troublée, Dom Pitra a écrit : « Le plus étrange, c'est que l'Église ait pu rester là. Non sans raison, on a multiplié autour des tombeaux des Papes l'image des trois enfants dans la fournaise. Il a fallu vivre sur les brasiers et renaître des cendres comme le phénix. Le

vieux Latium était redevenu un volcan, et les catacombes furent creusées dans la pouzzolane brûlante. Le plus solide édifice qui soit sous le soleil a été bâti sur un sol qui tremblait et qui brûlait. Il en sera toujours ainsi, même après la paix, même de nos jours[1]. »

Martin, en repassant les Alpes, savait qu'il allait trouver Rome occupée par des soldats napolitains de la reine Jeanne II. Ils n'évacuèrent la ville qu'en 1419, et c'est seulement en 1420 que le Pape put rentrer chez lui pour y être reçu comme un sauveur et y mériter bientôt le titre de *père de la patrie*. Il restaura la Ville éternelle, soulagea la misère des habitants, prit des mesures sévères contre les mutilations de monuments, qui étaient devenues habituelles, rétablit peu à peu son pouvoir dans les États pontificaux et combattit avec énergie le fléau du brigandage, qui était endémique dans la campagne romaine. Un grand nombre de villes, fatiguées d'interminables dissensions, se débarrassèrent de leurs tyranneaux et se réunirent sous la puissance immédiate du pontife. A sa mort, la paix et l'ordre régnaient dans les provinces pontificales[2]. Il y eut cependant encore des troubles sous Eugène IV et sous Nicolas V; mais les Papes en eurent vite raison, soit par l'énergie guerrière des Vitelleschi et des Scarampo, soit par des moyens pacifiques plus conformes à l'esprit de l'Église.

Pendant les huit années du pontificat de Nicolas V, Rome sortit rajeunie de ses ruines, se revêtit d'une nouvelle parure de temples et de palais et s'entoura d'une forte ceinture de remparts. Ce fils du peuple élevé aux honneurs de la tiare fut « le premier des Médicis par l'esprit sinon par le sang[3] ». Jules II voulut « que

1. Pitra, *Analecta novissima* (Tuscul., 1885), p. 16.
2. Cf. G. Pérouse, *Le cardinal Louis Aleman* (Paris, 1904), p. 42.
3. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Allerthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus* t. I, p. 413 (Berlin, 1880).

les pontifes fussent les maîtres et seigneurs du jeu de ce monde. Or dans l'Italie d'alors, pour être respecté, il fallait qu'un Pape fût craint; il n'était pas mauvais qu'il portât la cuirasse : les goûts de Jules II furent à l'avenant. Il a pour plusieurs siècles fortifié les États Romains et affermi la vieille installation pontificale. De Plaisance à Terracine il fit de saint Pierre un puissant propriétaire[1]. »

Écoutons la constatation de Machiavel : « Naguère, aucun baron n'était assez petit pour ne pas mépriser la puissance papale; aujourd'hui, un roi de France a du respect pour elle. »

Avec le rétablissement du pouvoir temporel croissait l'influence des pontifes sur les souverains d'Italie et sur les peuples catholiques. La réunion à l'Église de la Grèce schismatique, les efforts pour la croisade et les succès des missions en sont des preuves convaincantes. Déjà le concile de Bâle avait beaucoup travaillé pour conclure un traité de religieuse alliance entre l'Église du Bas-Empire et l'Église de Rome[2]. La minorité des pères s'entendit avec Eugène IV et choisit la ville de Florence pour siège du futur concile d'union (7 et 29 mai 1437). Les envoyés grecs arrivèrent en Europe, discutèrent à Ferrare et se réunirent aux Latins à Florence, grâce à la science de Bessarion[3] et à l'énergie d'Isidore de Kiew.

Mal reçus dans leur pays à cause de ce traité d'alliance, quelques-uns de ces ambassadeurs grecs trahirent la cause de l'union et retombèrent dans le schisme

1. Goyau, *Le Vatican*, p. 135.
2. Mansi, t. XXIX, p. 1235 et suiv.; t. XXX, p. 670. — Hardouin, t. VIII, pp. 1185, 1190, 1498 et suiv. — Haller. *Concilium Basiliense*, t. I, 4e partie. — N. Valois, *La crise religieuse du XVe siècle. Le pape et le concile*, t. II, chap. v et vi.
3. Vast, *Le cardinal Bessarion* (Paris, 1878), pp. 53 et suiv.

avec tout le peuple. En abandonnant Rome, cette malheureuse Église s'abandonnait elle-même. Les Turcs de Mahomet II vinrent bien vite montrer aux soldats dégénérés du Bas-Empire que l'union avec les Latins et une croisade pouvaient seules les sauver.

Cette croisade libératrice, Sigismond et plus tard Maximilien voulaient l'entreprendre : Jeanne d'Arc l'avait conseillée au duc de Bourgogne, Philippe le Bon; quelques années après, celui-ci fit à Lille le vœu solennel du Faisan ; Savonarole y poussa Florence et l'Italie; Denys le Chartreux, du fond de son cloître, et Christophe Colomb sur ses aventureuses caravelles rêvaient de soulever l'Occident pour combattre les Musulmans. Cette question d'Orient préoccupait toutes les grandes âmes de ce siècle; elle fut aussi l'affaire capitale pour les Papes, qui, seuls, disposaient de l'influence nécessaire pour la mener à bonne fin. Il s'agissait, en effet, d'unir les petites républiques italiennes, d'imposer la paix aux principales puissances occidentales, de faire taire les jalousies séculaires qui divisaient Polonais et Hongrois, d'envoyer des renforts aux chevaliers de Rhodes, à Matthias Corvin, à Hunyade, à Scanderbeg, d'émouvoir l'Europe en un mot et de la jeter sur l'Asie avant que Mahomet II eût eu le temps de rassembler cent soixante mille hommes et de les mettre en marche sur Byzance.

Nicolas V fait trêve à ses occupations artistiques et littéraires pour armer des vaisseaux et envoyer des secours à la capitale grecque assiégée. L'ardent espagnol, qui se nomme Calixte III, est avant tout le Pape de la croisade; nouvel Urbain II, il fait un immense effort pour reprendre Constantinople. Pie II adresse aux peuples et aux princes chrétiens des haran-

gues enflammées et multiplie les pressantes démarches. Indignement abandonné par Venise, il meurt à Ancône sans pouvoir transporter en Orient les troupes que son éloquence a rassemblées. Il était l'âme de la croisade, elle meurt avec lui. C'est en vain que Sixte IV envoie Bessarion en France et en Angleterre, Borgia en Espagne, Capranica en Italie [1]. L'esprit de l'Europe est changé; la vaillance désintéressée semble avoir baissé en même temps que la foi. La chute de l'Empire oriental, l'arrivée en Occident des exilés grecs n'ont pu secouer la chrétienté de sa torpeur et faire tirer les épées du fourreau : c'en est fait des croisades. L'Orient, après avoir subi l'hégémonie déprimante de Byzance, tombe sous le joug honteux et parfois sanglant des Turcs pour des siècles, peut-être pour toujours.

Les pontifes de cette époque reprennent aussi le mouvement des missions que Clément V, Jean XXII et Clément VI avaient inauguré et que le grand schisme avait misérablement interrompu.

Au nord de l'Europe, après avoir balayé les restes du culte de Thor et d'Odin, ils reculent les limites de la foi, et ils reçoivent à Rome le souverain de Danemark et de Norwège [2]. A l'est, ils s'efforcent de réconcilier l'Église russe avec l'Église romaine et de pousser le grand-duc Iwan contre les Turcs [3]. Sur le Danube, la papauté essaie d'arracher au schisme les Valaques, les Bulgares et les Moldaves [4]; dans le Liban, elle adresse aux Maronites des vœux pour qu'ils confor-

1. Raynald, 1456, n° 1 et 8; 1457, n° 7, 12, 50; 1458, n° 35.
2. Pastor, t. IV, p. 236.
3. Cf. Pierling, *Le mariage d'un Tsar au Vatican*, Revue des questions historiques, oct. 1887, p. 353.
4. Raynald, a. 1434, 18-20; a. 1436, 27.

ment de plus en plus leur rite à celui de l'Église romaine [1].

Les commerçants d'Allemagne avaient des relations avec le monde entier et faisaient connaître la foi dans les régions les plus lointaines, avant de suivre Vasco de Gama sur la nouvelle route des Indes qu'il avait découverte [2]. Aventureuse dans l'Extrême Orient, l'Église maintient ses positions dans l'Afrique du nord. Bientôt elle sera en Amérique aussi vite que les plus audacieux *conquistadores*. Elle combattra l'esclavage et l'immoralité; elle s'opposera tout à la fois aux passions des oppresseurs aussi bien qu'aux vengeances des opprimés.

Pendant qu'une partie de la vieille Europe s'arrache aux bras de la papauté, celle-ci fait des conquêtes inespérées au delà des mers; des espérances sans limites la consolent d'abandons sans excuses.

Une surnaturelle Providence veille sur l'Église : elle dispose les évènements humains de telle sorte que celle-ci ne perdra jamais cette note de catholicité qui la distingue et qui est la preuve la plus palpable et la plus évidente de sa divinité.

En écrivant cette page des annales ecclésiastiques, nous avons parfois cruellement senti la vérité du mot de Lacordaire : « l'Histoire est le long récit des déshonneurs de l'homme ». Il semble en effet que certaines années de la fin du XIVe siècle et du XVe aient été maudites.

C'est ainsi que l'on voit dans l'Écriture des villes coupables frappées par le feu du ciel, ou certaines contrées

1. RAYNALD, a. 1469, 28 et suiv.
2. JANSSEN, *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, t. I, p. 357.

condamnées pour un temps à la désolation et à la stérilité du désert.

En cette funeste époque, une science théologique dévoyée trompe les esprits et scandalise la foi ; les vertus surnaturelles et même naturelles subissent des éclipses ; elles ne décorent plus ni la couronne, ni la mitre, ni toujours la tiare ; l'Église est en proie aux passions humaines ; les papes sont devenus les créatures et quelquefois le jouet de ces rois dont ils avaient été jadis les arbitres : tel est en raccourci le tableau que nous avons dû présenter à nos lecteurs.

En revanche, dès la fin du grand schisme, les arts fleurissent, les muses exilées de la Grèce trouvent un asile en Italie, l'érudition remet au jour les ouvrages les plus parfaits du passé et l'Église commence par favoriser ce mouvement. « Quelque charme emprunté au temps vient parer son éternité », comme dit encore Lacordaire.

Mais pourquoi faut-il que certains humanistes préfèrent Platon à Jésus-Christ, et que les guides de leur esprit soient à Alexandrie ou à Athènes, et non à Jérusalem ou à Rome ? Pourquoi l'Olympe tout entier semble-t-il descendu dans les palais de Florence et de Gênes, et parfois même au Vatican ?

Époque de décadence ! disent les uns. Siècle de renaissance ! disent les autres. Époque mêlée, dirons-nous, comme tous les siècles de l'histoire, mais dans laquelle le courant du monde emporta dans ses ondes troublées moins d'or que de sable et de limon.

Ceux qui cherchent dans chaque période de l'histoire une démonstration toujours rayonnante de la divinité et de la sainteté de l'Église, s'exposent parfois à de cruelles déceptions. A certaines époques, le fait existe

bien plus aux regards de la foi qu'à ceux de la raison.

Un siècle, même un siècle chrétien, ce n'est point toujours l'Église sans tache et sans ride se manifestant dans toute sa gloire d'épouse de Jésus-Christ. C'est encore moins l'Église considérée par tous comme une reine vénérée et toujours obéie.

Nous la comparerions plutôt à cette nuée, tantôt obscure, tantôt lumineuse, qui guidait les Hébreux dans leur voyage vers la terre promise.

Comme son divin Maître, l'histoire de l'Église a un côté divin et un côté humain. Dans certaines périodes, c'est le premier qui éclate ; dans le siècle que nous avons étudié, c'est le second qui paraît davantage. L'existence ici-bas de la société fondée par Jésus-Christ laisse parfois prise à la critique et fournit prétexte à l'incrédulité ou à la lutte, mais si la croyance en son autorité divine garde souvent un mérite à la foi, elle réserve toujours une couronne à la victoire.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ACHERY (D'). — *Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum.* Paris, 1723.

ALPARTIL (Martin d'). — *Chronica actitatorum temporibus Benedicti XIII,* édité par EHRLE, dans les *Quellen und Forschungen herausgegeben von der Görres-Gesellschaft,* t. XII. Paderborn, 1906.

ALMAINUS (Jacobus). — *De dominio naturali, civili et ecclesiastico,* in *Opp. Gersonii,* t. II, col. 961 ; — *De Auctoritate Ecclesiae et conciliorum generalium, ibid.,* t. II, col. 976.

ANTONIN (Saint). — *Summa historialis.* Florence, 1741.

ARETINUS, Leonardus (Brunus). — *Rerum suo tempore in Italia gestarum commentarius ab anno 1378 usque ad annum 1440,* dans MURATORI, *Rer. Ital. Scrip.,* t. XIX, p. 909-942, Mediolani, 1731.

ARGENTRÉ (D'). — *Collectio judiciorum.* Paris, 1736.

ARNAULD (Antoine). — *Éclaircissements sur l'autorité des conciles généraux et des papes,* ou explication du vrai sens des trois décrets des sessions IV et V du concile général de Constance, contre la dissertation de Schelstrate, 1701. Sans lieu ni nom d'imprimeur.

ASCHBACH (J.). — *Geschichte Kaiser Sigmunds.* Hamburg, 1838-1845.

BAETEN (J.). — *Verzameling van Naamrollen betrekkelijk de Kerkelijke Geschiedenis van het Aartsbisdom van Mechelen.* Malines (sans date et sans nom d'imprimeur).

BALLERINI. — *De potestate ecclesiastica,* dans Migne, *Theolog. cursus completus,* t. III, p. 899 et suiv.

BALUZIUS (Steph). — *Vitae Paparum Avenionensium, hoc est historia pontificum Romanorum qui in Gallia sederunt ab anno Christi MCCCV usque ad annum MCCCXCIV.* Paris, 1693. Nouvelle édition par G. MOLLAT. Paris, 1916.

BAUDRILLART (A.). — *Des idées qu'on se faisait au XIVe siècle sur le droit d'intervention du Souverain Pontife en matière politique*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Paris, t. III (1898).

BAYE (Nicolas de). — *Journal*, publié pour la Société de l'Histoire de France, par Alexandre TUETEY, 1885.

BEAUCOURT (Du Fresne de). — *Histoire de Charles VII*. Paris, 1882.

BEAUVOIS. — *La chrétienté du Groenland au Moyen Age*, dans la *Revue des Questions historiques*. Paris, t. LXXI (1902).

BENOIST (Charles). — *La politique du roi Charles V, la nation et la royauté*. Paris, 1886.

BERGER. — *Joh. Huss und König Sigismund*. Augsbourg, 1871.

BERLIÈRE (Dom Ursmer). — *Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum des Archives Vaticanes*. Paris, 1904.

— *Jean de West, évêque urbaniste de Tournai*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*. Bruxelles, t. LXXIII (1904).

BERNHARDT (W.). — *Zur Geschichte der Konstanzer Konzils*. Marbourg, 1891.

BESS. — *Joh. Gerson und die kirchenpolitischen Parteien Frankreichs vor dem Konzil zu Pisa*. Marbourg, 1890.

— *Zur Geschichte des Konstanzer Konzils*. Marbourg, 1891.

BLIEMETZRIEDER (F.). — *Das Generalkonzil im grossen abendländischen Schisma*. Paderborn, 1904.

— *Die zwei Minoriten Prinz Petrus von Aragonien und Kardinal Bertrand Algerius zu Beginn des abendländischen Schismas*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. II (1909).

— *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas*, dans les *Publikationen des österreichischen historischen Instituts in Rom*, t. I. Vienne, 1909.

— *Traktat des Minoritenprovinzials von England Fr. Nikolaus de Fakenham*, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, t. I et II (1908 et 1909).

— *Ueber die Konzilsbewegung zu Beginn des grossen abendländischen Schismas*, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-und Cistercienserorden*, t. XXXI (1910).

BLUMENTHAL (H.), *Die Vorgeschichte des Konstanzer Konzils*. Halle, 1897.

BONET-MAURY. — *Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme*. Paris, 1878.

Bonnechose (Émile de). — *Jean Hus et le Concile de Constance*. Paris, 1847. — *Lettres de Jean Hus*, avec une préface de Martin Luther. Paris, 1850.

Bossuet. — *Defensio declarationis Cleri Gallicani*, l. X, c. 12 (alias XIV, c. 12). — *Appendix ad defensionem*, l. I, c. 5.

Bouix (D.). — *Tractatus de Papa ubi de concilio œcumenico*. Paris, 1869.

Bourgeois du Chastenet. — *Nouvelle histoire du Concile de Constance*. Paris, 1718.

Brann (Henry). — *The Schism of the West and the freedom of papal elections*. New-York, 1895.

Breviscoxa (Joannes). — *Tractatus de fide et Ecclesia, Romano Pontifice et Concilio Generali*, in *Opp. Gersonii*, t. I, col. 805.

Brom. — *De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht*. Amsterdam, 1907.

Brown (E.). — *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*. Londini, 1690.

Cappenberg. — *Utrum Hussi doctrina fuerit haeretica?* Munster. 1834.

Cartellieri. — *Geschichte der Herzöge von Burgund*. I. *Philipp der Kühne*. Leipzig, 1910.

— *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund. V Fragmente aus der 2 Justification du duc de Bourgogne des Magisters Johann Petit*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akad. der Wiss. Philos.-histor. klasse*, 1914.

Chénon. — Dans l'*Histoire générale du IV<sup></sup>e siècle à nos jours*, publiée sous la direction de Lavisse et Rambaud, t. III, Colin, 1894.

Chevalier (Ulysse). — *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-Bibliographie*. Paris, 2e édit., 1905-1907. — *Le mystère des Trois Doms*. Lyon, 1887.

Christophe (J.-B.). — *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle avec des pièces justificatives*. Lyon-Paris, 1863.

Chronic. Karoli VI (Le moine de Saint-Denis). *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France* (Édit. Bellaguet). Paris, 1839-52.

Chroniques de France (édit. Paulin Paris). Paris, 1836-40.

Chroust. — *Zu den Konstanzer Konkordaten*, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichte*, 1890.

Ciaconius (Alph.). — *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium... ab August. Oldoino, S.J. recognitae*, t. II. Romae, 1677.

Clamengis (Nicolaus de). — *Opera omnia.* Lugduni Batavorum, 1613.

Contelorius (F.) — *Martini V vita ex legitimis documentis collecta.* Romae, 1641.

Coville (A.). — *Le véritable texte de la Justification du duc de Bourgogne par Jean Petit,* dans la *Bibliothèque de l'École de Chartes.* Paris, t. LXXIII (1911).

— *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Paris, t. LXV (1904).

Creighton. — *A History of Papacy during the period of reformation:* vol. I, *The great Schism, The Council of Constance.* London, 1882.

Culley. — *Konrad von Gelnhausen.* Leipzig, 1913.

Delalonde. — *Étude historique et critique sur le grand Schisme.* Rouen, 1875.

Delaville Le Roulx. — *La France en Orient au XIVe siècle.* Paris, 1886.

Denifle. — *Die Universitäten des Mittelalters.* Berlin, 1885.

Denifle. — *La désolation des églises, des monastères et des hôpitaux durant la guerre de Cent ans.* Paris, 1899.

Denifle et Chatelain. — *Chartularium Universitatis Parisiensis,* 4 vol. parus jusqu'ici. Paris, 1890 et suiv.

Denis. — *Huss et la guerre des Hussites.* Paris, 1878.

*Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* publié par le P. d'Alès, 4e édition. Paris.

*Dictionnaire de Théologie catholique,* publié par Vacant-Mangenot.

Dieterle. — *Die Stellung Neapels und der grossen Kommunen zum Konstanzer Konzil,* dans la *Römische Quartalschrift für christliche Allerthumskunde und für Kirchengeschichte.* Rome, 1915.

Dinaux (Arthur). — *Notice historique et littéraire sur le Cardinal Pierre d'Ailly.* Cambrai, 1824. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai,* 1825, p. 208.

Doizé (le Père). — *Le dernier pape d'Avignon,* dans les *Etudes publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus.* Paris, t. XCIV et XCV (1903).

Döllinger (J.). — *Lehrbuch der Kirchengeschichte,* t. II, 1re partie, 2e édit. Ratisbonne, 1843.

Douet d'Arcq. — *Choix de pièces inédites du temps de Charles VI.* Société de l'histoire de France, 1863.

DOUTREPONT. — *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*. Paris, 1909.

DU BOULAY. — *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, 1300-1400; t. V, 1400-1500. Paris, 1668 et suiv.

DUPUY. — *Histoire du schisme*, 1378-1420. Paris, 1654.

DURRIEU. — *Le royaume d'Adria*, dans la *Revue des questions historiques*. Paris, t. XXVIII (1880).

EHRLE (le Père). — *Martin de Alpartils chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, dans les *Quellen und Forschungen herausgegeben von der Görres-Gesellschaft*, t. XII. Paderborn, 1906.

— *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan*, dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. V (1889).

— *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*, dans *Archiv* etc., t. VI (1892), t. VII (1900).

EPINOIS (Henri de l'). — *Le gouvernement des Papes et les révolutions dans les États de l'Église*, 2e édit. Paris, 1867.

ERLER (G.). — *Zur Geschichte des pisanischen Concils* (Programm des Nicolai-Gymnasiums in Leipzig). Leipzig, 1884.

— *Dietrich von Nieheim, sein Leben und seine Schriften*. Leipzig, 1887.

ESCHBACH. — *Die kirchliche Frage auf den deutschen Reichstagen von 1378 bis 1380*. Gotha, 1887.

EUBEL. — *Die Avignonesische Obedienz der Mendikantenorden... zur Zeit des grossen Schismas*. Paderborn, 1900.

— *Hierarchia catholica medii aevi*. Munster, 1898 et 1901.

— *Zur Geschichte des abenländischen Schismas*, dans la *Römische Quartalschrift für Alterthumskunde und Kirchengeschichte*, 1894.

— *Die provisiones praelatorum während des grossen Schismas*, *ibid.*, 1893.

— *Das Itinerar der Päpste zur Zeit des grossen Schismas*, dans le *Historisches Jahrbuch*, 1895.

— *Die avignonesische Obedienz im Franziskanerorden zur Zeit des grossen abenländischen Schismas*, dans les *Franziskanische Studien*, t. I, 1914.

FAGES (R. P.). — *Histoire de saint Vincent Ferrier*. Paris, 1893. — 2e édit. Louvain, Uystpruyst, 1901.

FEDELE. — *Capitoli della pace fra Re Ladislao e Giovanni XXIII*, dans l'*Archivio storico per le provincie napoletane*, t. XXX (1905).

FINKE. — *Acta Concilii Constanciensis*, t. I. Munster, 1896.
— *Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Concils*. Munster, 1889.
— *Eine Papstchronik des 15 Jahrhunderts*, dans la *Römische Quartalschrift*, Rome, 1890.
— *Zur Beurtheilung der Akten des Konstanzer Konzils*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 1884.
FREY. — *Verhandlungen mit der Kurie über die Approbation Ruprechts von der Pfalz*. Leipzig, 1886.
FRIEDRICH. — *Die Lehre des Joh. Hus und ihre Bedeutung für die Gegenwart*. Rastisbonne, 1862.
— *Joh. Huss, ein Lebensbild*. Francfort, 1861.
FROISSART (Jehan). — *Chroniques*, édit. KERVYN DE LETTENHOVE. Bruxelles, 1867-1877.
FROMME. — *Die spanische Nation und das Konstanzer Concil*. Munster, 1896.
— *Die Wahl Martins V*, dans la *Römische Quartalschrift*, t. X, 1896.
FUNK. — *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*. Fribourg, t. I. 1897.
GAMS (B.). — *Series episcoporum Ecclesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo*. Ratisbonae, 1873.
GAYET (LOUIS). — *Le grand Schisme d'Occident*. Paris, 1889
GERSON (Johannes de). — *Opera*, édit. Richer. Paris, 1606. — Édit. Ellies-Dupin. Antwerpiæ, 1706.
GIESELER (J.-C.-L.). — *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, t. II, 3ᵉ et 4ᵉ part. Bonn, 1829-1835.
GOLDAST. — *Monarchia Sancti Romani Imperii*. Francofordiae, 1614.
GÖLLER (E.). — *König Sigismunds Kirchenpolitik vom Tode Bonifaz IX bis zur Berufung des Konstanzer Konzils* (1404-1413). Fribourg, 1902.
— *Papst Johann XXII und König Sigmund im Sommer 1410*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1903.
— *Repertorium germanicum. Verzeichnis der in den päpstlichen Registern und Kameralakten vorkommenden Personen, Kirchen und Orte des deutschen Reiches ... vom Beginn des Schismas bis zur Reformation. Clemens VII von Avignon (1378-1394)*. Berlin, 1916.
GRATIUS Orthuinus, *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*. Colon. 1535; Lond. 1590.

GREGOROVIUS (F.). — *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter vom fünften bis zum sechszehnten Jahrhundert.* 3e édit., t. VI et VII. Gotha, 1879-1880.

GRUBE (Karl). — *Gerhard Groot und seine Stiftungen.* Köln, 1883.

GUGGENBERG. — *Die Anerkennung Urbans VI durch die in Avignon weilenden Kardinäle*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XVI, 1905.

GUIRAUD (Jean). — *L'État Pontifical après le grand Schisme.* Paris, 1897.

HALL. — *Sigmund und Hus.* Fribourg, 1912.

HALLER. — *Papsttum und Kirchenreform*, t. I. Berlin, 1903.

HARDT (H. von der). — *Rerum Concilii Œcumenici Constantiensis.* Francofurti et Lipsiae, 1697-1700. — Index par BOHNSTEDT, 1742.

HARTWIG (O.). — *Leben und Schriften H. von Langenstein.* Marburg, 1857-1858.

HAUTCOEUR (Mgr Ed.). — *Histoire de Saint Pierre de Lille.* Paris, 1899.

HEFELE. — *Histoire des conciles*, t. VI, 2e partie et t. VII, 1re partie, traduits par dom LECLERCQ. Paris, 1915 et 1916.

— *Beiträge zur Kirchengeschichte*, 1864.

HINSCHIUS (P.). — *System des katholischen Kirchenrechts mit besonderer Rücksicht auf Deutschland.* Berlin, 1869-1883.

HIRSCH. — *Die Ausbildung der konziliarien Theorie im XIV Jahrhundert.* Vienne, 1903.

HÖFLER (C.). — *Ruprecht von der Pfalz.* Fribourg-en-Brisgau, 1861.

— *Anna von Luxemburg, Kaiser Karls IV Töchter, König Richards II. Gemahlin, Königin von England*, 1382-1394 (*Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosoph.-hist. Klass*, t. XX, p. 89-240). Vienne, 1871.

— *Aus Avignon.* Prague, 1868.

— *Die avignonesischen Päpste, ihre Machtfülle und ihr Untergang.* (*Almanach der kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, 21e année, p. 231-285). Vienne, 1871.

— *Magister Johannes Hus.* Prague, 1864.

HOLLERSBACH. — *Die gregorianische Partei und das Konstanzer Konzil*, dans la *Römische Quartalschrift* t. XXIII et XXIV (1909 et 1910).

HÜBLER. — *Die Konstanzer Reformation und die Concordate von 1418.* Leipzig, 1867.

HUNGER (C.). *Zur Geschichte Papst Johannes XXIII.* Bonn, 1876.

HÜTTEBRAUKER. — *Der Minoritenorden zur Zeit des grossen Schismas.* Berlin, 1893.

ILLYRICUS (Flacius). — *Catalogus testium veritatis.* Lugduni, 1597.

JAHR. — *Die Wahl Urbans VI.* Halle, 1892.

JANSEN. — *Papst Bonifaz IX und seine Beziehungen zur deutschen Kirche.* Munich, 1904.

JANSSEN (Joh.). *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters,* t. I, 9ᵉ édit., Fribourg-en-Brisgau, 1883. Trad. fr. par E. PARIS. Plon, 1889.

— *Frankfurts Reichscorrespondenz nebst anderen verwandten Actenstücken von 1376 bis 1519.* Fribourg-en-Brisgau, 1866.

JARRY. — *La vie politique de Louis de France, Duc d'Orléans.* Paris, 1889.

— *La voie de fait et l'alliance franco-milanaise* dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes.* Paris, 1892.

JEEP (Arminius). — *Gerson, Wicleff und Huss.* Gœttingue, 1857.

JOUVENEL DES URSINS. — *Histoire de Charles VI,* Panthéon littéraire. — *Choix de chroniques,* Nouvelle collection de Mémoires (Michaud et Poujoulat), t. II, 1836.

JUNGHANNS. — *Zur Geschichte der englischen Kirchenpolitik 1399 bis 1413.* Fribourg, 1915.

KAISER. — *König Karl V von Frankreich und die grosse Kirchenspaltung,* dans la *Historische Zeitschrift,* 1903.

KAMM (C.). *Der Prozess gegen die Justificatio ducis Burgundiae auf der Pariser Synode 1413-1414,* dans la *Römische Quartalschrift,* t. XXVI (1912).

KAUFMANN (J.). — *Urkunden zu einer bisher unbekannten Legation des Kardinals Pileus in Deutschland an dem Jahre 1394,* dans les *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiv* t. II.

KEHRMANN. — *Frankreichs innere Kirchenpolitik von der Wahl Clemens VII bis zum Pisaner Concil.* Leipzig, 1891.

KEPPLER. — *Die Politik des Kardinals-Kollegiums in Konstanz vom Januar bis März 1415.* Munster, 1899.

KERVYN DE LETTENHOVE. — *La Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne,* text. lat., t. I, *Chronique de* JEAN BRANDON, moine des Dunes. Bruxelles, 1870.

— *Jean sans Peur et l'apologie du tyrannicide.* Bruxelles, 1861.

KITTS. — *Pope John XXIII and master John Hus of Bohemia.* Londres, 1910.

KNEER. — *Die Entstehung der konciliarien Theorie.* Rome, 1893.

— *Kardinal Zabarella.* Munster, 1891.

Knöpfler. — *Die Wahl Urban's VI* dans la *Theolog. praktische Quartalschrift*. Passau, 1891.

— *Ein Tagebuchfragment über das Konstanzer Konzil*, dans la *Römische Quartalschrift*. Rome, 1890.

König. — *Kardinal Giordano Orsini. Ein Lebensbild aus der Zeit der grossen Konzilien und des Humanismus*. Fribourg, 1906.

Kötzschke. — *Ruprecht von der Pfalz und das Konzil zu Pisa*. Leipzig, 1889.

Krofta. — *Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia*. T. V, *Acta Urbani VI et Bonifacii IX, 1re partie, 1378-1396*. Prague, 1903.

Largent (Aug.), *Leçons données à la Faculté de théologie de Paris*. 1889-90.

L'Écuy. — *Essai sur la vie de Jean Gerson*. Paris, 1832.

Lehmann. — *Das pisaner Concil von 1409*. Breslau, 1874.

Lenfant. — *Histoire du Concile de Pise*. Amsterdam, 1724.

— *Histoire du Concile de Constance*. Amsterdam, 1714.

Lenne. — *Der erste literarische Kampf auf dem Konstanzer Konzil in November und Dezember 1414*, dans la *Römische Quartalschrift*. Rome, t. XXVIII (1914).

Lenz (M.). — *König Sigismund und Heinrich der Fünfte von England. Ein Beitrag zur Geschichte der Zeit des Constanzer Concils*. Berlin, 1874.

— *Drei Tractate aus dem Schriftencyklus des Constanzer Concils untersucht*. Marbourg, 1876.

Locke (Clinton). — *The age of the great Western Schism*. Edimburgh, 1897.

Lorenz (O.). — *Papstwahl und Kaiserthum. Eine historische Studie aus dem Staats-und Kirchenrecht*. Berlin, 1874.

Loserth (J.). — *Beiträge zur Geschichte der husitischen Bewegung*. III. *Der Tractatus de longevo schismate des Abtes Ludolf von Sagan*. (*Archiv für österreich Gesch.*, t. LX, p. 313-561.) Vienne, 1880.

— *J. Huss und Wiclif*. Prague, 1884.

— *Die Streitschriften*. Vienne, 1893. — *Das Vermeintl.-Schreiben Wiclif's an Urban VI*. Munich, 1895.

Maimbourg. — *Histoire du grand schisme d'Occident*. Paris, 1722.

Mandonnet (R. P.). — *Beiträge zur Geschichte des Kardinals Giovanni Dominici. Zusammenberufung des Konzils zu Konstanz*, dans le *Historisches Jahrbuch*, 1900.

Mansi. — *Sacror. Conciliorum nova et amplissima collectio*. Florentiae, 1759.

MARMOR. — *Das Concilium in Konstanz.* Konstanz, 1898.

MARTÈNE (Edmond) et DURAND (Ursin). — *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio.* Paris, 1724-1733. — *Thesaurus novus anecdotorum.* Paris, 1717.

MASSON. — *Jean Gerson, sa vie, son temps, ses œuvres.* Lyon, 18[illegible]1.

MEISTER. — *Das Konzil zu Cividale im Jahre 1409*, dans le *Historisches Jahrbuch*, 1893 et 1894.

MEYER (Jac.). — *Annales rerum Flandricarum.* Anvers, 156[illegible].

MIEBACH (A.). *Die Politik Wenzels und der rheinischen Kurfürsten in der Frage des Schismas von der Thronbesteigung des Königs bis zum Jahre 1380.* Munster, 1912.

MOLLAT (G.). — *Les papes d'Avignon.* Paris, 1912.

MONSTRELET. — *Chroniques*, édit. Buchon, 1836.

*Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia.* Ser. I, t. III : *Bullae Bonifacii IX (1389-1396).* Budapest, 1888.

MOROSINI. — *Chronique*, Soc. de l'Hist. de France, 1899.

MULLER (F.). — *Der Kampf um d. Auctorität auf d. Concil zu Constanz.* Berlin, 1860.

MUNTZ (Adolphe). — *Nicolas de Clamenges.* Strasbourg, 1846.

MUNTZ (Eug.). — *Les arts à la cour des Papes pendant le XV^e et le XVI^e siècle.* Paris, 1878.

MURATORI (L.-A.). — *Rerum Italicarum scriptores praecipui ab anno æræ Christianæ D ad MD, quorum potissima pars nunc primum in lucem prodit ex codicibus, etc. Muratorius collegit et ordinavit*, etc. Mediolani, 1723-1751.

NIEM (Theod. de). — *De scismate*, libri III, édit. Erler. Lipsiæ, 1890.

— *Nemus unionis.* Bâle, Guarini, 1566.

PALACKY (F.). — *Geschichte von Böhmen. grösstentheils nach Urkunden und Handschriften*, t. III. Prague, 1836-68. — *Documenta Joannis Huss.* Prague, 1869.

PASTOR. — *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, traduite par FURCY RAYNAUD. Paris, 1888.

PÉROUSE (G.). — *Le cardinal Louis Aleman président du concile de Bâle et la fin du Grand Schisme.* Paris, 1904.

PHILASTRE (Guillaume), *Journal de.* — Ms. bibl. Vatic., 4173 et 4175, publié en partie par FINKE, *Forschungen und Quellen...* Paderborn, 1889.

PIDOUX (A.). — *Sainte Colette.* Paris, 1907.

PISAN (Christine de). — *Livre des faits et bonnes mœurs du sage*

*roi Charles V.* — Dans *Mémoires sur l'Histoire de France*, 1re série, t. V et VI. — *Nouvelle collection des Mémoires* (Michaud et Poujoulat), t. II.

Piva. — *Venezia e lo scisma durante il pontificato di Gregorio XII (1406-1409)*. Venise, 1897.

Platina. — *Opus de vitis ac gestis Summorum Pontificum ad Sixtum IV, pontificem maximum, deductum*. Venise, 1479.

Poggius (Joh.-Franc.). — *Epistolae. Editas collegit et emendavit, plerasque excodd. msc. eruit, ordine chronologico disposuit notisque illustravit* Thomas de Tonellis, vol. I-II. Florentiae, 1832-1861.

Puyol. — *Edmond Richer, étude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme*. Paris, 1876.

Reinke. — *Frankreich und Papst Johann XXIII*. Munster, Diss., 1900.

Rest. — *Kardinal Fillastre bis zur Absetzunz Johanns XXIII auf dem Konstanzer Konzil*. Fribourg, 1908.

Richental (Ulrich von). — *Chronik des Constanzer Concils, herausgegeben von* M. R. Buck (*Bibl. literar. Vereins in Stuttgart*, 158). Tübingen, 1882. Éditions de Marmor, Freiburg, 1873, de Brandt, Leipzig, 1913.

Richerius (Edmundus). — *Libellus de ecclesiastica et politica potestate*. Coloniae, 1701. — *Vindiciæ doctrinæ majorum scholæ Parisiensis*. Coloniae, 1683.

Rocquain (Félix). — *La Cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther*, t. III. Paris, 1897.

Rosler (Aug.). — *Cardinal Johannes Dominici, O. Pr.* Fribourg, 1893.

Rossmann. — *De externo Concilii Constant. apparatu*. Iena, 1856.

Roth. — *Zur Bibliographie des Henricus Hembuche de Hassia*. Leipzig, 1888.

Rothbarth (Magarete). — *Urban VI und Neapel*. Berlin, 1913.

Salembier (Louis). — *Petrus de Alliaco*. Lille, 1886.

— *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille au temps du grand Schisme*. Lille, 1902.

Salutatus Linus Coluccius Pierius. — *Epistolæ ex cod. Mss. nunc primum in lucem editae a Jos.* Rigaccio. P. I, II. Florentiae, 1741-1742.

Samaran et Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle*. Paris, 1905.

Sauerbrey. — *Die italienische Politik König Sigismunds bis zum Beginn des Konstanzer Konzils*. Halle, 1894.

Sauerland (H.-V.). — *Das Leben des Dietrich von Nicheim nebst einer Uebersicht über dessen Schriften.* Gottingen, 1875.

Sauerland. — *Aktenstücke zur Geschichte des Papstes Urban VI*, dans le *Historisches Jahrbuch*, 1893.

— *Cardinal Johannes Dominici und sein Verhalten zu den kirchlichen Unionsbestrebungen*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1887.

Schardius (Sim.). — *De jurisdictione, auctoritate et præeminentia imperiali, ac potestate ecclesiastica variorum auctorum scripta.* Bâle, 1566 ; Strasbourg, 1618.

Schatz. — *Die Stellung Leopolds III von Österreich (1365-1366) zum grossen abendländischen Schisma*, dans les *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und Cistercienserorden*, 1892.

Schelstrate. — *Tractatus de sensu et auctoritate decretorum Concilii Constantiensis, sessione quarta et quinta.* Romae, 1686.

Scheuffgen. — *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas.* Fribourg-en-Brisgau, 1889.

Schiff. — *Königs Sigmunds italienische Politik.* Francfort, 1910.

Schmid (G.). — *Itinerarium Johanns XXIII zum Konzil von Konstanz 1414*, dans Ehses, *Festschrift zum 1100 jährigen Jubiläum des deutschen Campo Sancto in Rom.* Fribourg, 1897.

Schmitz (J.). — *Die französische Politik und die Unionsverhandlungen des Konzils von Konstanz (1414-16).* Bonn, 1879.

Schmitz (L.). — *Die Quellen zur Geschichte des Konzils von Cividale 1409*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1891.

— *Zur Geschichte des Konzils von Pisa*, *ibid.*, 1895.

Scholz. — *Die Rückkehr Gregor's XI von Avignon nach Rom im Jahr 1377.* Hirschberg, 1884.

Scholz. — *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII.* Stuggart, 1903.

— *Unbekannte kirchenpolitische Streibschriften aus der Zeit Ludwigs des Buiern (1327-1354).* Rome, t. I, 1911 ; t. II, 1914.

Schulte (Joh.-Fried. von). — *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts von Papst Gregor IX bis zum Concil von Trient (Geschichte der Quellen u. s. w. von Gratian bis auf die Gegenwart*, t. II). Stuttgart, 1877.

Schwab (Joh.-Bapt.). — *Johannes Gerson, Professor der Theologie, und Kanzler der Universität Paris.* Würzbourg, 1858.

Schwerdfeger (G.). — *Papst Johann XXIII und die Wahl Sigismunds zum römischen König.* Vienne, 1895.

Seckendorf (Éléonore von.). — *Die kirchenpolitische Tätigkeit*

*der hl. Katharina von Siena unter Papst Gregor XI (1371-1378).* Berlin, 1917.

SIEBEKING (H.). — *Beiträge zur Geschichte der grossen Kirchenspaltung. Programm der Annen-Realschule zu Dresden.* Dresde, 1881.

— *Die Organisation und Geschäftsordnung des Constanzer Concils.* Leipzig, 1875.

SORBELLI (A.). — *Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al grande scisma d'Occidente.* Bologne, 1906.

SOUCHON (Martin). — *Die Papstwahlen in der Zeit des grossen Schismas.* Braunschwig, 1898.

STEINHAUSEN (F.). — *Analecta ad historiam Concilii Constantiensis.* Berolini, 1862.

STEINHERZ (E.). — *Das Schisma von 1378 und die Haltung Karls IV*, dans les *Mitteilungen des Instituts für öst. Geschichtsforschung*, 1900.

STUHR. — *Die Organisation und Geschäftsordnung des Pisaner und Konstanzer Concils.* Schwerin, 1891.

THOMASSY. — *Jean Gerson et le grand Schisme d'Occident*, 2e édit. Paris, 1852.

TOSTI (Luigi). — *Storia del Concilio di Costanza.* Napoli, 1853.

TRUTTMANN (A.). — *Das Konklave auf dem Concil von Constanz*, Strassburgische Dissertation. Freiburg in Br. 1899.

TSCHACKERT (P.). — *Peter von Ailli (Petrus de Alliaco). Zur Geschichte des grossen abendländischen Schismas und der Reformconcilien von Pisa und Konstanz.* Gotha, 1877.

VALOIS (Noël). — *La France et le grand Schisme d'Occident.* Paris, t. I et II, 1896 et t. III et IV, 1902.

— *Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du Defensor pacis*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII. Paris, 1906.

— *La crise religieuse du XVe siècle. Le pape et le concile.* T. I et II. Paris, 1909.

— *Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly. Le De persecutoribus Ecclesiae*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Charles.* Paris, 1904.

VOIGT (G.). — *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums oder das erste Jahrhundert des Humanismus.* Berlin, 1880-1881.

VOIGT (J.). — *Stimmen aus Rom über den päpstlichen Hof im fünfzehnten Jahrhundert (Raumers Histor. Taschenbuch*, 4e année). Leipzig, 1833.

WAGNER. — *Die englische Kirchenpolitik unter König Richard II.* Fribourg, 1904.

WALTERS. — *Andreas von Escobar, ein Vertreter der konziliarien Theorie im Anfange des 15 Jahrhunderts.* Münster, 1901.

WESSEMBERG. — *Die grossen Kirchenversammlungen des XV und XVI Jahrhunderts.* Constance, 1840.

WINKELMANN. — *Der Romzug Ruprechts von der Pfalz.* Innsbruck. 1892.

ZANUTTO (L.). — *Il cardinale Landolfo di Bari e la sua legazione in Germania.* Udine, 1912.

— *Il cardinale Pileo de Prato e la sua prima legazione in Germania (1378-1382).* Udine, 1901.

— *Il pontifice Bonifacio IX. Memorie friulesi sullo scisma d'Occidente.* Udine, 1904.

ZURITA (Geronimo). — *Los cinco libros primeros de la segunda parte de los anales de la corona de Aragon.* Caragoça, 1669.

# INDEX ALPHABÉTIQUE

# TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

